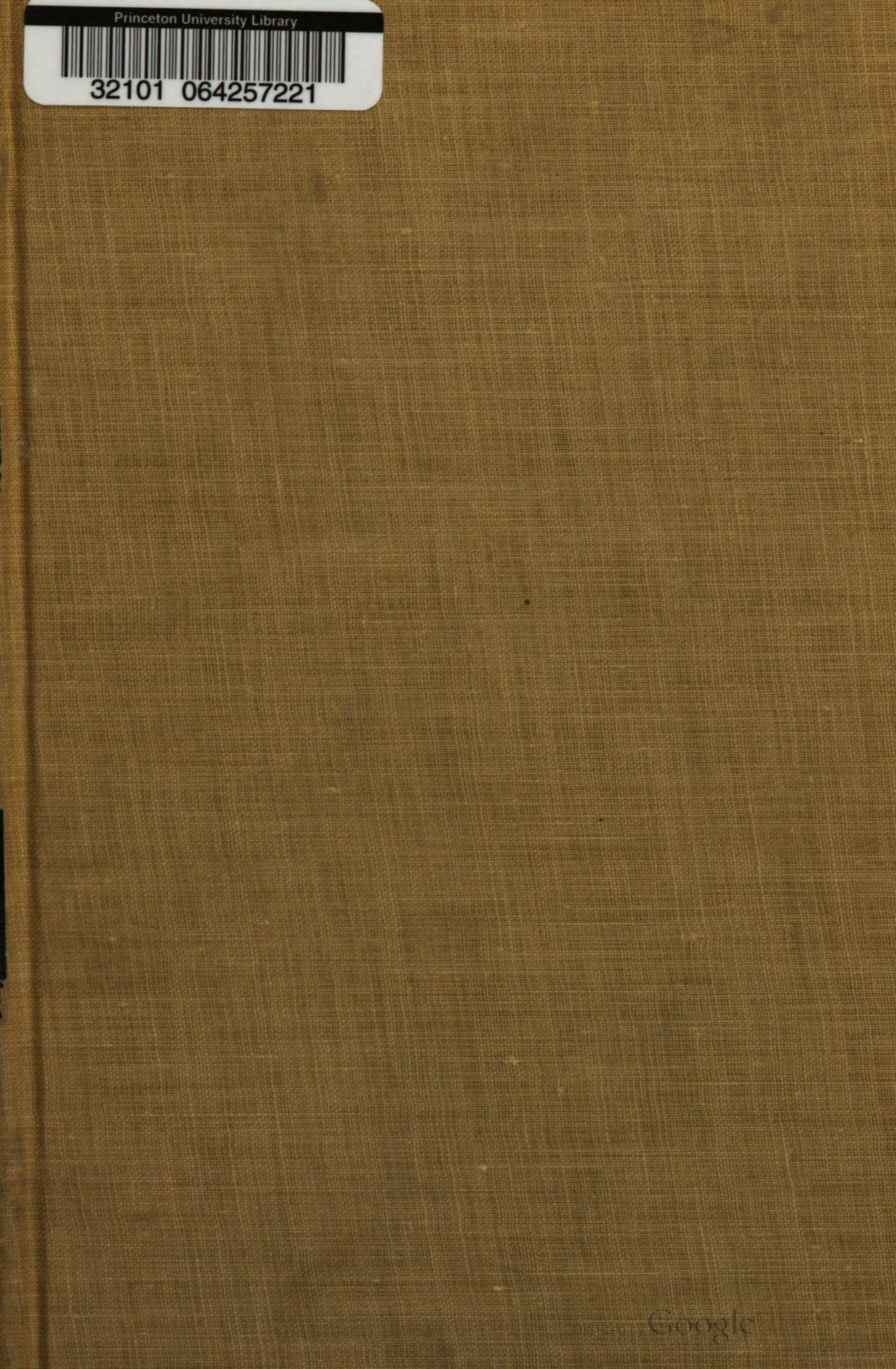

Princeton University Library
32101 064257221
Digitized by Google




VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

34, RUE DEMOLOMBE, 34

—

1906

PARTIE SCIENTIFIQUE

PROBLÈMES SUR LE MOUVEMENT
D'UNE FIGURE PLANE
DANS UN PLAN FIXE

PAR

M. A. de SAINT-GERMAIN,
Membre titulaire.

PROBLÈMES SUR LE MOUVEMENT

D'UNE

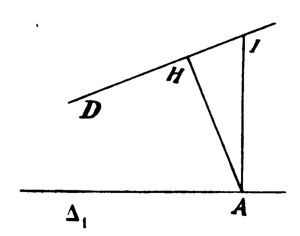
FIGURE PLANE DANS UN PLAN FIXE

Je me propose de développer ici la solution de quatre problèmes de Cinématique dont j'ai donné les résultats dans le *Bulletin des Sciences mathématiques* (mars 1906). Il s'agit de déterminer la loi du mouvement d'un plan P, glissant sur un plan fixe P_1, de manière que le centre instantané de rotation I décrive une droite donnée, soit dans le plan fixe, soit dans le plan mobile, tandis que le centre des accélérations A coïncide constamment avec un point donné de l'un ou de l'autre plan. De là quatre espèces de mouvement que nous étudierons successivement. On sait que la loi du mouvement d'un plan P sur un plan fixe P_1 est déterminée si l'on connaît, outre la vitesse angulaire ω du plan mobile à chaque instant, les lignes décrites par le centre instantané dans le plan P et dans le plan P_1: la première roule sans glisser sur la seconde, entraînant le plan mobile auquel elle appartient.

Supposons d'abord que le centre des accélérations doive coïncider constamment avec un point donné A du plan P, tandis que le centre instantané I décrira une droite donnée D_1 du plan P_1. Le point A du plan mobile, ayant continuellement une accélération nulle, décrira dans le plan fixe une droite Δ_1 avec une vitesse constante c. A un instant quelconque, la droite IA normale à la trajectoire du point A, c'est-à-dire à Δ_1, fait avec D_1 un angle φ complément de l'angle des droites D_1 et Δ_1; la ligne S, lieu du point I dans le plan mobile, étant tangente à D_1 en I, coupera sous l'angle constant φ tous les rayons vecteurs menés par le point A dans le plan mobile : c'est donc une spirale logarithmique de pôle A, qui roule sans glisser sur la droite fixe D_1. Enfin, la vitesse c du point A étant égale à ω AI, ω est égal à $\frac{c}{AI}$: il est aisé de voir que AI varie proportionnellement au temps et le mouvement du plan P se trouve bien déterminé. Quant à la vitesse du point I sur D_1 et sur S, elle est égale à $\frac{c}{\sin \varphi}$.

Supposons en second lieu que, le centre A des accélérations étant toujours un point donné du plan P, le centre instantané I ait pour lieu dans le même plan une droite donnée D. Cherchons la courbe S_1, décrite par le point I dans le plan P_1, sur laquelle roulera la droite D. Comme dans le premier cas, le point A, d'accélération nulle, décrit dans le plan fixe une droite Δ_1 avec une vitesse constante c. Considérons la figure mobile à un instant quel-

conque : le pied H de la perpendiculaire abaissée du point A sur D est un point déterminé du plan mobile



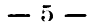
et la droite AH a une longueur donnée a. Au même instant, la droite D touche son enveloppe S_1 au point I et la droite IA est normale à Δ_1, trajectoire de A ; l'angle α que la tangente D à S_1 au point I fait avec la direction fixe Δ_1 est égal à HAI et, dans le triangle rectangle AHI, on a

$$\text{AI} \cos \alpha = \text{AH} = a.$$

Si l'on prend Δ_1 pour axe des x_1 dans le plan fixe, l'ordonnée AI du point I a pour valeur

$$y_1 = \frac{a}{\cos \alpha};$$

cette relation caractéristique montre que le lieu S_1 de I est une chaînette de base Δ_1, de paramètre a, sur laquelle roule D. La vitesse c du point A est égale au produit de AI ou y_1 par la vitesse ω de



la rotation instantanée du plan P et si l'on fait $c = a\lambda$, on aura

$$\omega = \frac{a\lambda}{y_1};$$

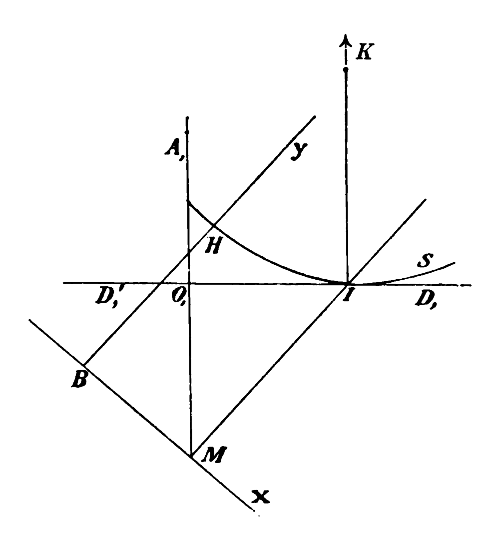
en prenant pour axe des y_1 l'axe de la chaînette S_1 et pour origine des temps l'instant où le point I passe au sommet de la courbe, l'abscisse du point I à l'instant t est $a\lambda t$ et l'on a

$$y_1 = \frac{a}{2}\left(e^{\lambda t} + e^{-\lambda t}\right), \quad \omega = \frac{2\lambda}{e^{\lambda t} + e^{-\lambda t}}.$$

Enfin, le centre instantané de rotation se déplace sur D et sur S_1 avec la vitesse $\frac{a\lambda}{\cos\alpha}$.

Lorsque c'est avec un point donné A_1 du plan fixe que doit constamment coïncider le centre des accélérations, le problème est un peu moins simple. Envisageons le cas où, en même temps, le centre instantané I doit décrire une droite D_1 dans le plan fixe et cherchons la courbe S qu'il décrit dans le plan mobile. Dans le plan fixe, abaissons A_1O_1, de longueur a, perpendiculaire sur D_1 et soiént, à l'instant t, I la position du centre instantané, S celle de la courbe roulante, H le point de cette courbe qui coïncidait avec O_1 à l'instant initial ; l'arc HI, que je désigne par s, est égal à O_1I. A l'instant t, la circonférence des inflexions a l'un de ses diamètres

IK perpendiculaire à D_1 et égal au rayon de courbure R de S au point I ; la circonférence passant au



centre A_1 des accélérations, A_1I est moyenne proportionnelle entre O_1A_1 et IK ; on a donc :

$$\overline{IO_1}^2 + \overline{O_1A_1}^2 = O_1A_1 \times IK \; ; \quad s^2 + a^2 = Ra ;$$

cette relation va déterminer S. Soit α l'angle de la tangente D_1 en I avec la tangente en H : on a

$$R = \frac{ds}{d\alpha} = \frac{a^2 + s^2}{a}, \quad d\alpha = \frac{a\, ds}{a^2 + s^2} :$$

intégrons, en remarquant que s s'annule avec α :

$$(1) \qquad \alpha = \text{arc tang} \frac{s}{a}, \quad s = a \text{ tang } \alpha, \quad ds = \frac{a\, d\alpha}{\cos^2 \alpha}.$$

Dans le plan P, prenons pour axe des y la normale à S au point H, pour axe des x une perpendiculaire menée à la distance HB égale à a du point H : on aura

$$dy = \sin \alpha \, ds = \frac{a \sin \alpha \, d\alpha}{\cos^2 \alpha}, \qquad y = \frac{a}{\cos \alpha}.$$

Nous retrouvons une chaînette, de paramètre a, de base BX et de sommet H : mais ici, c'est la chaînette qui roule sur D_1 en entraînant le plan P.

La vitesse angulaire ω de la rotation instantanée est égale à $-\frac{d\alpha}{dt}$ ou $-\alpha'$, en comptant les rotations positives de droite à gauche, comme en Trigonométrie. Or, d'après un théorème connu de cinématique, le coefficient angulaire de la droite IA_1 est égal à $-\frac{\omega^2}{\omega'}$ par rapport aux axes ID_1, IK ; d'autre part, on voit sur la figure qu'il est égal à $-\frac{O_1A_1}{O_1I}$, c'est-à-dire à $-\frac{a}{s}$, ou (1) à $-\cot \alpha$; on a donc

$$-\cot \alpha = -\frac{\omega^2}{\omega'} = \frac{\alpha'^2}{\frac{d\alpha'}{dt}} = \frac{\alpha' d\alpha}{d\alpha'}; \qquad \frac{d\alpha'}{\alpha'} = -\text{tang } \alpha \, d\alpha :$$

les deux membres ont pour intégrales des logarithmes : revenant aux nombres et appelant λ la valeur initiale de α', il vient

$$\lambda \cos \alpha = \alpha' = -\omega.$$

La tangente ID_1 à la chaînette faisant l'angle α avec BX, on a

$$\frac{dx}{dt} = \alpha' \cos \alpha \frac{ds}{d\alpha} = \lambda \cos^2 \alpha \frac{a}{\cos^2 \alpha} = a\lambda, \quad x = a\lambda t;$$

la projection M du centre instantané sur la base BX se déplace avec une vitesse constante $a\lambda$ et, eu égard aux résultats précédents et à l'équation de la chaînette, on trouve

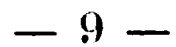
$$\omega = -\lambda \cos \alpha = -\frac{\lambda a}{y} = -\frac{2\lambda}{e^{\lambda t} + e^{-\lambda t}};$$

cette expression est, au signe près, celle que j'ai trouvée dans le second cas; comme elle, elle est indépendante de a.

On trouvera facilement le lieu décrit par le centre des accélérations dans le plan mobile. La perpendiculaire MO_1 abaissée du pied de l'ordonnée M sur la tangente O_1I à la chaînette est égale à a : le point A_1 est symétrique de M par rapport à O_1D_1 et si l'on appelle X, Y ses coordonnées à l'instant t, on a

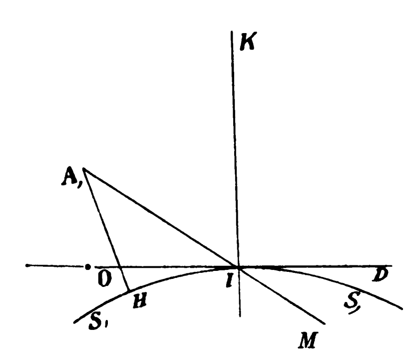
$$X = BM - 2\, MO_1 \cos O_1MB = x - 2a \sin \alpha, \qquad Y = 2a \cos \alpha;$$

$$\frac{dX}{dt} = a\lambda - 2a\lambda \cos^2 \alpha = -a\lambda \cos 2\alpha, \qquad \frac{dY}{dt} = -a\lambda \sin 2\alpha,$$



X, nul pour $x = 0$, décroît d'abord jusqu'à ce que α atteigne la valeur $\frac{\pi}{4}$; ensuite il croît jusqu'à $+\infty$; Y décroît de $2a$ à zéro; la courbe est d'ailleurs symétrique par rapport à BY et sa forme rappelle celle d'une strophoïde : elle est décrite par le point A avec la vitesse $a\lambda$.

Venons enfin au cas où, le centre des accélérations restant en un point A_1 du plan P_1, le centre instantané décrit dans le plan P une droite D. Cherchons la courbe S_1 qu'il décrit dans le plan P_1



et sur laquelle roulera D. Considérons cette droite à l'instant t, et soient r le rayon vecteur A_1I, μ l'angle MID que la droite ID forme avec le prolongement de A_1I. La circonférence des inflexions a l'un de ses diamètres IK perpendiculaire sur ID et égal au rayon de courbure R_1 de S_1 au point I, mais dirigé en sens contraire; elle passe au centre des

accélérations A_1, et, comme A_1IK est le complément de μ, on a

$$(3) \qquad r = R_1 \sin \mu;$$

mais, S_1 tournant sa convexité vers le pôle A_1, on a, d'après une formule bien connue,

$$R_1 = -\frac{r\,dr}{d.\,r\sin\mu} = -\frac{r\,dr}{\sin\mu\,dr + r\cos\mu\,d\mu};$$

d'où l'on tire, en remplaçant R_1 par sa valeur (3),

$$2r\sin\mu\,dr + r^2\cos\mu\,d\mu = 0.$$

Prenons pour instant initial celui où D touche son enveloppe S_1 en un point H tel que A_1H soit normale à l'une et à l'autre : alors μ est égal à $\frac{\pi}{2}$, et si l'on pose $A_1H = a$, la dernière équation a pour intégrale

$$(4) \qquad r^2 \sin\mu = a^2.$$

On en déduit, θ désignant l'angle HA_1I.

$$\operatorname{tang}\mu = \frac{a^2}{\sqrt{r^4 - a^4}} = \frac{r\,d\theta}{dr}, \qquad d\theta = \frac{a^2\,dr}{r\sqrt{r^4 - a^4}};$$

θ étant nul pour $r = a$, l'intégrale est

$$\theta = \frac{1}{2}\arc\cos\frac{a^2}{r^2}, \qquad r^2\cos 2\theta = a^2.$$

La courbe S_1 sur laquelle roule D est une hyperbole équilatère ayant A_1 pour centre, H pour sommet. La comparaison de son équation avec l'équation (4) montre que μ est égal à $\frac{\pi}{2} - 2\theta$, θ à $\frac{\pi}{4} - \frac{\mu}{2}$.

La vitesse ω de la rotation instantanée du plan P est précisément celle avec laquelle tourne D : or, cette droite fait avec A_1H l'angle $\theta + \mu$ ou $\frac{\pi}{4} + \frac{\mu}{2}$; donc

$$\omega = \frac{1}{2}\frac{d\mu}{dt} = \frac{1}{2}\mu'.$$

D'ailleurs, nous avons vu que, par rapport aux axes ID et IK, le coefficient angulaire de la droite IA_1 est $-\frac{\omega^2}{\omega'}$; il est aussi égal à tang A_1ID ou à $-$ tang μ; on a donc

$$\text{tang}\,\mu = \frac{\mu'^2}{\dfrac{2\,d\mu'}{dt}} = \frac{\mu'\,d\mu}{2\,d\mu'}, \qquad 2\frac{d\mu'}{\mu'} = \frac{\cos\mu\,d\mu}{\sin\mu}.$$

Les intégrales des deux membres sont des logarithmes; si on désigne par $-\lambda$ la valeur, évidemment négative, de ω pour $t = 0$, celle de μ' sera -2λ, celle de μ, $\frac{\pi}{2}$, et l'on aura, en revenant des logarithmes aux nombres,

$$\mu'^2 = 4\lambda^2 \sin\mu,$$

On en déduit :

$$\frac{1}{2}\mu' = \omega = -\lambda\sqrt{\sin\mu}, \qquad \lambda\, dt = -\frac{d\mu}{2\sqrt{\sin\mu}}.$$

Faisant $\sin\mu$ égal à $1 - z^2$, on trouve

$$\lambda\, dt = \frac{1}{\sqrt{2}}\frac{dz}{\sqrt{(1-z^2)(1-\frac{1}{2}z^2)}},$$

équation de forme bien connue, d'où résulte

$$z = \operatorname{sn} \lambda t\sqrt{2},$$

le module des fonctions elliptiques étant $\frac{1}{\sqrt{2}}$: on a ensuite

$$\sin\mu = \operatorname{cn}^2 \lambda t\sqrt{2}, \qquad \omega = -\lambda \operatorname{cn} \lambda t\sqrt{2}.$$

L'angle μ décroît de $\frac{\pi}{2}$ à zéro, tandis que θ croît de zéro à $\frac{\pi}{4}$ et ω de $-\lambda$ à zéro, pendant le temps

$$T = \frac{1}{\lambda\sqrt{2}}\int_0^1 \frac{dz}{\sqrt{(1-z^2)(1-\frac{1}{2}z^2)}} = \frac{1{,}311\ldots}{\lambda}$$

On a encore

$$\sin\theta = \sqrt{\frac{1-\cos 2\theta}{2}} = \sqrt{\frac{1-\sin\mu}{2}} = \frac{z}{\sqrt{2}} = \frac{\operatorname{sn}\lambda t\sqrt{2}}{\sqrt{2}}$$

$$r = \frac{a}{\operatorname{cn}\lambda t\sqrt{2}} = -\frac{a\lambda}{\omega}$$

Le mouvement du plan P est bien défini jusqu'au temps T; la droite D est alors asymptote à l'hyperbole S_1; il est naturel d'admettre qu'ensuite elle roulera pendant un temps 2T sur la seconde branche pour redevenir tangente à la branche inférieure.

Cherchons enfin le lieu C des positions successives de A_1 par rapport au plan mobile : c'est le lieu du centre A_1 de S_1 roulant sur sa tangente au sommet, considérée comme fixe. Nous prendrons pour origine le point O de D qui a coïncidé avec le sommet H, pour axe des x OD, et une perpendiculaire pour axe des y. On a d'abord

$$y = r \sin \mu = a \sqrt{\sin \mu}, \qquad dy = \frac{a \cos \mu \, d\mu}{2\sqrt{\sin \mu}} :$$

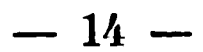
puis comme, au point A_1, la courbe C doit être normale à I A_1,

$$dx = dy \operatorname{tang} \mu = \frac{a}{2} \sqrt{\sin \mu} \, d\mu.$$

Quand le point I part du sommet H pour s'éloigner à l'infini sur la branche de droite, μ décroît de $\frac{\pi}{2}$ à zéro, y de a à zéro, x de zéro à $-h$, où

$$h = \frac{a}{2} \int_0^{\frac{\pi}{2}} \sqrt{\sin \mu} \, d\mu = 0,599\ldots\ldots a$$

le point A_1 décrit par rapport au plan P un quart d'ovale dont les trois autres quarts seront décrits



quand I parcourra le reste de l'hyperbole. On a enfin $ds = \frac{-a\,d\mu}{2\sqrt{\sin\mu}} = a\,\lambda\,dt$: le point A_1 aura encore une vitesse relative constante par rapport au plan P.

PARTIE LITTÉRAIRE

IMPRESSIONS

SUR LE

MEXIQUE CONTEMPORAIN

PAR

M. LE PAGE,

Membre titulaire.

IMPRESSIONS

SUR LE

MEXIQUE CONTEMPORAIN

Il y a treize ans, une mission économique et technique me donna lieu de faire, en un point du Mexique, un séjour d'étude : j'ai pu le terminer par une rapide promenade de trois ou quatre mille kilomètres.

Beaucoup connaissent la définition que Humboldt donnait du Mexique : « Une plaque d'argent que le Créateur a laissé tomber sur notre globe ».

J'ai vécu un mois dans la ville de l'argent, Monterey : je n'en parlerai pas, car elle n'a rien de séduisant, hors son admirable climat et la jolie montagne « de la Selle » (Saddle mountain), au pied de laquelle elle abrite ses quatre-vingt mille habitants.

Mais quel délicieux village que Ciudad-Vittoria : à peine un hôtel et pas un cabaret. « O fortunatos nimium !... » Quelques centaines de maisons peintes en couleurs claires s'encadrant, au bord d'un torrent, dans une forêt chevelue qui couvre la mon-

tagne et tapisse une gorge étroite; la vue s'étend, au loin, sur une plaine verdoyante et dorée de canne à sucre, de riz et de maïs.

L'industrie voisine est une sucrerie d'organisation tout à fait primitive: je ne l'ai regardée que par déférence pour le propriétaire, à qui je devais le rare plaisir d'une course à bride abattue, à travers la forêt sauvage, dans une légère voiture américaine traînée par douze mules empanachées et tintinnabulant de leurs innombrables grelots! et quand, en me ramenant au train qui m'attendait, on m'a offert, à titre d'hommage, un sac de sucre, un sac de riz et une jolie biche vivante et très apeurée, la civilisation européenne m'a paru, de loin, bien monotone et incolore.

De là, je suis descendu au bord du golfe du Mexique, à l'embouchure du Panuco, un puissant et rapide torrent qui arrive à la mer, assagi par la traversée de cinquante kilomètres d'une plaine fiévreuse; sa large embouchure, à grande profondeur, offre le seul port du rivage mexicain; le grand ingénieur américain Corthell travaillait avec succès à débarrasser ses passes des sables que le courant marin charrie du sud au nord et dépose partout où l'intervention d'un courant terrestre ralentit son allure.

Le peu de temps dont je disposais ne m'a permis aucun arrêt dans le trajet de Laredo, sur le Rio-Grande, à Mexico.

En quelques minutes, à Aguas-Calientes, j'ai aperçu la population grouillant dans les canaux

d'eau chaude qui traversent la ville, les enfants étaient en majorité et, pour le reste,... la beauté plastique est vraiment bien rare!

Les aspects de la vallée par laquelle on approche du nid d'aigle qu'est Zacatecas font patienter aux longueurs de la montée et regretter les vitesses folles de la descente.

Quant à Queretaro, je n'ai fait qu'en entendre appeler le nom dramatique.

Hors l'admirable végétation de son jardin public, Mexico ne présente guère d'intérêt: grande ville aux voies rectilignes, assez malsaine par le voisinage du marais Texcoco, fallacieusement qualifié de lac.

Immense cathédrale, somptueuse par ses dorures et ses ferronneries, ennuyeuse par son style « jésuite », le seul que l'on trouve au Mexique; l'inquisition, sauf dans quelques coins perdus de la montagne, a fait disparaître tout vestige des civilisations antérieures.

Mais, à trois kilomètres de Mexico, au bout d'une admirable avenue, il y a Chapultepec!

C'est, au milieu d'un bois de cyprès géants, un monticule rocheux assez étendu pour porter une vaste terrasse derrière laquelle s'alignent une école militaire, pittoresque comme une caserne peut l'être, et un très séduisant palais d'été pour le président de la République.

Ce que j'ai vu, de cette terrasse, m'a laissé un ineffaçable souvenir: l'horizon est limité, à droite et à gauche, par des collines étrangement dentelées; au bout de la grande avenue, Mexico déta-

chait sa silhouette sombre sur les blancheurs du lac Texcoco; au delà, autant que l'œil pouvait distinguer, la campagne ondulait, sous son manteau de plantations diverses, puis de forêts; au fond, paraissant se toucher, la Malinche, portant à plus de deux mille mètres au-dessus du sol, sur ses arêtes à forme parabolique, son couronnement cylindrique de roches dorées; à côté, l'Ixtacihuatl (la dame blanche), présentant son front neigeux à près de trois mille mètres de hauteur; à droite, enfin, plus haut encore, le dôme du Popocatetl, perdant son sommet arrondi dans les fumées de ses solfatares; à l'extrême horizon, le pic d'Orizaba découpait sa silhouette illuminée par le soleil couchant, qui teintait énergiquement les crêtes secondaires de toute la gamme des rouges et des violets !

A défaut du pinceau de Fromentin, il faudrait une autre plume que la mienne pour décrire cette splendeur; que l'on m'excuse de m'y être aventuré : c'est l'entraînement d'un enthousiasme que le temps n'a pas éteint.

Mexico a un musée, la sculpture est au rez-de-chaussée; dès l'entrée, mon œil est attiré par une statue à l'état d'ébauche : en grandeur naturelle, un homme de petite taille, nu, est accroupi, le menton sur les genoux et les bras croisés sur la figure; les traits sont donc cachés, mais l'attitude seule manifeste, avec une telle puissance, l'écrasement de l'être sous la douleur, que les larmes me sont venues aux yeux ! C'est l' « Indios triste »; j'ai demandé l'Indien gai : il n'existe pas.

Ce peuple, en effet, est triste ou, peut-être plus exactement, fataliste, et il a dû l'être depuis de longs siècles ; il semble que l'heur et le malheur de la vie courante se dissolvent dans une indifférence absolue ; en voici un exemple :

De Mexico à Puebla, onze heures de wagon sans buffet ni restaurant ; aux gares, des femmes offraient, sur de petits éventaires, du « pulche », jus fermenté d'aloès, et des pâtisseries grossières : un voyageur dévalise une de ces boutiques portatives, emporte le butin dans son compartiment et ne paie point, la femme geint, se plaint à voix basse et, le train partant, s'éloigne en pleurant, sans un appel bruyant à l'odieux loustic.

A la station suivante, sur un éventaire analogue, je prends un gâteau de deux sous et donne un dollar en refusant la monnaie ; la marchande m'a jeté un regard étonné et fait un geste de remercîment ; pas un rayon de joie n'a illuminé son œil.

Et cependant, cette population d'aspect si terne a l'instinct de la forme et de l'attitude ; si l'homme de génie qui a fait l' « Indios triste » n'a pas eu de successeur, il y a tout une province où se fabriquent, sous le pouce et en quelques minutes, des statuettes en terre, très exactement costumées, pleines d'allure, d'animation et de finesse d'observation.

Dans ce musée de Mexico, j'ai vu aussi des tableaux de peintres mexicains, bien peints et bien dessinés, mais paysages et personnages m'ont laissé l'impression d'être, en général, de l'école de Ribeira ; l'ombre exagérée se heurte à la lumière

crue : ce n'est, après tout, qu'une légère exagération de la nature sous le soleil intense du pays.

Revenant à la tristesse du peuple, je la crois, dès longtemps, expliquable par son histoire.

Pendant la série des siècles qui ont précédé le XVIe de notre ère, les Incas ont roulé de province en province la terrible pierre à sacrifices; le peuple se rendait à la cérémonie sanglante et sacrée, mais nul n'était sûr d'en revenir, car les victimes étaient prises, par milliers, dans l'assistance même.

Avec Fernand Cortez, l'inquisition s'est établie et a torturé et brûlé, comme les Incas avaient égorgé.

Après 1810, le régime des pronunciamentos a semé la mort par les dragonnades et les fusillades avec autant de férocité que ses prédécesseurs.

C'est depuis 1877 seulement que Porfirio Diaz a, par un gouvernement ferme, assuré l'obéissance à des lois régulièrement promulguées et donné à tous la sécurité du lendemain.

Vingt-huit ans ne peuvent suffire à changer la mentalité que vingt siècles ont créée dans une population ignorante.

Porfirio Diaz aura-t-il un successeur?

Il y a treize ans, la question se posait; le bon sens me paraît indiquer, aujourd'hui, une réponse affirmative; une république ne progresse pas, comme le Mexique a fait, sans que le chef soit secondé par des hommes de valeur; il serait invraisemblable d'admettre qu'un vieillard ayant réalisé l'étonnante transformation que Porfirio Diaz a

accomplie, ne prenne pas toutes les mesures utiles pour qu'un de ses collaborateurs soit en situation d'assurer la pérennité de son œuvre et d'écarter tout prétexte à l'intrusion du redoutable oncle Jonathan.

Au Mexique, les grandes industries et les travaux publics sont aux Américains, la banque aux Anglais, le commerce aux Français, la propriété agricole aux Mexicains, les Allemands ont la moindre place : ils sont maraîchers et petits marchands.

En fait, les Américains tiennent la grande richesse du pays, celle qui convient à leurs aptitudes ; la terre leur soucie peu, puisqu'ils ont encore des dizaines de millions d'hectares à mettre en valeur, en pays sain, alors qu'au Mexique les terres productives sont plutôt fiévreuses.

Ils sont trop pratiques pour chercher la conquête d'un pays qu'ils exploitent sans concurrence, tant que la sécurité de leurs travaux sera garantie par l'ordre public et la stabilité politique.

Ils tiendront compte que la population mexicaine est numériquement, moralement et matériellement trop inférieure à la leur pour pouvoir les inquiéter, et suffisamment organisée, cependant, pour qu'aucune puissance ose violer la doctrine de Munroë, sur un territoire dont l'étendue, la configuration et le climat rendent la défense facile.

La France en a fait la douloureuse expérience, à une époque de désorganisation absolue !

UN OPUSCULE

DE

ROBERT DU VAL

PAR

M. l'abbé A. TOUGARD,
Membre correspondant.

UN OPUSCULE

DE

ROBERT DU VAL

L'homme dont nous désirons entretenir quelques instants l'Académie, semblerait digne d'être placé au nombre de ces encyclopédistes plus ou moins universels, comme il s'en est rencontré même aux siècles les moins cultivés.

Il est tombé aujourd'hui dans un profond oubli; et, pour comble d'infortune, les derniers ouvrages qui ont eu à en parler l'ont fait d'une façon peu satisfaisante. Le gros *Dictionnaire de l'Eure* lui accorde juste deux lignes. Un auteur généralement fort exact a pris la peine d'écrire une note pour dire que Du Val est né à Rouen et non à Rugles. On a placé sa naissance une vingtaine d'années trop tard. Enfin, Auguis, dans la *Biographie universelle,* a dû faire la plus étrange confusion de ses matériaux pour avancer que son abrégé de Pline est « écrit *ad corrupti sermonis latini emendationem* ». Et, pour que rien ne manque au décri de sa renommée, on s'accorde à voir surtout en lui un

cerveau malade, hanté des songes creux de la pierre philosophale.

Dans cette obscure biographie, un fait, d'ailleurs cité partout, était hors de doute : c'est que Du Val fut chanoine de Chartres. Nous pouvons maintenant assurer que ce chanoine est bien originaire de Rugles et que sa naissance doit se placer vers 1450. Ce dernier point résulte de la lettre qu'il écrivit au fameux cardinal J. Balue, environ l'an 1484. La pièce avait été extraite de la bibliothèque de la reine de Suède par un des maîtres de la science historique du grand siècle. Mais cette copie de Mabillon ne parut qu'en 1724 dans le premier volume de l'*Amplissima Collectio* de dom Martène. Du reste, ces six colonnes d'un parallèle assez emphatique entre Balue et David, saint Jérôme et autres grands hommes de l'antiquité sacrée et profane, ne méritent guère la lecture, sauf quelques lignes qui expliquent la diversité des objets sur lesquels Du Val a laissé des écrits (1). Voici le passage (col. 1608, B) : « Votre zèle incroyable pour lire avec soin les livres de sciences vous avait fait former beaucoup de copistes et de relieurs, et vous m'aviez mis à leur tête dans votre prieuré de Saint-Éloi à Paris. J'y avais ainsi, par votre ordre, préparé un choix de volumes sur de nombreuses connaissances ».

(1) Il faut pourtant y remarquer aussi l'acharnement au travail dont Balue fit preuve. Du Val assure en effet (col. 1609, B) qu'il n'avait pas fait moins de neuf heures de lectures chaque jour, pendant dix ans.

Ainsi, dans les dépendances de ce prieuré de Saint-Éloi qui avait anciennement été l'abbaye de Saint-Martial, travailla l'une des dernières officines de manuscrits que les imprimeries allaient remplacer. Quoi de plus naturel qu'en dirigeant la besogne des scribes et des *librarii*, R. Du Val ait porté son application sur les matières les plus variées, contresignant simplement certains livres, comme celui de M. Romain: *De Transfiguratione metallorum*, Paris, 1559, in-4°, qui peut n'avoir paru qu'après sa mort, à moins que les premières impressions n'aient entièrement disparu.

Sa propre bibliographie a grande chance d'être demeurée assez incomplète (1). Il n'est donc pas hors de propos de citer ici à tout hasard quelques titres nouveaux ou peu connus. Son *De veritate et antiquitate Artis Chemicæ* a été encore réimprimé à Leyde, croyons-nous, en 1593; il y en avait eu une édition à Paris en 1561. Son abrégé de Pline *(Compendium.... ex Plinio)*, d'abord publié en 1500, reparut en 1565. Il y joignit une œuvre plus labo-

(1) La science bibliographique est un puits sans fond, comme les spécialistes le déclarent à l'envi. Par exemple, après ce que Boissonade et Larcher ont dit des éditions d'Anacréon publiées en 1786, il semble que la question soit trois fois éclaircie. En voici cependant un exemplaire de 149 pp., daté de Strasbourg le 1er avril de cette année. Il porte au titre *Editio tertia locupletior;* et, en effet, les suppressions signalées dans le dernier tirage de la seconde édition sont rétablies. Cette quatrième impression pourrait être le fait du libraire Treuttel, qui en signe la dédicace à Ernest, *Saxoni Gothanorum duci.*

rieuse, l'*Explanatio in Plinii difficilia*, Paris, 1500, in-4°. Son *Epitome de Valerio Maximo*, que Brunet date aussi du même temps, a eu les honneurs d'une traduction. Quant à l'ouvrage ascétique *De dispositione ad bene beateque moriendum*, le P. Possevin en cite une édition de 1567.

Après l'alchimiste, l'abréviateur, l'humaniste et le mystique, voici maintenant le grammairien. Il n'y a qu'une vingtaine d'années que l'on connaît son *Commentarius in artem versificatoriam Huttini*, par la citation qu'en a faite le *Répertoire des ouvrages pédagogiques*, mais sans dire un seul mot de l'auteur. Ce commentaire eut du succès, puisque l'édition donnée à Troyes en 1544 fut suivie trois ans après d'une réimpression faite à Paris.

Voici quelques renseignements complémentaires recueillis par Lemaréchal, compatriote de Du Val, député sous la Restauration. Du Val était professeur au collège de Lisieux (à Paris sans doute), lorsqu'en 1529 il écrivit ce *Commentaire*. Dans la magnifique édition de 1539 sont cités, entre ses amis, Henri Guestet et Michel Girard, vicaire à Saint-Germain de Rugles, qui tenaient école chez eux, ce qui leur fit intenter un procès par l'abbaye de Lyre, à laquelle appartenait le droit de nommer le maître de l'école publique (1). Les privilèges excessifs n'ont jamais rien valu, on le voit ici une

(1) Communication de notre excellent confrère M. Louis Régnier, l'éminent archéologue d'Évreux.

fois de plus, pour la meilleure diffusion de l'enseignement.

Bachelier en théologie (1), R. Du Val fut un vaillant scribe. Avant 1469, il avait commencé à copier un Tite-Live et un Appien, que Louis XI lui fit achever au moyen d'une gratification de près de 370 fr. (en monnaie actuelle environ 4.000 fr., sinon plus). Le Tite-Live est à la bibliothèque de Tours, mais l'Appien est entré à la Bibliothèque nationale et M. Léopold Delisle en a reproduit quelques lignes en fac-similé (2).

Enfin, un catalogue d'Italie nous a apporté naguère l'opuscule qui fait l'objet de cette notice; il occupe les pages 272-320 d'un volume intitulé : De corrv|pti sermonis emen|datione *Libellus, cum per|brevi accessione Ro|berti vallensis, ab|omnibus men|dis repur|gatus.* Vignette. Parisiis | 1531, in-8° de 165 m/m × 111 (3). L'absence de toute mention d'imprimeur et de libraire peut faire croire à une contrefaçon de l'*Emendatio corrupti sermonis,* à laquelle on aura voulu donner un attrait de plus, en y ajoutant notre supplément. L'incorrection du texte aurait, il est vrai, suffi pour persuader au typo-

(1) H. Forgeot : *Jean Balue* (Paris, 1895, in-8°), p. 163.— Peut-être serait-il prudent de se demander s'il n'y a pas eu deux R. Du Val, oncle et neveu.

(2) *Le Cabinet des Manuscrits,* I, 82-83 ; III, 341 et pl. L, 5.

(3) Ce volume a appartenu aux moines bénédictins de Pontoise, comme le disent les deux lignes manuscrites en tête du second feuillet: *S. Martini Pontisarensis 1680 | Congr., S. Mauri, catal. inscript. B. S.*

graphe de taire son nom: l'*Accessio* compte au moins une faute par page.

La page 272 ne porte qu'un simple titre de départ, qui ne diminue en rien le nombre des lignes. Le voici : BREVIS AC|CESSIO AD CORRVPTI SER | monis emendationem, a Roberto Vallensi Ru|glensi ædita *(sic)*, ad Gulielmum Girardum et Rou|landum Berthaudum consanguineos.

Suivent les deux principes à observer avant tout par les enfants: *Il fault premierement congnoistre quel cas chascune diction gouverne devant soy et apres: c'est a scavoir au nominatif cas, au génitif, au datif, etc... Il fault secondement scavoir et garder l'ordre de chascune diction.*

Du Val enseigne ensuite comment on doit faire la construction, avec un exemple à l'appui de ses règles. Il insiste pour qu'on apprenne « avec le plus grand soin » les déclinaisons et les conjugaisons dans le *Donat.* Pour la syntaxe, on prendra « le petit livre d'or d'Érasme sur la construction des huit parties du discours ».

Quant aux enfants qui ont des thèmes à faire, il est nécessaire qu'ils sachent d'abord distinguer les différentes phrases, et les partager ensuite en périodes, pour que le devoir devienne plus facile. Ceux qui ont tant raillé les « forts en thème », ont-ils assez remarqué ce que tout ce travail suppose de maturité d'esprit, maturité précoce qui, ainsi développée par un fréquent exercice, donnera à ces thémiers un réel avantage dans la pratique de la vie.

Suivent, comme conséquence, quelques mots sur la ponctuation, parenthèse comprise. On y voit justifiée aux yeux l'étymologie de la virgule *(petit bâton)*, aujourd'hui assez énigmatique :

virgula / vel sic,

Vel marque une période de transition; mais notre volume n'emploie que la virgule actuelle.

Quant à l'ortographe *(sic)*, « partie de la grammaire où les enfants font beaucoup de fautes », il ne faut pas la négliger, puisqu'elle fait lire et comprendre sans difficulté ce qui est écrit correctement.

A l'énoncé des trois genres de fautes contraires à une orthographe correcte (addition, omission ou mutation) succèdent quinze règles, dont plusieurs méritent d'être reproduites. Elles font clairement comprendre à quels principes obéissaient les latinistes de la Renaissance.

« 11. Avant *b, m, p,* on ne met jamais *n,* mais bien *m,* comme *imbuo, immitto, computo.* Mais *n* se place avant les autres consonnes, ainsi: *concino, condo, infringo.*

« 12. Dans les mots latins où *s* et *x* sont suivis de *ti* avant une voyelle, ce *t* conserve sa valeur ordinaire, comme dans *quæstio, mistio* ou *mixtio;* mais ailleurs *ti* se prononce *ci;* par exemple, *lectio, amicitia.*

« 13. On ne met pas dans le même mot *m* avant *d, q* et *t;* mais on écrit *n,* comme *tandem, quenque, identidem.*

« 14. Souvent le dérivé garde les lettres de son primitif. *Gratia* doit s'écrire par *t* et non par *c*, parce qu'il vient du génitif *grati; — clementia,* de *clementis; — gratius,* de *grati; — consortium,* de *consorte,* qui gardent le *t*. Mais *audacia* doit plutôt s'écrire par *c* que par *t*, parce qu'il descend du génitif *audacis; — mendacium,* de *mendacis,* — et *dulcius,* de *dulcis,* qui conservent le *c* ».

Les quarante-trois pages suivantes ne sauraient se prêter à une analyse ; *quoniam,* dit l'avertissement en tête du volume, *vix potuit ullus ordo servari.* Elles ne sont guère remplies que de phrases latines, le plus souvent en deux ou trois rédactions pour la même idée, sans aucune liaison. Il semblerait qu'on a imprimé le cahier où un élève de R. Du Val avait noté au jour le jour ce qui l'avait le plus frappé dans les leçons de son maître. Des phrases réunies sur la même page paraissent ne pas appartenir à la même date.

Toutefois, dans ce désordre où l'art n'a rien à voir, les pages 279-283 concernent les monnaies romaines; la page 285, les *nomina officiorum* des fonctionnaires publics. Les deux parents de l'auteur, déjà nommés au titre, Girard et Berthaud, font les frais du dialogue des pages 294-295. Les *verba impropria et barbara apud jurisconsultos* occupent les pages 296-298. Suit une courte liste de poissons, lesquels font place à un groupe de plantes, pages 300-301. Après quoi règne la plus grande diversité de propos, sauf les six noms de fleuve du dernier feuillet.

Il faut relever cette préférence donnée (pages 292-293) aux périphrases classiques dans des locutions consacrées plus encore par leur objet que par l'usage :

Celebrare missam, elegantius dicitur *facere sacrum;*

Dicere horas, latinius dicemus *dicere preces horarias;*

Breviarium, melius dicitur *codex precum horariarum.*

Louis Quicherat a blâmé avec raison ce zèle intempestif du beau langage pour exprimer des actions que l'antiquité n'avait pu même soupçonner.

Nos grammaires modernes ne sauraient donner lieu à d'autres remarques. Mais, avec la liberté d'allures que l'époque, non moins que le sujet, laissait à l'auteur, des accessoires imprévus ont pour nous plus d'intérêt que le fond même du livre. Outre le panégyrique en raccourci d'un des plus illustres philologues du temps, l'histoire locale s'y trouve mêlée à l'histoire de notre langue ; et la note gaie intervient çà et là par quelques mots de l'inqualifiable latin qu'on va lire.

Ce doit être l'âge d'or du latin macaronique de feu Michel Morin. Les échantillons qu'en offre R. Du Val aident à comprendre comment tout le personnel de l'imprimerie d'H. Estienne parlait latin, mais un latin qui n'avait qu'une parenté fort douteuse avec celui dont retentissait la Sorbonne dans ses mémorables soutenances.

Parfois, des mots tous bien latins n'en formaient pas moins une phrase inconstruisible. Ainsi (p. 319) « *Facit malum ventum,* il fait mauvais vent ». Mais, le plus souvent, au mot latin qui ne se présentait pas à l'idée, on substituait couramment le mot français affublé d'une désinence latine et de toutes les modifications qu'elle peut subir: *Fures* detroussaverunt *me; — accipe* couragium; — *solve tuum* scotum, « paie ton écot »; — *hoc vinum est* passabile; — *Ista poma sunt* ex fundo *Normaniæ,* corrigé par *Hæc poma delata sunt ex penitissima Neustria;* — accordavi *cum Petro.* — Enfin, l'identité de quelques lettres suffit à faire prêter à un mot de bon latin un sens qu'on ne lui a jamais vu. Ainsi l'acception de « passage » donné au nom de cette phrase (p. 311): « *Tu non bene intelligis hunc* passum ».

Ludamus bono, à la première page du volume, prouve que la locution écolière « jouer *pour de bon* » (opposée à « jouer *pour plaisir* ») est vieille de quatre siècles au moins. Elle a pour double équivalent: *certemus aliquo præmio,* et *contendamus precio.*

A en croire notre auteur, les mots *demortuus* et *suffectus* avaient pris des sens particuliers qu'il explique de cette sorte (p. 316): « DEMORTUUS *ille dicitur, qui cum gereret magistratum, obiit* (1); Celuy qui meurt ayant quelque office et dignité ».

(1) Double correction au texte inintelligible: *congereret... ohiit.*

— « SUFFECTUS *autem ille est qui obtinuit demortui officium;* Celuy qui ha l'office de celuy qui est mort en son office ».

Au premier rang des *Verba impropria et barbara* est cité « DISPENSARE pro *legibus solvere* ». Il y a là une déviation de sens assez curieuse. Dans la langue classique, *dispenso* (fréquentatif de *dis, pendo*) n'a jamais signifié que « répartir, distribuer ». C'est le moyen âge qui lui a donné le sens de « dispenser d'une loi »; et cette acception est la plus générale dans le français, quoique nous ayons conservé l'emploi primitif.

Un seul philologue contemporain est cité, avec Érasme, par R. Du Val, c'est Budé (que notre volume appelle Budée et en latin *Budæus*). Homme de fort grand mérite assurément, ce savant n'était pourtant pas infaillible, quoi qu'en dise la première mention (p. 286): *Budæi errores nunquam vertam in religionem.* On pourrait croire que l'auteur dit simplement que les erreurs de Budé ne sont pas de conséquence; mais il se traduit ainsi lui-même: « Je ne ferai jamais conscience de faillir avecques Budée ».

Les autres citations sont plus raisonnables (p. 311): *Omne quod est in Budæo est bene dictum.* — *Quicquid ex Budæo hauritur, purum est et latinum.* — *Budæus plurimum æstimatur propter suam scientiam.* — *Ex studiis bonarum litterarum censetur Budæus.* « On prise fort Budée, à cause qu'il est fort savant ».

On ne peut guère considérer comme un éloge de

Budé la première mention qu'en fait Du Val (p. 279) au sujet des poids et des monnaies: « Qui veut en savoir davantage, doit lire en entier les livres de Budé *De Asse* ». Cette citation s'imposait. Le mot *perlegat* est à remarquer, puisqu'il prescrit la lecture d'un gros in-folio.

Les renseignements les plus imprévus sont assurément quelques phrases sur la petite ville de Rugles, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Eure. Sa position géographique est d'abord sommairement notée (p. 290): « *Vernolium distat ab urbe Ruglensi plus octo milliaria.* Il y a plus de quatre lieues depuis Rugles jusques à Verneuil ».

Elle avait tout à craindre des gens de guerre; mais la population avait conjuré le danger: « *Necem expeditorum militum qui Ruglas diripere contendunt, nunquam vertam in religionem;* Je ne ferai jamais conscience de tuer les gens d'armes (1) qui veulent piller Rugles ». — « *In urbe Ruglensi relicta sunt præsidia; sed suo vivunt ære.* Il y a garnison de gens d'armes à Rugles; mais ils paient ». — « *Jam præsidiis non egent; omnes enim armis sese accingunt.* Il ne faut plus de garnisons à Rugles: car chacun se demente de porter bâton ».

L'éloge de la population est excellent, mais risque peut-être, dans la bouche d'un compatriote, d'être accusé de partialité: « *Ruglæ bonorum viro-*

(1) Le texte écrit en un mot *gendarmes*, qui a aujourd'hui un sens spécial.

rum turba censentur. Rugles est fort estimée, à cause qu'il y a beaucoup de gens de bien » (1).

Recueillons, en outre, quatre mots sur l'état sanitaire de Paris (p. 289). Rien d'étonnant que, dans ce premier tiers du XVI[e] siècle, l'hygiène de la capitale ait été sévèrement jugée par cet enfant de nos fraîches et salubres campagnes normandes: « *Parisiis,* dit-il, *est loci et cœli gravitas.* Il y a mauvais air à Paris ».

Ici se seraient apparemment arrêtés, il y a deux ou trois générations, ces extraits de Du Val. Mais, depuis un demi-siècle, notre belle langue est étudiée avec un soin jaloux; et on a pris à cœur d'en approfondir l'histoire, non moins que celle de la nation. Si, en pareille matière, il n'est guère de livre tout à fait inutile, à plus forte raison un traité grammatical comme le nôtre va-t-il fournir son contingent.

Un assez curieux dicton mériterait par lui-même d'être remarqué, n'eût-il même pas employé ce vieux verbe *attoucher* que nous avons laissé mourir: « Il y a trois choses qui ne sont point attouchées de foudre: l'aigle entre les oiseaux, le laurier entre les arbres et le veau de mer entre les poissons ».

Le mot qui vient d'être cité dans les notes sur Rugles se prononce ordinairement *dmenter,* et est

(1) Une phrase où Rugles est cité parle aussi de la famille de l'auteur: « *Consobrinus meus vult se quæstura Ruglensi movere* (p. 284). Mon cousin ne veut plus être receveur de Rugles ».

encore en plein usage populaire à Rouen et au Havre (1), comme aussi probablement dans toute la Haute-Normandie, au sens particulier de « s'occuper d'une chose qui ne rentre pas dans sa besogne ordinaire ». — Du Val connaît comme nous les termes de jeu *quinzain* et *trentain;* et il orthographie *alembic* comme le XVIIIe siècle.

Du parfait en *is* dans la première conjugaison, recommandé par des grammairiens, et dont Henri IV usait encore environ un siècle plus tard, il nous offre les deux exemples *montrit* et *parlit* (de « montrer » et « parler »).

Achapter, qui est la forme primitive, employé deux fois (pp. 278, 313), n'empêche pas le dérivé peu logique *achepteur* (p. 305). *Contrôleur,* écrit alors *contrerooleur,* apparaît ici sous la forme *contreroulleur,* qui semblerait marquer la prononciation.

« *Grossum,* un gros (dit la page 280); c'est-à-dire deux estellins et demi ». Ce mot *estellin,* tombé en désuétude, est évidemment de la même famille que « sterling »; mais ici ce n'est qu'une fort petite monnaie, tandis que l'esterlin, que l'Académie a sauvé de l'oubli, se disait d'un poids.

Lendit, autre vieux mot que l'Académie n'a pas adopté, figure à la page 287, sans que l'acception en soit bien nette: « *Moribus receptum est quotannis indici nundinas.* C'est la coutume tous les

(1) *Étude sur le langage de la banlieue du Havre,* par l'abbé Maze (Havre, 1903, gr. in-8°), p. 141.

ans de donner le lendit ». Qui croirait que « engin » n'est pas exclusivement un terme mécanique de vieille date? Or, voici de quoi brouiller toutes nos idées (p. 283): « *Petrus est egregio præstans ingenio.* Pierre ha *(notable aspiration)* bon engin, bon esperit ».

La phrase suivante n'est remarquable que par une double trace d'archaïsme (p. 290): « Il s'est combattu vaillamment plus de quatre *grosses* heures ». Celle-ci, au contraire, commente les sens primitifs du mot *danger,* maintenant inconnus de la foule. « Je le prends en mes dangiers » équivaut à *Sponsorem me constituo;* « Le prends-tu en tes dangiers? » à *Fide tua esse jubes?*

Je n'ose insister sur la forme *lampraye* (pour « lamproie »), qui n'est peut-être qu'une bévue typographique. Quant à la singulière transposition de *l* dans *esplingue* (pour « épingle »), si étrange qu'elle soit, elle est confirmée par un acte de 1526, que M. de Beaurepaire vient d'insérer dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.*

Le genre féminin donné à *héritage* (« mon héritaige, laquelle, » p. 308) n'est peut-être qu'une bizarrerie isolée. Mais les deux locutions suivantes paraissent bien de la langue courante: « Entre dessus ton homme », qui répond (p. 296) à *pedem in hostem feras,* et (p. 317) *devant-hier,* mis pour « avant-hier ».

Comme il est plus intéressant encore d'en prendre note, notre grammairien a employé deux formes

qui semblent assez étranges, mais n'en sont pas moins d'une dérivation plus régulière que celles de nos jours: *voulentiers* (p. 313) pour « volontiers », et (p. 286) *escondit,* au lieu de « éconduit ». Par contre, sa périphrase « maison d'orphelins » devait attendre près de trois siècles son dérivé si naturel *orphelinat,* que l'Académie n'a sanctionné que dans sa dernière édition.

Finissons par un mot fort ancien et d'origine obscure, pris ici dans un sens aujourd'hui inconnu (p. 302): *Cucullus tegmen est capitis; a quo cucullati dicuntur quos vulgo appellamus bigothos.* Ainsi, les « bigots » étaient alors des gens portant capuchon. Faut-il voir dans son emploi actuel un exemple de cette tendance péjorative que Littré a blâmée si justement?

Puisse cette modeste étude raviver l'attention sur les manuels les plus élémentaires de l'enseignement classique à la Renaissance! Si leur attrait pédagogique est moins que médiocre, ils peuvent donner occasion à des remarques accessoires qui auront leur prix. Et puis ne comptent-ils pas parmi les aînés de ces « Vieux Livres », dont M. Jules Lemaître plaidait la cause avec une émotion si communicative à l'heure même où nous écrivions.

Addition à la note 1 de la page 4.

Après avoir lu les pages qui précèdent, le savant chanoine Porée, ancien directeur des Antiquaires de Normandie, a confirmé l'existence du problème que je n'avais que soupçonné; et dans tout l'abandon d'une simple lettre, il l'a résolu bien mieux que je n'aurais su le faire.

« Vous l'avouerai-je, écrivait-il, j'ai des doutes sur l'identification de Robert Du Val, de Rugles, *Ruglensis*, l'auteur de la *Brevis Accessio,* et le Robert Du Val, l'encyclopédiste, naturaliste, etc. Ce dernier, en effet, dans le titre de l'ouvrage et dans divers passages de son élucubration, prend soigneusement le titre de *Robertus de Valle Rothomagensis.* Ne serait-il pas légitime de conclure que ce R. Du Val était né à Rouen ? Dans sa *Finalis conclusio* de l'*Explanatio difficilium,* Robert dit : *Extat in bibliotheca Rothomagensis Ecclesiæ Plinii volumen absque capitulorum designatione, eleganti et vetusto charactere nitidoque descriptum, etc.* Il avait donc fréquenté la Bibliothèque capitulaire... »

Donc : « Robert Ier, né vers 1450, à Rouen, le chimiste et l'alchimiste ; et Robert II, né à Rugles, l'humaniste et le grammairien, professeur au collège de Lisieux, et qui a bien pu mourir aux environs de 1567, comme le dit Frère (tout en le confondant avec l'autre) ».

D'autre part, comme le remarque M. le Doyen de Rugles, Robert II fut « docteur en droit et boursier au collège du Plessis, à Paris ».

ÉTUDE

SUR

LA PRISE DE CHERBOURG

PAR LES ANGLAIS

en 1758

PAR

M. Gabriel VANEL,

Membre titulaire.

ÉTUDE

SUR

LA PRISE DE CHERBOURG

PAR LES ANGLAIS

en 1758.

I

La prise de Cherbourg par les Anglais en 1758 est un épisode bien connu de la guerre de Sept ans et nous n'avons pas la prétention de venir donner sur ce triste événement des détails qui puissent modifier les faits en eux-mêmes. Plusieurs relations françaises et anglaises, tirées des archives du château d'Harcourt, par M. Hippeau, le journal de Voisin-La-Hougue, celui d'un habitant de Cherbourg, l'Histoire de Vérusmor, et une étude sur un patriote cherbourgeois, que M. G. Lavalley a insérée dans son volume des *Grands Cœurs,* peuvent être consultés à ce sujet.

Plus récemment, la Société Académique de Cherbourg a publié un autre journal manuscrit, dont une copie existe à la Bibliothèque municipale de Caen, journal qui donne le détail circonstancié du débarquement des Anglais et de leurs mouve-

ments pendant les journées des 5, 6 et 7 août 1758.

Un autre document, contemporain de l'événement, se trouve aux Archives du Calvados et nous avons cru intéressant de le signaler. C'est une lettre, ou plutôt un fragment de lettre, non datée, écrite à Cherbourg et qui était primitivement renfermée dans un cahier de copies de rapports adressés au ministre d'Argenson. Cette lettre renferme une relation succincte, mais très exacte, de l'arrivée et du séjour des Anglais à Cherbourg.

Elle n'est pas entière ; la première feuille, qui donnait probablement des nouvelles de famille, a été détachée. On n'a laissé que la seconde, sur laquelle se lit, au verso, l'adresse : *A M. Simon Duchesne, au Havre*, et qui porte encore le cachet de cire rouge servant à la clore. Aucune signature et pas d'orthographe.

Le récit commence brusquement et l'on est fondé à penser que la feuille supprimée contenait quelques détails sur les faits antérieurs et les préparatifs de la défense.

Ce document, comme nous l'avons dit, est contemporain de la prise de la ville et a dû être écrit peu de temps après le départ des Anglais. Il finit aussi brusquement qu'il commence et nous présumons que cette feuille devait en contenir une autre, relatant l'embarquement et donnant peut-être quelques appréciations qui manquent complètement dans ce qui nous reste.

Le témoin appartenait probablement à la milice, car il parle de la mise hors de service des canons

garnissant les forts entre Querqueville et Cherbourg, comme ayant été présent et acteur dans cette mesure. Sans entrer dans le détail, il constate cependant que la défense avait été nulle et que les troupes anglaises, qu'il évalue à près du double de leur nombre, s'étaient emparées des hauteurs de Nacqueville, *sans aucune opposition* et sans qu'il y eût, de notre côté, une perte sérieuse : dix à douze hommes tués ou blessés et deux officiers seulement.

Il signale également un fait qui paraît à peine croyable, et qu'on voulut jadis contester, c'est que les Anglais, étonnés de leur facile victoire et persuadés que la ville allait être vigoureusement défendue, ne poursuivirent pas les fuyards. Ils s'arrêtèrent sur les hauteurs de Nacqueville où ils campèrent dans un champ assez resserré, du lundi 7 août, à 2 heures 1/2 du soir, jusques au mardi 8 août. Ils ne commencèrent à s'avancer vers la ville qu'assez tard dans la matinée.

Leur marche ne fut nullement inquiétée.

Leur avant-garde ne rencontrant aucune troupe française, prévint le général Bligh. Celui-ci envoya aussitôt un piquet de 50 dragons qui entrèrent, sans opposition, dans la ville. Les magistrats et les ecclésiastiques étaient venus les recevoir à quelque distance des portes.

Voici cette lettre, telle qu'elle nous est parvenue :

« L'escadre est composée d'environ 100 voiles (1).

(1) Il y avait deux vaisseaux de 60 canons : le *Magnanime*, vaisseau français que les Anglais avaient pris dans la dernière

« L'escadre anglaise, après avoir paru plusieurs jours au travers de La Hague et ne pouvant approcher par le calme, les navires s'approchèrent le samedi, 5 août, et mouillèrent à la fin du flot, par le travers d'Omonville et d'Urville, viron 3 lieues au large, où ils restèrent jusques au dimanche, 6 du courant, où ils appareillèrent et louvoyèrent, ayant le vent contraire ; en sorte que, sur les 2 heures après midi, ils mouillèrent depuis le travers de Cherbourg, nord et sud, jusques à la pointe de Querqueville, mais hors de portée de tous les forts de la côte. Le dimanche venant au lundy, à minuit, deux bombardes s'avancèrent à l'ouvert de la baie de Cherbourg et commencèrent, à 1 heure, à jeter des bombes sur la ville, où il n'en tomba que deux dans la ville, sans faire aucun mal.

« Sur les dix heures du matin, le commandant de l'escadre appareilla et fit signal à son escadre d'approcher. Après plusieurs bordées, ils s'avancèrent dans la baie de Nacqueville, où les vaisseaux de guerre mouillèrent, partie à demie portée de canon de la terre. Ensuite, ils mirent hors des bateaux plats et on ne douta plus que leur dessein était de faire la descente dans cette baie, ce qu'ils effectuèrent, sur les deux heures après-midi.

« Nos troupes ayant avancé pour s'opposer au débarquement, 5 ou 6 vaisseaux de guerre commencèrent à faire feu sur nos troupes aux environs de deux heures de temps, ce qui les obligea de se replier après avoir perdu

guerre, et le *Rochester;* 18 frégates de 18 à 36 canons, des caiches de 4 à 6 canons, 4 bombardes ayant 2 mortiers et nombre de bâtiments de transport.

un nombre de 10 à 12 hommes, dont deux officiers.

« Les Anglais ayant descendu au nombre de 1.000 hommes des premiers bateaux, montèrent sur le champ sur le terrain, sans aucune opposition et ils descendirent tout à la file, au nombre de 14.000 hommes suivant les rapports de divers déserteurs. Ils gardèrent cette place jusqu'au mardi après midi, qu'ils s'avancèrent vers la ville, où l'avant-garde, composée d'environ 50 hommes de cavalerie, furent reçus à portée du fusil de la ville, par les magistrats et plusieurs ecclésiastiques. pour supplier le jeune prince Édouard de ne point profaner l'église et que la ville fût préservée du pillage. Après une harangue d'environ un quart d'heure, ils entrèrent dans la ville. Le restant de leur armée les suivit, qui ensuite se campa entre la baie et la ville.

« Le mercredi matin, les troupes commencèrent à piller dans les villages tout ce qu'elles rencontrèrent, bestiaux et autres ; ce qu'ils ont continué journellement depuis ce temps-là.

« Nous avons encloué les canons des six forts qui sont depuis Querqueville à Cherbourg.

« Étant maîtres de la ville, ils ont travaillé à armer plusieurs bâtiments de valeur qui étaient dans le port et ils les ont fait sortir, chargés de plusieurs canons, qui étaient dans la ville. Ensuite, ils ont travaillé à démolir le port et les jetées et autres travaux qu'ils ont minés pour les détruire ».

Telle est cette pièce : comme on le voit, la fin du récit paraît manquer. Le départ des Anglais, la rentrée des troupes françaises devraient y trouver

place, à moins que cette lettre n'ait été écrite avant l'évacuation, ce qui nous paraît peu probable. Cette version porte en elle un cachet de vérité évident. Sous sa forme concise, mais serrée, elle ne laisse de côté aucun des faits principaux qui sont à retenir. Les Anglais ne se donnèrent même pas la peine de réunir leurs forces, qui n'entrèrent que successivement à Cherbourg. Il n'y restait, en effet, personne. Les troupes, abandonnées par leur général, s'étaient, au milieu de l'indignation publique, et dans un désordre inévitable, étant donnée l'absence de tout commandement, repliées à la hâte sur le Mont-Épinguet, par La Glacerie et la grande route de Cherbourg à Valognes (1).

Ces troupes, qui formaient des forces très suffisantes pour arrêter l'ennemi, surtout au moment de son débarquement, se composaient du régiment de Lorraine, du régiment d'Horion-Liégeois, du régiment irlandais de Clare, de dix escadrons des

(1) « L'arrivée au Mont-Épinguet ne surprit pas moins: trois colonnes, qui débouchèrent d'une forêt, sans aucune arrière-garde et qui arrivèrent sur un plateau isolé et peu propre à faire aucune disposition, qui y manquent de toute espèce de fournitures, parce qu'elles n'y étoient point attendues; le quartier général, placé à Valognes, à une lieue et demie de ce camp, n'étant couvert d'aucunes troupes; aucun ordre donné en cas d'attaque, ni personne désigné pour prendre les moindres dispositions; voilà où en étaient les choses lorsque M. le duc d'Harcourt arriva à Valognes ». *(Relation de ce qui s'est passé avant et après la descente des Anglais, à Cherbourg, à l'anse d'Urville, le 7 août 1758.)*

dragons du Languedoc, de milices et de 3.800 gardes-côtes ; en tout, plus de 8.000 hommes qui, unis aux habitants, auraient pu opposer une résistance énergique et probablement victorieuse (1). On le vit bien un peu plus tard à Saint-Cast. Les Anglais n'étaient qu'environ 9.000, et ils durent, en débarquant, gravir des escarpements dont la défense était facile et ne fut même pas tentée.

Cet abandon inexcusable excita l'indignation de plusieurs colonels, qui essayèrent, mais en vain, de

(1) Nous donnons, d'après les revues faites par les commissaires des guerres de la province de Normandie, conservées aux Archives du Calvados, l'effectif des régiments présents à Cherbourg, afin qu'il soit possible d'établir d'une façon précise le nombre d'hommes dont disposait le comte de Raymond :

1° Régiment d'Horion-Liégeois : 2 bataillons à 8 compagnies, constituant un effectif de 1.360 hommes, et 86 officiers.

2° Régiment de Lorraine : 2 bataillons à 8 compagnies, constituant un effectif de 1.300 hommes, et 84 officiers.

3° Régiment irlandais de Clare : 1 bataillon à 13 compagnies ; 525 hommes et 60 officiers.

4° Compagnies de gardes-côtes : 3.800 hommes.

5° Régiment de dragons de Languedoc : 2 escadrons à 8 compagnies ; 340 hommes et 36 officiers.

6° Milices : le corps des milices de Cherbourg comprenait 1.200 hommes. En outre, les milices de Valognes, de Carentan et de Saint-Lo avaient été réunies à Cherbourg : 8 bataillons à 500 hommes. Elles furent renvoyées dans leurs foyers.

En défalquant les malades et les postes occupés, on arrive à un effectif de 7 à 8.000 hommes, dont le comte de Raymond pouvait disposer.

Nous n'avons compté dans ces effectifs, ni l'artillerie, ni les canonniers sédentaires, au nombre de 102 hommes.

faire revenir le comte de Raymond sur les ordres donnés. « On admira principalement, dit un témoin, la bravoure de M. de Grant, lieutenant-colonel de Clare, et du Comte d'Horion, qui, remarquant que le commandement manquait, demandèrent, avec instance, de pousser leurs corps à travers le danger, ce qui leur fut rigoureusement refusé (1). Au contraire, il y eut ordre à toutes les troupes de reprendre au plus vite le chemin de Cherbourg ». Il est surtout à retenir que si l'on eût laissé agir le colonel de Grant, Cherbourg pouvait être sauvé. « Quand il demanda à charger l'ennemi, dit un contemporain, cinq cents Anglais seulement étaient débarqués. Ils auraient très probablement été détruits ou dispersés, et l'on sut depuis, de la bouche même des généraux anglais, que leur parti était pris d'avance de lever l'ancre et d'abandonner l'entreprise si l'essai de débarquement de leur premier corps de troupe n'avait pas réussi ».

Le régiment d'Horion était de nouvelle formation ; il n'avait été constitué que dix-huit mois auparavant. Ses deux bataillons étaient au complet et deman-

(1) M. de Bellefonds, colonel d'un régiment de gardes-côtes, se serait aussi distingué, si on l'eût laissé agir. « On ne peut, dit un témoin, exprimer le désespoir que ce guerrier montra en voyant les choses aller si mal et en voyant le mépris que le général faisait de ses conseils, qui étaient des plus sages. Il connaissait le pays, y étant né et était en état de bien conduire».

Le régiment de Lorraine et les milices étaient postés dans le fort de Sainte-Anne. Ils ne bougèrent pas, aucun ordre ne leur ayant été transmis.

daient avec ardeur à en venir aux mains avec les ennemis.

Quant au régiment de Clare, il était en garnison à Cherbourg depuis vingt mois; tous ses officiers étaient les descendants d'anciens jacobites réfugiés en France et brûlaient du désir de se mesurer avec les gardes du roi Georges.

Les milices comprenaient huit bataillons à 500 hommes: celle de Cherbourg était au complet de ses douze cents hommes. « Personne, dit le même témoin, ne s'était exempté, pas même les chefs des différentes juridictions, qui s'en étaient fait, comme les autres, un honneur et un devoir » (1).

Toutes ces bonnes dispositions ne servirent à rien. Dans ce triste épisode, le commandement joua un rôle qui a été flétri à juste titre.

Dès le matin du 8 août, le comte de Raymond, maréchal de camp, commandant les troupes de Basse-Normandie sous les ordres des lieutenants généraux de la province, qui n'avait su ni préparer, ni soutenir la défense et l'attaque, s'était enfui précipitamment, accompagné du baron de Copley, gouverneur militaire de Cherbourg (2), et de l'ingé-

(1) On avait fait transporter, sur les hauteurs d'Urville, « un peu avant l'endroit de la descente, deux pièces de campagne en fonte, une de 16 et l'autre de 12 livres de balles. Elles ne servirent à rien et on les encloua à l'instant de la retraite des troupes. D'autres petites pièces furent de même inutiles, mais on les sauva ».

(2) Le baron de Copley avait été nommé commandant militaire de Cherbourg en 1756; il avait succédé à M. de Ferron, frère utérin du marquis de Fontenay.

nieur en chef Franquet de Chaville (1). Celui-ci, qui aurait dû penser d'abord à mettre en sûreté les plans du port et des fortifications, plans qui ne furent sauvés que grâce au dévouement d'un obscur employé, nommé Deschamps, eut même l'audace de se plaindre plus tard, dans une lettre adressée au duc d'Harcourt (2), de ce que le comte de Raymond lui avait refusé un cheval d'ordonnance pour fuir plus vite, alors que sa place était dans ses bureaux. Et il ajoutait même, avec une candeur qu'on peut ne pas admirer : « J'ai été consolé de la perte de mes effets par le recouvrement des papiers de la Direction, que je dois à la fermeté de mon dessinateur que les menaces des Anglais n'ont pu

(1) M. Franquet de Chaville avait succédé, en 1754, comme ingénieur en chef, à M. de Caux. Après la descente de 1758, il resta en fonctions, et un rapport lui fut demandé sur les mesures à prendre pour garantir Cherbourg et la presqu'île contre le retour de pareils désastres. Ce rapport fut remis, le 6 septembre 1759, à l'intendant, M. de Fontette. Il a pour titre : « Mémoire des ports, havres et forts de la presqu'île du Cotentin ; leur situation, leur utilité et de ce qui serait nécessaire de faire à chacun pour les mettre en état, conformément à l'objet proposé par M. le Contrôleur général ». (Archives du Calvados. n° 1660.)

(2) Anne-Pierre d'Harcourt, 5e fils du maréchal Henry d'Harcourt, ambassadeur en Espagne en 1697 et 1700, fut d'abord gouverneur de Sedan en 1750, puis lieutenant général de Normandie, sous les ordres du maréchal de Montmorency-Luxembourg. Gouverneur en 1764, à la mort de ce dernier, il devint maréchal de France en 1775. Il mourut en 1783. Il avait épousé, le 7 février 1725, Thérèse-Eulalie de Beaupoil de Saint-Aulaire.

ébranler pour lui faire déclarer où ils étaient ». Bel exemple qu'il pouvait méditer.

Cette retraite fut lamentable. Ces Messieurs laissèrent les troupes sans ordres précis, sans itinéraire nettement indiqué et sans même avoir pris les mesures nécessaires pour assurer le maintien de la discipline. Aussi les bataillons finirent-ils par se débander et il fut impossible d'enlever une nombreuse artillerie, qui aurait pu être sauvée.

Le seul régiment de Clare conserva ses rangs et couvrit la retraite avec les dragons de Languedoc, escortant une douzaine de canons de fonte qui parvinrent au Mont-Épinguet.

Les historiens anglais eux-mêmes sont d'accord pour reconnaître que la défense fut nulle et les exploits de leurs troupes peu périlleux (1). Hume dit en propres termes : « L'ennemi avait formé des retranchements dans une ligne qui s'étendait, depuis le fort Equeurdreville, sur la côte, pendant l'espace de quatre milles (2). Des batteries étaient

(1) Interrogatoire, par le brigadier anglais Elliot, de M. Besse, chanoine régulier de l'abbaye de Cherbourg : « Mais à propos, M., vos gens ne se sont point défendus comme il faut, quand nous sommes descendus ? » — « M., faut céder à la force ». — « Un autre officier anglais, nommé M. de Montagu, a dit à M. notre Prieur que, si les Français avaient eu le courage de garder les hauteurs qui étaient vis-à-vis de la descente et de tourner les canons de nos forts du côté de la terre, ils ne seraient jamais venus à Cherbourg ».

(2) « L'endroit où se fit la descente, dit un témoin des faits, est si avantageusement retranché par la nature, qu'il ne laisse rien à désirer pour une bonne défense. Il est dominé par des

placées de distance en distance. Derrière ces retranchements, les Anglais aperçurent un corps de cavalerie et d'infanterie en uniformes bleus et rouges; mais, comme il n'approcha pas du rivage, le débarquement s'effectua sans le moindre danger ». Et plus loin : « Le général Bligh campa près du village d'Urville, dans un champ qui n'avait pas plus de quatre cents pas de longueur. Le lendemain, étant informé qu'on ne voyait plus l'ennemi sur la colline, ni dans la plaine, et que le fort de Querqueville était abandonné, il se disposa à marcher vers Cherbourg, sur deux colonnes... Les Anglais trouvèrent la ville abandonnée: les portes en étaient ouvertes. Les habitants, encouragés par un manifeste qui leur promettait protection, reçurent leurs nouveaux hôtes avec empressement, mais après les avoir accablés de civilités, ils furent payés de la

montagnes fort hautes, qu'on ne peut accéder que par trois petites gorges, dont deux, extrêmement roides, n'accordent de passage qu'à une personne à la fois. La troisième, guère moins rapide, en a à peine assez pour deux personnes. Sur le penchant de ces montagnes se voient différents héritages, clos de haies et d'arbres, qui forment une espèce de fer à cheval.

« Au bas est une rue, dite la rue d'Urville, de laisse suffisante pour les voitures; ayant, du côté de la mer, un fossé de hauteur d'homme, planté de haies garnies de gros arbres, et, de l'autre côté, le pied de la montagne. Environ au milieu de cette rue, longue au moins d'une grande demi-lieue, est l'église d'Urville, de laquelle on compte neuf cents pas jusqu'aux dunes. Depuis ces dunes jusqu'à l'endroit où les frégates étaient arrêtées, il y en a autant, la mer ayant beaucoup de hauteur dans cette baie ».

plus noire ingratitude. L'armée, n'étant pas campée régulièrement ni surveillée avec soin, les soldats eurent pleine liberté de se livrer à tous les excès ». L'historien anglais rend ici justice à la vérité. Cherbourg, ses environs surtout, eurent beaucoup à souffrir de la brutalité des vainqueurs; la présence du prince Édouard (1) n'apporta pas à ces exactions le remède que l'on espérait. Il répondit évasivement à la députation qui alla le trouver pour solliciter son intervention.

Hume prétend que, « aussitôt que le général fut instruit de ces violences, il prit des mesures sévères pour les rèprimer ». Toutes les relations s'accordent pour affirmer que « les plaintes portées au général Bligh n'étaient pas écoutées ». Deux soldats, dont la révoltante brutalité avait causé une véritable horreur, furent bien pendus, mais rien ne fut restitué. De plus, nous lisons, dans la relation du chanoine Besse, de l'Abbaye du Vœu, « qu'ils avaient ravagé neuf ou dix paroisses, enlevant les bestiaux, dépouillant tout le monde, même les ecclésiastiques, *jusqu'à la culotte,* n'épargnant ni les églises, ni les vases sacrés, violant les femmes jusqu'à soixante ans ».

On voit, même en admettant une certaine exagération, ce que le pays eut à souffrir (2).

(1) Le prince Édouard, qui depuis fut créé duc d'York, servait, en qualité de volontaire, sous les ordres du commodore Howe, pour apprendre les principes du service en mer.

(2) Les paysans restèrent quelques jours sans oser résister aux pillards. Bientôt cependant, exaspérés par les violences

Il faut ajouter que les Anglais furent guidés dans leur expédition par un officier transfuge du régiment irlandais de Clare, le lieutenant Macarty, qui s'était sauvé en Angleterre, huit mois auparavant, soit disant pour échapper à une punition motivée par ses désordres. Cet officier était un bâtard de la famille irlandaise de ce nom, dont un représentant, le capitaine Macarty, commandait la troisième compagnie du premier bataillon et fut la seule victime de l'attaque des Anglais, par une fatale coïncidence. Il fut tué sur les hauteurs de Nacqueville par un boulet, dès le commencement de l'action.

Ce jeune homme connaissait parfaitement la ville et les environs. Il y avait été en garnison pendant un an, et il put indiquer aux troupes anglaises la direction et les chemins qu'elles devaient suivre (1).

qu'ils avaient à subir, ils s'organisèrent en bandes et se vengèrent cruellement. « Ce fut ce même jour (10 août), dit un témoin, que les pauvres gens de la campagne, se voyant abandonnés et qu'on ne venait point à leur secours, quoique la maraude fût grande et s'étendît de plus en plus loin, s'attroupèrent et commencèrent à se défendre. Ils tuèrent fréquemment et tous les jours de ces maraudeurs. Ils les enterraient aussitôt et se retiraient à la faveur d'un pays tout couvert. Ils ont continué ainsi tous les jours, jusqu'au départ des Anglais et s'en sont bien trouvés ». L'ennemi, en partant, déclara qu'il lui manquait cinq cents hommes de troupe.

(1) « Quelques amis de M. Macarty, conducteur, dit un témoin, s'étant approchés de lui (au moment où il entra en ville avec l'avant-garde), il leur montra cinquante guinées qu'il avait reçues à ce moment du général Dury ; disant qu'il en avait déjà eu cent pour être entré le premier dans Saint-Servan et qu'on lui en avait promis autant pour entrer le premier au

Les Anglais, du reste, ne débarquèrent, dans l'après-midi du 7 août, que douze cents hommes, qui, vu l'absence de résistance, furent très suffisants pour s'emparer des hauteurs de Nacqueville et d'Urville. L'artillerie et la cavalerie ne furent mises à terre qu'à 7 heures du soir.

Les Français ne perdirent en tout qu'un officier et deux soldats tués et onze blessés (1).

II

Cette catastrophe a été, comme nous l'avons dit plus haut, l'objet de plusieurs mémoires : des jugements graves ont été formulés. Toutefois, on a étudié jusqu'ici beaucoup plus les faits en eux-mêmes que le degré de responsabilité encourue par les trois commandants successifs des troupes : le comte de Raymond, le duc d'Harcourt et le maréchal de Luxembourg. C'est ce que nous allons essayer d'établir.

La responsabilité du premier a été sévèrement appréciée : on n'a pas hésité à qualifier de lâcheté la façon dont il a défendu Cherbourg ; quelques-uns

Havre, avec le brevet d'officier, « car, ajouta-t-il, on ne parvient pas facilement parmi nous à ce grade ». Il n'était, en effet, encore que du grade de fourrier ».

(1) Les Anglais ne s'emparèrent des hauteurs du Roule que le lendemain de leur entrée à Cherbourg, le 9 août, à 6 heures du soir. Ils hésitèrent pendant toute la journée du 8 et la matinée du 9, ne pouvant croire que cet escarpement était évacué. Ils n'y portèrent aucun canon.



même, tels Voisin-La-Hougue et Vérusmor, vont jusqu'à l'accuser de trahison.

Nous n'avons pas à le défendre : c'est son rôle et celui de ses deux successeurs que nous voùdrions étudier d'une façon précise et, autant que possible, avec impartialité.

Le comte de Raymond commandait à Cherbourg depuis 1755. Il connaissait donc le pays et ses ressources.

La famille de Raymond appartenait à une vieille maison de Provence, dont la généalogie remontait aux Croisades. Elle était établie à Tarascon et à Carpentras. Pierre de Raymond, celui dont nous avons à nous occuper, était le troisième fils de Conrad de Raymond de Villeneuve, comte de Pomerols, et de Françoise-Emmanuïle de Vogüé. Il était né en 1709, avait été reçu chevalier de Malte en 1714 et était entré, en 1715, dans le corps des pages de la petite écurie du Roi.

Après avoir fait son temps au service de Malte, il fut promu, successivement, capitaine au régiment de Bourbon, puis aide-major dans l'armée de Westphalie et de Bohême, sous les ordres du maréchal de Maillebois, en 1743. Il remplit les mêmes fonctions, sous le prince de Conty, dans l'armée de Piémont, en 1744, et devint lieutenant-colonel d'infanterie après la bataille de Madona del Ormo, le 30 septembre 1744. En 1745, il obtint le commandement d'un régiment de grenadiers royaux; fut blessé, en 1747, à l'attaque des retranchements d'Exilles et fut nommé brigadier le 20 mars de la même année. Le 1er

avril 1751, il était élevé au grade de maréchal de camp et était envoyé à Cherbourg, en cette qualité, comme nous l'avons dit, au commencement de 1755.

Arrivé par la faveur, c'était un chef dur, exigeant, sans autorité morale et, de plus, incapable. Tous les témoignages s'accordent à ce sujet. Il joignait à ces défauts un orgueil insupportable et une morgue dont se moquaient ses officiers. « Les soldats ne peuvent le voir et le craignent comme le feu, mande, le 20 juillet 1758, M. le duc d'Harcourt au maréchal de Belle-Isle (1), et ils n'ont aucune confiance en ses ordres ». Il souffrait beaucoup d'avoir des supérieurs, et il avait même pris indûment le titre de commandant de la province, titre que le duc d'Harcourt avait dû le prier de quitter. En un mot, ce n'était, suivant ce dernier, « qu'un ambitieux capable de sacrifier tout pour se satisfaire ». Le duc terminait sa lettre ainsi : « C'est moins le mécontentement que j'ai de M. de Raymond que l'intérêt du service qui me fait vous parler et je vous avoue que j'ai une autre confiance en M. de Coëtlogon »

(1) Charles-Louis-Auguste Fouquet, maréchal de Belle-Isle, petit-fils du surintendant Fouquet. Il était né à Villefranche, le 22 septembre 1684. Il servit avec distinction dans les guerres de Louis XIV et de Louis XV et s'illustra par la retraite de Prague. Il avait été nommé ministre de la guerre en 1758 à la place de M. d'Argenson, mais auparavant il avait été chargé de surveiller les préparatifs faits en Normandie et connaissait bien le Cotentin. Il était, en effet, propriétaire du château de Saint-Pierre-Église, qui avait appartenu à la famille Castel de Saint-Pierre et qui a été acheté, vers 1800, par la famille de Blangy.

Le duc proposait de nommer à Valognes cet officier général qui commandait à Coutances, et il ajoutait : « Je désirerais fort qu'il y fût et M. de Raymond sous lui, puisque vous voulez qu'il reste à Cherbourg. (M. de Raymond était, paraît-il, très protégé.) Je serais alors beaucoup plus tranquille sur cette partie ; autrement, je ne saurais m'empêcher de m'y porter au premier avis que je recevrais, quand bien même ma présence serait plus nécessaire dans un autre, attendu que je me méfie beaucoup des gens ambitieux qui ne s'occupent que du point qui les regarde, sans penser à combiner la position des troupes pour assurer en même temps la défense des autres ».

Plus loin, le duc parle encore de l'*ineptie* de M. de Raymond, qui était, on le voit, tenu en piètre estime par son supérieur. A ces défauts, on pouvait ajouter une lâcheté dont il donna malheureusement trop de preuves dans les journées du 7 et du 8 août.

M. de Fontette, intendant à Caen, était du même avis et avait souvent signalé, dans sa correspondance, les inquiétudes que lui causaient, pour la place de Cherbourg, la présence de M. de Raymond à la tête de la défense.

De plus, Dumouriez, qui servait alors en qualité de cornette de cavalerie dans le régiment d'Escars-dragons, et qui fut témoin de la retraite, écrit dans ses *Mémoires* : « les Anglais prirent Cherbourg par la lâche ineptie d'un maréchal de camp, nommé de Raymond ». Nous pourrions citer d'autres témoignages en ce sens.

Pour que l'on puisse se rendre compte des sentiments de la population cherbourgeoise à la vue des manœuvres de leur général, nous citerons ce passage d'une relation contemporaine : « L'on ne peut concevoir, dit le témoin, à quel point alla l'étonnement de tout le monde, lorsqu'on apprit que l'on se retirait au Mont-Espinguet, et que l'on abandonnait les hauteurs du Roule et celles de Tourlaville, que l'on présumait inexpugnables et où l'on avait une belle et nombreuse artillerie, que l'on abandonnait, disait-on, faute de chevaux, mais qu'il était aisé de conduire à une demi-lieue, avec plus de deux mille bras inutiles que l'on avait. D'ailleurs, en gardant ces hauteurs, l'on resserrait la position des ennemis et on ne les perdait pas de vue, ce qui était fort essentiel » (1).

Tel était le général sur lequel pesait la responsabilité d'une défense qui ne dut jamais être impro-

(1) M. de Chantereyne, « receveur de Monsieur l'Amiral », qui occupait, à cette époque, à Cherbourg, un poste qui lui permettait de bien juger les événements, écrit : « Le maréchal de camp, comte de Raymond, qui commandait à Cherbourg depuis 1755, jugea à propos de n'engager d'action avec les Anglais, *ni pour tenter de s'opposer à leur débarquement, ni pour leur disputer le terrain en leur marche dans un pays montueux et boisé,* entre Landemer et Cherbourg. Bien plus, quand on le croyait disposé à défendre au moins la ville, il évacua celle-ci et amena ses troupes à l'extrémité de la forêt de Brix, du côté de Valognes. Aussi la conduite de ce général dans cette occasion fut-elle universellement blâmée et taxée d'incapacité et de faiblesse ». (*Historiens de Cherbourg. Annuaire de la Manche,* 1875, p. 33.)

visée et pour laquelle on avait, depuis longtemps, réuni des moyens permettant de compter sur une résistance, sinon brillante, au moins énergique.

M. le duc d'Harcourt, commandant de la province, avait honorablement servi. On a vu ce qu'il pensait de son subordonné. Il ne fut informé qu'assez tard du débarquement des Anglais et ce ne fut point par M. de Raymond. Ce fut M. de Fontette qui l'avertit, dans la nuit du 7 au 8 août, de l'attaque et du bombardement. Il partit de suite, à 4 heures du matin. Arrivé à Bretteville l'Orgueilleuse, il reçut une lettre, non encore de M. de Raymond, mais du baron de Copley, qui lui mandait que les ennemis avaient mis pied à terre dans l'anse d'Urville.

Il écrivit aussitôt, par le retour du postillon, à Caen, aux marquis de Brassac (1) et de Brancas (2). Il les chargeait de faire prendre les armes aux régiments de Poitou et de Bourbon et de les expédier de suite à Saint-Lo, où ils trouveraient des ordres. En

(1) Le marquis de Brassac, maréchal de camp, commandait à Caen, sous les ordres du duc d'Harcourt. C'est le même qui, sous le nom de chevalier de Brassac, avait fait, en 1730, la musique de l'opéra d'*Héro et Léandre*, paroles de Lefranc de Pompignan, et, en 1733, celle de l'*Empire de l'Amour*, paroles de Moncrif.

Il essaya de fonder à Caen, avec Mme de Fontette et plusieurs personnages de la noblesse et de la haute bourgeoisie, un *Concert*, qui dura peu et donna lieu à un procès scandaleux. (Voir *Journal de Mauger*, p. 143, dans le *Recueil de Journaux caennais*, publié par la Société de l'Histoire de Normandie.)

(2) Le marquis de Brancas était colonel du régiment de la Reine, en garnison à Caen. Ce régiment resta dans la ville.

passant à Bayeux, il dirigea sur la presqu'île le régiment de Saint-Chamond et, à Isigny, il fit partir le régiment de dragons d'Escars, dont un escadron se trouvait déjà à Cherbourg.

A Formigny, le duc reçut enfin une lettre de M. de Raymond. Cette lettre ou plutôt ce billet était d'un laconisme singulier; le voici : « 7 août 1758. M^{r}, Par un événement malheureux dont j'aurai l'honneur de vous rendre compte, les ennemis ont débarqué aujourd'huy, sur les 11 h. 1/2, à l'anse d'Urville. *Certaines circonstances en sont la cause*. Il est bien douloureux de les éprouver, après avoir fait tout ce qui était en soi pour empescher la descente. Je suis occupé à donner des ordres nécessaires après cet événement. Je suis, etc. ». Il y avait, dans ce billet, autant d'inexactitudes (soyons poli) que de mots. Rien sur les mouvements des Anglais, sur les mesures prises, sur celles qu'il comptait prendre. Le duc répond de suite : « Isigny : 8 août. J'ai reçu, M^{r}, votre lettre du 7 à Formigny. L'événement qu'elle m'apprend est sans doute bien fâcheux. J'aurais fort désiré que vous m'eussiez fait un plus grand détail. Vous ne me mandez, en effet, ni le nombre, ni la qualité des troupes descendues, ni ce qu'elles ont fait depuis leur débarquement et, comme l'heure à laquelle vous écrivez n'est pas portée sur votre lettre, j'ignore si c'est à 11 h. 1/2 du matin ou du soir qu'il s'est fait... Vous ne me dites rien non plus des ordres que vous donnez, ni de vos projets. Je ne puis donc juger de rien, ni prendre un parti ». Et il termine ainsi : « Si vous étiez forcé d'abandonner Cherbourg,

vous devez penser à en retirer toute l'artillerie et les munitions, tant de guerre que de bouche ». Or, rien de tout cela n'avait été fait et Cherbourg était évacué (1).

En présence d'une telle attitude, on est en droit de se demander, dit un témoin de ces faits, « comment il se faisait qu'un officier subordonné, dans les circonstances où se trouvait M. de Raymond, ne fît aucune mention de sa position, du projet qu'il pouvait avoir, ne demandât point de secours et se contentât de marquer *qu'il aurait l'honneur de lui rendre compte de toutes choses* ». Voulait-il, comme on l'a prétendu, se réserver seul le mérite de forcer les Anglais à se rembarquer? Nous ne le croyons pas : il lui aurait fallu pour cela une énergie et un courage dont il donna moins que des preuves. Sa contenance vient à l'appui de notre opinion.

A son arrivée à Valognes, le duc d'Harcourt se rendit chez le marquis d'Harcourt, son parent; il y rencontra M. de Raymond qui l'attendait. « Il lui an-

(1) M. de Raymond pensait même à se retirer au delà de Valognes et se figurait poursuivi, alors que les Anglais attendaient des renseignements pour sortir de Cherbourg. Ils furent très vite avertis et crurent un moment que Valognes subirait le sort de notre grand port. « Les ennemis tentèrent, dit un témoin, de pénétrer jusqu'à Valognes, leurs espions leur ayant rapporté la disposition de M. de Raymond de lever le camp, pour se retirer à trois lieues de Valognes. C'en était fait de cette dernière ville, sans l'arrivée des généraux, et c'est surtout à M. de Coëtlogon qu'elle doit sa conservation. Il n'eut point la peur de M. de Raymond ».

M. de Coëtlogon avait précédé M. le duc d'Harcourt.

nonça, dit le témoin que nous avons cité, que les ennemis occupaient Cherbourg, qu'il avait été obligé d'évacuer. Il entreprit, en présence de M. le marquis et de M[me] la marquise d'Harcourt, de lui faire le détail de tout ce qui s'était passé, mais il n'y parvint qu'avec la dernière difficulté. Il ne pouvait trouver aucuns termes pour s'exprimer et son embarras, qui faisait souffrir ceux qui l'écoutaient, annonçait assez la mauvaise besogne qu'il avait faite ». Le duc reçut froidement cette communication et, laissant le comte de Raymond à Valognes, se rendit, le 9 au matin, au Mont-Épinguet où il trouva les troupes dans le plus grand désordre. Il changea leur disposition, porta les dragons sur la lande de Beaumont, pour couvrir Valognes, et fit presser l'arrivée du régiment de Saint-Chamond et de celui d'Escars, qui entrèrent en ligne le lendemain.

On voit dans quelle situation se trouva le duc d'Harcourt, dès son arrivée. Il n'avait devant lui qu'un chef incapable et discrédité et des troupes sans cohésion, démoralisées par une retraite qu'elles ne comprenaient pas et abandonnées par leur général. Il faut reconnaître qu'il était difficile de remédier, de suite, à un pareil état de choses. En attendant le maréchal de Luxembourg (1), qui venait d'annoncer son départ, le duc réorganisa l'infanterie et les gardes-côtes, embrigada les régiments mandés en toute hâte des garnisons voisines,

(1) Frédéric de Montmorency, duc de Luxembourg et de Pinay, gouverneur de Normandie. Il avait sous ses ordres le duc d'Harcourt, lieutenant général de la province.

et poussa quelques reconnaissances du côté de Martinvast et de la lande de Saint-Maur, ce qu'il ne put faire que trois jours après qu'il eut pris le commandement.

Quelques escarmouches eurent lieu : la plus importante se passa près du Mesnil-au-Val, où un jeune cornette de dragons du régiment d'Escars, dont le nom était destiné à divers genres de célébrité, Dumouriez (1), fit prisonnier un officier de dragons anglais. Il devait, vingt ans plus tard, revenir commander à Cherbourg où il donna une forte impulsion aux travaux gigantesques qu'on y admire de nos jours. Dans cette rencontre, un autre officier anglais, le capitaine Lindsay, jeune et brillant militaire qui avait, nous dit Hume, formé la cavalerie légère anglaise, fut blessé mortellement.

Du 9 au 14 août, les mouvements militaires se bornèrent à ces reconnaissances. Dans l'une d'elles, les troupes, amalgamées à la hâte et composées d'éléments très divers, s'étaient mutuellement prises pour l'ennemi et avaient tiré à tort et à travers (2). Elles avaient plusieurs blessés, dont un

(1) Dumouriez arriva à Cherbourg, comme colonel, en 1778. En 1781, il fut nommé brigadier des armées du Roi et, en 1788, maréchal de camp, tout en conservant le commandement de cette place où il se trouvait encore aux débuts de la Révolution.

(2) Voici le passage de la lettre du duc d'Harcourt (12 août) qui constate cette échauffourée : « Quant au détachement de M. de Montsaugeon, il lui est arrivé un accident qui a dérangé tous nos projets. Comme il était près d'arriver à Martinvast, afin de passer le village avec moins de bruit, il fit

très grièvement. Aussi le duc écrivait-il au maréchal de Belle-Isle, en faisant allusion à cette méprise : « L'aventure des gardes-côtes a mis beaucoup d'éloignement entre les troupes et eux, et j'apprends, par les officiers que nous détachons, qu'il ne faut pas trop s'y fier et que, même dans nos anciens régiments, les recrues ne sont pas beaucoup plus assurées. Je penserais, d'après cela, qu'il est à propos de ne pas entreprendre de grandes opérations par les suites fâcheuses et intéressantes pour la sûreté de cette province ».

Cette lettre est du 15 août. Le duc d'Harcourt n'avait cependant pas toujours pensé ainsi, car, deux jours auparavant, le 13, il écrivait au même : « Mon dessein serait toujours de donner un coup de patte aux ennemis au moment de leur rembarquement; mais, outre que la position que je suis obligé de garder me tient éloigné d'eux, je sens la diffi-

mettre sur son flanc les chevaux des officiers de son détachement. Les gardes-côtes, qui étaient dans la colonne, entendant des chevaux sur leur droite, s'imaginèrent que c'était de la cavalerie anglaise et se mirent à faire feu sur eux, en criant: Tue! Tue! Les chevaux, épouvantés, se sauvant du côté de la tête de la colonne, la première troupe fit un mouvement à droite et tira dessus. Les gardes-côtes répondirent à ce feu, et les grenadiers, qui étaient presque entrés dans le village, s'imaginant d'être coupés, revinrent sur la première troupe, baïonnette au bout du fusil, et, l'entendant arriver sans la reconnaître, ils firent feu sur elle. Il y a eu dans cette méprise deux chevaux tués, un grenadier de Horion très blessé, plusieurs gardes-côtes l'ont été aussi et beaucoup qui ont pris l'épouvante et qui, pour se sauver plus légèrement, ont jeté leurs armes ».

culté de le faire, jugeant d'eux par moi. Car, si j'étais à leur place, je me relèverais sûrement sans être entamé dans la position où ils sont, par la vivacité avec laquelle ils s'embarquent et débarquent ».

Cet avis pourrait être discuté, d'autant mieux que le maréchal de Belle-Isle n'était pas, au début, partisan d'une défensive excluant toute attaque contre les troupes anglaises. Il lui écrivait, en effet, à la date du 11 août: « Tout ce que je puis vous dire, sur la représentation que vous me faites de l'inégalité de vos forces vis-à-vis de celles que les ennemis peuvent avoir débarquées (1), c'est que

(1) Dans la plupart des lettres et des rapports, nous voyons les régiments anglais qualifiés de « *belles et bonnes troupes* ». Ces adjectifs n'étaient là que pour pallier (et encore!) la retraite honteuse des nôtres. Voici, en effet, ce qu'étaient, d'après un témoin oculaire, ces *belles et bonnes troupes;* il s'agit de l'entrée à Cherbourg de l'avant-garde anglaise: « Le général Dury (il devait trouver la mort à Saint-Cast) fit ranger ses 400 grenadiers et les 40 cavaliers autour de la place, le long des maisons, et donna le signal pour s'asseoir par terre, chaque grenadier ayant ses armes couchées à côté de luy. Aussitôt le peuple accourut de tous les quartiers pour voir ses nouveaux hôtes (!), montrant beaucoup moins de frayeur qu'avant leur arrivée; mais, au contraire, ému de compassion du mauvais équipage dans lequel ils étaient. Leurs habits étaient ou très mal propres, ou entièrement déchirés; la plus part sans chaussures, faisant voir leur misère de tous côtés; tous las et abîmés de fatigue. Ils tiraient de leurs poches quelques morceaux de biscuits que l'on voyait aux uns, aux autres un peu de pain très noir; beaucoup n'ayant même que cela à manger. Cependant, on leur voyait, par ci, par là, des chiffes de lard ou de bœuf salé paraissant assez mauvais, mais qu'ils dévoraient, n'ayant

je voudrais que vous eussiez pour recrues ce qui manque des quinze mille hommes que vous supposez qu'ils ont débarqués; qu'en ne comptant les régiments de Poitou et de Saint-Chamond que pour deux bataillons (ils en avaient quatre), vous avez onze bataillons de troupes réglées et la valeur de vingt-deux bataillons de gardes-côtes de la Moyenne et Basse-Normandie. Les ennemis n'ont sûrement pas mille chevaux débarqués et vous les avez en comptant les dragons de Languedoc, Bourbon et d'Escars seulement pour deux escadrons. Avec ces forces rassemblées, vous pouvez occuper les postes entre Valognes et Cherbourg, qui les empêcheraient de pénétrer dans le pays, et il ne faut pas les soupçonner d'en avoir le dessein qui les éloignerait de leur flotte; *et quand ils voudront se rembarquer, comment le feront-ils, quand vous tomberez sur eux, au moment de leur rembarquement?* » A la fin de cette lettre, il revenait encore sur cet avis : « Je vous répète, Monsieur le Duc, que j'ai toute confiance qu'avec les troupes que vous aurez rassemblées, vous serez en état de marcher en force sur eux et de rendre leur rembarquement fort dangereux ». A cela, le maréchal d'Harcourt pouvait-il répondre que ses renforts n'étaient pas arrivés et que ses forces n'étaient pas suffisantes ? Nous ne le pensons pas.

rien mangé depuis plusieurs jours » (à cause de l'état de la mer).

Il faut ajouter que, si la discipline fut observée ce jour-là, ils se rattrapèrent les jours suivants.

A partir du 12 août, les troupes sont rassemblées, les formations prises, l'artillerie est remise en état et renforcée par deux batteries expédiées de Caen, ainsi qu'en témoigne un lettre, datée du 8 août, de M. de Fontette au duc d'Harcourt: « L'équipage d'artillerie partira demain matin, composé de dix pièces de canon, escorté par un piquet du régiment de Poitou. Les chevaux y resteront attachés tant que le service l'exigera et le fourrage leur sera fourni, ainsi que le pain de munition aux voituriers. M. Le Pelletier (nous aurons bientôt à parler de ce lieutenant général) ne se plaindra point, à ce que j'espère, parce que je lui ai donné toutes les facilités qu'il m'a demandées ». M. de Fontette avait, en effet, montré un empressement et une bonne volonté rares. Dès le 8 août, il avait veillé au départ des troupes; il avait envoyé des fonds et établi sur la route des dépôts de pain, de provisions, de fourrages (1). Il ajoutait dans cette lettre :

(1) Il existe aux Archives du Calvados, C 1831, 1832, 1833 et 1834, une grande partie des comptes de dépenses occasionnées par la descente des Anglais et la prise de Cherbourg. On y voit, notamment, par les quittances de fournitures d'habits, chapeaux, etc., délivrés aux gardes-côtes de la généralité, le nombre exact de ces derniers (4.610 hommes); l'état des dépenses faites par le sieur Dindo pour l'établissement du camp du Mont-Épinguet; les paiements faits à divers particuliers pour louage des maisons ayant servi de magasins, etc.; les bordereaux indiquant le nombre des chevaux de trait et de bât, fournis par les paroisses de Caen et de Bayeux, pour le transport de l'artillerie et des milices; l'état général des hôpitaux du Mont-Épinguet et de Valognes; le traitement des deux

« J'espère que vos premières nouvelles nous apprendront que vous avez forcé les Anglais de se rembarquer, personne ne le désire plus que moi, autant pour votre gloire que pour le bien du pays. »

Malheureusement, le « coup de patte » du duc resta à l'état de projet. Pourquoi n'avoir rien tenté ? La supériorité de notre côté était évidente ; les Anglais, rassemblés dans Cherbourg et aux environs, ne pouvaient nous opposer qu'une partie de leurs effectifs, le reste étant occupé à la démolition des forts et des batteries et à la garde des points d'embarquement. Pour répondre à cette question, il ne faut pas oublier que le duc d'Harcourt n'était pas absolument maître de ses actes ; il recevait les ordres du ministère. Il attendait son supérieur, le maréchal de Luxembourg, qui était en route pour Valognes, et il n'osa rien risquer avant son arrivée.

III

Le maréchal était parti de Versailles le 11 août. Il arriva le 14 à Valognes (1). Les Anglais ne se

aumôniers ; les fournitures de gibernes, pulvérins et souliers ; marmites, tentes et manteaux d'armes ; paille, fourrage, bois et lumière ; guêtres et havresacs, etc., etc.

(1) « Ce même jour (14 août) arriva au camp du Mont-Épinguet, M. le maréchal de Luxembourg. On le sçut aussitôt dans la ville (à Cherbourg), car il y avait une allée et venue sans cesse de la ville au Mont, y ayant tant de chemins couverts qu'il aurait été impossible aux ennemis d'en ôter la communication, quoique, ces deux derniers jours, ils eussent voulu le faire ». *(Relation citée.)*

rembarquèrent que les 16 et 17 août, sans qu'on essayât de gêner en quoi que ce soit leur manœuvre, qui s'opéra sans précipitation et sans trouble. Tous les historiens qui se sont occupés de cette affaire ont sévèrement jugé cette inaction. On n'a ménagé ni les reproches, ni les soupçons.

Le maréchal avait-il des ordres secrets de la Cour pour ne pas inquiéter l'embarquement? C'est probable : car, à ce moment, il est certain qu'un mouvement en avant aurait été désastreux pour les Anglais, surpris dans les embarras d'un départ. Il y avait 16 à 17.000 hommes au Mont Épinguet et dans les communes voisines (1). L'ennemi, malgré les

(1) Nous avons déjà donné (p. 9) les effectifs dont disposait à Cherbourg le comte de Raymond. Nous donnons ci-dessous le détail des troupes dirigées sur le Mont-Épinguet avant le 15 août. En additionnant ces deux totaux, on pourra se faire une exacte notion des effectifs aux ordres du maréchal de Luxembourg :

1° Régiment de Guyenne, cantonné à La Hougue, 2 bataillons, 17 compagnies : 1.260 hommes et 83 officiers ;

2° Régiment de Limousin, cantonné à Saint-Lo, 2 bataillons, 17 compagnies : 1.216 hommes et 81 officiers ;

3° Régiment de Poitou, cantonné à Caen, 2 bataillons, 17 compagnies : 1.178 hommes et 81 officiers ;

4° Régiment de Saint-Chamond, cantonné à Bayeux, 2 bataillons, 17 compagnies : 1.123 hommes et 80 officiers ;

5° Régiment de Bourbon-cavalerie, 2 escadrons, 8 compagnies : 320 hommes et 36 officiers, 356 chevaux ;

6° Régiment d'Escars-dragons, 2 escadrons, 8 compagnies : 330 hommes et 35 officiers, 335 chevaux ;

Environ 4.000 hommes de milices et gardes-côtes. Au 14 août 1758, près de 17.000 hommes étaient rassemblés au camp du Mont-Épinguet.

chiffres différents que l'on trouve dans les relations (1), n'eut jamais plus de 9 à 10.000 hommes à leur opposer. Les transports avaient débarqué, dans l'anse d'Urville, 20 compagnies de grenadiers, 3 régiments de la garde du Roi, 1 régiment de chevau-légers et 1 régiment de dragons. Ces troupes, obligées de défendre les environs de la place et la ville elle-même, se seraient trouvées facilement enveloppées et auraient gêné considérablement le tir de la flotte, qui n'aurait pu prendre part à l'action avant notre entrée dans Cherbourg. Si l'on se souvient que les canons des forts avaient été encloués et que les Anglais ne les avaient pas armés à nouveau, il est évident que le maréchal de Luxembourg avait les plus grandes chances d'infliger un sérieux échec à l'ennemi, peut-être même un désastre.

Mais, à cela, il y avait une objection. Il est aussi très certain que, pour leur défense, les Anglais n'auraient pas hésité à détruire et à brûler Cherbourg. Dans une lettre du duc d'Harcourt au comte de Guerchy (2), du 9 septembre suivant, nous trou-

(1) Les appréciations sur le nombre des troupes anglaises varient avec chaque relation. Tantôt on les réduit à 6 ou 7.000 hommes, tantôt on les porte à 14.000. La vérité nous paraît être que ces troupes, dont on connaît la composition, ne devaient pas atteindre 10.000 hommes, ce qui correspond au chiffre indiqué par les Anglais.

(2) Louis-François Regnier, comte de Guerchy, lieutenant général, né en 1715, mort en 1767. Il fut ambassadeur à Londres et avait épousé, le 3 mai 1740, Gabrielle-Lydie d'Har-

vons ce passage : « Un de nos détachements eut avis le 16, que les ennemis se rembarquaient ; il se disposa même à tomber sur leur arrière-garde, lorsqu'il apprit, par le directeur de la verrerie, que les ennemis avaient des galiotes à bombes, placées devant la ville, pour y mettre le feu, s'ils étaient troublés dans leur retraite » (1).

Il est à croire que la Cour voulait éviter cette extrémité et que le maréchal de Luxembourg, aussi bien que le duc d'Harcourt, durent se conformer aux ordres du ministère, peut-être même d'accord avec les Anglais. On voulut épargner la ville et c'est probablement là le secret d'une attitude que rend inexplicable toute autre considération.

Une lettre fort curieuse, publiée l'an dernier, par M. de Blangy, à la suite du *Journal de bord du chevalier de Folligny* (2), peut venir à l'appui de

court, fille de François d'Harcourt, maréchal de France, et nièce du duc Pierre d'Harcourt.

(1) Dès les premiers jours du débarquement, les Anglais avaient manifesté cette intention. « La crainte leur faisait dire hautement, dit un témoin, que, si nos généraux venaient les troubler, ils mettraient le feu à la ville, de la rade. Ils sçavaient, mieux que nous, combien il était facile de les attaquer, à cause de leur éloignement ; leurs grand'gardes ne pouvaient apercevoir nos troupes que celles-ci auraient été, pour ainsi dire, dans la ville ou dans leur camp ; les chemins étant presque tous couverts de bois et de petites montagnes ».

(2) *Journal de la campagne de Suède et de Danemark, 18 mai-24 septembre 1739, par le chevalier de Folligny, capitaine de vaisseau.* Caen, Valin, 1904.

ces réflexions. Cette lettre, sans signature, se trou vait dans les papiers de la famille de Thieuville, qui habitait le château de Plainmarais, près de Carentan. Voici cette lettre: « Mons[r] le maréchal de Luxembourg est arrivé le 16. (Date fausse: il était à Valognes le 14.) Le 15, les Anglais ont envoyé du côté de Vallognes 2.000 hommes d'infanterie et 400 chevaux. Ils se sont portés jusqu'au Mesnil-au-Val; je m'y suis rendu, ce même jour, à 10 heures du matin. J'ay passé le restant du jour avec les officiers et une partie de la nuit à boire. Je leur ay donné un état brillant de nos forces; je les ay laissés dans l'opinion où ils estoient que la maison du Roy venoit. Ils sont entrés à ... heures au Conseil. A 6 heures du soir, on a fait les paquets du général Blig : à 3 heures du matin, le 16, ils se sont embarqués, jusqu'à 10 heures que je les ay quittés (1).

« Le 17, Mons[r] de Luxembourg a été visiter Cherbourg et les environs avec 4 lieutenans généraux, un maréchal de camp et 50 officiers de toute espèce : le tout a disné chez moy avant d'entrer à Cherbourg. Mons[r] le maréchal a été plusieurs fois et pendant très longtemps à portée du canon des ennemis, qui estoient dans la petite rade ».

La lettre se termine ainsi : « Le prince (Édouard) a donné 150 louis aux pauvres. Il est âgé de 19 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, les cheveux blancs

(1) Cette lettre, qui est d'un châtelain des environs de Cherbourg, montre combien il était facile, pour les généraux français, de négocier secrètement avec les Anglais.

comme un vieillard, le visage taché de rougeurs, l'air aimable. Le général Blig, âgé de 60 ans, l'air commun, quoique grand de taille. Il est avaritieux, peu estimé des officiers parce qu'il est homme de fortune. Il sçait bien son mestier; son secrétaire est un coquin.

« Le général Howe, pour la marine, est un grand marin : il n'y a rien de distingué dans les autres généraux et officiers. Ils parlent tous françois. Ils m'ont traité fort humainement pendant les 24 heures que j'ay esté avec eux ».

On voit, par cette lettre, que les Français pénétrèrent dans Cherbourg, alors que les Anglais en sortaient, et que l'état-major et les troupes purent s'exposer impunément au feu de la flotte qui était encore dans la petite rade et qui ne tira pas (1).

D'ailleurs, un document contemporain est venu récemment corroborer cette opinion.

A cette époque, le directeur de l'artillerie à Caen était le chevalier Louis-Auguste Le Pelletier de Glatigny, d'une vieille famille d'artilleurs qui comptait des ancêtres dans cette arme depuis le règne

(1) Le lendemain, le duc d'Harcourt écrivait au maréchal de Belle-Isle: « Nous fûmes hier à Cherbourg, Monsieur, pour voir les dégradations que les ennemis y ont faites et nous assurer de la route que tenoit la flotte. *Mais elle est restée toute la journée à la petite rade, ne faisant même aucunes dispositions pour mettre à la voile* ». Et plus loin: « Nous avons appris à midi que la flotte a appareillé sur les neuf heures et mis ensuite à la voile, faisant route à l'ouest, mais la brume qu'il y avait l'a bientôt fait perdre de vue ».

de Louis XIII. C'était une ancienne maison de Picardie, qui a traversé la Révolution et s'est continuée jusqu'à nos jours. Cet officier a laissé des *Mémoires* qui ont été édités chez Hachette, en 1896. Louis-Auguste Le Pelletier de Glatigny était lieutenant général d'artillerie, inspecteur de ce corps, et, pendant sa carrière, il avait fait preuve, non seulement d'un courage signalé par plusieurs actions d'éclat, mais aussi d'un savoir et d'une compétence remarquables. Or, voici ce qu'il écrit au sujet de l'événement qui nous occupe : « En 1758, je servis comme directeur de l'artillerie en Normandie, et comme inspecteur général. Je fis la visite des places et trouvai mon fils aisné dans le bataillon commandé par M. de Soucy : il me vint voir à Caen, où je faisois ma résidence quand je n'étois pas en tournée. Je formay promptement un équipage d'artillerie de campagne, pour le joindre à la petite armée preste à aller à la rencontre de l'ennemy, et pourvus à garnir les batteries et les places de ces costes, qui ont environ 170 lieues d'étendue.

« La flotte anglaise menaça de faire une descente à Granville, puis retourna sur Cherbourg. On envoya de la Cour M. le maréchal de Luxembourg : notre petite armée se rassembla au camp de Mont-Épinguet, par delà Valognes. *Le maréchal avoit apparemment ordre de ne pas attaquer les Anglois à Cherbourg, car, l'ayant pu, il ne le fit pas. Les Anglois avoient fait leur descente sans opposition.* Ils entrèrent dans Cherbourg, démolirent

le plus qu'ils purent de batteries, enclouèrent le canon, ravagèrent un canton de pays, brûlèrent les vaisseaux qu'ils trouvèrent dans le port et se rembarquèrent sans essuyer aucune perte ».

Ainsi, voilà un lieutenant général, homme de carrière et de savoir, qui avoue lui-même que le maréchal « ayant pu attaquer les Anglois, ne le fit pas » et qu'il devait avoir des ordres pour agir ainsi. Placé comme il l'était, son témoignage emprunte à sa situation une valeur d'autant plus grande.

C'est, en effet, la solution qui nous paraît s'imposer et qui n'avait pas été, jusqu'ici, sérieusement discutée dans les différents récits que nous avons consultés sur cette affaire.

Y eut-il une convention secrète ou tacite entre le maréchal et les Anglais, par laquelle ces derniers s'engagèrent à ne pas brûler Cherbourg et à s'embarquer immédiatement? Les traces de telles conventions ne restent nulle part et, d'ailleurs, ne s'avouent pas. Là-dessus, on ne peut se borner qu'à des conjectures. La suite des faits, doit-on seulement remarquer, autorise toute supposition de ce genre et lui donne une certaine vraisemblance.

Les Anglais, en effet, sans être inquiétés et sans avoir eu à soutenir de rencontre sérieuse, s'embarquèrent en laissant inachevés leurs travaux de démolition. Ils abandonnèrent plusieurs forts minés et prêts à sauter; dans le port, on trouva des préparatifs et des foyers d'incendie qu'ils n'utilisèrent pas. Enfin, leur flotte s'abstint de toute démonstration hostile contre nos troupes qui entrèrent à

Cherbourg, alors que les dernières chaloupes anglaises regagnaient leur bord (1).

De plus, dans une lettre du duc d'Harcourt, datée du 9 septembre suivant, nous trouvons ce passage qui vient à l'appui de cette hypothèse: « Au moment de l'embarquement, un officier français s'avança avec un bataillon et fit demander au maréchal « l'autorisation de tomber sur l'arrière-garde anglaise ». Loin de l'y autoriser, le duc de Luxembourg lui fit dire qu'il savait que les Anglais s'étaient rembarqués et *qu'il n'y avait qu'à entrer dans la ville*.

Ce fait est, du reste, attesté par le passage suivant de la relation d'un témoin que nous avons déjà cité; les bataillons français attendirent sur la montagne du Roule que les Anglais eussent terminé leur embarquement. « Dès deux heures et demie, après midy, parurent sur la montagne du Roule des piquets de Clare, d'Horion et de cavalerie ou de dragons. Ils virent, aussi distinctement

(1) Lettre de MM. Duval-Postel et Frigoult à M. le duc d'Harcourt. Hôtel de ville de Cherbourg, ce 16 août 1758, à quatre heures et demie: « Nous saisissons le premier moment de liberté pour vous annoncer le départ des Anglais... à ce moment, quatre heures après-midi, arrivent dans notre port deux bateaux des navires anglais étant en rade, pour venir prendre des sauvegardes qu'ils avaient laissées aux particuliers, nous assurant qu'il ne leur reste plus aucune troupe à terre ».

Une heure plus tard, le maréchal de Luxembourg et l'état-major entraient en ville, *sous le canon des Anglais*, qui ne mirent à la voile que le surlendemain matin.

qu'on puisse le souhaiter, le rembarquement : *la place était encore toute chaude* ... A 4 heures et demie, deux chaloupes vinrent, avec pavillon d'envoyé, c'est-à-dire, pavillon français au bout du mât et pavillon anglais par derrière. Ils crièrent, à l'entrée des jetées, à M. Le Sauvage (1), pour qu'il leur fît remettre les sauvegardes. Le major fit signe du chapeau qu'il allait les remettre... »

A cinq heures du soir, ces deux chaloupes partirent avec les sauvegardes qui s'embarquèrent les derniers. Les détachements français descendirent alors du Roule et vinrent s'établir au pied du mont, attendant le maréchal et l'état-major.

« Arrivés qu'ils furent là où quelques jours auparavant il y avait un beau pont, dit le même témoin, ils n'en virent plus que les ruines. Il fallut attendre,

(1) Le major Le Sauvage était le seul officier français resté à Cherbourg pendant l'occupation anglaise. Son attitude a été très défendue par les uns, très attaquée par les autres. Il est certain qu'il chercha à tirer parti de sa situation. Le 15 août, le duc d'Harcourt écrivait au maréchal de Belle-Isle : « Le sieur Le Sauvage, major de Cherbourg, resté dans cette ville, a demandé à l'ennemi une sauvegarde pour une maison qu'il a à Réville, quoique éloignée de six lieues de Cherbourg. Il a mis par là l'épouvante dans ce pays, au point que le paysan n'oserait plus faire aucune espèce de défense, craignant que, s'ils venaient à être reconnus pour avoir pris les armes, ayant ce sauvegarde dans ledit village, on ne les brûlât. Vous sentez, Monsieur, la punition qu'il mérite quand il sera en notre puissance ».

D'un autre côté, le major Le Sauvage prétendait avoir contribué, par sa présence, à obtenir des Anglais un meilleur traitement pour les habitants.

pour passer, à peu près trois quarts d'heure que la marée fût basse. *Ils étaient en spectacle à toute la flotte ennemie qui était toujours en rade et qui les voyait très distinctement dans cet embarras.* Enfin, ils entrèrent dans la ville en très bonne contenance, sur la place, *tout à découvert devant l'ennemi. On voyait reluire leurs armes de la flotte : les Anglais les voyaient et on les entendait pousser des cris qui tenaient à des hurlements* ».

La flotte anglaise ne partit, du reste, que dans la matinée du 18 août. Elle put voir, pendant la journée du 17, les troupes françaises en marche pour réoccuper leurs anciennes positions.

En France, l'indignation du public, qui n'était pas dans le secret, fut vive ; de là, les soupçons de toute nature qui se firent jour. Les auteurs et annalistes contemporains en font foi.

IV

Pour nous, la responsabilité tout entière de ce triste épisode doit retomber sur le comte de Raymond. Par son incapacité, par sa négligence des mesures défensives que nécessitaient les menaces d'un débarquement, enfin, par une incohérence qu'on a taxée à juste titre de lâcheté, il avait compromis, dès le début, la défense de la place qui lui était confiée. Il était pourtant bien connu pour tel et les avis n'avaient pas manqué à la Cour. M. de Fontette, lui-même, avait signalé plusieurs fois le danger qu'il y avait à le laisser dans ce poste. Il ne fut pas

surpris, et, quand le désastre fut arrivé, il écrivit, dès le 11 août, au duc d'Harcourt : « M. le maréchal de Belle-Isle me paroît bien tranquille et, par la lettre qu'il vous écrit, je vois bien que vous avez encore ménagé M. de Raymond. M. le Maréchal entend le cri public ; il connoîtra que ce n'est pas par modestie que M. de Raymond ne lui a point fait de détail· Vous ne vous êtes pas plaint de son silence ; *en vérité, Monsieur le Duc, si vous laissez échapper cette occasion, M. de Raymond vous commandera dans un mois* ».

Mais la faveur dont il jouissait en haut lieu devait être bien grande, car, malgré les rapports de ses chefs, malgré la catastrophe dont on connut les détails, ce fut seulement le 26 septembre suivant que le maréchal de Belle-Isle manda au duc d'Harcourt que « l'intention de S. M. était qu'il revînt à Versailles, ne jugeant pas à propos de continuer à l'employer ». C'était peu, en comparaison de l'étendue du désastre. Il fut remplacé par M. de Coëtlogon, qui commandait à Coutances (1).

Quant au duc d'Harcourt et au maréchal de

(1) Lettre du maréchal de Belle-Isle au duc d'Harcourt : « J'ai voulu attendre, Monsieur le Duc, que j'eusse pu entretenir M. le maréchal de Luxembourg, pour prendre un parti définitif sur M. le comte de Raymond. Je lui mande, relativement aux ordres du Roy, que l'intention de Sa Majesté est qu'il s'en revienne ici, ne jugeant pas à propos de continuer de l'employer à Valognes. Je vous prie de charger M. de Coëtlogon de toute cette partie du Cotentin, où je suis persuadé qu'il vous secondera très utilement, etc. ».

Après l'affaire de Cherbourg, le comte de Raymond resta au

Luxembourg, ils avaient trouvé une situation compromise et ils ne pouvaient même, avec la meilleure volonté du monde, remédier immédiatement à un état de choses que la Cour leur défendait d'aggraver. C'est l'impression qui se dégage des faits examinés sans passion et avec l'unique souci d'arriver à la vérité.

Le soupçon de trahison, accueilli trop facilement par les contemporains et par certains historiens, ne nous paraît pas établi. Il se basait surtout sur des actes commis par le comte de Raymond avant le débarquement des Anglais. « On ne comprenait rien, dit Voisin-la-Hougue, aux dispositions de ce général. Il fallait qu'il eût perdu la tête ou qu'il eût quelque ordre secret d'abandonner Cherbourg à l'ennemi. Il avait fait démolir, dès le samedi 5, les fours où l'on cuisait le pain des troupes, précisément dans le temps où l'on en avait le plus besoin » (1). Cette mesure, si tant est qu'elle fût vraie, n'était pas de nature à gêner beaucoup la défense, puisque la ville pouvait, sans difficulté, fournir aux troupes le pain nécessaire. D'autres dispositions, des plus préjudiciables ou des plus inutiles, avaient été ordonnées; l'abandon de l'artillerie fut aussi un fait sans excuse. Mais ces actes, qui indiquent surtout

tableau des maréchaux de camp, mais il ne fut plus employé. A partir de 1771, il n'y figure plus: il était en retraite ou décédé.

(1) On accusait encore M. de Raymond d'avoir fait faire des clous, pour enclouer les canons, au bourg de Bricquebec, plus d'un mois avant la descente des Anglais.

une absence de présence d'esprit et une lâcheté sans exemple, ne permettent pas cependant, selon nous, de croire à une trahison de la part de ce général.

Le maréchal de Luxembourg resta encore pendant un mois dans le Cotentin : il partit de Valognes le 17 septembre et le 18, il fit, avec le duc d'Harcourt, son entrée à Caen. « La bourgeoisie les reçut sous les armes », dit Étienne Desloges dans son *Journal,* comme si un pareil triomphe méritait une pareille réception !

Les dommages causés au port et à la ville dépassèrent un million de livres (1). « On n'a rien épargné, dit un témoin des faits, pour ruiner tous les travaux du port et des forts, en sorte qu'il n'en est resté que les fondements. Le port est comblé de débris et de matériaux ; les ennemis ont emporté une de nos cloches, tous les canons de fonte et brisé deux de fer. Ils ont enlevé ou jeté à la mer toutes les munitions. Plus de cinquante mines qu'ils ont fait jouer, ont écrasé des maisons, tué un homme et blessé plusieurs. Dans ces moments, la ville se croyait renversée. Pour mettre le comble aux malheurs, ils mirent le feu et firent consumer tout ce qu'il y avait de navires (2), bateaux et chaloupes, tous les bois de

(1) A l'Abbaye du Vœu, où avaient logé 500 cavaliers, tout fut saccagé ; cinq cloches furent emportées et une partie du chartrier fut livrée aux flammes. (Archives de la Manche, série C, n° 2237.)

(2) Trente-trois navires marchands furent consumés : sur ce nombre, douze étaient chargés pour le Canada, Louisbourg,

construction, manœuvres, chanvre, et généralement tout ce qui pouvait servir à la marine, ce qui faisait un feu d'enfer ». Ils imposèrent de plus à la ville une contribution de 44.000 livres, dont la moitié fut payée comptant (1). Deux habitants, MM. Robert Postel et Gratien Cauvain, furent emmenés comme otages, pour garantir de l'autre moitié.

Les Anglais emportèrent 25 des plus belles pièces d'artillerie, abandonnées par le comte de Raymond, et une plaque de bronze qui avait été scellée sur une des écluses du port, à la fin du ministère du cardinal de Fleury. On y lisait l'inscription suivante :

LUDOVICI XV JUSSU
FLORIÆ CONSILIO
ASFELDI DUCTU
IN ÆVUM STAT HÆC MOLES.
ARS, NATURÆ VICTRIX, AQUARUM IMPETUM
REFRENAT, FACILEM NAVIBUS TEMPESTATE ACTIS
ADITUM DAT, TUTELAM ASSERIT, COPIAM INVEHIT,
GLORIAM PERPETUAT, SIMULQUE PRINCIPEM
SAPIENTEM, HEROAS, POSTERITATI COMMENDAT.

La Martinique et Saint-Domingue. (Archives du Calvados, série C, n° 289.)

(1) Nous trouvons aux Archives du Calvados (C, 1834) l'état des sommes payées par M. de Fontette, intendant, Jacques Housset et Oursin de Digoville, receveur général des finances, pour rembourser les officiers municipaux de Cherbourg : « 56.538 livres, 4 sols, 6 deniers, payés aux officiers municipaux de la ville de Cherbourg, pour les rembourser, tant de la rançon que des frais occasionnés par les otages, pendant leur séjour en Angleterre. et la dépense faite par le général anglais ».

Inscription qu'un officier anglais, détail peu connu, parodia en mauvais français et qu'il fit graver ainsi au-dessous :

« Louis, Fleury et Asfeld, doivent maintenant le céder à Georges, à Pitt, à Bligh et à Howe. Un souffle a détruit l'ouvrage d'un siècle. La marée est libre maintenant et la rage des flots commande. Leurs richesses et leur sûreté sont perdues. Leur gloire est évanouie, ainsi que l'orgueil du Roi, du Ministre et du Héros ».

Toutes ces dépouilles furent, huit jours après, promenées en triomphe dans les rues de Londres et déposées à la Tour.

Ainsi se termina ce triste épisode, qui devait bientôt être vengé à Saint-Cast, où les Anglais éprouvèrent une sanglante défaite (1). Si le duc

(1) Les troupes battues à Saint-Cast étaient les mêmes que celles qui avaient débarqué à Urville. Le général Dury, qui commandait l'avant-garde à Cherbourg, trouva la mort sur la plage bretonne. A cette date, les troupes anglaises étaient encore en plus mauvais état qu'un mois auparavant; témoin cette lettre du duc d'Aiguillon, dans laquelle il rend compte de l'impression causée à Londres par ce désastre : « Par les lettres, dit-il, que les officiers prisonniers reçoivent de Londres, il paraît que les régiments des gardes sont rentrés déjà dans Londres et que *le mauvais état dans lequel ils sont* y a causé de la consternation dans le ministère et de la fermentation dans le peuple. Toutes les autres troupes ont été débarquées dans l'île de Wight; d'où elles retournent successivement dans leurs foyers... Les vaisseaux ne pouvaient plus tenir la mer et les troupes étaient hors d'état de faire une nouvelle entreprise ». *(Lettre à M. le duc d'Harcourt; 9 octobre 1758.)*

Oublieux déjà du désastre de Cherbourg et des humi-

d'Aiguillon s'y couvrit de farine, en revanche les bataillons des milices bretonnes s'y couvrirent de gloire, et, « si le succès de Cherbourg avait excité en Angleterre, dit Hume, une joie puérile, la nouvelle du désastre de Saint-Cast changea cette allégresse en affliction, et cet orgueil en découragement ».

liations subies, les Parisiens chansonnèrent les Anglais battus à Saint-Cast :

Anglais ! ne partez pas si vite !
N'allez pas si loin !
Vous avez fait courte visite
Auprès du Malouin.
Que diront vos compatriotes,
Et non sans raison :
Vous n'avez pas quitté nos côtes
Sans un Aiguillon.

Malgré la chanson, le véritable vainqueur de Saint-Cast fut un officier du nom d'Aubigny.

BOUCHER DE PERTHES

MUSICIEN ET AUTEUR DRAMATIQUE

PAR

M. Jules CARLEZ,
Membre titulaire.

BOUCHER DE PERTHES

MUSICIEN & AUTEUR DRAMATIQUE

La ville d'Abbeville va élever une statue à Boucher de Perthes, qu'elle revendique à bon droit comme une de ses illustrations. Là s'écoulèrent, pour l'illustre savant et philanthrope, les années d'enfance, celles aussi de l'adolescence; il ne s'éloigna de ces murs aimés que pour y revenir sans cesse, près de sa famille; là, enfin, il vint passer les quarante dernières années de sa longue vie.

L'hommage que la cité picarde se propose de rendre à la mémoire de celui qu'elle considère comme un fils, a ramené l'attention sur les découvertes et les travaux du naturaliste, de l'antiquaire, sur les écrits de l'économiste et du philosophe, sur les œuvres généreuses et les fondations utiles qui assurent à Boucher de Perthes une place parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

C'est à ces divers titres que son souvenir mérite d'être conservé et popularisé par une image durable.

Mais, dans la vie de Boucher de Perthes, dans sa longue carrière, très active, très occupée, il y a d'autres côtés, d'un intérêt moins puissant assurément, curieux pourtant à faire ressortir.

Ses fonctions administratives, les déplacements fréquents auxquels elles l'obligeaient, lui laissaient encore la possibilité de s'occuper d'objets tout autres, conformes d'ailleurs à ses goûts. En littérature, Boucher de Perthes s'est fait tour à tour chansonnier, romancier, auteur dramatique; il a écrit et publié des relations de voyages, des études philosophiques ou humoristiques. Musicien, il s'est livré à la composition, il a utilisé son talent de violoniste en participant longtemps à ces réunions intimes de musique de chambre, nombreuses jadis, partout répandues, et dans lesquelles artistes ou amateurs sacrifiaient avec amour à Mozart, à Haydn, à Beethoven. Il n'a pas même craint, ce grave fonctionnaire, d'escalader l'estrade d'un concert, de s'y présenter en virtuose, d'y diriger un orchestre.

C'est surtout cet aspect particulier de l'homme que fut Boucher de Perthes qui m'invite à lui consacrer quelques pages. Mais, afin de ne pas trop spécialiser ce travail, qu'il faut prendre comme une esquisse et non comme une étude, je donnerai en même temps un aperçu de ses incursions dans le domaine de la littérature dramatique et des déboires qu'il y rencontra.

Un guide sûr, en pareille matière, m'est fourni par la correspondance de Boucher de Perthes,

publiée de son vivant, et intitulée, avec plus de concision que d'exactitude: *Sous dix rois* (1).

Rappelons d'abord que Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes était né à Rethel, dans les Ardennes, le 10 septembre 1788, et qu'il mourut à Abbeville, le 5 août 1868, âgé de 80 ans. Son père, M. Boucher de Crèvecœur, avait épousé une demoiselle de Perthes, descendante en ligne directe, paraît-il, d'un oncle de Jeanne d'Arc. Il obtint, en 1818, l'autorisation d'ajouter ce nom de Perthes au sien, et c'est celui-là qui a fini par prévaloir.

Boucher de Perthes entra dans l'administration des douanes, à laquelle appartenait son père, directeur à Abbeville. Il gravit les échelons successifs de la hiérarchie, occupa un certain nombre de postes, et vint enfin prendre lui-même cette direction d'Abbeville, qu'il voulut conserver jusqu'à la fin, malgré les offres avantageuses qui lui avaient été faites. Cette direction fut supprimée en 1852; il demanda alors et obtint sa mise à la retraite.

La musique avait été comprise dans l'instruction donnée au jeune Boucher de Perthes; il avait reçu des leçons de violon, et tout porte à croire que ce genre d'études lui était particulièrement agréable, car, quelques années après, devenu jeune fonctionnaire, et chargé d'obligations qui, bien souvent, font délaisser par d'autres l'instrument qu'ils

(1) Paris, Jung-Treuttel, 1863, 6 vol. in-12.

avaient commencé de cultiver, il voulut, lui, reprendre ces leçons, un moment interrompues, et mûrir le petit talent dont il était déjà en possession.

Son administration l'a envoyé à Gênes, alors ville française; c'est de là qu'il écrit à son père, le 4 janvier 1806: « J'ai enfin trouvé ce que j'avais regretté en quittant Marseille, un bon maître de musique, chose rare ici ». Il ne se voit entouré, en effet, que de musiciens médiocres, incapables de jouer même un quatuor de Pleyel. En revanche, n'en manque-t-il pas qui excellent dans la sérénade; il cite à ce propos un frère du compositeur Blangini; et il paraît que lui-même il s'est déjà fait, en ce genre, quelque réputation. « C'est à bon marché », ajoute-t-il plaisamment.

L'année suivante, il prit comme professeur François Molino, un condisciple de Viotti, formé comme celui-ci aux leçons de Pugnani, le violoniste de grand style. Ce sont les traditions mêmes de l'école de Tartini que le professeur Molino inculquera à son élève.

Le séjour de Boucher de Perthes en Italie se prolongea pendant cinq années. Ses impressions sur la musique et les musiciens de ce pays, consignées dans ses lettres, ne témoignent pas d'un vif enthousiasme. A Gênes, à Livourne, à Florence et à Naples, il constatera surtout l'abondance des théâtres et les vastes dimensions de certains.

Comme bien d'autres ont pu le faire, il signalera le mauvais goût des Italiens de ce temps-là, en fait de musique religieuse:

« J'ai entendu, l'autre jour, écrit-il de Gênes, une musique herculéenne dans l'église des Récollets de Buagno. Il y avait plus de quatre-vingts musiciens. La messe fut accompagnée d'airs d'opéra. Tel est l'usage génois: nulle différence entre la musique d'église et celle de théâtre. J'ai souvent écouté les mêmes airs à l'office le matin et à l'opéra le soir ».

En 1809, Boucher de Perthes, devenu sous-inspecteur à Livourne, y fut présenté au prince Bacciochi, époux d'Élisa Bonaparte, grande-duchesse de Toscane. Ses relations avec le beau-frère de Napoléon lui fournirent l'occasion de faire de temps à autre de bonne musique, et, comme on va le voir, en excellente compagnie.

« Le prince Bacciochi, écrit-il à son père, est un amateur zélé de violon. Nous faisons des quatuors. Un Génois, nommé Paganini, fait le premier violon et joue aussi de la guitare. Malheureusement, comme il n'habite pas cette ville, et que le prince n'y vient qu'en passant, les réunions de musique sont rares pour moi ».

Il lui arrivera plus d'une fois encore de s'occuper, dans ses lettres, de l'étonnant virtuose dont il a l'honneur d'être le partenaire, et pour lequel n'avait pas encore sonné l'heure de la renommée. Boucher de Perthes rend hommage à ce talent sans pareil; mais les excentricités du personnage nous le montrent quelque peu gouailleur à son égard.

« Paganini, écrit-il, est aussi une altesse dans son genre; et quand il voudra faire moins de charges et renoncer à l'honneur d'être le grand

paillasse des violons, il en sera le grand-duc, voire même l'empereur...

« Savez-vous pourquoi ce garçon-là m'a plu tout d'abord? Est-ce par son violon, sa guitare, son esprit, son originalité? Non, c'est par sa maigreur. En le voyant si admirablement étique, son aspect me consolait, et, quand je l'avais bien considéré, je me trouvais presque gras. Aussi, quand il joue et tire de son instrument cet immense volume de son, je suis à me demander si c'est lui ou son violon qui résonne. Je croirais assez que c'est lui; certainement, il est le plus sec des deux, et ma peur, quand il approche du feu, est de le voir voler en éclats, car alors, remarquez-le bien, ses membres craquent. Tenez donc toujours un seau d'eau à sa portée « (1).

Dans une autre lettre, adressée à son père, Boucher de Perthes dit que Paganini « gâte son jeu par des pantalonnades indignes de l'art et de son beau talent ». Il l'a entendu ajouter à un concerto de Viotti un point d'orgue dans lequel il faisait entendre l'âne, le chien, le coq, etc. Sa virtuosité que rien n'égale lui fait pardonner ces aberrations du goût, et les auditeurs l'applaudissent à tout rompre.

En ce temps-là, Paganini recevait du prince Bacciochi cinquante écus par mois pour les séances de quatuors, assez espacées, dans lesquelles ils

(1) Lettre de M. De ***, chambellan de S. A. I. à Florence (Livourne, 25 décembre 1809).

figuraient l'un et l'autre. Peu courtisan de sa nature, l'artiste ne prenait pas la peine de dissimuler grimaces ou haussements d'épaules, quand le prince faisait des brioches, ce qui lui arrivait souvent. « S'il m'en avait fait autant, s'écrie Boucher de Perthes, qui, maintes fois, avait été témoin de ces inconvenances, je crois, en vérité, que je lui aurais cassé mon violon sur la tête ».

Boucher de Perthes avait comme collègue, à Livourne, un de nos compatriotes, Frédéric Choron, fils de l'ancien directeur des fermes du roi pour Caen et Coutances, et frère du savant musicien, une de nos illustrations locales. Des relations d'amitié s'étaient nouées entre les deux fonctionnaires. En écrivant à sa mère, Boucher de Perthes lui parle de son « bon camarade Frédéric Choron » qui est, dit-il, « l'homme le plus élégant que je connaisse ».

Et dans une autre lettre, datée celle-ci du 11 avril 1809: « M. Frédéric Choron me charge de vous dire mille choses. Son frère Alexandre a fait imprimer sur la musique un ouvrage dédié à l'Empereur. Ce volume coûte deux cents francs. C'est beaucoup pour un livre de musique. Toutefois, la dédicace le fera vendre. Je l'achèterai si je deviens chambellan ou officier d'ordonnance, mais pas à moins ».

Cet ouvrage d'Alexandre Choron, dont Boucher de Perthes ne dit pas le titre, ne peut être autre que les *Principes de composition des écoles d'Italie, adoptés par le Gouvernement français pour servir à l'instruction des élèves des maîtrises des cathédrales.*

La publication en avait été faite à Paris, en 1808, par la maison Leduc, sous la forme de trois gros volumes in-folio, renfermant plus de 1.500 planches gravées. De là, le prix élevé de l'ouvrage. Il n'a plus aujourd'hui qu'une valeur purement historique; en 1896, l'éditeur Liepmannsohn, de Berlin, l'annonçait au prix de 40 marks sur un de ses catalogues.

En 1811, Boucher de Perthes fut chargé d'une mission relative au blocus continental, qui le conduisit d'Italie en Allemagne. Il séjourna à Vienne, où ses visites aux théâtres nous valent les remarques suivantes:

« ... Je préfère à toutes ces gentillesses le théâtre italien où, entr'autres opéras, j'ai vu jouer *Sargines* (1). L'orchestre, quoique bruyant, ou un peu trop chargé de ces instruments de cuivre si chéris des Allemands, est vraiment bon. Les décorations ne déparent rien; les acteurs sont très passables, les chœurs excellents, et la salle jolie.

« Au théâtre de la Vigne, c'est autre chose: on y joue, en allemand, des pièces traduites du français. Paroles, action, musique, tout est mauvais, grâce aux traducteurs... »

Et ailleurs:

« ... On joue sur les théâtres viennois beaucoup de nos opéras-comiques: *Maison à vendre* (2), *Une folie* (3), etc., le tout en allemand. Mais rien de plus

(1) Opéra de Ferdinand Paër.
(2) Musique de Dalayrac.
(3) Musique de Méhul.

lourd que la légèreté de leurs acteurs, singeant nos petits-maîtres : c'est la grâce d'un bœuf voulant danser un menuet ».

Notre amateur se trouve plus satisfait de ce qu'il a entendu, le mois suivant, dans la capitale de la Bavière: « ... La musique, écrit-il, est fort cultivée à Munich. J'ai entendu dans la chapelle de la Cour un orchestre excellent, et préférable à tout ce que j'avais rencontré dans ce genre, même en Italie... »

Rentré en France, Boucher de Perthes alla occuper, comme sous-inspecteur, le poste de Boulogne. C'est de là qu'il adressait, le 14 juillet 1812, à Mme Gail, une lettre qui nous apprend que ses heures de loisir n'étaient pas entièrement consacrées à la musique, et qu'il en réservait quelques-unes pour faire œuvre de poète, ce qui nous sera plus amplement confirmé par la suite.

Mme Sophie Gail, l'auteur de l'opéra-comique *Les Deux jaloux*, un succès de ce temps-là, le compositeur de tendres romances et de nocturnes langoureux, dont les salons faisaient leurs délices, avait demandé à Boucher de Perthes des vers pour mettre en musique: « Vous demandez de la poésie pastorale et bocagère, objectait celui-ci, je n'y suis pas fort expert ».

Il se mit à l'œuvre pourtant, mais il lui fallut suer sang et eau, suivant ses propres expressions, avant d'arriver à produire toute autre chose qu'un chef-d'œuvre. Il finit cependant par envoyer à l'aimable compositeur deux pièces de vers, des-

quelles on jugera par ce simple couplet, extrait de la première :

Ah ! Colin, que votre inconstance
Me cause aujourd'hui de tourment !
Que de chagrin, que de souffrance !
Hélas ! et je vous aime tant !
Hier, à la jeune Isabelle
On vous a vu serrer la main
En lui disant qu'elle était belle...
    Ah ! Colin !

La seconde romance est à peu près du même goût, et, disons-le aussi, un peu plus niaise : « Voici du Deshoulières tout pur, écrit l'auteur en faisant son envoi, et je mérite bien qu'en échange, vous m'envoyiez un chien et une houlette. Je vous prierai d'y joindre aussi la bergère ».

En août 1812, Boucher de Perthes fut nommé sous-chef de division à la direction générale des douanes. A peine installé à Paris, il songea à se procurer un bon maître de violon. Il s'adressa à un jeune artiste qui, trois ans auparavant, avait obtenu son premier prix au Conservatoire. Élève de Lafont, puis ensuite de Kreutzer et de Baillot, Antoine Fontaine tenait du premier de ces maîtres les qualités d'expression qui charment chez un violoniste ; la correction du jeu, la maestria, la puissance de l'archet lui avaient surtout été enseignées par les deux autres. Auprès de lui, comme on le voit, Boucher de Perthes se trouvait à bonne école.

Mais il ne lui suffisait plus de chercher à devenir

un bon violoniste amateur; déjà le démon de la composition l'avait tenté. Muni d'un livret que lui avait fourni un poète normand, M. Gilles d'Hermilly, ancien officier de hussards, devenu fonctionnaire des contributions indirectes, il avait osé entreprendre cette opération complexe qui résulte de la conception et de la mise à exécution d'une partition d'opéra. Et il en était venu à bout, on peut se demander comment, étant donnée l'insuffisance des études de composition qu'il avait pu faire.

Sa hardiesse, je dirais volontiers sa témérité, fut même poussée plus loin: il alla offrir au théâtre de l'Opéra-Comique l'ouvrage qu'il venait de terminer.

L'Opéra-Comique, installé alors au théâtre Feydeau, était dirigé par un comité administratif, composé d'une délégation des artistes, sous la surveillance d'un préfet du palais nommé par l'Empereur. On se figure aisément la mine dédaigneuse avec laquelle Elleviou ou Martin, Chenard ou Gavaudan, pour ne citer que ceux-là, durent accueillir l'œuvre de ces deux inconnus, que ne recommandait aucun antécédent, ni musical, ni littéraire. Eux qui avaient à leur disposition Nicolo Isouard, alors en pleine réputation, Boieldieu, son heureux rival, et quelques musiciens d'ordre secondaire, mais ayant fait leurs preuves; eux qui rencontraient encore le succès en interprétant le répertoire de Grétry, Dalayrac, Berton et Méhul, qu'avaient-ils besoin de cette partition probablement incolore? de cette pièce où l'inexpérience de l'auteur devait se révéler ouvertement?

Ils ne prirent même pas la peine d'informer le compositeur du résultat de sa demande; ce ne fut qu'à la suite de nombreuses démarches, et après quatre mois d'attente, qu'il put enfin savoir qu'elle avait abouti à un refus, qu'il prévoyait d'ailleurs.

D'autres, à sa place, auraient carrément abandonné la partie: lui point; et ce qui le prouve, c'est qu'il a déjà un nouvel ouvrage du même genre sur le chantier, celui-ci avec l'aide de deux collaborateurs. C'est ce qu'il annonce, en ces termes, à son père, le 30 décembre 1812:

« Je suis aussi occupé à faire un opéra; vous ne devineriez pas avec qui? — Avec M. de Marchangy. Il aura pour titre: *L'Eau de Jouvence*. Le sujet est tiré d'un ancien fabliau. M. de Marchangy a ébauché le dialogue. Je fais des vers et une partie de la musique. Bertini fera l'ouverture et les morceaux d'ensemble. Cela réussira-t-il? — Je n'en sais rien; mais ce sera probablement le premier opéra fait par un membre du parquet de Paris ».

On peut ajouter, je crois, que le livret d'opéra ébauché par le redoutable adversaire des libéraux, par le magistrat que Béranger, dans sa cellule de Sainte-Pélagie, a philosophiquement chansonné, fut aussi son unique incursion dans ce genre de littérature.

Boucher de Perthes avait fait la connaissance du peintre Girodet, violoniste à ses heures, comme le fut Ingres après lui, avec moins de succès pourtant que celui-ci: « Girodet, écrit Boucher de Perthes, a un grand amour de musique; mais c'est une pas-

sion malheureuse, car c'est un pauvre exécutant. J'en sais quelque chose: il vient chaque dimanche faire un quatuor chez moi, et gare les oreilles! »

Dans les salons que fréquente le jeune sous-chef de division, il se rencontre avec quelques autres célébrités de l'art ou de la littérature. Chez une de ses parentes, il entend Bochsa, le compositeur de *La Lettre de change,* pincer de la harpe. Chez Mme Girard, dont le mari est général de division, il parle musique avec Mme Grassini et avec la baronne Cessi, deux étoiles du Théâtre-Italien. Aux réunions hebdomadaires chez Mme Gail, il voisine avec Garat, Talma, Millevoye, Creuzé de Lesser.

A Paris aussi, il a renoué des relations avec la plupart des membres de la famille Choron. En compagnie de sa cousine, Sophie de la Hante, parente elle-même des Choron, il est allé voir à Passy la veuve du directeur des fermes. Il en parle en ces termes :

« Mme Choron ne dément pas sa réputation d'esprit, et d'esprit un peu caustique. Elle est fort maigre, ce qui la fait paraître assez vieille; il est vrai qu'elle n'est plus jeune. Sa mise extrêmement soignée lui donne l'air un peu prétentieux, chose qui frise le ridicule à cet âge... Mme Choron passe pour riche, malgré les belles dots qu'ont eues ses enfants ».

Boucher de Perthes célèbre avec un véritable enthousiasme la beauté et l'élégance d'une des sœurs de Choron, Mme Genet. A celle-ci, Mme Choron mère préférait pourtant sa dernière fille, Mme Darcet.

Quant à Alexandre Choron, « l'homme aux projets », comme l'appelle Boucher de Perthes, « il y dépensera, ajoute-t-il, toute sa fortune, si ce n'est déjà fait, mais il s'y fera un nom. C'est plus qu'un homme d'esprit : il a du génie ».

Rien ne pouvait être dit de plus vrai. Alors que Boucher de Perthes s'exprimait ainsi, Choron était depuis quatre ans membre libre de l'Académie des Beaux-Arts; il le devait à ses nombreuses et importantes publications, qui lui avaient coûté fort cher. Dix ans plus tard, il créera sa célèbre école de musique, qui lui apportera la gloire, mais qui achèvera de le ruiner.

Nous avons vu Boucher de Perthes s'essayer dans la composition d'un opéra; nous l'avons vu tenter d'ouvrir à cet ouvrage l'accès du théâtre Feydeau; voyons-le maintenant en cherche de quelques feuilles de laurier à cueillir sur la scène où continuaient de régner Corneille et Racine.

Ses essais de ce côté-là remontaient déjà à quelques années. En 1806, alors qu'il habitait Gênes, il avait écrit, en italien, une tragédie : *Saül*. Cinq ans plus tard, étant rentré en France, il la refit, cette fois, en français.

Une tragédie ! On serait tenté de sourire aujourd'hui devant cette fantaisie d'un jeune homme de dix-huit ans. C'est que ce temps-là est bien loin de nous; la forte poussée de l'école romantique et le réalisme d'à présent ont réduit à l'état de souvenirs bien pâlis, parfois même effacés, tout ce qui naquit alors, exprimé en nobles et graves alexan-

drins. Mais faut-il s'étonner qu'en ces premières années du XIXe siècle, où Raynouard produisait *Les Templiers*, Baour-Lormian *Omasis*, où le répertoire de Ducis, celui d'Arnault, celui de Marie-Joseph Chénier se maintenaient en pleine vogue, le désir d'imiter ces écrivains ait pu hanter de jeunes intelligences? Désir bien concevable, au contraire, puisque longtemps encore il allait y avoir un public pour écouter la tragédie, alors que de beaux jours étaient promis aux Soumet, aux Ancelot, aux Guiraud.

C'est dans le salon de M. de Marchangy, un certain soir de février 1814, que furent lus, par le maître de la maison lui-même, deux actes de *Saül*. L'auteur n'eut garde de se laisser griser par les applaudissements reçus. Il se souvenait d'avoir vu applaudir ainsi M. d'Arlincourt, après la lecture de son *Siège de Paris*, et le même auditoire le siffler à tout rompre, dès qu'il eut tourné les talons. « Au total, écrivait-il à son père, je crois que ma tragédie de *Saül* n'est qu'une étude assez faible et seulement un acheminement pour mieux faire ».

Ce qui ne l'empêcha pas de soumettre la pièce au comité de lecture du Théâtre-Français, qui la rejeta impitoyablement. Talma, qui, de son côté, l'avait examinée, avait montré dans son jugement plus de bienveillance. L'auteur l'en remercia dans une lettre où il lui communiquait ces remarques faites par le comité:

« La versification est quelquefois négligée. Il y existe bon nombre d'inconvenances théâtrales, de

ces fautes qu'on ne peut prévoir que par une habitude de la scène. Les tirades y sont généralement trop longues.

« Maintenant, voici le bon côté:

« Le sujet est vaste et intéressant; le plan est bon; il y a de belles scènes, de belles tirades, et tout le monde est d'accord qu'on peut faire de ceci quelque chose de bien ».

Voilà une conclusion qui semblait exhorter l'auteur à ne point jeter le manche après la cognée. Du reste, nous aurons de nouveau à parler de ce *Saül*.

Le gouvernement de la Restauration envoya Boucher de Perthes à La Ciotat, en qualité d'inspecteur; mais il ne resta que peu de temps dans cette ville, d'où il écrivait à son père, le 10 avril 1816:

« On m'avait proposé l'inspection de Saint-Servan; je l'ai refusée. Aujourd'hui, M. de Saint-Cricq m'annonce qu'il m'a désigné pour Morlaix; je lui écris pour refuser encore. Rouen, Caen, Lille, Orléans, Dunkerque, Nantes, telles sont les divisions que je prendrais ».

Il se décida pourtant à accepter Morlaix. En mai et juin, il fit un voyage en Suisse; il alla ensuite voir ses parents à Abbeville, d'où il se rendit à sa nouvelle résidence, en traversant la Normandie.

Il me sera permis de m'écarter un moment de mon sujet pour transcrire ici ces courts fragments de ses impressions de voyage. Je les extrais d'une lettre, du 26 juillet 1816, adressée à M. H. de Bellegarde:

« ... Le 7, je partis d'Honfleur pour Caen, dans

une diligence au grand complet. Je vis bientôt que j'étais en pleine Normandie: on ne parlait que procès, et j'étais probablement le seul avec le postillon qui n'en eût pas, le conducteur ayant aussi le sien. Tout cela allait se vider à la Cour royale de Caen...

« ... Caen était nouveau pour moi. J'admirai ses promenades, l'hôtel du lycée, le tribunal, etc. (1), et je fus émerveillé de la haute taille, de l'air de force et de la beauté du peuple...

« ... Je partis pour une campagne voisine, nommée Coulombelle (2), dont la propriétaire, Mme Ambry, est ma parente.

« ... Je fis la route à pied, en suivant les bords de la rivière, qui me parurent charmants, car le temps l'était, et toute campagne est belle lorsque le temps est beau...

« ... Je n'acceptai pas le dîner qu'elle m'offrit, parce que j'étais invité à un festin de dragons (3), et que je désirais voir un autre de mes alliés, le marquis de Frotté...

« ... Le 9, au matin, je quittai Caen... »

A Morlaix, Boucher de Perthes, fidèle à ses habitudes, fit de la musique sa récréation favorite. Il eut vite organisé une société de quatuors. L'inspec-

(1) Un signe des temps: Saint-Étienne, Saint-Pierre et autres précieux spécimens de l'architecture du moyen âge que renferme la ville de Caen, semblent n'avoir offert au visiteur qu'un intérêt secondaire; ils sont probablement compris dans cet *etc.*

(2) Lire *Colombelles.*

(3) Le 1er régiment de dragons était en garnison à Caen.

teur de la manufacture des tabacs, M. de Cailleux, bon musicien, et deux gentilshommes sexagénaires constituaient avec lui le groupe concertant, où résonnaient tour à tour son Amati ou son Guarnerius. Il trace de l'un de ses partenaires le portrait que voici :

« Notre premier violoncelle est un vieil officier de cavalerie, qu'on nomme le marquis de Lescoët. C'est le reste d'un très bel homme et d'une très bonne basse ; mais il accompagne son jeu, d'ailleurs agréable et savant, de si prodigieuses grimaces, qu'il a manqué, l'autre jour, de faire pâmer Mme de Cailleux... »

Les amateurs ou les artistes de passage à Morlaix étaient accueillis à bras ouverts par le douanier mélomane. En 1820, ce fut le général de Lauriston, que le gouvernement de Louis XVIII envoyait à Brest pour réprimer les charivaris et qui, peu pressé d'accomplir cette mission baroque, s'était arrêté pendant quelques jours chez M. de Cailleux, frère de son officier d'ordonnance.

« M. de Lauriston, dit une lettre, est un amateur de musique des plus zélés. Il joue assez bien du violon et de l'alto. Nous avons fait chaque soir un quatuor ».

L'année suivante, ce fut le préfet du Finistère, le baron de Chanlieu, qui vint se joindre, de temps à autre, à ces fervents adeptes de la musique de chambre.

Mais ce que Boucher de Perthes put considérer surtout comme une bonne fortune, ce fut la venue

à Morlaix des frères Bohrer, l'un violoniste, l'autre violoncelliste. L'inspecteur des tabacs, M. de Cailleux, reçut pendant plusieurs jours chez lui ces artistes de grand talent, et, tous les soirs, on joua des quatuors, à la grande satisfaction de Boucher de Perthes, tourmenté cependant par la crainte de se montrer par trop inférieur à ses distingués partenaires.

Dès la seconde année de son arrivée à Morlaix, il était parvenu à former un orchestre d'amateurs, dont il s'était constitué le chef. Les symphonies des maîtres classiques, les ouvertures des opéras en vogue étaient étudiées tour à tour, mais pour aboutir, en somme, à une exécution qu'avec un peu de bonne volonté, on pouvait déclarer passable.

Au théâtre de Morlaix, desservi de loin en loin par une troupe d'arrondissement, on avait monté une comédie de société. Parfois on y jouait l'opéra, et c'était M. l'Inspecteur des douanes qui dirigeait l'orchestre.

Il lui arriva même, un jour, d'exécuter un concerto de violon, dans un concert au bénéfice des pauvres. Il fut très applaudi, ce qu'il attribue modestement à sa qualité d'amateur, ayant joué « pour l'amour de Dieu ».

Malgré tant d'occupations venant s'ajouter à celles que lui créaient ses fonctions officielles, il était loin de délaisser la composition et surtout la littérature dramatique. Mais que de tablature pour lui de ce côté-là !

L'opéra, écrit et composé de compte à demi avec

M. d'Hermilly, avait été retouché, présenté de nouveau au théâtre Feydeau et de nouveau ajourné (1).

L'Eau de Jouvence, cet autre ouvrage lyrique auquel avait collaboré M. de Marchangy, et qu'un certain Bertini, qui ne peut être autre que Benoît Bertini, le frère aîné du célèbre pianiste-compositeur, avait revêtu, paraît-il, d'une musique exquise, était demeuré en suspens.

Mais Boucher de Perthes n'avait pas perdu l'espoir de voir représenter à Paris sa tragédie de *Saül.* De plus, en 1818, il avait envoyé à Michelot, sociétaire du Théâtre-Français, le manuscrit d'une comédie en cinq actes et en prose, *La Marquise de Montalle,* dont il sollicitait l'examen par le comité de lecture.

Il se rendit à Paris, l'année suivante, et chercha à hâter une solution relative à ces deux pièces. Mlle Duchesnois, qu'il alla voir au sujet de la tragédie, le reçut à merveille : « C'est une très bonne fille, écrit-il, pas savante, mais raisonnant juste sur l'art, et sans préjugés de planches, choses peu ordinaires chez les personnes de l'état ».

Quant à la comédie, Michelot la jugeait de la manière la plus favorable, estimait qu'il n'y avait aucune correction à y faire, et se montrait même pressé de jouer le rôle qui lui était destiné. Il n'en était pas de même de Mlle Mars, à qui incombait le rôle principal. Elle aussi approuvait la pièce, mais

(1) Je pense que c'est l'opéra dont il parle dans une de ses lettres, comme ayant pour titre : *Kermeloc.*

elle refusait de se charger du rôle: « Non, dit-elle à l'auteur, je ne jouerai pas cela. Votre marquise est trop méchante: on dirait que je suis comme cela ».

Lorsqu'elle eut appris que Mlle Leverd, à qui le rôle plaisait fort, s'était offerte à le jouer, Mlle Mars changea d'avis, et le redemanda pour elle. Mais d'autres, parmi les comédiens, s'en prirent à l'ouvrage même, auquel ils trouvaient de nombreux changements à faire. Andrieux, consulté à ce sujet par l'auteur, fut d'un avis contraire et lui conseilla de le laisser tel qu'il était. Des mois se passèrent; en mars 1820, les comédiens se décidèrent enfin à recevoir *La Marquise de Montalle;* mais la censure vint apposer son *veto* sur l'ouvrage, et la représentation en redevint incertaine.

Deux mois plus tard, le comité du Théâtre-Français, revenant sur sa décision première, repoussa définitivement la comédie de Boucher de Perthes. Il songea alors à l'offrir à l'Odéon; mais cette tentative ne réussit point. De guerre lasse, il livra son manuscrit à l'impression.

Un moment, il avait pu caresser l'espoir de se voir joué à Lyon; le directeur du théâtre se montrait tout disposé à mettre l'ouvrage en scène. Là encore, la censure, représentée par la police locale, vint se mettre en travers de ces bonnes dispositions. On pourrait se demander ce que pouvait bien renfermer de subversif cette infortunée *Marquise;* mais il ne faut pas oublier que cela se passait en 1820, sous le règne de Sa Majesté

Louis XVIII, M. le duc de Richelieu étant premier ministre.

Le sort de *Saül* ne fut guère meilleur. Boucher de Perthes avait eu du moins la satisfaction d'en faire plus d'une fois la lecture, tant à Paris, alors qu'il y résidait, qu'en Bretagne, et même en Suisse, cela toujours avec succès.

A Morlaix, il put faire chanter les chœurs de cette tragédie, que Mlle Duchesnois avait déclarés inexécutables au Théâtre-Français. La pièce ne fut imprimée que beaucoup plus tard, en 1851.

Ces tribulations, ces espoirs sans cesse renaissants, sans cesse déçus, ne le décourageaient pourtant pas. Il continuait de produire. Dès cette année 1820, il donnait un pendant à *La Marquise de Montalle,* une comédie intitulée: *La Comtesse d'Anfremont.* Elle fut lue à l'Odéon, vivement critiquée, après quoi, elle rentra dans l'ombre.

Une seconde tragédie, *Persée, roi de Macédoine,* put obtenir deux lectures successives devant le comité de l'Odéon; l'admission en fut prononcée et la pièce mise au répertoire, avec promesse d'un tour de faveur... qui ne vint jamais (1).

Je ne cite que pour mémoire deux autres tragé-

(1) Sur cette tragédie, Boucher de Perthes donne à M. de Marchangy, dans une lettre écrite de Brest, le 18 octobre 1822, quelques détails qui nous démontrent ses habitudes d'activité: « ... Commencée le 25 ou le 28 octobre 1821, la pièce était finie le 27 février 1822. Il est vrai que sur terre ou sur mer, à pied ou à cheval, en rade ou au large, j'y ai travaillé tous les jours ... »

dies: *Constantin,* qui fut imprimée, et *Frédégonde,* dont l'auteur n'essaya de tirer parti que longtemps après avoir quitté la Bretagne. Ni l'une ni l'autre ne virent les feux de la rampe.

Cette bonne fortune que Boucher de Perthes attendait toujours en vain pour ses ouvrages, il se vit sur le point de l'obtenir avec une pièce en cinq actes et en vers, qu'il avait intitulée: *Le Grand homme chez lui.* Reçu à l'unanimité par le comité de l'Odéon, bien accueilli par les comédiens, mais arrêté par la farouche censure, qui se laissa pourtant fléchir, moyennant la suppression d'une centaine de vers, l'ouvrage allait être mis en répétition, lorsque l'Odéon fit faillite. Il rouvrit six mois après; mais la pièce de Boucher de Perthes dut subir un second examen; elle s'en tira de nouveau avec avantage, mais vint buter encore contre les sévérités de la censure. Nouvelles démarches auprès de MM. les Censeurs; nouvelle levée d'interdit, et puis, nouvelle débâcle de l'entreprise théâtrale, ruinant encore une fois les espérances du pauvre auteur.

Il se consolait de sa malchance en écrivant des poésies, des chansons, des romances, qu'il publiait et que, parfois, il mettait lui-même en musique. Il écrit ceci, à propos d'une de ces productions légères:

« Cette chansonnette, qui m'a coûté un demi-jour de travail, a déjà rapporté plus de trois mille francs à l'éditeur; il me l'a dit lui-même. A moi, elle m'a valu deux exemplaires gratis, à soixante-

quinze centimes pièce. Au surplus, je viens d'y faire une musique à ma façon ; on la grave ».

Des musiciens de renom se faisaient ses collaborateurs: Romagnesi lui demandait des paroles; l'auteur de *Sargines* et du *Maître de chapelle,* Ferdinand Paër, mettait en musique sa romance : *Rose d'amour*.

D'autres, moins connus, usaient, sans prendre la peine de lui en demander l'autorisation, des pièces de vers par lui publiées. Il s'en plaignait. J'ai cueilli dans un recueil bibliographique (1) l'annonce d'une chansonnette: *N'y croyez pas,* paroles de Boucher de Perthes, musique de Julia Piston. Il y a deux éditions de ce chef-d'œuvre, l'une avec l'accompagnement de piano, l'autre avec guitare. J'inclinerais à croire que Mlle Julia Piston — un nom demeuré obscur — était répréhensible elle-même du délit de braconnage que je viens de signaler.

En 1820, Boucher de Perthes voulut fournir sa part à l'amas considérable d'opuscules poétiques ou musicaux que la naissance du duc de Bordeaux venait de faire éclore. Il envoya à Vogt, le hautboïste, une romance: *O pauvre enfant, tu seras roi!* dont il était l'auteur et, sans doute aussi, le compositeur. Cette romance ayant été présentée par Vogt à la duchesse de Berry, cette princesse trouva que l'auteur avait voulu faire de la politique et qu'il semblait prédire au prince nouveau-né une

(1) *Bibliographie musicale de la France et de l'Étranger*, par César Gardeton. Paris, 1822.

malheureuse destinée. C'est un jugement qui ne s'explique guère à la lecture de ces couplets, assez bien tournés, et empreints d'un certain sentiment. Le seul reproche qu'aujourd'hui on pourrait faire à l'auteur, c'est de s'être montré mauvais prophète dans le titre par lui choisi.

Ce fut le 31 mars 1825 que Boucher de Perthes fut appelé à remplacer son père, comme directeur des douanes à Abbeville. Il n'avait pas encore accompli sa trente-septième année. Il allait retrouver dans cette ville non seulement ses proches ascendants, mais encore sa sœur et son beau-frère, M. de Vicq, dont il est souvent question dans ses lettres, et qui, musicien passionné, lui aussi, possédait un beau talent de violoniste.

Éloy de Vicq, né à Douai en 1777, avait suivi ses parents lorsqu'ils émigrèrent, en 1792. Ils s'étaient retirés à Hambourg, à peu près dénués de ressources, et ce fut le talent déjà acquis par leur fils, bien jeune encore, qui contribua à les faire vivre. Il donna des leçons et se fit admettre comme violoniste à l'orchestre du théâtre de Hambourg. Plus tard, il partit pour la Russie, y noua des relations avec Rode, Baillot et le violoncelliste Hurel de Lamare, lesquelles aidèrent au perfectionnement de son talent. Rentré en France sous l'Empire, il se maria à Abbeville et, toujours livré à des occupations artistiques, mais désormais en amateur, il organisa dans cette ville la musique de la garde nationale, et créa une école de musique, qui a prospéré et qui a été érigée dernièrement en école nationale.

Assez longtemps encore après qu'il se fut fixé à Abbeville, Boucher de Perthes continua de faire œuvre de musicien et d'auteur dramatique. Cependant, à mesure que les années s'ajoutent aux années, on s'aperçoit que d'autres soins le réclament; on le voit livré à d'autres travaux. Sa correspondance roule plutôt sur des sujets de philosophie, de morale, de sciences, d'administration. A son vieux père, qui ne mourut qu'en 1844, âgé de 88 ans, il raconte ses visites au château d'Eu, où il est parfaitement reçu par le roi Louis-Philippe, comme il l'avait été jadis par Napoléon Ier, et ensuite par la duchesse de Berry.

Il entretient ses correspondants des découvertes par lui faites dans le diluvium du Ponthieu, ces silex façonnés dont il a révélé l'existence, établi l'origine et l'usage. Il se préoccupe surtout du sort des collections qu'il a offertes à l'État: meubles anciens, antiquités celtiques et gallo-romaines; collections dont le placement à Cluny ou au Muséum offrait des difficultés, et qui ont fini par trouver leur place au château de Saint-Germain-en-Laye.

La politique, enfin, fait l'objet d'un grand nombre de lettres, parmi celles qui composent les deux derniers volumes de la correspondance. Monarchiste par tradition de famille, Boucher de Perthes professait néanmoins des idées très libérales, ce qui lui fit franchement accepter, à son début, la République de 1848. Du reste, lui qui avait vu se succéder tant de gouvernements, tant de régimes

politiques différents, on peut dire qu'il s'accommoda de tous, mais en se réservant de les critiquer à l'occasion, ce dont il ne se faisait pas faute (1).

En cette même année 1848, il se laissa porter, un peu malgré lui, comme candidat à l'Assemblée nationale. Sa candidature, bien accueillie d'abord, fut ensuite battue en brèche. Il ne fut pas élu et ne le regretta point.

Quatre ans après, il prenait sa retraite. C'était, comme je l'ai dit, en 1852, l'année même où l'on inaugurait à Abbeville la statue de Lesueur, l'auteur des *Bardes,* le coloriste original et puissant, le peintre de grandes fresques musicales, qui fut le maître de Berlioz. Boucher de Perthes ne pensait sans doute pas, en ce moment-là, que semblable honneur l'atteindrait un jour.

Y aurait-il quelque utilité à étudier à fond, s'il était possible de réunir les matériaux nécessaires pour cette étude, ce que cet amateur éclairé a produit, soit comme musicien, soit en vue du théâtre? Un tel travail offrirait-il quelque intérêt?

Pour ce qui concerne la musique, je répondrai: non, assurément. Les essais musicaux de Boucher de Perthes sont probablement détruits ou devenus

(1) Il est à remarquer que l'observation des événements a conduit plusieurs fois Boucher de Perthes à prédire les bouleversements politiques que le XIXe siècle a vu s'accomplir. Et il montre tant de flair dans ses prévisions, les événements lui ont tellement donné raison, qu'on se demande si les lettres où il prophétise ainsi n'ont pas été retouchées avec intention.

introuvables; mais, les eût-on entre les mains, voici, je crois, l'appréciation qu'on en devrait faire:

Musique d'amateur, écrite d'instinct et dépourvue de la solidité que donne seule, à l'œuvre enfantée, la connaissance des règles de l'art.

Boucher de Perthes professait d'ailleurs, en pareille matière, une théorie singulièrement paradoxale, si j'en juge par une de ses lettres. Il y soutient — mais a-t-il toujours pensé ainsi? — que l'acquisition des dites règles de l'art nuit parfois au développement des facultés naturelles du musicien, c'est-à-dire qu'après avoir appris la composition, celui-ci écrira moins bien qu'auparavant. Il fera de la science, mais il écorchera les oreilles. La thèse, on le comprend, est facile à réfuter.

Ses œuvres dramatiques mériteraient davantage de fixer l'attention. Remarquons, en effet, que, presque toutes, elles furent soumises à l'examen des comités de lecture des grands théâtres parisiens, qu'elles y furent discutées, critiquées sans doute, mais approuvées au moins sur certains points. Or, on ne discute point ce qui n'en vaut pas la peine; on le rejette sans scrupule, dès le premier abord. Rappelons enfin que certains de ces ouvrages, définitivement acceptés, furent mis en répétition, qu'un moment, pour chacun d'eux, l'heure de la présentation au public sembla prochaine et qu'elle ne s'éloigna définitivement que par suite de circonstances étrangères à la pièce et indépendantes de la volonté de l'auteur.

Boucher de Perthes demeura donc inconnu du

grand public, en tant qu'auteur dramatique. Faut-il le regretter pour lui ? Je ne le crois pas. Quelques succès passagers — succès d'estime peut-être — n'auraient grandi que de fort peu son nom. D'autres travaux, d'autres actes l'honorent bien davantage.

Bornons-nous donc à ne voir dans ses écrits dramatiques, dans ses élucubrations musicales, que les délassements d'une intelligence assez vaste, assez universelle, pour avoir pu s'attaquer sans difficulté aux objets les plus divers. Regardons-les simplement comme la partie récréative des nombreux labeurs entrepris et réalisés par un homme qui ne connut jamais l'oisiveté.

Alors que tant d'autres gaspillent leurs journées, dépensent leur temps à ne rien faire, celui-là a donné à tous l'exemple d'une longue carrière entièrement et utilement remplie. Sa pensée, souvent absorbée par les devoirs d'une situation officielle, arrêtée souvent aussi sur des sujets d'un ordre élevé et d'une haute importance, s'est bien gardée de dédaigner les sentiers fleuris de l'art et les impressions qu'on y sent naître en soi.

C'est là ce que j'ai voulu rappeler, et c'est la très modeste part que j'apporte aux hommages qu'aura reçus la mémoire de cet homme d'esprit et de cœur.

LE

COLLÈGE ROYAL DE CAEN

APRÈS L'ABBÉ DANIEL

(1839-1848)

PAR

M. C. POUTHAS,

Membre titulaire.

LE COLLÈGE ROYAL DE CAEN

APRÈS L'ABBÉ DANIEL (1)

(1839-1848)

L'abbé Daniel, recteur, et le Collège royal.

L'abbé Daniel, en quittant le Collège royal, après douze ans d'une administration également habile et heureuse, n'entendait pas devenir étranger aux destinées d'un établissement dont la prospérité lui inspirait un légitime orgueil. Dans une lettre d'adieux adressée aux familles, tout en les remerciant de l'appui qu'elles lui avaient prêté, et auquel il devait, disait-il, d'avoir remporté quelques succès dans la belle mais difficile tâche qu'il avait eue à remplir, tout en faisant aussi l'éloge de son successeur, il déclarait ne pas considérer cette tâche comme terminée: ses fonctions de recteur lui imposaient le devoir de veiller tout particulièrement sur le Collège royal; il se promettait d'aller souvent prendre connaissance de la conduite et du travail des élèves, de leur donner au besoin les conseils et les avertissements d'un ami sûr et

(1) Les premières parties de l'histoire du Lycée de Caen, ont été publiées sous les titres suivants : *Le Lycée Impérial, — Le Collège Royal sous la Restauration,— Le Collège Royal sous l'administration de l'abbé Daniel (1827-1839).*



dévoué. *Le Mémorial,* journal de la Préfecture, déclarait, de son côté, que le Collège royal resterait sous une influence à laquelle il devait sa prospérité et qui, pour être moins immédiate, n'en serait ni moins puissante, ni moins salutaire.

C'était assurément pour le Collège royal une circonstance heureuse que l'élévation de son proviseur au poste le plus éminent de l'Académie; nous voyons, en effet, l'abbé Daniel prendre en mains, en toute occasion, les intérêts de l'établissement et ceux des fonctionnaires et professeurs, qui formaient, selon son expression, un corps tel qu'il n'y en avait dans aucun collège de plus distingué, ni de plus recommandable sous tous les rapports. D'autre part, il observait de très près la vie du Collège royal et, officiellement ou non, restait au courant de ce qui s'y passait: ses visites étaient fréquentes et ses inspections minutieuses. Peut-être même cette active sollicitude n'allait-elle pas sans quelque gêne pour les proviseurs qui, après lui, avaient reçu mission d'administrer le Collège royal. La personnalité de l'abbé Daniel était trop accusée, l'autorité qu'il tenait de son titre de recteur et des succès de son administration était trop grande pour qu'il ne fût pas tenté d'intervenir plus souvent qu'il n'était nécessaire dans la vie journalière du Collège. Si son attitude à l'égard de ses successeurs fut toujours correcte et même empreinte de bienveillance, s'il les aida volontiers de ses conseils et les soutint de son autorité dans les circonstances critiques, ils n'en sentaient pas moins peser sur

eux le regard d'un chef qui n'était pas loin d'être un maître, et devaient redouter des rapprochements et des comparaisons, qui ne pouvaient guère être à leur avantage, entre leur administration et celle de leur éminent prédécesseur.

Le Collège royal demeura d'ailleurs florissant pendant toute la période de 1840 à 1848; sa prospérité ne devait être sérieusement atteinte que par l'application de la loi Falloux, à partir de 1850: en dépit de la transformation du collège d'Alençon en Collège royal, décrétée en 1842, des créations de chaires et des améliorations de toute sorte qui furent alors réalisées dans les collèges communaux, enfin, des attaques dirigées par le parti clérical contre l'Université, la population du Collège de Caen atteignit un chiffre qu'elle n'avait pas connu sous l'administration même de l'abbé Daniel; elle s'éleva, en novembre 1847, au chiffre de 715 élèves, dont 228 internes; il est vrai qu'on faisait figurer dans cet effectif les élèves des classes préparatoires (au-dessous de la 8e), qui ne furent créées que sous l'administration de M. Sandras (1).

(1) Le *Journal général de l'instruction publique* constatait, en 1840, qu'il régnait entre les villes du ressort de l'Académie de Caen, une généreuse émulation pour le développement de l'enseignement universitaire. Alençon dépensait de grosses sommes pour la construction de son Collège royal; Saint-Lo votait 200.000 francs pour la reconstruction de son collège et offrait de doubler cette somme, si l'État consentait à le transformer en Collège royal, mais Coutances réclamait cet honneur en alléguant la réputation et l'importance de son propre collège, et Avranches rappelait qu'il avait été siège de l'École centrale.

M. Sandras, proviseur (1839-1844).

La succession de l'abbé Daniel, si important que fût le poste qu'il laissait vacant, semble avoir été peu recherchée. Elle fut offerte à M. Édom, ancien censeur du Collège royal et alors inspecteur d'Académie. M. Édom préféra garder ses fonctions, qu'il devait échanger, quelques années plus tard, contre le rectorat de Grenoble ; M. Renard, proviseur du Collège royal de Tours, désigné pour le remplacer, n'accepta pas davantage ; enfin, après un intervalle de deux mois, M. Sandras fut installé comme proviseur (27 avril 1839) ; il devint proviseur titulaire le 14 septembre 1840.

M. Sandras, Louis-Auguste, né à Rocroi (Ardennes), le 8 juin 1795, agrégé de grammaire et auteur de plusieurs rapports et mémoires sur des questions d'archéologie ou de littérature, était censeur des études au collège de Versailles, lorsqu'il fut appelé à recueillir la succession de l'abbé

Cherbourg créait une chaire de philosophie et une deuxième chaire de mathématiques; toutes les autres villes fondaient dans leurs collèges des cours de mathématiques et d'anglais.

En 1845, le Collège royal de Caen comptait 230 internes; Argentan en avait 205, Coutances 110, Cherbourg 105, Lisieux 100, Valognes 70, Avranches 60, et cela sans parler d'un millier d'élèves environ fréquentant les pensions privées, alors fort nombreuses puisqu'on en comptait une douzaine dans le Calvados, et des petits séminaires, qui conduisaient, en partie du moins, leurs élèves comme externes dans les collèges universitaires.

Daniel. M. Sandras avait de l'activité, de la fermeté dans le caractère; peut-être lui arriva-t-il parfois de manquer de sang-froid dans ses rapports avec les professeurs, comme avec les élèves et les familles; les mécontents, comme il n'en manque jamais, se plaisaient à opposer à la vivacité de son caractère la modération et le tact de son prédécesseur. Au dire de l'abbé Daniel lui-même, le nouveau proviseur aurait été plus craint qu'aimé. Tout en rendant justice aux sérieuses qualités de M. Sandras et en constatant les succès de son administration, le recteur, dans ses notes, témoigne d'une médiocre sympathie pour son caractère; mais, peut-être, est-ce trop attendre de la vertu d'un homme, fût-il prêtre et recteur, que de lui demander d'être tout à fait juste envers son successeur? Il n'en est pas moins certain que M. Sandras fut un bon administrateur et que, sous sa direction, le Collège royal conserva le rang honorable qu'il avait pris parmi les grands établissements de l'Université.

Principaux fonctionnaires et professeurs, de 1839 à 1844. — L'abbé Desprez, aumônier. — M. Walras. — M. Garsonnet. — M. Puiseux. — M. Jamin. — M. Morière.

Dans les dernières années de l'abbé Daniel, le poste de censeur avait été occupé par M. Cassin, ancien professeur de philosophie, et, grâce à l'activité et à l'autorité personnelle du proviseur, le maintien du bon ordre parmi les élèves et la

marche régulière des études n'avaient donné lieu à aucune difficulté. Les choses changèrent à l'arrivée du nouveau proviseur. M. Cassin, homme instruit et homme d'esprit, mais mal préparé par l'étude de la philosophie aux mille détails de la vie journalière des enfants, fatigué, d'ailleurs, du rôle subalterne auquel il était condamné depuis trop longtemps, ne montrait pas, au jugement de M. Sandras, assez de zèle et de fermeté dans l'exercice de ses fonctions. M. Cassin aurait voulu, d'autre part, trouver chez le proviseur plus de ménagements et de considération. On pense bien que les occasions de froissement ne manquaient pas entre deux hommes condamnés, malgré la différence de leurs caractères, à une collaboration de chaque jour. A la fin de 1843, la situation était devenue intenable pour tous deux; M. Sandras, à bout de patience, demanda un congé pour cause de santé. « Je suis chargé à la fois, disait-il, de l'administration et de la discipline. C'est trop de moitié: l'Université ne veut pas sans doute laisser mourir à la peine un fonctionnaire qui lui a peut-être rendu quelques services ». On ne lui donna pas de congé, mais on lui enleva son censeur. M. Cassin, sur la recommandation de J. Janin, qui avait été son élève, fut nommé inspecteur d'Académie à Angers (décembre 1843).

Il fut remplacé comme censeur au Collège royal par M. Milfaut, ancien surveillant général à l'École normale, homme froid, mais mieux préparé que son prédécesseur à conduire un nombreux inter-

nat. La mise correcte et même recherchée du nouveau censeur formait, d'ailleurs, au dire de ses anciens élèves, un contraste piquant avec la tenue habituellement négligée de M. Cassin. M. Milfaut devint plus tard proviseur à Angers, puis à Bar-le-Duc, où il termina sa carrière, en 1864.

L'abbé Roger, aumônier, fut appelé, en 1840, aux fonctions de proviseur du Collège royal de Saint-Étienne. Cet avancement s'explique, sans doute, à la fois par les services distingués de l'abbé Roger et par la protection du recteur. Toutefois, en dépit de sa science et de ses qualités de professeur, l'abbé Roger, d'esprit, à ce qu'il semble, assez intolérant, laissa peu de regrets au Collège royal. D'autre part, on peut s'étonner des péripéties assez inattendues que présente sa carrière administrative. Il fut, en effet, successivement proviseur à Saint-Étienne, à Amiens, en dernier lieu à Rodez, enfin, après deux mises en disponibilité et bien que sa carrière administrative fût terminée dès 1851, il ne fut définitivement admis à la retraite qu'en 1856.

Il eut pour successeur comme aumônier un homme réservé à un rôle autrement considérable, l'abbé Desprez. M. François Desprez, né à Barneville (Manche), en 1811, était un compatriote et un protégé de l'abbé Daniel. Il débuta au Collège royal, en février 1840, comme professeur de 7ᵉ et aumônier adjoint, bien qu'il ne fût pas encore bachelier. Devenu aumônier la même année, il fut nommé censeur en 1846, enfin, proviseur en 1853. L'abbé Desprez n'a pas laissé de trace comme aumônier.

Peut-être sa science théologique ne lui eût-elle pas permis de conserver à l'enseignement religieux le caractère élevé et en quelque sorte philosophique qu'il avait reçu de son prédécesseur. C'est dans les fonctions administratives qu'il devait donner sa mesure et marquer fortement son empreinte.

Au mois d'août 1840, les deux professeurs les plus éminents du Collège royal, Émile Saisset et Adolphe Berger, avaient passé l'un et l'autre, avec un succès éclatant, devant la Faculté de Paris leurs thèses de doctorat. « Ce n'est pas seulement une thèse que vous avez faite, disait Damiron à Saisset, c'est un service que vous avez rendu à la science ». Et Villemain, s'adressant à Berger, ajoutait : « Je voudrais citer votre thèse tout entière. Elle est si bien écrite qu'elle laisse les souvenirs les plus clairs des études sérieuses qui ont produit de si beaux résultats ». Les journaux de Caen, en mentionnant les succès des deux brillants professeurs, avaient soin d'ajouter qu'il en rejaillissait une partie sur l'établissement qui les possédait. Ne prouvaient-ils pas son importance aux yeux de l'Université qui avait choisi pour y donner l'enseignement des hommes d'un talent aussi distingué ? Il n'était pas moins évident que les deux nouveaux docteurs seraient bientôt enlevés aux chaires qu'ils occupaient avec tant d'éclat. Quelques semaines plus tard, Émile Saisset était appelé au Collège Henri IV, et si Berger restait provisoirement à Caen, c'était pour passer du Collège royal à la Faculté des lettres.

Le successeur d'Émile Saisset fut M. Walras, ancien élève de l'École normale, professeur de philosophie au collège de Lille: il devait occuper la chaire de philosophie du Collège royal jusqu'en 1846, époque où il passa à la Faculté comme chargé de cours de littérature française. M. Walras, originaire du Midi, comme Saisset, ne paraît pas avoir inspiré à ses élèves la même admiration enthousiaste. Un contemporain nous le représente comme un homme de taille ordinaire, ni jeune, ni vieux, méridional, comme Saisset, mais avec l'accent et la prononciation qu'on ne retrouvait pas chez son prédécesseur. « Sa parole était nette, sans mouvement ni chaleur: il se faisait parfaitement comprendre, mais il restait froid et laissait froid. C'était un homme à idées: il avait des idées sur tout; sur l'économie politique, il avait écrit un petit livre d'économie où il prétendait en remontrer aux économistes; sur la littérature, il découvrait des choses inaperçues dans les tragédies de Corneille. Il a publié un *Commentaire sur le Cid* (1843) et un *Commentaire sur Polyeucte* (1847). Il finit sa carrière comme inspecteur d'Académie ».

Le nouveau professeur de rhétorique, M. Garsonnet, était destiné à une plus brillante fortune universitaire. Il devint, en effet, maître de conférences à l'École normale et inspecteur général. Appelé du Collège royal de Reims à celui de Caen en avril 1841, il y fit également apprécier la grâce et la vivacité de son esprit et l'enjouement de son caractère. Quand Berger eut été nommé à Paris, il

lui succéda en qualité de suppléant à la Faculté des lettres. Peut-être, en acceptant cette dernière charge, avait-il trop présumé de ses forces? La fatigue et, comme on dit aujourd'hui, le surmenage résultant d'un excès de travail fut l'origine de difficultés qui provoquèrent son départ en 1842. Il fut alors remplacé par M. Benoît (depuis doyen de la Faculté des lettres de Nancy), puis par M. Delavigne, ancien professeur de 3e.

Quelques noms, parmi ceux des professeurs de l'ordre littéraire, appellent encore l'attention à des titres divers.

M. Pitard, ancien prix d'honneur du Concours général, ancien élève de l'École normale, fut professeur de 2e de 1839 à 1841 ; plus tard, devenu professeur à Louis Le Grand, il quitta l'Université pour entrer dans la compagnie de Jésus et mourut jeune encore, en 1859.

M. Damien, ancien élève du Collège royal, y rentra, au sortir de l'École normale, comme professeur de 3e. C'était, au témoignage de M. Chauvet, son contemporain, un esprit droit, bien doué, d'une curiosité sans bornes et d'un zèle sans défaillance. Souffreteux et physiquement assez disgracié de la nature, il semble avoir fait preuve, à l'égard de l'administration, d'une susceptibilité assez ombrageuse (1), mais il est douteux que les élèves aient eu lieu de s'applaudir de son départ: son successeur,

(1) M. Damien fut plus tard professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

M. Materne, ancien élève de l'École normale, était assurément fort instruit et fort laborieux; outre une *Étude sur Commines*, qu'il fit paraître à Caen, il a publié de nombreuses éditions et traductions de classiques latins et grecs, des traductions de romanciers allemands et suédois, mais il rebutait les élèves par son excessive sévérité et ceux-ci se vengeaient de ses rigueurs par de mauvais procédés: c'est ainsi qu'au cours d'une inspection, ils s'entendirent pour rester muets ou répondre mal aux questions qui leur étaient posées. M. Materne fut plus tard censeur à Versailles et prit sa retraite en 1870.

M. Puiseux, professeur d'histoire à partir de 1840, fut membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen et se mêla très activement à la vie littéraire du pays. Il publia un grand nombre d'études d'histoire locale, telles que *Le siège et la prise de Caen par les Anglais en 1417; Le siège et la prise de Rouen par les Anglais, 1418-1419; Les insurrections populaires en Normandie pendant l'occupation anglaise au XVe siècle; L'émigration et la colonisation anglaise en Normandie au XVe siècle*, etc. Causeur charmant autant que profond érudit, très aimé des élèves, M. Puiseux occupa la chaire d'histoire jusqu'en 1869; il devint alors inspecteur d'Académie à Tours et plus tard inspecteur général de l'enseignement primaire. M. Puiseux s'était marié à Caen à la fille d'un maître de pension, et se trouvait ainsi être le beau-frère d'un autre profes-

seur, M. Toussaint, dont nous aurons aussi l'occasion de parler.

Dans l'ordre scientifique, nous relèverons seulement le nom de M. Jamin (1841-1848), qui, à sa sortie de l'École normale, remplaça comme professeur de physique M. Paul Desains (octobre 1841). M. Jamin, très connu pour ses études sur la réflexion et la réfraction de la lumière, devint professeur à la Sorbonne et membre de l'Académie des sciences.

M. Merget occupa la chaire de physique de 1843 à 1850; il devint plus tard professeur à l'École de médecine de Bordeaux.

A cette époque, la chaire de mathématiques spéciales était occupée successivement par M. Schmidt (1839-1843), qui devait mourir inspecteur de l'Académie de Paris, et par M. Vasnier (1843-1850), qui, de Caen, passa à Toulouse, où il mourut jeune encore, en 1853.

Il convient enfin de rappeler ici le nom d'un homme qui, chargé d'abord de fonctions des plus modestes, réussit, à force de mérite et de travail, à prendre une place très en vue dans le monde universitaire caennais. M. Morière, né à Cormelles en 1817, après avoir suivi les cours spéciaux du Collège royal, se fit recevoir instituteur primaire, puis bachelier ès lettres et ès sciences et licencié ès sciences physiques. Attaché dès 1837 aux cours spéciaux en qualité de professeur, il en devint directeur en 1848 et, plus tard, ayant conquis le grade de docteur ès sciences naturelles, entra à la

Faculté des sciences, dont il fut le doyen jusqu'à sa retraite, en 1887. M. Morière avait fait une étude particulière des questions agricoles et il jouissait, grâce à sa science et aux services rendus, d'une très légitime popularité dans ce pays. Il fut l'un des fondateurs et le premier président de l'Association des anciens élèves. Son buste en bronze décore aujourd'hui la bibliothèque de la ville, et une copie en plâtre en a été placée au parloir du lycée.

Les professeurs du Collège royal sous le régime censitaire. — La querelle Charma. — Manifestations d'indépendance.

Les professeurs sous le régime censitaire restaient, presque sans exception, en dehors du pays légal, et l'on peut croire qu'au Collège royal comme ailleurs, cette étroite conception de la capacité électorale ne manquait pas d'exciter la verve des adversaires du régime. Nous trouvons dans *Le Haro,* journal républicain, l'écho de ces plaintes trop légitimes: « Nous avons dans la ville de Caen, disait-il, un Collège royal. C'est la seule institution de ce genre pour trois ou quatre départements les plus importants de la France. Le Collège renferme en administrateurs, professeurs, maîtres d'études, etc., près de 40 individus, dont la plupart parleraient au besoin le grec comme Démosthène, le latin comme Cicéron, feraient des vers comme Virgile,

de la littérature comme Villemain, de l'histoire comme Guizot, de la philosophie comme Cousin, etc.

« Pour tous ces hommes d'élite, qui ont passé chacun au moins vingt années de leur vie à recevoir et à s'approprier l'instruction la plus étendue qu'il y ait au monde, à qui nous confions la direction absolue, au physique et au moral, de nos enfants les plus chéris, l'espoir de la patrie, savez-vous quelle est la seule capacité politique? Allons, devinez, je vous le donne en cent...

« Hé bien! c'est celle du portier. Lui seul paie 200 francs de contributions directes. Lui seul a assez de moralité, d'intérêt et de capacité politique pour être admis à concourir à la nomination d'un député de la ville de Caen ». (14 septembre 1839.)

Quelles que fussent les restrictions de la loi électorale, l'esprit de liberté avait pénétré dans les collèges depuis 1830, et il ne manquait pas de professeurs, surtout parmi les plus jeunes, pour manifester des idées d'indépendance et des opinions fort éloignées de l'idéal napoléonien. En 1840, une querelle violente éclata entre le proviseur, M. Sandras, et un professeur qui s'obstinait à ne pas faire la classe en robe. Des mots très vifs furent échangés publiquement et, dans le premier moment, M. Sandras, pour venger sa dignité méconnue, n'hésitait pas à demander officiellement qu'il fût procédé contre le fonctionnaire coupable, « suivant les voies légales et disciplinaires de l'Université »: « Il faut soumission au chef, concluait-il, réparation à

l'homme, ou il n'y a plus de loi! » Le professeur fut déplacé à la fin de l'année scolaire.

Le cas de M. Garsonnet, professeur de rhétorique, eut un bien autre retentissement. M. Garsonnet, arrivé à 25 ans professeur de rhétorique et chargé en outre, en qualité de suppléant, du cours de littérature française à la Faculté des lettres, très aimé du public et adoré des élèves, se jeta avec l'ardeur et l'imprudence de la jeunesse dans le parti qui soutenait M. Charma, professeur à la Faculté des lettres. M. Charma, esprit original et vigoureux, d'une indépendance farouche et d'une hardiesse qui allait jusqu'au paradoxe, soulevait contre son enseignement de terribles colères. Dénonçant comme une bassesse l'esprit de conciliation de la philosophie officielle et revendiquant hautement pour le philosophe le droit de tout examiner, même le fondement des religions, et de tout nier, même les notions réputées les plus incontestables, il n'hésitait pas à déclarer que l'humanité, dans son évolution naturelle, en était arrivée au stade de la maturité, qui est celui de la raison, et n'avait plus besoin du concours de la religion, utile seulement aux époques de barbarie. « Malheureusement, la religion, forte d'une longue domination, ne se résignait pas à céder la place à sa jeune rivale, la philosophie: elle faisait appel au bras séculier, ouvrait les cachots et allumait les bûchers ». On lui attribuait cette phrase qu'il n'a peut-être jamais prononcée : « Il y a du sang séché sur la main de plus d'un prêtre ». D'autre part,

poussant à l'extrême rigueur les conséquences de son principe, il niait le droit de légitime défense et défendait à l'honnête homme de résister par la force au scélérat qui menace sa vie. Un tel enseignement était dénoncé comme un scandale public par ses adversaires, mais si ceux-ci l'attaquaient avec fureur, il trouvait des défenseurs non moins convaincus et non moins ardents parmi les auditeurs de son cours et en général dans les rangs du parti libéral. Des polémiques violentes s'engageaient à son sujet dans les journaux. M. Garsonnet professait à l'égard de son éminent collègue des sentiments d'une admiration exaltée. Il mit à le défendre tout son talent et toute la fougue de sa nature passionnée. A propos d'une étude publiée par la *Revue des Deux Mondes*, où Jules Simon, parlant du mouvement philosophique en province, avait omis de mentionner M. Charma, il fit paraître dans *Le Pilote*, journal d'opposition libérale, trois articles qui constituaient un véritable pamphlet contre l'imprudent organe de la philosophie officielle (1).

(1) Nous croyons utile d'en citer quelques passages caractéristiques pour montrer à quel degré de vivacité la polémique était alors portée et quelle verve le jeune professeur de rhétorique savait mettre au service de ses amitiés. Aprés avoir raillé l'écrivain de la *Revue des Deux Mondes* d'avoir exhumé de la poussière des classes d'honnêtes professeurs de philosophie qui n'aspiraient pas à tant d'honneur et signalé à la postérité les beaux noms de Rogniat, de Rousselot, de Blanc Saint-Bonnet, il lui reproche de n'avoir pas même mentionné celui de Charma. « Au milieu de cette foule de provinciaux,

Cette polémique violente, « ces fusées plus ou moins littéraires », pour employer l'expression de M. Sandras, ne pouvaient être du goût des autorités

ajoute-t-il, on cherche vainement l'auteur de la *Philosophie orientale.* Or, M. J. Simon n'ignore pas que, dans la ville de Caen, où le jugement, le mérite et le savoir ne sont pas plus rares qu'ailleurs, M. Charma, depuis tantôt douze ans, occupe sans relâche, en des sens divers, l'attention publique. On ne dit pas que tous l'aiment et l'admirent, mais que tous ou presque tous l'ont entendu, c'est-à-dire ont rendu hommage à son incontestable supériorité de talent. C'est le droit, c'est le devoir des amis de M. Charma de demander raison du silence injurieux que le jeune critique garde envers lui.

« Ce silence est d'autant plus étrange que, dans quelques ignes fort louangeuses consacrées comme un souvenir à la ville de Caen, M. Saisset, ami de l'auteur, et M. Berger, professeur de rhétorique et de poésie française, obtiennent, et c'est justice, une place fort distinguée parmi les gloires de la philosophie provinciale. Et cependant, M. Berger avait la modestie de venir s'asseoir au pied de la chaire de M. Charma. En revanche, il parle avec dédain de manuels et de livres bizarres auxquels on ferait trop d'honneur en les réfutant et en les tirant de l'obscurité qui leur convient. Or, le manuel de philosophie de M. Charma a été vendu à 15.000 exemplaires, ce qui prouve sans doute que l'auteur n'est pas si obscur. Les livres bizarres, c'est: *La Philosophie sociale, l'Essai sur les bases de la moralité, l'Essai sur le langage, l'Essai sur la Philosophie orientale.* La critique de M. Simon est parfois bien divertissante.

« Qui êtes-vous pour traiter si lestement le public dont vous infirmez si cavalièrement les sentences?

« *Où sont-ils les combats que vous avez rendus?*

« *Quels flots de sang pour elle avez-vous répandus?*

« Votre petit livre sur Proclus et Aristote montre bien que, comme Vadius, vous savez du grec autant qu'homme de France, mais vous n'avez pas affaire à un Trissotin ».

universitaires. Mais ce qui acheva de les indisposer contre le jeune professeur de rhétorique, c'est que celui-ci, dans l'ardeur de la lutte, semblait oublier

Le troisième article, le plus piquant, a pour titre: « Où les Normands se vengent des Gascons de Paris ». M. Garsonnet y raille avec un esprit mordant les prétentions des Parisiens et le dédain dont ils frappent les ouvrages et les hommes que la province leur envoie; et cependant, les talents vrais, le mérite solide et les gloires de bon aloi dont Paris peut s'enorgueillir — et qui sont infiniment plus rares que les médiocrités vantardes qui y pullulent — viennent généralement de la province. Où s'alimente la gloire et la supériorité de Paris? Le Collège royal de Caen le sait mieux que personne. « Paris n'est qu'un larron qui pille et dévalise la province. Paris est tout couvert des dépouilles de Caen ». Enfin, s'adressant directement à J. Simon: « N'êtes-vous pas vous-même, Monsieur, une preuve de la supériorité des provinciaux? Il y a trois ans, la Sorbonne se croyait à court de sujets: elle vint en remonte dans le Calvados, concurremment avec toute la cavalerie française. Dans les gras pâturages de la vallée d'Auge s'élève un grand philosophe, se dit-elle,

Qui nunc in lœtis adolescit herbis
In mea vota.

« Nous fûmes volés encore une fois. Paris nous enleva M. Simon, comme il nous enlève pour la cuisine des rois et des députés tant d'*élèves* magnifiquement monstrueux: Paris fut tout fier de montrer à la Sorbonne éblouie ce *bos perpetuus*, cet *apis* de l'éclectisme, ingrat qui délaisse aujourd'hui le sol plantureux où s'engraissait sa philosophie triomphale, laquelle maintenant, au milieu des jardins de Platon, s'étale dans une nonchalance superbe,

Ilice sub nigra pallentes ruminat herbas,

et mugit comme ce philosophe qu'on a surnommé le grand bœuf de Sicile ». (*Pilote du Calvados*, mai-juin 1842.)

parfois ses devoirs professionnels. On lui reprochait de ne pas rendre dans les délais réglementaires les compositions faites, d'affecter un dédain superbe pour les remontrances qui lui étaient adressées à ce sujet et, ce qui était plus grave, de mêler ses élèves à la querelle, en leur lisant en classe ses articles du *Pilote*. La situation du proviseur devenait difficile; des familles se plaignaient de l'attitude du professeur. D'autres, il est vrai, répondaient par des protestations d'admiration et de reconnaissance et les élèves rédigeaient des pétitions en faveur de leur professeur. A la suite d'une scène pénible qui eut lieu dans la classe même entre le proviseur et M. Garsonnet, celui-ci quitta brusquement le Collège royal. La fatigue et les violentes émotions des derniers temps lui rendaient le repos absolument nécessaire. Villemain, alors ministre, lui portait beaucoup d'intérêt: il lui donna un congé avec traitement complet jusqu'à la fin de l'année scolaire (juin 1842).

Quelques mois plus tard, une querelle d'un caractère particulier éclatait entre les professeurs du Collège royal et la Faculté des lettres. Dans son rapport sur les examens du baccalauréat en 1842, le doyen, M. Bertrand, constatant la faiblesse des études latines, avait employé à l'adresse des collèges et surtout du Collège royal des expressions qui parurent désobligeantes aux professeurs. Ceux-ci, n'admettant pas la leçon qu'on prétendait leur donner, décidèrent de s'abstenir, lors de la séance de rentrée des Facultés. L'abbé Daniel, aussitôt

informé, les réunit au parloir, leur adressa un long discours pour les ramener à des sentiments plus conciliants, mais eut le chagrin de constater que ses conseils comme ses menaces étaient demeurés sans effet : seuls le proviseur et le censeur du Collège royal parurent à la séance de rentrée des Facultés. Le recteur, dont l'autorité avait été méconnue, proposa au Ministre d'infliger un blâme à « quelques esprits chagrins » et d'envoyer dans une autre résidence le professeur qu'il considérait comme l'auteur de la manifestation. Villemain refusa d'entrer dans cette voie. Tout en reconnaissant que la présence de MM. les Professeurs à une solennité universitaire était un devoir de convenances et en regrettant qu'ils s'en fussent affranchis, il déclarait que l'assistance à de pareilles cérémonies ne pouvait leur être impérativement imposée.

Les assemblées de professeurs dans l'enseignement secondaire depuis la fondation de l'Université.

A diverses reprises, depuis la fondation de l'Université, l'administration supérieure a autorisé ou même invité les professeurs des lycées et collèges à se réunir périodiquement pour traiter de questions intéressant les études ou la discipline.

On ne pouvait, en principe, qu'approuver l'idée d'associer d'une manière plus intime le corps enseignant à la vie des établissements: aussi ces ten-

tatives libérales furent-elles d'ordinaire bien accueillies par les professeurs — surtout par les plus jeunes — qui se flattaient d'introduire dans les lycées d'heureuses réformes, mais elles demeurèrent toujours stériles. La belle ardeur du début faisait bientôt place à une complète indifférence et si, dans certaines académies, les assemblées de professeurs conservèrent plus longtemps leur caractère de périodicité, ce succès tout relatif fut dû à la pression de l'autorité supérieure. Là comme ailleurs, elles devinrent de plus en plus rares du moment où les recteurs cessèrent d'en réclamer les procès-verbaux et de gourmander les fonctionnaires peu zélés. En tout cas, ce fut toujours un rouage inutile. Les professeurs se rendaient aux séances comme à une corvée, bien loin d'y apporter le concours empressé de leurs lumières et de leur expérience : les administrateurs n'en attendaient aucun secours et en redoutaient les surprises; tous s'entendaient pour laisser tomber l'institution en désuétude. En vain, l'administration supérieure voulut, à diverses époques, substituer au lourd appareil des assemblées générales des délégations plus ou moins nombreuses, qui portèrent le nom de Conseils d'enseignement ou de Conseils de perfectionnement; les résultats furent toujours les mêmes. Ces corps, s'ils rendirent parfois des services, n'apportèrent en fait aucun changement appréciable dans le régime des lycées.

Quel pouvait être, d'ailleurs, l'objet de ces délibérations de fonctionnaires? Les questions d'ordre

administratif ou financier réglées par décisions ministérielles échappaient à leur compétence et, d'autre part, qui aurait consenti à se faire juge d'un collègue, soit au point de vue strictement professionnel, soit au point de vue de sa conduite privée? Pouvait-on, enfin, attendre de professeurs totalement étrangers à la vie intérieure du lycée un jugement approfondi sur les méthodes disciplinaires?

De temps à autre, il est vrai, on soumettait à leur examen quelque grave question de pédagogie, quelque plan de réforme des programmes ou du régime disciplinaire, mais trop souvent ils pouvaient constater que leurs conclusions allaient grossir des dossiers ignorés dans les archives des académies: c'est qu'il n'y avait guère de place pour les initiatives locales dans le système d'excessive centralisation et d'uniformité absolue qui a prévalu depuis un siècle dans l'organisation de l'enseignement secondaire. Peut-être l'esprit de libéralisme et de décentralisation qui s'est fait jour dans la grande réforme de 1902 finira-t-il par s'introduire dans les lycées devenus autonomes, comme il l'a fait dans les universités de l'enseignement supérieur? Il y a du moins dans l'institution nouvelle des lycées à subvention fixe une tentative intéressante pour concilier deux principes jusque-là opposés: le droit de l'État de diriger et contrôler, au nom de l'intérêt général, des établissements qu'il fait vivre de ses deniers, et l'initiative des administrations collégiales, qui ne saurait exister et pro-

duire d'heureux effets qu'à la condition de jouir d'une certaine liberté.

L'arrêté de M. de Salvandy. — Les réunions de professeurs de 1839 à 1853.

Le statut du 4 septembre 1821 avait institué des assemblées de professeurs qui devaient se tenir le 1er lundi de chaque mois. Une circulaire de M. de Salvandy, en date du 22 février 1839, prescrivit aux proviseurs de convoquer exactement les assemblées, soit le 1er lundi du mois, soit même chaque dimanche, comme quelques proviseurs le pratiquaient, paraît-il, avec succès. Ces réunions devaient, dans la pensée du Ministre, entretenir l'esprit de corps dont l'Université avait plus besoin que jamais pour lutter contre de redoutables concurrences. En se réunissant fréquemment, en se communiquant leurs idées, les fonctionnaires d'un même établissement contribueraient à établir dans toutes les parties du service cette unité si désirable. « Il n'y a pas, ajoutait M. de Salvandy, de difficulté grave dont on ne puisse triompher par le concours de toutes les volontés. Il n'y a pas d'abus qui résiste à l'opinion qu'une discussion publique et consciencieuse a éclairée. Ces réunions de famille entretiennent ou font naître des rapports d'intimité toujours précieux pour des hommes qui parcourent la même carrière et regardent certainement comme une récompense de leurs pénibles travaux l'affec-

tueuse estime de ceux qui les voient chaque jour à l'œuvre ». Le Ministre oubliait qu'elles pouvaient mettre aussi en présence des intérêts rivaux et parfois des amours-propres exaspérés, et que la publicité des délibérations, excluant toute discussion d'un caractère personnel, interdisait par cela même d'y produire les arguments les plus forts et les faits les plus capables d'entraîner les convictions.

A en juger par les procès-verbaux qui nous ont été conservés, il y eut pendant la période de 1839 à 1853, 59 assemblées de professeurs, dont 46 sous l'administration de M. Sandras (1839-1844), 10 sous celle de M. Renard (1844-1848), 3 seulement sous le provisorat de M. Landois (1848-1853). Nous n'en trouvons plus trace à partir de l'avènement de M. l'abbé Desprez. Le second empire, pas plus que le premier, ne fut un régime de libre discussion, et le caractère même du nouveau proviseur ne le portait pas à aliéner en faveur des subordonnés une part quelconque de son autorité personnelle.

Dans le principe, les assemblées se succédaient assez ordinairement de mois en mois, mais il ne semble pas que les professeurs s'y soient jamais portés avec un grand empressement. Elles se tenaient à 7 heures ou 7 heures 1/2 du soir et beaucoup, sans doute, après une journée laborieuse, hésitaient à quitter leur foyer de famille ou leur table de travail pour venir dans cette vaste et froide pièce du parloir, si difficile à chauffer en hiver, se

livrer à des discussions dont l'utilité n'était pas toujours incontestable. Une seule fois, nous voyons un professeur, apparemment plus zélé, réclamer des réunions mensuelles. Un autre fit aussitôt observer qu'il était difficile d'imposer à tous une rigoureuse exactitude et l'assemblée décida que les réunions auraient lieu comme par le passé, c'est-à-dire lorsque le besoin en serait reconnu (14 avril 1845).

Dans les premiers temps, les questions soumises à l'examen des professeurs présentaient un réel intérêt. On arrêtait la liste des livres classiques pour les diverses classes ou les conditions des examens de passage; on étudiait les moyens d'exciter l'émulation des élèves, tels que la création du cahier d'honneur pour les meilleurs devoirs et celle des cahiers de notes hebdomadaires pour les externes, celle, enfin, de médailles d'argent ou de bronze pour les élèves ayant obtenu les meilleures notes dans les classes. D'autres fois, le proviseur rappelait aux professeurs la nécessité de revoir en classe les cahiers de textes, surtout pour les devoirs grecs; rendait compte des inspections générales ou rappelait les arrêtés du Conseil royal interdisant les exclusions de classes et les pensums d'une longueur excessive. Malheureusement, dès cette époque, il était plus facile de signaler un abus que de le faire disparaître: en dépit des circulaires ministérielles ou rectorales, de la précaution même que prenait M. Daniel de se faire signaler dans les rapports hebdomadaires du proviseur les exclusions prononcées dans le courant

de la semaine, certains professeurs continuaient à considérer l'exclusion de classe comme un moyen normal de discipline, et les cellules aménagées à proximité du couloir des classes pour les élèves exclus restaient rarement inoccupées (1).

Parfois les assemblées de professeurs étaient saisies de questions d'un ordre plus particulier : port de la robe, récitation de la prière au commencement et à la fin des classes, etc. En 1840, au moment où le recteur créait une sorte de revue littéraire, sous le nom de *Bulletin de l'Académie et des Sociétés savantes*, il demanda le concours des professeurs soit pour y publier des travaux personnels, soit pour la soutenir de leurs souscriptions (2). L'année suivante, au sujet de la loi en

(1) S'il faut en croire les allégations d'un médecin, père de famille, dans une lettre insérée au *Pilote du Calvados*, en 1842, les pensums de 20 et même 100 pages à copier n'auraient pas été rares dans les classes du Collège royal. Par suite, des élèves auraient été privés de classes pendant plusieurs jours, parfois pendant une semaine entière (car ils ne pouvaient être admis qu'en présentant le pensum complètement terminé), et cela pour des fautes parfois légères. « Pourquoi, ajoutait ce père de famille, les circonstances atténuantes récemment introduites dans la législation criminelle ne le seraient-elles pas dans celle des collèges ? Il est regrettable que quelques-uns de MM. les Professeurs appliquent trop souvent le maximum de la peine. Ils devraient se souvenir que la peine qu'ils appliquent est sans appel ».

(2) Cette revue, dirigée par M. Julien Travers, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres, contenait, outre des informations intéressant les divers ordres de l'enseignement, l'analyse de certains cours professés dans les Facultés, des

préparation sur la liberté de l'enseignement, le proviseur invitait ceux des professeurs qui devaient s'absenter pendant les vacances à recueillir des renseignements sur les dispositions du projet ministériel, et à présenter leurs observations et réflexions : « C'était une question de vie ou de mort pour l'Université, disait-il; les universitaires n'y pouvaient demeurer indifférents. Il serait même bon d'écrire, de parler, d'agir, le cas échéant. L'union seule pouvait sauver l'Université ».

Ces questions ne laissaient pas les professeurs indifférents. Mais, en attendant le vote d'une loi qui devait se faire attendre pendant de longues années encore, ils se préoccupaient davantage de leurs intérêts matériels mis en péril par le système des exemptions de frais d'études. S'ils applaudissaient la décision du Conseil académique portant de 72 à 80 francs la rétribution des externes (on sait que le traitement éventuel des fonctionnaires était constitué par le produit des rétributions scolaires), en revanche, ils s'élevaient fort légitimement, il faut le reconnaître, contre la réduction de leur traitement éventuel résultant de la création de divisions nouvelles dans certaines

travaux originaux. (On y trouve notamment un article de M. Milfaut, censeur du Collège royal, contre la liberté de l'enseignement.) Mais, bien que non dépourvue d'intérêt, elle s'adressait à un public trop restreint et ne pouvait lutter contre la concurrence de publications périodiques telles que le *Journal général de l'Instruction publique.* Elle disparut en 1844, après avoir publié six volumes.

classes devenues trop nombreuses: ces créations, en effet, en augmentant le nombre des copartageants, diminuaient la part de chacun dans le produit de la rétribution scolaire.

L'émotion que soulevaient les questions de ce genre fit naître parfois de fâcheux incidents. En 1839, à l'occasion du dédoublement de la classe de 6e — (laquelle ne comptait pas moins de 72 élèves) — certains professeurs critiquèrent vivement la décision du proviseur, et le censeur lui-même, intéressé au partage de l'éventuel, crut pouvoir s'associer à leurs réclamations. Sévèrement admonesté par le recteur, il dut s'excuser et promettre de réparer sa faute. L'affaire n'eut pas d'autres suites, mais chaque année voyait reparaître les mêmes protestations quand le proviseur présentait à l'assemblée la liste des élèves ecclésiastiques à exempter des frais d'études. Parfois la discussion se prolongeait outre mesure et des séances extraordinaires devenaient nécessaires pour l'épuiser. Le proviseur était surtout frappé des avantages que présentait pour la bonne renommée de l'établissement la présence d'une centaine d'élèves appartenant au petit séminaire, et dont plusieurs comptaient parmi les meilleurs du Collège. Il y avait intérêt, disait-il, à ce que les futurs prêtres reçussent la même éducation que les jeunes gens destinés à occuper diverses fonctions importantes dans la société et pussent nouer avec eux des relations d'amitié, précieuses pour l'avenir; si l'Église trouvait son avantage à former ainsi des prêtres

éclairés, n'était-ce pas pour le Collège royal la meilleure réponse aux attaques dirigées contre l'éducation universitaire, en même temps qu'un excellent moyen d'émulation pour ses élèves ? Enfin, les exemples de gravité et de réserve que donnaient les futurs ecclésiastiques n'étaient-ils pas propres à corriger la légèreté de leurs jeunes condisciples ? Les finances de l'établissement y trouvaient encore leur compte, même s'il ne percevait que la moitié de la rétribution scolaire, et ne valait-il pas mieux pour lui conserver une clientèle qui échapperait sans aucun doute, si on voulait la soumettre à la loi commune ?

Les professeurs faisaient observer que les exemptions avaient pour effet de diminuer d'environ 3.000 francs par an le montant de l'éventuel : c'était la présence des séminaristes qui obligeait de dédoubler les classes et si le petit séminaire cessait d'envoyer ses élèves au Collège royal, ne pouvait-on lui interdire de garder les nombreux élèves qui ne se destinaient pas à l'état ecclésiastique ?

Les plaintes des professeurs n'étaient pas sans valeur, mais l'administration supérieure craignait de compromettre la prospérité du Collège royal et de mécontenter l'autorité ecclésiastique : en dépit des protestations des professeurs, elle augmentait chaque année le nombre des séminaristes exemptés des frais d'études. En 1847, la liste dressée par l'assemblée des professeurs comptait 44 noms (sur 112 séminaristes) ; elle fut portée à 71 par décision

ministérielle. De tels faits, on le conçoit, n'étaient pas de nature à inspirer aux professeurs une haute idée du rôle des assemblées générales. Celles-ci, d'ailleurs, ne devaient pas tarder à disparaître : la dernière, dont le procès-verbal nous ait été conservé, est du 8 janvier 1853. Elle avait décidé la création de cahiers de correspondance pour les élèves internes ou externes : mesure excellente, sans doute, mais d'une application bien difficile dans les classes nombreuses et que la négligence ou la faiblesse des familles laisse trop souvent sans effet.

Régime des études. — Changements de programmes.

Vers 1840, l'Université, attaquée dans son monopole, menacée même dans son existence par les partisans de la liberté d'enseignement, s'efforçait de justifier son privilège par l'excellence de ses méthodes et elle accueillait volontiers les réformes que l'expérience et le souci de l'intérêt général lui montraient comme désirables. De ce nombre furent les dispositions édictées en 1840 par V. Cousin, alors ministre de l'Instruction publique, concernant les examens de passage, les programmes des études et la forme du baccalauréat. Dès lors, pour être admis dans une classe supérieure, les élèves devaient figurer dans les trois premiers quarts d'une liste de mérite formée d'après les résultats des compositions, ou subir un

examen de passage devant une commission présidée par le recteur ou un inspecteur d'Académie. Les cours accessoires d'histoire naturelle, d'arithmétique, de géométrie et de cosmographie, donnés dans les classes depuis la 3e jusqu'à la rhétorique, étaient reportés dans celle de philosophie; enfin, l'enseignement d'une langue vivante devenait obligatoire pour tous les élèves à partir de la 4e et des prix de langues vivantes étaient institués. Quant au baccalauréat, l'organisation en soulevait déjà de vives et légitimes critiques : une pétition signée de tous les professeurs du Collège royal s'élevait avec force contre des abus avérés; il pouvait s'obtenir (et s'obtenait souvent, surtout à Paris) par une préparation hâtive et nulle précaution sérieuse n'était prise pour forcer les candidats à suivre les cours réguliers des collèges, ou au moins à faire dans leurs familles des études régulières. Certains allaient jusqu'à réclamer la suppression de cet examen sans valeur réelle, parce qu'il était trop superficiel et d'ailleurs d'une difficulté fort inégale selon les jurys, et qui donnait lieu, disait-on, à des condamnations sommaires et cependant sans appel. L'arrêté du 14 juillet 1840 répondit à quelques-unes de ces critiques. Chaque candidat devait se présenter au chef-lieu de l'Académie où il aurait terminé ses études; l'examen serait uniforme dans toutes les facultés du royaume et comprendrait trois séries d'épreuves : une version latine, une explication d'auteurs latins, grecs et français, tirés au sort, des interrogations sur des

sujets de philosophie, littérature, histoire, mathématiques et physique, également tirées au sort au moment de l'examen. Le Ministre insistait avec raison sur l'importance de la version latine : « De toutes les épreuves, disait-il, c'est celle qui met le mieux en valeur la capacité réelle du candidat : une version latine bien faite témoigne suffisamment de cette connaissance solide de la langue latine sans laquelle il ne peut y avoir de fortes études de médecine ou de jurisprudence ; c'est aussi une page de français, dans laquelle on peut reconnaître si le candidat sait écrire sa langue avec la clarté, la pureté, l'élégance qui témoignent elles-mêmes d'une bonne culture intellectuelle ».

C'était aussi une innovation que l'explication de classiques français à côté des classiques de l'antiquité : « On y considérera, disait V. Cousin, les chefs-d'œuvre de notre langue sous un point de vue littéraire et même philologique, comme les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Je compte sur cette mesure pour affermir et accroître dans nos écoles la connaissance et le respect de notre langue nationale ».

Beaucoup de bons esprits et, parmi eux, l'abbé Daniel, réclamaient des réformes plus larges ; ils auraient voulu des épreuves écrites plus nombreuses, surtout, ils souhaitaient la gratuité et la publicité réelle des examens, et cela en vue de sauvegarder la dignité des professeurs (on sait qu'à cette époque les professeurs des facultés recevaient un traitement éventuel formé du produit des droits d'examen et étaient, par suite, intéressés à ne pas

se montrer trop sévères). Ils ne devaient pas être soupçonnés d'obéir à des considérations d'intérêt personnel quand ils se prononçaient sur le sort des candidats. Quant à la publicité, elle n'existait pas jusqu'alors puisqu'on tenait ordinairement séance pour un très petit nombre de candidats et assez souvent pour un seul à la fois. Des raisons d'ordre financier firent sans doute écarter le principe de la gratuité, mais le nombre des sessions fut réglementé : il y en eut trois régulièrement chaque année, et une quatrième en cas de besoin, avec autorisation ministérielle.

Dès cette époque, à côté des études littéraires considérées comme l'essence même de toute bonne culture, on faisait place dans les programmes à des enseignements d'un caractère plus pratique, dont les exigences de la vie moderne faisaient sentir chaque jour plus vivement le besoin. Mais ces enseignements nouveaux ne pouvaient vivre qu'au détriment des anciens et dans toutes les facultés les connaissances étaient moins profondes, si elles étaient plus étendues. Les vieux maîtres se plaignaient. En imposant simultanément tant d'objets d'études, on finira, disaient-ils, par rendre les études impossibles pour la masse des élèves, et ils ajoutaient cette observation éternellement vraie et bien faite pour rendre modestes les auteurs de programmes : « La masse de ceux qui, dans l'état actuel des choses, tirent de leurs études un profit réel est beaucoup plus petite qu'on ne croit ». Le doyen de la Faculté des lettres, dans son rapport

sur la 1re session de 1842, déplorait l'affaiblissement des études latines : « L'intelligence de la langue latine est moindre qu'il y a 15 ou 20 ans, disait-il. Les meilleurs élèves méritent rarement la note *satisfait* ». Les plaintes des humanistes de nos jours ne sont point, on le voit, chose nouvelle.

Le doyen de 1842 semblait même s'en prendre aux méthodes des professeurs du Collège royal de la faiblesse des compositions du baccalauréat. Ceux-ci protestèrent vivement contre une telle attitude et, comme nous l'avons vu plus haut, manifestèrent leur ressentiment en s'abstenant de paraître à la séance solennelle de rentrée des facultés. Le recteur lui-même, avec toute son autorité, ne put triompher de leur résolution.

Le niveau des études, en dépit de ces critiques, telles après tout qu'on en relève à toutes les époques, restait élevé (1). Pour la seule année 1841, dont nous

(1) Le concours général établi en 1838 entre les élèves de philosophie et de rhétorique des collèges royaux des départements, qui avait valu au Collège royal de Caen cinq nominations — dont le prix d'honneur de discours latin — fut supprimé dès l'année suivante. Le Ministre, en vue d'exciter l'émulation entre les élèves et aussi, sans doute, de tenir en haleine le zèle des professeurs, prescrivit de lui envoyer chaque année les meilleures compositions couronnées dans chacune des facultés des classes supérieures. Les noms des correcteurs devaient être indiqués ; le Ministre se réservait de les examiner et de les renvoyer avec les observations convenables, comme aussi d'accorder des récompenses spéciales, en dehors de la distribution des prix, aux élèves qui se seraient distingués en même temps dans plusieurs facultés.

avons le compte-rendu sous les yeux, en même temps que deux élèves, les jeunes Goupil et Bertrand, étaient reçus à l'École polytechnique, deux autres, Arthur de Fournès et Jouaux, entraient, le premier à Saint-Cyr, le second à l'École forestière. Au baccalauréat, sur 32 élèves présentés, 25 avaient été jugés dignes du diplôme, soit en juillet, soit en octobre.

Il est fort difficile de retrouver, après trois quarts de siècle, la trace des élèves même les plus distingués qui sortirent à cette époque du Collège royal; seuls les contemporains pourraient nous renseigner à cet égard et ils sont devenus rares: nous rappellerons seulement quelques noms qui, par leur notoriété ou par suite de circonstances souvent fortuites, sont venus à notre connaissance, sans qu'ils aient fourni peut-être une carrière particulièrement brillante ou conquis des titres plus éclatants que certains autres à figurer au Livre d'or du lycée. Nous avons déjà cité les noms des deux brillants élèves de Berger et de Saisset, qui, en 1839, furent admis à l'École normale supérieure: MM. Legentil et Chauvet. L'un et l'autre devaient revenir au bout de quelques années comme professeurs dans l'établissement où ils avaient fait leurs études et, à ce titre, nous aurons à rappeler leur carrière universitaire. Parmi leurs camarades plus jeunes, nous trouvons le jeune Goupil, qui fut plus tard ingénieur en chef et inspecteur des manufactures de l'État, et, après sa retraite, l'un des premiers présidents de l'Association des anciens élèves; Gustave Dupont, qui

devint conseiller à la Cour et occupa les loisirs de sa verte vieillesse à des travaux historiques justement estimés, comme l'*Histoire du Cotentin et des îles anglo-normandes,* Jules Houel, de Thaon, qui, après son passage à l'École normale, fut successivement professeur de mathématiques dans divers collèges royaux, revint occuper au Lycée de Caen pendant quelques mois, en 1856, la chaire de mathématiques spéciales et devint enfin professeur et doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux. M. Houel, savant des plus distingués, a publié de nombreux travaux sur les mathématiques dans les Revues françaises et étrangères. Sa famille jouit à Caen de la plus honorable notoriété, l'une de ses filles ayant épousé M. René Perrotte, ancien maire et ancien président de l'Association des anciens élèves. En 1844, le premier prix de discours français en rhétorique fut remporté par Émile Charles, depuis, professeur de philosophie au lycée Louis le Grand et recteur de Lyon, dont la fille a épousé M. Louïse, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen. Parmi les lauréats des classes inférieures, nous remarquons les noms de M. de Marcère, depuis ministre sous la 3e République, sénateur inamovible et président de l'Association des anciens élèves, de M. Charles Frémont, qui jouit encore dans la ville où il a passé presque toute sa vie de la plus honorable notoriété. M. Frémont est aussi l'un des anciens présidents de l'Association des anciens élèves.

La vie intérieure du Collège royal de 1839 à 1844. — Les maîtres d'études. — Un concert en 1841.

M. Sandras s'attacha avec un soin scrupuleux à maintenir les bonnes traditions d'ordre et de travail qui avaient fait la prospérité du Collège royal et, pendant les premières années tout au moins, il y réussit sans peine. La création de classes préparatoires lui permit non seulement d'augmenter l'effectif et, par suite, les revenus du Collège royal, mais aussi d'assurer aux classes latines un meilleur recrutement. Il se plaignait toutefois d'être médiocrement secondé par des répétiteurs mal préparés à leur tâche. « Ce n'est pas toujours à la jeunesse qu'il faut s'en prendre quand il y a quelques écarts, disait-il, — les personnes qui sont souvent et immédiatement en contact avec les élèves peuvent beaucoup en mal comme en bien ». M. Sandras estimait d'ailleurs qu'on ne devrait admettre « dans les fonctions de discipline » que des hommes qui, au talent éprouvé, joindraient autant que possible l'expérience et la raison. C'était aussi l'avis du Conseil de l'Université qui songeait même à former par un enseignement approprié les maîtres d'études et les professeurs de collèges (1).

(1) La situation des maîtres d'études des collèges royaux avait été améliorée par l'ordonnance royale de 1829 ; elle le fut encore par celle du 17 janvier 1839, qui créait des maîtres d'études supplémentaires, jouissant des mêmes droits

L'ordonnance du 6 décembre 1845, rédigée par M. de Salvandy, le dernier ministre de l'Instruction publique de Louis-Philippe, organisait en effet des écoles normales secondaires destinées à pourvoir les collèges royaux de maîtres d'études et de maîtres élémentaires et les collèges communaux de maîtres d'études et de régents. Les nouvelles écoles tiendraient un rang intermédiaire entre les écoles normales primaires et l'École normale de Paris,

et exemptions (notamment en ce qui concernait le service militaire et les pensions de retraite) que les autres membres de l'Université. Elle instituait aussi des conférences préparatoires à la licence et à l'agrégation, et spécifiait que les fonctions de maîtres élémentaires dans les collèges royaux, et la moitié au moins des chaires des collèges communaux leur seraient réservées.

L'ordonnance du 14 novembre 1844, s'inspirant également du désir d'environner les maîtres d'études de tous les moyens d'encouragement et d'influence morale, décida que tout candidat à un poste de maître d'études dans les collèges royaux ou les collèges communaux de 1re classe, devrait, indépendamment du diplôme de bachelier ès lettres, soutenir un examen spécial devant une commission nommée par le Ministre, sur la proposition du recteur. En outre, elle les admit à recevoir le titre d'officier d'Académie et à être appelés directement aux fonctions de principal des collèges communaux.

Le nombre des maîtres d'études devait être augmenté dans chaque Collège royal, de manière à leur assurer, en outre du temps des classes, une demi-journée de liberté par semaine pour leur travail personnel et la préparation aux grades supérieurs. « La surveillance devenant ainsi le noviciat de l'enseignement, disait le ministre Villemain, il arrivera au grand profit de la discipline que, dans l'estime des élèves, ceux qui seront chargés de cette première fonction paraîtront plus rapprochés de ceux mêmes qui donnent l'instruction ».

qui formait les professeurs pour les facultés et les collèges royaux. Celle-ci prit dès lors le nom d'École normale supérieure qu'elle a conservé, mais ce fut à peu près la seule disposition de l'ordonnance qui fut mise à exécution. Une école normale secondaire fut bien organisée à Aix, mais dans des conditions qui ne permettaient pas d'en espérer le succès; elle fut supprimée en 1848. On continua de s'en fier au hasard pour fournir des régents aux 300 collèges communaux et des maîtres d'études aux 50 collèges royaux de l'Université.

Les cinq années de l'administration de M. Sandras ne furent marquées par aucun événement important; mais pour donner une idée aussi exacte que possible de la vie au Collège royal à cette époque, nous croyons devoir signaler les principaux incidents qui occupèrent alors les esprits des élèves et des maîtres et apportèrent quelque imprévu dans la régularité de la vie universitaire.

La distribution des prix en 1839, présidée, comme toutes celles qui devaient suivre jusqu'en 1848, par l'abbé Daniel, recteur de l'Académie, fut précédée, comme c'était d'ailleurs l'usage, d'un concert organisé par les élèves au bénéfice des salles d'asile. Cette fête traditionnelle tenait alors une grande place dans les préoccupations des derniers jours de l'année scolaire : il nous semble donc légitime d'en parler avec quelque détail. Le compte-rendu, dont nous empruntons les éléments aux journaux du temps, nous dispensera de revenir sur les concerts suivants. Une foule nombreuse et

brillante s'y était rendue, attirée, dit le compte-rendu, par le double sentiment de l'art musical et du bien public. On y vit paraître avec les élèves les artistes et les amateurs de musique les plus distingués de la ville. La séance commença par l'exécution du « Dieu et la Bayadère », que l'on entendit avec plaisir, quoiqu'elle manquât peut-être un peu d'ensemble et que les instruments de cuivre trop nombreux et trop zélés n'eussent pas toujours permis de goûter le charme d'une composition dont le caractère est surtout la légèreté et la grâce. Une « délicieuse romance » vint ensuite, selon le goût du temps, exciter d'unanimes et bruyants applaudissements. Puis on vit « un jeune virtuose exécutant sur le violon la belle et difficile fantaisie de Mayseder, dédiée à Paganini, interrompue par les applaudissements et bravos, excitant ainsi parmi la foule un véritable enthousiasme, faire voler de bouche en bouche le nom de Guilbert qu'il devait faire répéter sept fois le lendemain à la distribution des prix ».

Deux professeurs, M. et Mme Schecht exécutèrent ensuite deux jolis morceaux de leur composition, avec un ensemble et une précision remarquables, qui leur méritèrent de chaleureux applaudissements.

L'air et le chœur du Brasseur de Preston, le chœur de l'Introduction du siège de Corinthe, ainsi que le chœur de Villageois et de Condottieri, de l'Introduction de Guido et Ginevra furent, avec le solo de violon exécuté par M. Guilbert, les morceaux

qui permirent de mieux remarquer la bonne éducation musicale des élèves. Ces morceaux furent, en effet, exécutés avec beaucoup de justesse et de précision.

Le lendemain, à la distribution des prix, à laquelle assistaient aux côtés du recteur, le préfet, le premier président et le procureur général, le général commandant le département, le maire avec les personnes les plus éminentes de la ville, le discours fut prononcé par M. Collin; enfin, « après une allocution du proviseur, on entendit la voix éloquente du vénérable recteur de notre Académie exprimer ce qu'il y avait de beau et de saint dans les solennités comme celle à laquelle nous assistions, ce qu'il y avait de grand, de vaste et d'élevé dans la tâche de l'enseignement, ce qu'il y avait de consolations pures et vives à goûter dans les fonctions des maîtres de la jeunesse ».

A la fin de 1842, la mort tragique de Dumont d'Urville, victime du terrible accident du chemin de fer de Versailles, fournit aux élèves l'occasion de rendre hommage à la mémoire du plus glorieux de leurs anciens camarades. Sur l'invitation du proviseur, une souscription fut ouverte pour contribuer à l'érection d'un monument au célèbre navigateur sur l'une des places de Condé, sa ville natale. Elle produisit en quelques jours plus de 300 francs.

Quelques mois plus tard, éclatait l'incendie de La Pointe-à-Pitre, et les élèves du Collège royal manifestaient avec leur empressement habituel la générosité de leurs sentiments : plus de 600 francs

furent envoyés en leur nom aux familles ruinées par le désastre. C'est le lieu de remarquer qu'il y avait à cette époque et qu'il y eut longtemps après au Collège royal, une colonie de créoles provenant des Antilles Françaises, du Brésil ou de l'Amérique Espagnole (mars 1843).

Le gros événement de l'année 1843 pour le Collège royal fut la visite du duc et de la duchesse de Nemours. Après une revue passée dans le parterre, le fils de Louis-Philippe entendit un discours prononcé par le sergent-major de la 1re division, qui lui exprima au nom de ses camarades leur joie de recevoir un prince qui avait été comme eux élevé dans un collège ; M. Sandras rappela également qu'en sa qualité de professeur du collège Henri IV, il avait été témoin des premiers succès du prince, « qui présageaient ce qu'il avait si bien tenu ». Enfin, un élève ecclésiastique, le jeune Martin, célébra dans une pièce de circonstance le passé universitaire et les services militaires de l'auguste voyageur. Nous n'en citerons que les deux vers les plus remarquables :

« Vous étiez le premier dans nos doctes batailles,
Vous fûtes le premier encore au champ d'honneur ».

Le jeune poète fut d'ailleurs largement récompensé de sa peine : quelques jours plus tard, il recevait un porte-crayon en or, envoyé par le prince, et les œuvres d'un de nos classiques français en huit volumes in-8°, reliés et dorés sur tranche, offertes par le ministre de l'Instruction publique.

Prospérité matérielle. — Achèvement de l'aile occidentale de l'ancienne abbaye.

Le chiffre des élèves n'avait cessé de s'accroître sous l'administration de M. Sandras et, en 1844, il était de 670, dont 250 internes. L'éventuel atteignait le chiffre de 1.560 francs pour le censeur, celui de 1.400 francs pour les professeurs. Aussi le Gouvernement avait-il, par des réductions successives, ramené la subvention du Collège royal à 9.000 francs. Le proviseur protestait contre de telles mesures qui mettaient les établissements même les plus prospères, hors d'état de faire, dans l'intérêt des élèves et de l'Université, bien des améliorations désirables, « et cela au moment où une lutte incessante allait s'établir avec des maisons rivales, qui trouveraient facilement les moyens d'offrir aux familles ce que le temps présent réclame sous le rapport du bien-être et de l'instruction ».

Toutefois le Collège royal, grâce à des excédents de recettes qui atteignaient et dépassaient parfois 30.000 francs, pouvait faire face sans trop de peine aux dépenses qu'entraînaient les améliorations de toute sorte et même les constructions neuves qui s'exécutaient alors. La réfection des toitures des cloîtres fut, il est vrai, exécutée aux frais de la ville; celle-ci fit même à cette occasion une expérience dont les conséquences financières furent fort onéreuses : on avait eu en effet l'idée singulière de remplacer les anciennes couvertures en tuiles par

des plates-formes recouvertes de bitume qui résista fort mal aux variations de la température; on le remplaça par l'asphalte que l'administration avait recommandé à la municipalité, « sous le rapport de la solidité et au point de vue monumental, dans l'intérêt de la conservation et de l'embellissement d'un de ses principaux monuments ». Mais l'asphalte ne donna pas de meilleurs résultats. Les dépenses à la charge du Collège royal étaient bien autrement lourdes : dans la seule année 1839, les dépenses extraordinaires soldées par la caisse de l'établissement atteignaient le chiffre de 70.000 francs. Sans parler de travaux d'importance secondaire, tels que la peinture des dortoirs, la consolidation des voûtes et l'établissement de lavabos, on avait entrepris sur les terrains achetés aux hospices des travaux qui ne se terminèrent qu'après le départ de M. Sandras.

Les bâtiments de l'ancien palais ducal, acquis en 1838, avaient été cédés au département, qui y établit l'École normale d'instituteurs; d'autres constructions : le moulin, le logis neuf de l'évêque de Castres, furent démolies pour permettre l'agrandissement de la cour des moyens et l'achèvement de l'aile occidentale. Cette partie de l'abbaye était restée dans l'état où l'avait trouvée la Révolution et s'arrêtait aux locaux des cuisines ; elle fut prolongée selon les plans de l'aile orientale, dont elle ne fut d'ailleurs qu'une médiocre copie; la construction nouvelle ne rappela que par le dehors les travaux des anciens architectes de l'abbaye :

les murs sans épaisseur, les matériaux moins bien choisis, les escaliers plus raides, avec des rampes dépourvues de tout caractère artistique, où la fonte remplaçait le fer délicatement ouvragé, témoignent du mauvais goût de l'époque. Cependant l'administration du lycée exaltait son œuvre. « La magnifique abbaye, disait-elle dans le *Journal de Caen,* est maintenant entièrement et correctement finie. L'aile qui se déploie à l'ouest, en ajoutant à l'harmonie du coup d'œil, a permis de faire à la fois des études plus vastes et plus saines, une magnifique classe de dessin, une salle de bains: les cours, agrandies de plus de moitié, ajoutent aux avantages de cette résidence vraiment royale, la plus belle de toutes celles qui appartiennent en France à l'Université »; mais les gens de goût regrettaient la disparition du *logis neuf de l'évêque de Castres,* gracieux monument du XVe siècle décrit par tous les historiens de la ville de Caen. Ils eussent voulu conserver le vieux manoir et prétendaient qu'on l'avait sacrifié à des convenances d'importance secondaire. Les crédits prévus étaient de 74.882 fr. 23 pour le gros œuvre, de 28.189 fr. 45 pour les aménagements. Ils furent largement dépassés. L'architecte était M. Guy, le même qui avait élevé, en 1829, le bâtiment des classes (1).

(1) Il faut reconnaître que si l'abbé Daniel et M. Sandras avaient beaucoup dépensé pour compléter et embellir les bâtiments du Collège royal, leur installation personnelle continuait d'être singulièrement négligée. Voici, en effet, dans

Ces dépenses considérables ne pouvaient manquer de compromettre, au moins pour un temps, la situation financière. En 1844, l'actif du Collège royal n'était plus que de 57.428 francs (au lieu de 109.000 francs, chiffre de 1838). Il fallait d'ailleurs déduire de ces chiffres 27.941 fr. 69, montant d'une ancienne créance de la ville datant de 1828, qui ne devait jamais être remboursée.

Il est juste de remarquer que la subvention payée par l'État pour les traitements des fonctionnaires était inférieure à celle de tous les autres collèges royaux, et que l'établissement conservait ses 12.000 francs de rentes, acquises à l'époque de la Restauration.

Fin de l'administration de M. Sandras.

Les rapports de M. Sandras avec l'abbé Daniel n'avaient jamais été empreints d'une grande cordialité. En 1843 et 1844, certains incidents d'importance médiocre en eux-mêmes contribuèrent à les rendre de plus en plus difficiles. Lors du concert précédant la distribution des prix, en 1843, un des anciens élèves, rappelé après une romance qui avait été chaleureusement applaudie, en fit enten-

quels termes M. Sandras parle de son appartement dans un rapport au Conseil académique : « il est au nord et pavé ; sans tapis, il est inhabitable. Il n'y a qu'une mauvaise couchette de bois blanc, de vieilles tables, de vieilles chaises, de vieux fauteuils, pas une pendule, bref, excepté le bureau qui se trouve dans le cabinet, le reste du mobilier est misérable ».

dre une autre, dont certains couplets parurent déplacés au recteur : le lendemain, à l'issue de la cérémonie qui s'était prolongée à l'excès, quelque impatience se manifesta parmi les élèves. Le proviseur en fut rendu responsable et une correspondance assez aigre fut échangée à ce sujet entre le Collège et l'Académie. M. Sandras avait d'ailleurs de temps à autre à faire face à des difficultés disciplinaires. Un beau soir, les élèves des cours spéciaux, mécontents d'un maître d'études, se mirent tout à coup en révolte. Après avoir éteint les quinquets et contraint le maître à s'enfuir précipitamment, ils se barricadèrent dans leur salle d'études et troublèrent le lycée de leurs cris et de leurs chants, jusqu'au moment où le proviseur put entrer dans l'étude ; sa présence suffit pour rétablir l'ordre. Cette échauffourée n'avait au fond aucune importance. Aucune des autres divisions n'avait suivi les élèves des cours spéciaux, assez mal vus et quelque peu dédaignés de leurs camarades. Les mutins n'avaient pas de griefs sérieux contre l'administration : ils avaient seulement voulu imiter les révoltes qui se produisaient à ce moment dans un grand nombre de collèges royaux, tels que ceux de Versailles et de Rouen. Aussi l'exclusion définitive ou temporaire des principaux meneurs suffit-elle à rétablir l'ordre.

M. Sandras voyait avec raison une des causes de cet esprit de révolte dont étaient alors travaillés les établissements universitaires, dans les attaques calomnieuses alors dirigées contre l'Université par

le parti clérical. Il faisait remarquer aussi combien il était injuste de s'en prendre à l'enseignement de l'État des tendances et des habitudes d'esprit des nouvelles générations. « Le mal, disait-il fort justement, remonte plus loin. On ne trouve plus au même degré qu'autrefois, dans l'enfance, dans la jeunesse, les sentiments de famille qui étaient une sauvegarde pour tous, et sans vouloir altérer le respect dû aux parents, ne pourrait-on pas se demander si la prudence règne dans tous les discours que les enfants entendent, si la tendresse n'aveugle pas certaines personnes, enfin, si quelquefois un blâme trop violent ou peu fondé ne tend pas à déconsidérer ceux qu'on a volontairement chargés de l'instruction de ce qu'on a de plus cher ? » Les éducateurs d'aujourd'hui se plaignent souvent de l'excessive indulgence des parents, et ils ont raison, mais ils se trompent quand ils pensent que leurs devanciers ont été plus heureux.

M. Sandras, lui-même, ne trouvait pas grâce devant les colères de certaines familles, ainsi qu'en témoigne une lettre qu'il adressait à l'un des hommes les plus considérables de la ville, père d'un des élèves compromis dans la révolte et qui se répandait en plaintes amères contre l'administration du proviseur. « J'en appelle de M. R..., sous le poids d'une impression pénible, à M. R..., calme et, comme il le dit lui-même, à un bon père, à un digne magistrat et au chef de notre milice citoyenne. J'ai témoigné à votre fils, et il doit le savoir, une bienveillance souvent paternelle : si elle n'a pas produit

ce que j'en attendais, il ne faut pas être injuste envers moi ». Rien ne nous autorise à penser que le recteur ait embrassé contre le proviseur la cause « du digne magistrat et du chef de la milice citoyenne », mais il ne fit assurément rien pour retenir M. Sandras, lorsque celui-ci, aux vacances de 1844, par une permutation avec M. Renard, échangea le provisorat de Caen contre celui de Strasbourg (20 août 1844). M. Sandras termina sa carrière universitaire comme inspecteur d'Académie.

M. Renard (1844-1848).
Ses relations avec le recteur. — L'abbé Desprez, censeur, 1846.

M. Renard (Michel-Mathurin-Hippolyte), né à Orléans en 1798, docteur ès lettres, avait été successivement régent au collège de Blois, professeur de philosophie aux collèges royaux d'Orléans et de Tours. En 1839, proviseur de ce dernier établissement, il avait été appelé à succéder à l'abbé Daniel, mais avait obtenu, avec l'appui des autorités locales, de rester à Tours. Devenu plus tard proviseur du Collège royal de Strasbourg, qui était d'une classe supérieure, il consentit à prendre la succession de M. Sandras, à la condition de recevoir une indemnité de déplacement et de conserver les avantages de la première classe.

M. Renard avait une expérience administrative déjà longue, ayant dirigé successivement les Col-

lèges royaux de Tours et de Strasbourg. D'un caractère moins énergique que son prédécesseur, il était moins porté aux mesures de rigueur : on le savait, et lorsqu'il était forcé d'y avoir recours, beaucoup affectaient de s'en montrer surpris et d'y voir le résultat d'un emportement momentané. On disait aussi qu'il n'abordait pas volontiers de front les obstacles. Au reste, pas plus que son prédécesseur, il ne se trouvait bien à l'aise en présence d'un recteur, tel que l'abbé Daniel, et, même avant la guerre ouverte qui devait éclater plus tard, bien des froissements s'étaient produits entre le chef d'établissement, justement jaloux de son autorité, et le recteur, arbitre et juge trop sévère parfois des actes de son successeur. Dès 1845, à propos d'une punition infligée à un élève et désapprouvée par le recteur, celui-ci se déclarait « affligé et inquiet de rencontrer tout à la fois de la faiblesse et de l'entêtement dans ce fonctionnaire si recommandable à tous égards ». Une telle appréciation ne saurait être considérée comme élogieuse, mais était-elle absolument impartiale ? L'abbé Daniel ne se souvenait-il pas trop qu'il avait longtemps dirigé le Collège royal et ne cédait-il pas à la tentation de le diriger encore ?

Ce qui rendait la situation du proviseur particulièrement délicate, c'est que le Collège royal était peuplé de créatures de l'abbé Daniel et que les autres fonctionnaires, plus indépendants du recteur par leurs origines, devaient chercher à se concilier

la faveur ou tout au moins l'estime d'un chef dont dépendait leur avenir.

Au premier rang de ces hommes que l'abbé Daniel avait appelés de la Manche et qu'il honorait d'une confiance particulière, était l'abbé Desprez, aumônier, officier de l'Université en 1841 (1), et, à partir des vacances de 1846, censeur des études. L'abbé Desprez, dépourvu, au début du moins, de titres universitaires (il n'était pas bachelier quand il vint au Collège royal comme sous-aumônier et professeur de 7e et obtint le grade de licencié

(1) Les distinctions universitaires créées par le décret organique du 17 mars 1808 étaient au nombre de trois : titulaire de l'Université, officier de l'Université, officier des Académies. L'ordonnance royale du 9 septembre 1844 substitua au titre de titulaire de l'Université, celui de haut titulaire de l'Université. En même temps, le droit d'admissibilité au titre d'officier de l'Université fut étendu aux aumôniers des collèges royaux, aux économes, aux principaux des collèges communaux et aux inspecteurs de l'enseignement primaire. Les maîtres d'études des collèges royaux, les régents des collèges communaux avaient déjà été admis à recevoir le titre d'officier des Académies. Ce droit fut étendu aux sous-inspecteurs primaires, ainsi qu'aux directeurs d'écoles normales primaires et aux instituteurs du degré supérieur ayant au moins dix ans de services. D'autre part, le titre d'officier des Académies fut remplacé par celui d'officier d'Académie. De même, en 1850, les officiers de l'Université devinrent officiers de l'Instruction publique. Ces titres étaient réservés au personnel universitaire et les insignes s'en portaient seulement sur le costume officiel. Ils consistaient, pour les officiers d'Académie, en deux palmes de soie bleue et blanche ; pour les officiers de l'Université, en palmes d'argent. Il en fut ainsi jusqu'en 1866, époque où les distinctions commencèrent à être attribuées à des personnes étrangères à l'Université.

dans une session spéciale), ne pouvait attendre que de la protection du recteur, les moyens d'arriver plus haut encore. D'ailleurs, sa nature énergique, son caractère impérieux qui se prêtait mal à la discussion, même avec ses supérieurs, formaient contraste avec les allures plus douces de M. Renard. Mais celui-ci aurait été ingrat, s'il n'avait tenu compte à son principal collaborateur de l'ordre qu'il faisait régner dans l'internat. L'abbé Desprez était en effet et avant tout un disciplinaire. Très actif et l'œil toujours ouvert sur les différents services, loyal et juste, mais inflexible dans la répression, il était redouté de tous, maîtres et élèves, et les anciens élèves citent de lui des traits qui attestent la grande autorité qu'il avait su prendre. On raconte, par exemple, qu'un certain plat de pommes de terre ayant été refusé par les élèves, il le fit servir deux jours de suite et finit par triompher de leur obstination (1).

Trop avisé pour s'ériger en rival de son chef et chercher à faire prévaloir son système personnel, l'abbé Desprez sut, pendant les deux ans de sa collaboration avec M. Renard, se renfermer dans

(1) Ceux-ci, dans de telles circonstances et dans bien d'autres, s'efforçaient de suppléer, au moyen de provisions apportées en fraude par les demi-pensionnaires ou les externes, à la pauvreté des menus. Mais le risque à courir était grand : le censeur ne plaisantait pas et le sobriquet de « Chippe », l'abréviation de « Chippe-Andouilles », sous lequel il était familièrement désigné, témoignait de la vigilance qu'il apportait à déjouer les ruses des élèves.

l'exercice de ses fonctions subordonnées. Mais il ne pouvait y avoir de sympathie entre deux natures aussi différentes et, bien que rien ne nous autorise à mettre en doute la loyauté du censeur, le proviseur devait subir avec quelque impatience cette intimité forcée avec un homme qu'il considérait comme l'âme damnée du recteur.

La vie intérieure du Collège royal de 1844 à 1848. La question du baccalauréat.

Au reste, la vie du Collège royal pendant les trois premières années de l'administration de M. Renard se poursuivit sans aucun événement de quelque importance. Tout au plus, peut-on rappeler le retentissement qu'eut en 1846 la découverte faite par Leverrier, ancien élève du Collège royal, d'une planète inconnue, dont il avait signalé l'existence et décrit la marche par le calcul, et qui fut aperçue par les astronomes à l'endroit précis indiqué par lui. Leverrier n'avait quitté le Collège royal que depuis une quinzaine d'années, plusieurs des professeurs, encore en exercice, l'y avaient connu : le Collège tint à s'associer aux hommages qui lui étaient rendus et, selon le vœu de l'assemblée des professeurs, le buste en bronze du célèbre mathématicien, offert par le Ministre, fut déposé au parloir de l'établissement.

La question du baccalauréat continuait d'ailleurs à susciter des difficultés parfois assez graves entre

les fonctionnaires du Collège royal et la Faculté des lettres. Professeurs et familles s'étonnaient à chaque session de voir une part aussi considérable laissée au hasard dans un examen dont les conséquences étaient si importantes pour l'avenir des jeunes gens et la réputation de l'établissement. On s'en prenait au caprice des juges de l'imprévu de certains échecs. Le rapport du doyen de la Faculté des lettres sur les résultats des sessions de juillet-novembre 1846 provoqua de la part du proviseur d'assez vives observations. L'année suivante, le mauvais succès des élèves du Collège royal à la session de juillet fournit de nouveau à M. Renard l'occasion de protester contre le mode d'examen adopté par la Faculté. Celle-ci se défendait par l'organe de son doyen: M. Bertrand reconnaissait que les résultats n'étaient pas satisfaisants (sur 238 candidats, 115 seulement avaient été reçus dans les deux sessions de juillet et novembre 1844), mais il s'en prenait aux méthodes de certains professeurs qui n'auraient pas circonscrit les études secondaires dans leurs justes limites, ni conservé à leur enseignement le caractère dogmatique et élémentaire qui devait le distinguer des études supérieures. M. Bertrand passait pour n'être pas très versé dans la connaissance du grec, qu'il enseignait cependant à la Faculté. Qu'on juge si les brillants professeurs du Collège royal, anciens élèves de l'École normale, étaient disposés à s'incliner devant son autorité et à recevoir ses leçons! Il eût été plus juste d'ailleurs, pour expliquer certains échecs

regrettables et certains succès inattendus, de s'en prendre à la règlementation vicieuse de l'examen. Il était vraiment excessif d'ajourner un candidat, quels que fussent ses succès scolaires et sa valeur attestée par ses divers professeurs, d'après les résultats d'une composition unique, et il ne l'était pas moins de le soumettre, dans les conditions les plus faites pour le troubler, à un examen d'un caractère encyclopédique. « On fait soudain comparaître devant des examinateurs étrangers, écrivait un professeur dans le *Journal de Caen,* des élèves d'autant plus timides qu'il y va pour eux d'un diplôme, c'est-à-dire de l'avenir d'un grand nombre d'entre eux ! Et cet examen ne se passe plus dans l'ombre de la classe ; pour la première fois de leur vie, ils sont interrogés en public ! pour la première fois, on fait porter l'examen trois quarts d'heure au moins sur toutes les matières des études, depuis la grammaire jusqu'à la chimie ! Étonnez-vous après cela que beaucoup de jeunes gens se troublent et perdent une partie de leurs moyens. Étonnez-vous que des élèves médiocres, mais pleins d'assurance, donnent plus de preuves de capacité que des enfants bien supérieurs, mais modestes, timides, tellement paralysés par la peur, qu'on en voit se trouver mal ! Étonnez-vous enfin de certaines réceptions et de certains ajournements ! »

Pour faire droit aux réclamations formulées contre le règlement de 1840, le ministre Salvandy, en janvier 1848, fit signer un règlement provisoire qui fut lui-même critiqué et qui méritait de l'être ;

la principale réforme consistait à réduire de 50 à 40 le nombre des questions, à tirer au sort par les candidats, mais on ne diminuait nullement le nombre des matières de l'examen et quelques retranchements étaient plus que compensés par des additions : la cosmographie par exemple devait fournir dix questions; l'histoire naturelle, qui n'était pas exigée jusque-là, en donnerait cinq. Et ce programme nouveau devait entrer en vigueur six mois plus tard, au grand préjudice des élèves qui se trouvaient alors en philosophie; il devait être revisé l'année suivante, quelque trouble qu'il dût en résulter pour les études des élèves alors en rhétorique.

Cette tentative de réforme était évidemment malheureuse; combien d'autres devaient suivre et bouleverser périodiquement les programmes de l'enseignement secondaire!

Principaux fonctionnaires et professeurs de 1844 à 1848: MM. Toussaint, Chauvet, Hippolyte Rigault, Legentil.

La nomination de l'abbé Desprez aux fonctions de censeur après le départ de M. Milfaut, en 1846, permit au recteur de placer au Collège royal un nouveau prêtre de la Manche, l'abbé Rocquière, qui garda ce poste d'aumônier jusqu'en 1849 et termina sa carrière universitaire comme principal de l'important collège de Cherbourg.

En 1844 arriva au Collège royal un professeur qui devait y fournir une longue et brillante carrière:

M. Toussaint, ancien élève de l'École normale, fut d'abord professeur de mathématiques élémentaires, plus tard, pendant 21 ans, de 1850 à 1871, professeur de mathématiques spéciales. M. Toussaint était un professeur de haute valeur, qui a formé des élèves d'un grand mérite. Il s'était allié à une honorable famille de la ville et se trouvait ainsi être le beau-frère de M. Puiseux, professeur d'histoire.

M. Walras, professeur de philosophie, n'avait pas fait oublier ses illustres prédécesseurs : son enseignement ne laissait pas que de soulever certaines critiques et n'avait pas, en tout cas, le même succès. En 1846, il quitta le Collège royal pour la chaire de littérature française de la Faculté des lettres. Il fut remplacé d'abord en qualité de suppléant, puis, à partir de 1847, comme titulaire, par M. Emmanuel Chauvet, ancien élève du Collège royal.

M. Chauvet, né à Caen en 1819, était un de ces brillants élèves formés par Berger et Saisset, qui allèrent soutenir si honorablement à l'École normale la réputation du Collège royal. Nommé professeur de philosophie au Collège royal de Macon, après un brillant concours d'agrégation qui lui avait valu la première place, il arrivait professeur dans un collège de première classe et, comme il le dit, par un bonheur complet, auquel ne manquait pas même l'assaisonnement de l'imprévu, rentrait dans son pays, dans sa famille, dans tous ses souvenirs. M. Chauvet nous a raconté avec une charmante bonhomie l'émotion qu'il ressentit quand il vint occuper pour la première fois cette chaire, au pied

de laquelle il s'était assis quelques années auparavant, où avaient parlé avec tant de savoir, de talent et d'autorité un Vacherot, un J. Simon, un Saisset. Il se défend d'ailleurs modestement d'avoir jamais voulu créer un système : il bornait son ambition à former des esprits judicieux, solides, rompus à l'art de raisonner et de penser. Son évidente conviction, l'agrément de sa parole abondante et fleurie, ne tardèrent pas à créer entre lui et son auditoire de 50 à 60 jeunes gens la sympathie profonde, la réciprocité de bons sentiments qui assurent le succès du maître et le progrès des élèves. Je les aimais, dit-il, et l'amour engendre l'amour, et il avoue que dans sa carrière de conférencier justement applaudi, s'il eut souvent des auditoires plus nombreux et plus brillants, jamais applaudissements ne lui donnèrent une émotion plus forte et plus douce que cet ardent assentiment d'élèves qu'il sentait en étroite communion de cœur et de pensée avec lui-même.

Aussi consciencieux d'ailleurs comme professeur qu'il était brillant orateur et chercheur érudit, il trouva moyen, tout en corrigeant soigneusement les devoirs de ses élèves et en préparant ses leçons, d'élaborer des thèses, dont l'une au moins, la thèse française sur les *Théories de l'entendement dans l'antiquité,* obtint le plus légitime succès et mérita une mention très honorable dans le rapport de Ravaisson sur *La philosophie en France*, publié à l'occasion de l'Exposition de 1867. M. Chauvet resta au Collège royal jusqu'en

1858. A cette époque, il fut nommé professeur à la Faculté de Rennes. Il en revint en 1871 pour monter dans la chaire de philosophie de la Faculté des lettres, devenue vacante par la mort de Charma, et il l'occupa jusqu'à sa retraite, en 1890. Depuis cette époque, dans cette ville qui le respecte comme un ancêtre, près du Lycée et de la Faculté qui s'honorent de l'avoir compté parmi leurs membres, sa verte et studieuse vieillesse, que n'a affligée aucune infirmité, est consacrée à des œuvres de philosophie et de morale, où la gracieuse élégance de la forme recouvre une pensée toujours fine et ingénieuse, souvent émue et éloquente.

La chaire de rhétorique fut occupée pendant l'année scolaire 1844-1845 par un des plus brillants professeurs qui soient sortis de l'École normale, Hippolyte Rigault, dont la thèse de doctorat, la belle histoire de la *Querelle des anciens et des modernes*, excita une admiration générale, et dont la mort prématurée en 1858, alors qu'il était professeur de rhétorique à Louis-le-Grand, fut considérée comme une perte irréparable pour l'Université et pour les lettres françaises. Ses successeurs à Caen furent M. Rouvray (1845-1847), qui mourut en 1872, professeur au Collège Rollin, et M. Auguste Noel (1847-1850), plus tard professeur de rhétorique au Lycée de Versailles. M. Rouvray et M. Noel, sans avoir les brillantes qualités littéraires d'Hippolyte Rigault, n'en étaient pas moins des professeurs distingués, et leurs élèves ont conservé de leur enseignement le meilleur souvenir. Il en était de même de M. Roger

(Seymour), professeur de 2e, qui fut, au dire de M. le docteur Tillaux, son ancien élève, le meilleur des hommes, toujours empressé de donner de bons conseils aux élèves, qui ne craignaient pas de s'adresser à lui, tant sa bienveillance était véritablement paternelle. La caractéristique de son talent était une extrême clarté avec beaucoup de concision. Et l'illustre chirurgien ajoutait : On a bien voulu me dire quelquefois que je possédais ces mêmes qualités. C'est sans doute à M. Roger que je le dois.

M. Legentil, nommé en 1846 professeur de 3e, avait été, comme M. Chauvet, le nouveau professeur de philosophie, l'un des meilleurs élèves de Berger et de Saisset. Agrégé des lettres et de grammaire, il dirigea la classe de 3e et plus tard celle de 2e avec une sûreté de méthode, une conscience professionnelle à laquelle rendent hommage tous ceux qui l'ont connu ; mais son caractère indépendant et sa parole caustique, ses habitudes d'irrégularité n'étaient pas de nature à lui concilier les sympathies de l'administration. Ses retards à l'entrée en classe faisaient le désespoir des censeurs et des répétiteurs, obligés de garder ses élèves presque chaque jour, parfois pendant un quart d'heure ou même davantage. Avertissements du proviseur, observations du recteur ou des inspecteurs généraux, rien n'y faisait. Quant aux élèves, les sentiments qu'il leur inspirait ont varié selon les époques, tantôt très sympathiques, tantôt moins favorables, mais tous s'accordent à louer la vivacité de son esprit pétillant, l'étendue de son savoir, la netteté

de sa parole. Il savait rendre l'étude intéressante, même celle du grec, et sa classe était une de celles où on travaillait le mieux. Peut-être faute d'ambition, sa carrière universitaire n'a pas eu l'éclat que promettaient ses brillants débuts. Toujours professeur de 2e, il prit sa retraite avant l'âge, en 1876, et pendant près de 25 ans encore conserva, avec une belle santé, un esprit toujours alerte et un persistant amour du travail. Ce fut longtemps un des membres les plus assidus des réunions de l'Association des anciens élèves.

Les cours de rhétorique supérieure (destinés aux élèves de mathématiques) étaient professés en 1847 par un jeune maître d'études, M. Émile Charles, destiné à parcourir une belle carrière universitaire. Après avoir professé avec éclat la philosophie au Lycée Louis-le-Grand, il devait finir comme recteur de l'Académie de Lyon. Sa fille a épousé M. Louïse, professeur de chimie à la Faculté des sciences et directeur de la Station agronomique du Calvados. M. Louïse est lui-même fils d'un universitaire, originaire du Nord comme M. Charles, qui, à ses débuts, vint à Caen en qualité de maître d'études et termina sa carrière comme principal de l'important collège de Sedan.

Élèves les plus marquants de 1844 à 1848.

Parmi les élèves dont les noms paraissent le plus fréquemment dans les palmarès de cette époque et dont quelques-uns vivent encore aujourd'hui, nous

nous bornerons à citer ceux dont la carrière nous est particulièrement connue. Dans la magistrature, nous trouvons M. Édouard Tiphaigne, qui fut président de Chambre à la cour d'appel; magistrat éminent et citoyen d'une haute valeur morale, M. Tiphaigne joignait à l'esprit le plus net et au jugement le plus sûr une aménité de caractère qui lui avait gagné de nombreuses amitiés; M. Émile de Marcère, qui était président de Chambre à la cour d'appel de Douai, lorsqu'il fut élu membre de l'Assemblée nationale après la guerre. Il ne tarda pas à se faire dans le Parlement une place des plus honorables parmi les fondateurs de la 3e République, fut ministre sous le ministère Dufaure et est aujourd'hui sénateur inamovible. M. de Marcère a été lui aussi président de l'Association des anciens élèves; M. Lemenuet, M. Manchon, furent l'un et l'autre conseillers à la cour d'appel.

Dans l'enseignement entrèrent M. Elphège Legentil, frère de Gustave Legentil, dont nous avons parlé plus haut; MM. Asselin et Ernouf, qui ont été professeurs dans des lycées de Paris; M. Galland, qui a terminé sa carrière universitaire comme professeur de 4e au lycée où il avait fait ses études et où, après lui, ses deux fils ont été d'excellents élèves. La médecine est représentée dans cette liste par M. Le Plat, qui a été directeur du service de santé au Mans, par M. le docteur Fayel, qui fut l'un des professeurs les plus en vue de notre école de médecine. Le docteur Bourienne, très populaire comme médecin, a joué un rôle politique à Caen

où il fut longtemps conseiller général; membre très dévoué de l'Association des anciens élèves, il resta jusqu'à sa mort médecin adjoint du Lycée. A la même classe appartenaient M. de Bretteville, qui a été général du génie, et l'un de ses camarades de l'École polytechnique, M. Roger, inspecteur des lignes télégraphiques, fils de l'économe du Collège royal, mort en 1870, à 40 ans, alors qu'il semblait appelé au plus bel avenir. Un autre brillant élève, M. Lemouton de Boisdeffre, frère du général, entré à l'École polytechnique en 1847, termina sa carrière comme contrôleur central du trésor public. M. Émile Tiphaigne, de deux ans plus jeune que son frère, Édouard Tiphaigne, et comme lui excellent élève, après une belle carrière dans l'administration de l'enregistrement, était devenu le chef de cet important service avec le titre de directeur général, lorsqu'il prit sa retraite avant l'âge et vint s'établir à Caen: il fut bientôt après choisi comme président de l'Association des anciens élèves. Un de ses anciens camarades, M. Letellier, était entré dans les ordres et s'était fait dominicain.

Entretien des bâtiments et constructions neuves. État financier du Collège royal.

Les travaux commencés sous M. Sandras pour l'achèvement de l'aile occidentale, l'aménagement des nouveaux locaux où furent établis entre autres services ceux de l'infirmerie et de la bibliothèque,

l'agrandissement des cours et dépendances grâce à l'acquisition des terrains des hospices, eurent pour effet d'améliorer sensiblement les conditions du service de l'internat. D'autre part, le bâtiment des classes, construit en 1829, était devenu trop étroit : par suite du développement de l'École primaire supérieure et de la création de divisions nouvelles, le nombre des salles de cours n'était plus suffisant. En vue de pourvoir à ces nouveaux besoins, le proviseur rédigea un projet de constructions neuves, qui, selon les règlements, fut soumis au Conseil académique. Celui-ci l'approuva, après un examen attentif et de longues délibérations auxquelles prirent part les inspecteurs généraux de l'Université. On devait construire dans le jardin, au midi du parterre, une aile parallèle au bâtiment des classes, pour y installer les laboratoires, classes et collections de physique, chimie et histoire naturelle, ainsi qu'une grande salle des fêtes remplaçant l'ancienne, qui serait transformée en salles d'études. Un préau couvert devait mettre en communication les bâtiments nouveaux avec ceux de l'internat. Ce projet présentait d'incontestables avantages, mais il entraînait des dépenses considérables. Le ministre refusa son approbation, et l'on dut se contenter d'exhausser et d'élargir le bâtiment des classes. Ainsi furent construites, aux dépens des cours que l'abbé Daniel avait ménagées entre les classes et les propriétés riveraines, ces salles du nord vraiment indignes de l'établissement, qui ne peuvent être éclairées que par des vasistas et ne

reçoivent d'air que des couloirs; ces travaux eurent d'ailleurs pour effet d'aggraver la faute commise en 1829, en masquant plus complètement encore l'imposante abside de Saint-Étienne. C'est de cette époque aussi que datent ces calorifères établis à grands frais au-dessous des classes et qui remplirent si mal leur office, qu'on a dû, depuis longtemps, renoncer à les entretenir.

D'autre part, quelle que fût la solidité des voûtes de la salle de distribution et de la chapelle, on avait trop compté sur leur force de résistance. Depuis la fondation du lycée elles avaient à supporter les nombreuses cellules des dortoirs, séparées par de lourdes cloisons, et le poids du premier étage s'augmentait de celui du second, qui, n'étant pas voûté, avait dû être de bonne heure consolidé par des piliers. Dès 1843, la voûte de la salle de distribution commença à fléchir et il fallut la soutenir par des étais; une réfection s'imposait, mais le ministre, considérant que cette dépense incombait à la ville, refusait les crédits nécessaires; en 1847, cependant, la voûte menaçant ruine, les travaux durent être entrepris d'urgence; la voûte de la salle de distribution fut refaite; celle de la chapelle fut consolidée au moyen d'enchaînements en fer, mais le mal était plus grand qu'on ne l'avait cru : les poutres des planchers supérieurs étaient pourries et il fallut les remplacer à grands frais. La ville avait fourni une subvention de 20.000 francs, le surplus de la dépense resta à la charge du Collège royal.

Les ressources ordinaires de l'établissement ne pouvaient évidemment faire face à des charges aussi considérables. Des augmentations successives portèrent la subvention de 10.500 à 25.000 francs, mais ce secours était insuffisant, surtout lorsqu'il fallut assurer aux fonctionnaires l'augmentation de traitements, par suite de la promotion du Collège royal à la première classe (1er janvier 1846). On dut aliéner une partie du capital de l'établissement : 7.500 francs de rentes; et le produit de cette vente, qui dépassait 175.000 francs, ne suffit pas à rétablir le bon état des finances du Collège royal, car, outre les dépenses résultant des constructions neuves, des grosses réparations et de l'achat du mobilier, il devait subvenir à des dépenses tout à fait imprévues. On sait que, par suite de mauvaises récoltes, l'année 1847 fut une année de cherté excessive: pendant plusieurs mois, les dépenses de nourriture dépassèrent de 70 francs par jour les crédits alloués; de ce chef, le déficit pour l'année atteignit 12.000 francs. Aussi, en dépit de l'augmentation de l'effectif des élèves qui n'avait jamais été aussi élevé (715 élèves dont 228 internes au 15 novembre 1847), la situation financière restait très peu satisfaisante au moment où s'ouvrait l'exercice 1848.

Une conséquence singulière du déficit qui se produisait depuis deux ans dans le règlement des comptes annuels du Collège royal, c'est que l'économe se trouvait par ce fait même privé du traitement supplémentaire qui constituait cependant une

portion fort appréciable de ses appointements. En vain M. Renard insistait pour qu'on ne rendît pas ce fonctionnaire responsable d'un fait totalement indépendant de sa gestion : « M. Roger, disait-il, n'est pas un économe ordinaire. C'est un homme tout dévoué au lycée, dont les intérêts lui sont plus chers que les siens propres, qui, par les soins bien entendus qu'il donne aux élèves, s'est concilié l'estime et l'affection de tous les parents : c'est, en un mot, l'un des fonctionnaires les plus recommandables de l'établissement ». Le ministre répondait que le Conseil de l'Université avait pour règle inflexible de ne pas accorder de traitement supplémentaire aux économes quand le budget se solde en déficit. Il déclarait d'ailleurs que son refus, dicté par le respect des règlements, ne comportait aucune intention de blâme. C'était une étrange manière de récompenser un fonctionnaire méritant que de le priver d'une rémunération légitime, à l'occasion de dépenses autorisées par l'autorité supérieure et sur lesquelles tout droit d'initiative et même de contrôle lui était refusé. De nos jours l'administration, si elle n'échappe pas à toute critique, s'inspire généralement, dans ses rapports avec les fonctionnaires, de sentiments plus humains et plus équitables.

En dépit de ces difficultés d'ordre financier, la situation du Collège royal, considérée dans son ensemble, restait des plus satisfaisantes à la fin de 1847 : l'ordre et le travail y régnaient, le nombre des élèves n'avait jamais été aussi considérable ; mais à partir de 1848, la Révolution de février

et le trouble profond qui en résulta dans la vie universitaire comme dans la vie nationale, les inquiétudes des familles, que devait accroître le départ inattendu de l'abbé Daniel et du proviseur lui même, la réaction générale qui se produisit à la suite des agitations révolutionnaires, enfin la loi Falloux qui détruisit le monopole de l'Université, allaient porter à la prospérité de l'établissement des coups dont il devait difficilement se relever.

Le Lycée après la Révolution de 1848.

La Révolution de février et les événements qui en furent la suite: la proclamation de la République et l'établissement du suffrage universel, l'enthousiasme irréfléchi des uns, les alarmes plus ou moins raisonnées des autres, avaient naturellement leur contre-coup dans les établissements scolaires; ni les maîtres ni les élèves ne pouvaient se désintéresser des questions qui passionnaient le pays tout entier: on lisait les journaux dans les lycées et on les commentait. Le ministre de l'Instruction publique trouvait fort naturel que les élèves ne restassent pas étrangers aux grands événements qui intéressaient leur pays, et il allait même, pour écarter le danger des mauvais journaux, jusqu'à prescrire la lecture à haute voix du *Moniteur* au réfectoire, pendant la durée des repas. Mais les futurs citoyens de la République universelle,

la tête pleine des éloquentes tirades de Lamartine ou de Ledru-Rollin, trouvaient peu de charmes au thème grec ou au discours latin et répondaient aux objurgations des maîtres par le chant de la *Marseillaise*. Leur ardeur belliqueuse s'accommodait mal du costume civil, qui, depuis la Restauration, avait remplacé l'uniforme des lycées impériaux (1). Après la Révolution de février, une délégation des lycées de Paris se rendit à l'hôtel de ville pour réclamer du Gouvernement provisoire le rétablissement de l'uniforme militaire. Malheureusement Lamartine, indisposé ce jour-là, ne put la recevoir, et Ledru-Rollin, qui lui donna audience, lui fit le plus méchant accueil. Il invita sévèrement les délégués à regagner sans retard leurs collèges, sous peine d'y être ramenés par les gardiens de la paix. La déception des mandataires de la jeunesse universitaire fut cruelle. On craignit un moment que dans leur dépit, ils ne brisassent tout dans les dortoirs, mais Hippolyte Carnot, ministre de l'Instruction publique, rétablit l'ordre en donnant quelque satisfaction à

(1) On sait que le décret du 11 floréal an X fixait ainsi qu'il suit le costume des élèves des lycées : culotte, habit à basques, étroit et boutonné jusqu'au cou, col de crin, chapeau rond pour les petits, tricorne en bataille pour les grands.

Sous la Restauration, la culotte fut remplacée par le pantalon, le tricorne par le chapeau haut de forme, et le col droit de l'habit par un col rabattu.

L'ordonnance du 27 novembre 1832 confirma les règlements antérieurs ; il n'y eut d'autre changement dans le costume des éléves des Collèges royaux que celui du col, remplacé par la cravate en 1837.

quelles on jugera par ce simple couplet, extrait de la première :

Ah ! Colin, que votre inconstance
Me cause aujourd'hui de tourment!
Que de chagrin, que de souffrance!
Hélas! et je vous aime tant!
Hier, à la jeune Isabelle
On vous a vu serrer la main
En lui disant qu'elle était belle...
Ah! Colin!

La seconde romance est à peu près du même goût, et, disons-le aussi, un peu plus niaise: « Voici du Deshoulières tout pur, écrit l'auteur en faisant son envoi, et je mérite bien qu'en échange, vous m'envoyiez un chien et une houlette. Je vous prierai d'y joindre aussi la bergère ».

En août 1812, Boucher de Perthes fut nommé sous-chef de division à la direction générale des douanes. A peine installé à Paris, il songea à se procurer un bon maître de violon. Il s'adressa à un jeune artiste qui, trois ans auparavant, avait obtenu son premier prix au Conservatoire. Élève de Lafont, puis ensuite de Kreutzer et de Baillot, Antoine Fontaine tenait du premier de ces maîtres les qualités d'expression qui charment chez un violoniste; la correction du jeu, la maestria, la puissance de l'archet lui avaient surtout été enseignées par les deux autres. Auprès de lui, comme on le voit, Boucher de Perthes se trouvait à bonne école.

Mais il ne lui suffisait plus de chercher à devenir

un bon violoniste amateur; déjà le démon de la composition l'avait tenté. Muni d'un livret que lui avait fourni un poète normand, M. Gilles d'Hermilly, ancien officier de hussards, devenu fonctionnaire des contributions indirectes, il avait osé entreprendre cette opération complexe qui résulte de la conception et de la mise à exécution d'une partition d'opéra. Et il en était venu à bout, on peut se demander comment, étant donnée l'insuffisance des études de composition qu'il avait pu faire.

Sa hardiesse, je dirais volontiers sa témérité, fut même poussée plus loin: il alla offrir au théâtre de l'Opéra-Comique l'ouvrage qu'il venait de terminer.

L'Opéra-Comique, installé alors au théâtre Feydeau, était dirigé par un comité administratif, composé d'une délégation des artistes, sous la surveillance d'un préfet du palais nommé par l'Empereur. On se figure aisément la mine dédaigneuse avec laquelle Elleviou ou Martin, Chenard ou Gavaudan, pour ne citer que ceux-là, durent accueillir l'œuvre de ces deux inconnus, que ne recommandait aucun antécédent, ni musical, ni littéraire. Eux qui avaient à leur disposition Nicolo Isouard, alors en pleine réputation, Boieldieu, son heureux rival, et quelques musiciens d'ordre secondaire, mais ayant fait leurs preuves; eux qui rencontraient encore le succès en interprétant le répertoire de Grétry, Dalayrac, Berton et Méhul, qu'avaient-ils besoin de cette partition probablement incolore? de cette pièce où l'inexpérience de l'auteur devait se révéler ouvertement?

Ils ne prirent même pas la peine d'informer le compositeur du résultat de sa demande; ce ne fut qu'à la suite de nombreuses démarches, et après quatre mois d'attente, qu'il put enfin savoir qu'elle avait abouti à un refus, qu'il prévoyait d'ailleurs.

D'autres, à sa place, auraient carrément abandonné la partie: lui point; et ce qui le prouve, c'est qu'il a déjà un nouvel ouvrage du même genre sur le chantier, celui-ci avec l'aide de deux collaborateurs. C'est ce qu'il annonce, en ces termes, à son père, le 30 décembre 1812:

« Je suis aussi occupé à faire un opéra; vous ne devineriez pas avec qui? — Avec M. de Marchangy. Il aura pour titre: *L'Eau de Jouvence*. Le sujet est tiré d'un ancien fabliau. M. de Marchangy a ébauché le dialogue. Je fais des vers et une partie de la musique. Bertini fera l'ouverture et les morceaux d'ensemble. Cela réussira-t-il? — Je n'en sais rien; mais ce sera probablement le premier opéra fait par un membre du parquet de Paris ».

On peut ajouter, je crois, que le livret d'opéra ébauché par le redoutable adversaire des libéraux, par le magistrat que Béranger, dans sa cellule de Sainte-Pélagie, a philosophiquement chansonné, fut aussi son unique incursion dans ce genre de littérature.

Boucher de Perthes avait fait la connaissance du peintre Girodet, violoniste à ses heures, comme le fut Ingres après lui, avec moins de succès pourtant que celui-ci: « Girodet, écrit Boucher de Perthes, a un grand amour de musique; mais c'est une pas-

sion malheureuse, car c'est un pauvre exécutant. J'en sais quelque chose: il vient chaque dimanche faire un quatuor chez moi, et gare les oreilles! »

Dans les salons que fréquente le jeune sous-chef de division, il se rencontre avec quelques autres célébrités de l'art ou de la littérature. Chez une de ses parentes, il entend Bochsa, le compositeur de *La Lettre de change,* pincer de la harpe. Chez Mme Girard, dont le mari est général de division, il parle musique avec Mme Grassini et avec la baronne Cessi, deux étoiles du Théâtre-Italien. Aux réunions hebdomadaires chez Mme Gail, il voisine avec Garat, Talma, Millevoye, Creuzé de Lesser.

A Paris aussi, il a renoué des relations avec la plupart des membres de la famille Choron. En compagnie de sa cousine, Sophie de la Hante, parente elle-même des Choron, il est allé voir à Passy la veuve du directeur des fermes. Il en parle en ces termes :

« Mme Choron ne dément pas sa réputation d'esprit, et d'esprit un peu caustique. Elle est fort maigre, ce qui la fait paraître assez vieille ; il est vrai qu'elle n'est plus jeune. Sa mise extrêmement soignée lui donne l'air un peu prétentieux, chose qui frise le ridicule à cet âge... Mme Choron passe pour riche, malgré les belles dots qu'ont eues ses enfants ».

Boucher de Perthes célèbre avec un véritable enthousiasme la beauté et l'élégance d'une des sœurs de Choron, Mme Genet. A celle-ci, Mme Choron mère préférait pourtant sa dernière fille, Mme Darcet.

Quant à Alexandre Choron, « l'homme aux projets », comme l'appelle Boucher de Perthes, « il y dépensera, ajoute-t-il, toute sa fortune, si ce n'est déjà fait, mais il s'y fera un nom. C'est plus qu'un homme d'esprit : il a du génie ».

Rien ne pouvait être dit de plus vrai. Alors que Boucher de Perthes s'exprimait ainsi, Choron était depuis quatre ans membre libre de l'Académie des Beaux-Arts ; il le devait à ses nombreuses et importantes publications, qui lui avaient coûté fort cher. Dix ans plus tard, il créera sa célèbre école de musique, qui lui apportera la gloire, mais qui achèvera de le ruiner.

Nous avons vu Boucher de Perthes s'essayer dans la composition d'un opéra ; nous l'avons vu tenter d'ouvrir à cet ouvrage l'accès du théâtre Feydeau ; voyons-le maintenant en cherche de quelques feuilles de laurier à cueillir sur la scène où continuaient de régner Corneille et Racine.

Ses essais de ce côté-là remontaient déjà à quelques années. En 1806, alors qu'il habitait Gênes, il avait écrit, en italien, une tragédie : *Saül*. Cinq ans plus tard, étant rentré en France, il la refit, cette fois, en français.

Une tragédie ! On serait tenté de sourire aujourd'hui devant cette fantaisie d'un jeune homme de dix-huit ans. C'est que ce temps-là est bien loin de nous ; la forte poussée de l'école romantique et le réalisme d'à présent ont réduit à l'état de souvenirs bien pâlis, parfois même effacés, tout ce qui naquit alors, exprimé en nobles et graves alexan-

drins. Mais faut-il s'étonner qu'en ces premières années du XIXe siècle, où Raynouard produisait *Les Templiers*, Baour-Lormian *Omasis*, où le répertoire de Ducis, celui d'Arnault, celui de Marie-Joseph Chénier se maintenaient en pleine vogue, le désir d'imiter ces écrivains ait pu hanter de jeunes intelligences? Désir bien concevable, au contraire, puisque longtemps encore il allait y avoir un public pour écouter la tragédie, alors que de beaux jours étaient promis aux Soumet, aux Ancelot, aux Guiraud.

C'est dans le salon de M. de Marchangy, un certain soir de février 1814, que furent lus, par le maître de la maison lui-même, deux actes de *Saül*. L'auteur n'eut garde de se laisser griser par les applaudissements reçus. Il se souvenait d'avoir vu applaudir ainsi M. d'Arlincourt, après la lecture de son *Siège de Paris*, et le même auditoire le siffler à tout rompre, dès qu'il eut tourné les talons. « Au total, écrivait-il à son père, je crois que ma tragédie de *Saül* n'est qu'une étude assez faible et seulement un acheminement pour mieux faire ».

Ce qui ne l'empêcha pas de soumettre la pièce au comité de lecture du Théâtre-Français, qui la rejeta impitoyablement. Talma, qui, de son côté, l'avait examinée, avait montré dans son jugement plus de bienveillance. L'auteur l'en remercia dans une lettre où il lui communiquait ces remarques faites par le comité:

« La versification est quelquefois négligée. Il y existe bon nombre d'inconvenances théâtrales, de

ces fautes qu'on ne peut prévoir que par une habitude de la scène. Les tirades y sont généralement trop longues.

« Maintenant, voici le bon côté:

« Le sujet est vaste et intéressant; le plan est bon; il y a de belles scènes, de belles tirades, et tout le monde est d'accord qu'on peut faire de ceci quelque chose de bien ».

Voilà une conclusion qui semblait exhorter l'auteur à ne point jeter le manche après la cognée. Du reste, nous aurons de nouveau à parler de ce *Saül*.

Le gouvernement de la Restauration envoya Boucher de Perthes à La Ciotat, en qualité d'inspecteur; mais il ne resta que peu de temps dans cette ville, d'où il écrivait à son père, le 10 avril 1816:

« On m'avait proposé l'inspection de Saint-Servan; je l'ai refusée. Aujourd'hui, M. de Saint-Cricq m'annonce qu'il m'a désigné pour Morlaix; je lui écris pour refuser encore. Rouen, Caen, Lille, Orléans, Dunkerque, Nantes, telles sont les divisions que je prendrais ».

Il se décida pourtant à accepter Morlaix. En mai et juin, il fit un voyage en Suisse; il alla ensuite voir ses parents à Abbeville, d'où il se rendit à sa nouvelle résidence, en traversant la Normandie.

Il me sera permis de m'écarter un moment de mon sujet pour transcrire ici ces courts fragments de ses impressions de voyage. Je les extrais d'une lettre, du 26 juillet 1816, adressée à M. H. de Bellegarde:

« ... Le 7, je partis d'Honfleur pour Caen, dans

une diligence au grand complet. Je vis bientôt que j'étais en pleine Normandie: on ne parlait que procès, et j'étais probablement le seul avec le postillon qui n'en eût pas, le conducteur ayant aussi le sien. Tout cela allait se vider à la Cour royale de Caen...

« ... Caen était nouveau pour moi. J'admirai ses promenades, l'hôtel du lycée, le tribunal, etc. (1), et je fus émerveillé de la haute taille, de l'air de force et de la beauté du peuple...

« ... Je partis pour une campagne voisine, nommée Coulombelle (2), dont la propriétaire, Mme Ambry, est ma parente.

« ... Je fis la route à pied, en suivant les bords de la rivière, qui me parurent charmants, car le temps l'était, et toute campagne est belle lorsque le temps est beau...

« ... Je n'acceptai pas le dîner qu'elle m'offrit, parce que j'étais invité à un festin de dragons (3), et que je désirais voir un autre de mes alliés, le marquis de Frotté...

« ... Le 9, au matin, je quittai Caen... »

A Morlaix, Boucher de Perthes, fidèle à ses habitudes, fit de la musique sa récréation favorite. Il eut vite organisé une société de quatuors. L'inspec-

(1) Un signe des temps: Saint-Étienne, Saint-Pierre et autres précieux spécimens de l'architecture du moyen âge que renferme la ville de Caen, semblent n'avoir offert au visiteur qu'un intérêt secondaire; ils sont probablement compris dans cet *etc.*

(2) Lire *Colombelles.*

(3) Le 1er régiment de dragons était en garnison à Caen.

teur de la manufacture des tabacs, M. de Cailleux, bon musicien, et deux gentilshommes sexagénaires constituaient avec lui le groupe concertant, où résonnaient tour à tour son Amati ou son Guarnerius. Il trace de l'un de ses partenaires le portrait que voici :

« Notre premier violoncelle est un vieil officier de cavalerie, qu'on nomme le marquis de Lescoët. C'est le reste d'un très bel homme et d'une très bonne basse ; mais il accompagne son jeu, d'ailleurs agréable et savant, de si prodigieuses grimaces, qu'il a manqué, l'autre jour, de faire pâmer Mme de Cailleux... »

Les amateurs ou les artistes de passage à Morlaix étaient accueillis à bras ouverts par le douanier mélomane. En 1820, ce fut le général de Lauriston, que le gouvernement de Louis XVIII envoyait à Brest pour réprimer les charivaris et qui, peu pressé d'accomplir cette mission baroque, s'était arrêté pendant quelques jours chez M. de Cailleux, frère de son officier d'ordonnance.

« M. de Lauriston, dit une lettre, est un amateur de musique des plus zélés. Il joue assez bien du violon et de l'alto. Nous avons fait chaque soir un quatuor ».

L'année suivante, ce fut le préfet du Finistère, le baron de Chanlieu, qui vint se joindre, de temps à autre, à ces fervents adeptes de la musique de chambre.

Mais ce que Boucher de Perthes put considérer surtout comme une bonne fortune, ce fut la venue

à Morlaix des frères Bohrer, l'un violoniste, l'autre violoncelliste. L'inspecteur des tabacs, M. de Cailleux, reçut pendant plusieurs jours chez lui ces artistes de grand talent, et, tous les soirs, on joua des quatuors, à la grande satisfaction de Boucher de Perthes, tourmenté cependant par la crainte de se montrer par trop inférieur à ses distingués partenaires.

Dès la seconde année de son arrivée à Morlaix, il était parvenu à former un orchestre d'amateurs, dont il s'était constitué le chef. Les symphonies des maîtres classiques, les ouvertures des opéras en vogue étaient étudiées tour à tour, mais pour aboutir, en somme, à une exécution qu'avec un peu de bonne volonté, on pouvait déclarer passable.

Au théâtre de Morlaix, desservi de loin en loin par une troupe d'arrondissement, on avait monté une comédie de société. Parfois on y jouait l'opéra, et c'était M. l'Inspecteur des douanes qui dirigeait l'orchestre.

Il lui arriva même, un jour, d'exécuter un concerto de violon, dans un concert au bénéfice des pauvres. Il fut très applaudi, ce qu'il attribue modestement à sa qualité d'amateur, ayant joué « pour l'amour de Dieu ».

Malgré tant d'occupations venant s'ajouter à celles que lui créaient ses fonctions officielles, il était loin de délaisser la composition et surtout la littérature dramatique. Mais que de tablature pour lui de ce côté-là !

L'opéra, écrit et composé de compte à demi avec

M. d'Hermilly, avait été retouché, présenté de nouveau au théâtre Feydeau et de nouveau ajourné (1).

L'Eau de Jouvence, cet autre ouvrage lyrique auquel avait collaboré M. de Marchangy, et qu'un certain Bertini, qui ne peut être autre que Benoît Bertini, le frère aîné du célèbre pianiste-compositeur, avait revêtu, paraît-il, d'une musique exquise, était demeuré en suspens.

Mais Boucher de Perthes n'avait pas perdu l'espoir de voir représenter à Paris sa tragédie de *Saül.* De plus, en 1818, il avait envoyé à Michelot, sociétaire du Théâtre-Français, le manuscrit d'une comédie en cinq actes et en prose, *La Marquise de Montalle,* dont il sollicitait l'examen par le comité de lecture.

Il se rendit à Paris, l'année suivante, et chercha à hâter une solution relative à ces deux pièces. Mlle Duchesnois, qu'il alla voir au sujet de la tragédie, le reçut à merveille : « C'est une très bonne fille, écrit-il, pas savante, mais raisonnant juste sur l'art, et sans préjugés de planches, choses peu ordinaires chez les personnes de l'état ».

Quant à la comédie, Michelot la jugeait de la manière la plus favorable, estimait qu'il n'y avait aucune correction à y faire, et se montrait même pressé de jouer le rôle qui lui était destiné. Il n'en était pas de même de Mlle Mars, à qui incombait le rôle principal. Elle aussi approuvait la pièce, mais

(1) Je pense que c'est l'opéra dont il parle dans une de ses lettres, comme ayant pour titre : *Kermeloc.*

elle refusait de se charger du rôle : « Non, dit-elle à l'auteur, je ne jouerai pas cela. Votre marquise est trop méchante : on dirait que je suis comme cela ».

Lorsqu'elle eut appris que Mlle Leverd, à qui le rôle plaisait fort, s'était offerte à le jouer, Mlle Mars changea d'avis, et le redemanda pour elle. Mais d'autres, parmi les comédiens, s'en prirent à l'ouvrage même, auquel ils trouvaient de nombreux changements à faire. Andrieux, consulté à ce sujet par l'auteur, fut d'un avis contraire et lui conseilla de le laisser tel qu'il était. Des mois se passèrent ; en mars 1820, les comédiens se décidèrent enfin à recevoir *La Marquise de Montalle ;* mais la censure vint apposer son *veto* sur l'ouvrage, et la représentation en redevint incertaine.

Deux mois plus tard, le comité du Théâtre-Français, revenant sur sa décision première, repoussa définitivement la comédie de Boucher de Perthes. Il songea alors à l'offrir à l'Odéon ; mais cette tentative ne réussit point. De guerre lasse, il livra son manuscrit à l'impression.

Un moment, il avait pu caresser l'espoir de se voir joué à Lyon ; le directeur du théâtre se montrait tout disposé à mettre l'ouvrage en scène. Là encore, la censure, représentée par la police locale, vint se mettre en travers de ces bonnes dispositions. On pourrait se demander ce que pouvait bien renfermer de subversif cette infortunée *Marquise ;* mais il ne faut pas oublier que cela se passait en 1820, sous le règne de Sa Majesté

Louis XVIII, M. le duc de Richelieu étant premier ministre.

Le sort de *Saül* ne fut guère meilleur. Boucher de Perthes avait eu du moins la satisfaction d'en faire plus d'une fois la lecture, tant à Paris, alors qu'il y résidait, qu'en Bretagne, et même en Suisse, cela toujours avec succès.

A Morlaix, il put faire chanter les chœurs de cette tragédie, que Mlle Duchesnois avait déclarés inexécutables au Théâtre-Français. La pièce ne fut imprimée que beaucoup plus tard, en 1851.

Ces tribulations, ces espoirs sans cesse renaissants, sans cesse déçus, ne le décourageaient pourtant pas. Il continuait de produire. Dès cette année 1820, il donnait un pendant à *La Marquise de Montalle,* une comédie intitulée: *La Comtesse d'Anfremont.* Elle fut lue à l'Odéon, vivement critiquée, après quoi, elle rentra dans l'ombre.

Une seconde tragédie, *Persée, roi de Macédoine,* put obtenir deux lectures successives devant le comité de l'Odéon; l'admission en fut prononcée et la pièce mise au répertoire, avec promesse d'un tour de faveur... qui ne vint jamais (1).

Je ne cite que pour mémoire deux autres tragé-

(1) Sur cette tragédie, Boucher de Perthes donne à M. de Marchangy, dans une lettre écrite de Brest, le 18 octobre 1822, quelques détails qui nous démontrent ses habitudes d'activité: « ... Commencée le 25 ou le 28 octobre 1821, la pièce était finie le 27 février 1822. Il est vrai que sur terre ou sur mer, à pied ou à cheval, en rade ou au large, j'y ai travaillé tous les jours ... »

dies: *Constantin,* qui fut imprimée, et *Frédégonde,* dont l'auteur n'essaya de tirer parti que longtemps après avoir quitté la Bretagne. Ni l'une ni l'autre ne virent les feux de la rampe.

Cette bonne fortune que Boucher de Perthes attendait toujours en vain pour ses ouvrages, il se vit sur le point de l'obtenir avec une pièce en cinq actes et en vers, qu'il avait intitulée: *Le Grand homme chez lui.* Reçu à l'unanimité par le comité de l'Odéon, bien accueilli par les comédiens, mais arrêté par la farouche censure, qui se laissa pourtant fléchir, moyennant la suppression d'une centaine de vers, l'ouvrage allait être mis en répétition, lorsque l'Odéon fit faillite. Il rouvrit six mois après; mais la pièce de Boucher de Perthes dut subir un second examen; elle s'en tira de nouveau avec avantage, mais vint buter encore contre les sévérités de la censure. Nouvelles démarches auprès de MM. les Censeurs; nouvelle levée d'interdit, et puis, nouvelle débâcle de l'entreprise théâtrale, ruinant encore une fois les espérances du pauvre auteur.

Il se consolait de sa malchance en écrivant des poésies, des chansons, des romances, qu'il publiait et que, parfois, il mettait lui-même en musique. Il écrit ceci, à propos d'une de ces productions légères:

« Cette chansonnette, qui m'a coûté un demi-jour de travail, a déjà rapporté plus de trois mille francs à l'éditeur; il me l'a dit lui-même. A moi, elle m'a valu deux exemplaires gratis, à soixante-

quinze centimes pièce. Au surplus, je viens d'y faire une musique à ma façon ; on la grave ».

Des musiciens de renom se faisaient ses collaborateurs: Romagnesi lui demandait des paroles; l'auteur de *Sargines* et du *Maître de chapelle,* Ferdinand Paër, mettait en musique sa romance: *Rose d'amour.*

D'autres, moins connus, usaient, sans prendre la peine de lui en demander l'autorisation, des pièces de vers par lui publiées. Il s'en plaignait. J'ai cueilli dans un recueil bibliographique (1) l'annonce d'une chansonnette: *N'y croyez pas,* paroles de Boucher de Perthes, musique de Julia Piston. Il y a deux éditions de ce chef-d'œuvre, l'une avec l'accompagnement de piano, l'autre avec guitare. J'inclinerais à croire que Mlle Julia Piston — un nom demeuré obscur — était répréhensible elle-même du délit de braconnage que je viens de signaler.

En 1820, Boucher de Perthes voulut fournir sa part à l'amas considérable d'opuscules poétiques ou musicaux que la naissance du duc de Bordeaux venait de faire éclore. Il envoya à Vogt, le hautboïste, une romance: *O pauvre enfant, tu seras roi!* dont il était l'auteur et, sans doute aussi, le compositeur. Cette romance ayant été présentée par Vogt à la duchesse de Berry, cette princesse trouva que l'auteur avait voulu faire de la politique et qu'il semblait prédire au prince nouveau-né une

(1) *Bibliographie musicale de la France et de l'Étranger,* par César Gardeton. Paris, 1822.

malheureuse destinée. C'est un jugement qui ne s'explique guère à la lecture de ces couplets, assez bien tournés, et empreints d'un certain sentiment. Le seul reproche qu'aujourd'hui on pourrait faire à l'auteur, c'est de s'être montré mauvais prophète dans le titre par lui choisi.

Ce fut le 31 mars 1825 que Boucher de Perthes fut appelé à remplacer son père, comme directeur des douanes à Abbeville. Il n'avait pas encore accompli sa trente-septième année. Il allait retrouver dans cette ville non seulement ses proches ascendants, mais encore sa sœur et son beau-frère, M. de Vicq, dont il est souvent question dans ses lettres, et qui, musicien passionné, lui aussi, possédait un beau talent de violoniste.

Éloy de Vicq, né à Douai en 1777, avait suivi ses parents lorsqu'ils émigrèrent, en 1792. Ils s'étaient retirés à Hambourg, à peu près dénués de ressources, et ce fut le talent déjà acquis par leur fils, bien jeune encore, qui contribua à les faire vivre. Il donna des leçons et se fit admettre comme violoniste à l'orchestre du théâtre de Hambourg. Plus tard, il partit pour la Russie, y noua des relations avec Rode, Baillot et le violoncelliste Hurel de Lamare, lesquelles aidèrent au perfectionnement de son talent. Rentré en France sous l'Empire, il se maria à Abbeville et, toujours livré à des occupations artistiques, mais désormais en amateur, il organisa dans cette ville la musique de la garde nationale, et créa une école de musique, qui a prospéré et qui a été érigée dernièrement en école nationale.

Assez longtemps encore après qu'il se fut fixé à Abbeville, Boucher de Perthes continua de faire œuvre de musicien et d'auteur dramatique. Cependant, à mesure que les années s'ajoutent aux années, on s'aperçoit que d'autres soins le réclament; on le voit livré à d'autres travaux. Sa correspondance roule plutôt sur des sujets de philosophie, de morale, de sciences, d'administration. A son vieux père, qui ne mourut qu'en 1844, âgé de 88 ans, il raconte ses visites au château d'Eu, où il est parfaitement reçu par le roi Louis-Philippe, comme il l'avait été jadis par Napoléon Ier, et ensuite par la duchesse de Berry.

Il entretient ses correspondants des découvertes par lui faites dans le diluvium du Ponthieu, ces silex façonnés dont il a révélé l'existence, établi l'origine et l'usage. Il se préoccupe surtout du sort des collections qu'il a offertes à l'État: meubles anciens, antiquités celtiques et gallo-romaines; collections dont le placement à Cluny ou au Muséum offrait des difficultés, et qui ont fini par trouver leur place au château de Saint-Germain-en-Laye.

La politique, enfin, fait l'objet d'un grand nombre de lettres, parmi celles qui composent les deux derniers volumes de la correspondance. Monarchiste par tradition de famille, Boucher de Perthes professait néanmoins des idées très libérales, ce qui lui fit franchement accepter, à son début, la République de 1848. Du reste, lui qui avait vu se succéder tant de gouvernements, tant de régimes

politiques différents, on peut dire qu'il s'accommoda de tous, mais en se réservant de les critiquer à l'occasion, ce dont il ne se faisait pas faute (1).

En cette même année 1848, il se laissa porter, un peu malgré lui, comme candidat à l'Assemblée nationale. Sa candidature, bien accueillie d'abord, fut ensuite battue en brèche. Il ne fut pas élu et ne le regretta point.

Quatre ans après, il prenait sa retraite. C'était, comme je l'ai dit, en 1852, l'année même où l'on inaugurait à Abbeville la statue de Lesueur, l'auteur des *Bardes,* le coloriste original et puissant, le peintre de grandes fresques musicales, qui fut le maître de Berlioz. Boucher de Perthes ne pensait sans doute pas, en ce moment-là, que semblable honneur l'atteindrait un jour.

Y aurait-il quelque utilité à étudier à fond, s'il était possible de réunir les matériaux nécessaires pour cette étude, ce que cet amateur éclairé a produit, soit comme musicien, soit en vue du théâtre? Un tel travail offrirait-il quelque intérêt?

Pour ce qui concerne la musique, je répondrai: non, assurément. Les essais musicaux de Boucher de Perthes sont probablement détruits ou devenus

(1) Il est à remarquer que l'observation des événements a conduit plusieurs fois Boucher de Perthes à prédire les bouleversements politiques que le XIX[e] siècle a vu s'accomplir. Et il montre tant de flair dans ses prévisions, les événements lui ont tellement donné raison, qu'on se demande si les lettres où il prophétise ainsi n'ont pas été retouchées avec intention.

introuvables; mais, les eût-on entre les mains, voici, je crois, l'appréciation qu'on en devrait faire:

Musique d'amateur, écrite d'instinct et dépourvue de la solidité que donne seule, à l'œuvre enfantée, la connaissance des règles de l'art.

Boucher de Perthes professait d'ailleurs, en pareille matière, une théorie singulièrement paradoxale, si j'en juge par une de ses lettres. Il y soutient — mais a-t-il toujours pensé ainsi? — que l'acquisition des dites règles de l'art nuit parfois au développement des facultés naturelles du musicien, c'est-à-dire qu'après avoir appris la composition, celui-ci écrira moins bien qu'auparavant. Il fera de la science, mais il écorchera les oreilles. La thèse, on le comprend, est facile à réfuter.

Ses œuvres dramatiques mériteraient davantage de fixer l'attention. Remarquons, en effet, que, presque toutes, elles furent soumises à l'examen des comités de lecture des grands théâtres parisiens, qu'elles y furent discutées, critiquées sans doute, mais approuvées au moins sur certains points. Or, on ne discute point ce qui n'en vaut pas la peine; on le rejette sans scrupule, dès le premier abord. Rappelons enfin que certains de ces ouvrages, définitivement acceptés, furent mis en répétition, qu'un moment, pour chacun d'eux, l'heure de la présentation au public sembla prochaine et qu'elle ne s'éloigna définitivement que par suite de circonstances étrangères à la pièce et indépendantes de la volonté de l'auteur.

Boucher de Perthes demeura donc inconnu du

grand public, en tant qu'auteur dramatique. Faut-il le regretter pour lui ? Je ne le crois pas. Quelques succès passagers — succès d'estime peut-être — n'auraient grandi que de fort peu son nom. D'autres travaux, d'autres actes l'honorent bien davantage.

Bornons-nous donc à ne voir dans ses écrits dramatiques, dans ses élucubrations musicales, que les délassements d'une intelligence assez vaste, assez universelle, pour avoir pu s'attaquer sans difficulté aux objets les plus divers. Regardons-les simplement comme la partie récréative des nombreux labeurs entrepris et réalisés par un homme qui ne connut jamais l'oisiveté.

Alors que tant d'autres gaspillent leurs journées, dépensent leur temps à ne rien faire, celui-là a donné à tous l'exemple d'une longue carrière entièrement et utilement remplie. Sa pensée, souvent absorbée par les devoirs d'une situation officielle, arrêtée souvent aussi sur des sujets d'un ordre élevé et d'une haute importance, s'est bien gardée de dédaigner les sentiers fleuris de l'art et les impressions qu'on y sent naître en soi.

C'est là ce que j'ai voulu rappeler, et c'est la très modeste part que j'apporte aux hommages qu'aura reçus la mémoire de cet homme d'esprit et de cœur.

LE

COLLÈGE ROYAL DE CAEN

APRÈS L'ABBÉ DANIEL

(1839-1848)

PAR

M. C. POUTHAS,

Membre titulaire.

LE COLLÈGE ROYAL DE CAEN

APRÈS L'ABBÉ DANIEL (1)

(1839-1848)

L'abbé Daniel, recteur, et le Collège royal.

L'abbé Daniel, en quittant le Collège royal, après douze ans d'une administration également habile et heureuse, n'entendait pas devenir étranger aux destinées d'un établissement dont la prospérité lui inspirait un légitime orgueil. Dans une lettre d'adieux adressée aux familles, tout en les remerciant de l'appui qu'elles lui avaient prêté, et auquel il devait, disait-il, d'avoir remporté quelques succès dans la belle mais difficile tâche qu'il avait eue à remplir, tout en faisant aussi l'éloge de son successeur, il déclarait ne pas considérer cette tâche comme terminée: ses fonctions de recteur lui imposaient le devoir de veiller tout particulièrement sur le Collège royal; il se promettait d'aller souvent prendre connaissance de la conduite et du travail des élèves, de leur donner au besoin les conseils et les avertissements d'un ami sûr et

(1) Les premières parties de l'histoire du Lycée de Caen, ont été publiées sous les titres suivants : *Le Lycée Impérial, — Le Collège Royal sous la Restauration,— Le Collège Royal sous l'administration de l'abbé Daniel (1827-1839).*

dévoué. *Le Mémorial,* journal de la Préfecture, déclarait, de son côté, que le Collège royal resterait sous une influence à laquelle il devait sa prospérité et qui, pour être moins immédiate, n'en serait ni moins puissante, ni moins salutaire.

C'était assurément pour le Collège royal une circonstance heureuse que l'élévation de son proviseur au poste le plus éminent de l'Académie; nous voyons, en effet, l'abbé Daniel prendre en mains, en toute occasion, les intérêts de l'établissement et ceux des fonctionnaires et professeurs, qui formaient, selon son expression, un corps tel qu'il n'y en avait dans aucun collège de plus distingué, ni de plus recommandable sous tous les rapports. D'autre part, il observait de très près la vie du Collège royal et, officiellement ou non, restait au courant de ce qui s'y passait: ses visites étaient fréquentes et ses inspections minutieuses. Peut-être même cette active sollicitude n'allait-elle pas sans quelque gêne pour les proviseurs qui, après lui, avaient reçu mission d'administrer le Collège royal. La personnalité de l'abbé Daniel était trop accusée, l'autorité qu'il tenait de son titre de recteur et des succès de son administration était trop grande pour qu'il ne fût pas tenté d'intervenir plus souvent qu'il n'était nécessaire dans la vie journalière du Collège. Si son attitude à l'égard de ses successeurs fut toujours correcte et même empreinte de bienveillance, s'il les aida volontiers de ses conseils et les soutint de son autorité dans les circonstances critiques, ils n'en sentaient pas moins peser sur

eux le regard d'un chef qui n'était pas loin d'être un maître, et devaient redouter des rapprochements et des comparaisons, qui ne pouvaient guère être à leur avantage, entre leur administration et celle de leur éminent prédécesseur.

Le Collège royal demeura d'ailleurs florissant pendant toute la période de 1840 à 1848; sa prospérité ne devait être sérieusement atteinte que par l'application de la loi Falloux, à partir de 1850: en dépit de la transformation du collège d'Alençon en Collège royal, décrétée en 1842, des créations de chaires et des améliorations de toute sorte qui furent alors réalisées dans les collèges communaux, enfin, des attaques dirigées par le parti clérical contre l'Université, la population du Collège de Caen atteignit un chiffre qu'elle n'avait pas connu sous l'administration même de l'abbé Daniel; elle s'éleva, en novembre 1847, au chiffre de 715 élèves, dont 228 internes; il est vrai qu'on faisait figurer dans cet effectif les élèves des classes préparatoires (au-dessous de la 8e), qui ne furent créées que sous l'administration de M. Sandras (1).

(1) Le *Journal général de l'instruction publique* constatait, en 1840, qu'il régnait entre les villes du ressort de l'Académie de Caen, une généreuse émulation pour le développement de l'enseignement universitaire. Alençon dépensait de grosses sommes pour la construction de son Collège royal; Saint-Lo votait 200.000 francs pour la reconstruction de son collége et offrait de doubler cette somme, si l'État consentait à le transformer en Collége royal, mais Coutances réclamait cet honneur en alléguant la réputation et l'importance de son propre collége, et Avranches rappelait qu'il avait été siège de l'École centrale.

M. Sandras, proviseur (1839-1844).

La succession de l'abbé Daniel, si important que fût le poste qu'il laissait vacant, semble avoir été peu recherchée. Elle fut offerte à M. Édom, ancien censeur du Collège royal et alors inspecteur d'Académie. M. Édom préféra garder ses fonctions, qu'il devait échanger, quelques années plus tard, contre le rectorat de Grenoble ; M. Renard, proviseur du Collège royal de Tours, désigné pour le remplacer, n'accepta pas davantage ; enfin, après un intervalle de deux mois, M. Sandras fut installé comme proviseur (27 avril 1839) ; il devint proviseur titulaire le 14 septembre 1840.

M. Sandras, Louis-Auguste, né à Rocroi (Ardennes), le 8 juin 1795, agrégé de grammaire et auteur de plusieurs rapports et mémoires sur des questions d'archéologie ou de littérature, était censeur des études au collège de Versailles, lorsqu'il fut appelé à recueillir la succession de l'abbé

Cherbourg créait une chaire de philosophie et une deuxième chaire de mathématiques ; toutes les autres villes fondaient dans leurs collèges des cours de mathématiques et d'anglais.

En 1845, le Collège royal de Caen comptait 230 internes ; Argentan en avait 205, Coutances 110, Cherbourg 105, Lisieux 100, Valognes 70, Avranches 60, et cela sans parler d'un millier d'élèves environ fréquentant les pensions privées, alors fort nombreuses puisqu'on en comptait une douzaine dans le Calvados, et des petits séminaires, qui conduisaient, en partie du moins, leurs élèves comme externes dans les collèges universitaires.

Daniel. M. Sandras avait de l'activité, de la fermeté dans le caractère; peut-être lui arriva-t-il parfois de manquer de sang-froid dans ses rapports avec les professeurs, comme avec les élèves et les familles; les mécontents, comme il n'en manque jamais, se plaisaient à opposer à la vivacité de son caractère la modération et le tact de son prédécesseur. Au dire de l'abbé Daniel lui-même, le nouveau proviseur aurait été plus craint qu'aimé. Tout en rendant justice aux sérieuses qualités de M. Sandras et en constatant les succès de son administration, le recteur, dans ses notes, témoigne d'une médiocre sympathie pour son caractère; mais, peut-être, est-ce trop attendre de la vertu d'un homme, fût-il prêtre et recteur, que de lui demander d'être tout à fait juste envers son successeur? Il n'en est pas moins certain que M. Sandras fut un bon administrateur et que, sous sa direction, le Collège royal conserva le rang honorable qu'il avait pris parmi les grands établissements de l'Université.

Principaux fonctionnaires et professeurs, de 1839 à 1844. — L'abbé Desprez, aumônier. — M. Walras. — M. Garsonnet. — M. Puiseux. — M. Jamin. — M. Morière.

Dans les dernières années de l'abbé Daniel, le poste de censeur avait été occupé par M. Cassin, ancien professeur de philosophie, et, grâce à l'activité et à l'autorité personnelle du proviseur, le maintien du bon ordre parmi les élèves et la

marche régulière des études n'avaient donné lieu à aucune difficulté. Les choses changèrent à l'arrivée du nouveau proviseur. M. Cassin, homme instruit et homme d'esprit, mais mal préparé par l'étude de la philosophie aux mille détails de la vie journalière des enfants, fatigué, d'ailleurs, du rôle subalterne auquel il était condamné depuis trop longtemps, ne montrait pas, au jugement de M. Sandras, assez de zèle et de fermeté dans l'exercice de ses fonctions. M. Cassin aurait voulu, d'autre part, trouver chez le proviseur plus de ménagements et de considération. On pense bien que les occasions de froissement ne manquaient pas entre deux hommes condamnés, malgré la différence de leurs caractères, à une collaboration de chaque jour. A la fin de 1843, la situation était devenue intenable pour tous deux; M. Sandras, à bout de patience, demanda un congé pour cause de santé. « Je suis chargé à la fois, disait-il, de l'administration et de la discipline. C'est trop de moitié: l'Université ne veut pas sans doute laisser mourir à la peine un fonctionnaire qui lui a peut-être rendu quelques services ». On ne lui donna pas de congé, mais on lui enleva son censeur. M. Cassin, sur la recommandation de J. Janin, qui avait été son élève, fut nommé inspecteur d'Académie à Angers (décembre 1843).

Il fut remplacé comme censeur au Collège royal par M. Milfaut, ancien surveillant général à l'École normale, homme froid, mais mieux préparé que son prédécesseur à conduire un nombreux inter-

nat. La mise correcte et même recherchée du nouveau censeur formait, d'ailleurs, au dire de ses anciens élèves, un contraste piquant avec la tenue habituellement négligée de M. Cassin. M. Milfaut devint plus tard proviseur à Angers, puis à Bar-le-Duc, où il termina sa carrière, en 1864.

L'abbé Roger, aumônier, fut appelé, en 1840, aux fonctions de proviseur du Collège royal de Saint-Étienne. Cet avancement s'explique, sans doute, à la fois par les services distingués de l'abbé Roger et par la protection du recteur. Toutefois, en dépit de sa science et de ses qualités de professeur, l'abbé Roger, d'esprit, à ce qu'il semble, assez intolérant, laissa peu de regrets au Collège royal. D'autre part, on peut s'étonner des péripéties assez inattendues que présente sa carrière administrative. Il fut, en effet, successivement proviseur à Saint-Étienne, à Amiens, en dernier lieu à Rodez, enfin, après deux mises en disponibilité et bien que sa carrière administrative fût terminée dès 1851, il ne fut définitivement admis à la retraite qu'en 1856.

Il eut pour successeur comme aumônier un homme réservé à un rôle autrement considérable, l'abbé Desprez. M. François Desprez, né à Barneville (Manche), en 1811, était un compatriote et un protégé de l'abbé Daniel. Il débuta au Collège royal, en février 1840, comme professeur de 7ᵉ et aumônier adjoint, bien qu'il ne fût pas encore bachelier. Devenu aumônier la même année, il fut nommé censeur en 1846, enfin, proviseur en 1853. L'abbé Desprez n'a pas laissé de trace comme aumônier.

Peut-être sa science théologique ne lui eût-elle pas permis de conserver à l'enseignement religieux le caractère élevé et en quelque sorte philosophique qu'il avait reçu de son prédécesseur. C'est dans les fonctions administratives qu'il devait donner sa mesure et marquer fortement son empreinte.

Au mois d'août 1840, les deux professeurs les plus éminents du Collège royal, Émile Saisset et Adolphe Berger, avaient passé l'un et l'autre, avec un succès éclatant, devant la Faculté de Paris leurs thèses de doctorat. « Ce n'est pas seulement une thèse que vous avez faite, disait Damiron à Saisset, c'est un service que vous avez rendu à la science ». Et Villemain, s'adressant à Berger, ajoutait : « Je voudrais citer votre thèse tout entière. Elle est si bien écrite qu'elle laisse les souvenirs les plus clairs des études sérieuses qui ont produit de si beaux résultats ». Les journaux de Caen, en mentionnant les succès des deux brillants professeurs, avaient soin d'ajouter qu'il en rejaillissait une partie sur l'établissement qui les possédait. Ne prouvaient-ils pas son importance aux yeux de l'Université qui avait choisi pour y donner l'enseignement des hommes d'un talent aussi distingué ? Il n'était pas moins évident que les deux nouveaux docteurs seraient bientôt enlevés aux chaires qu'ils occupaient avec tant d'éclat. Quelques semaines plus tard, Émile Saisset était appelé au Collège Henri IV, et si Berger restait provisoirement à Caen, c'était pour passer du Collège royal à la Faculté des lettres.

Le successeur d'Émile Saisset fut M. Walras, ancien élève de l'École normale, professeur de philosophie au collège de Lille: il devait occuper la chaire de philosophie du Collège royal jusqu'en 1846, époque où il passa à la Faculté comme chargé de cours de littérature française. M. Walras, originaire du Midi, comme Saisset, ne paraît pas avoir inspiré à ses élèves la même admiration enthousiaste. Un contemporain nous le représente comme un homme de taille ordinaire, ni jeune, ni vieux, méridional, comme Saisset, mais avec l'accent et la prononciation qu'on ne retrouvait pas chez son prédécesseur. « Sa parole était nette, sans mouvement ni chaleur: il se faisait parfaitement comprendre, mais il restait froid et laissait froid. C'était un homme à idées: il avait des idées sur tout; sur l'économie politique, il avait écrit un petit livre d'économie où il prétendait en remontrer aux économistes; sur la littérature, il découvrait des choses inaperçues dans les tragédies de Corneille. Il a publié un *Commentaire sur le Cid* (1843) et un *Commentaire sur Polyeucte* (1847). Il finit sa carrière comme inspecteur d'Académie ».

Le nouveau professeur de rhétorique, M. Garsonnet, était destiné à une plus brillante fortune universitaire. Il devint, en effet, maître de conférences à l'École normale et inspecteur général. Appelé du Collège royal de Reims à celui de Caen en avril 1841, il y fit également apprécier la grâce et la vivacité de son esprit et l'enjouement de son caractère. Quand Berger eut été nommé à Paris, il

lui succéda en qualité de suppléant à la Faculté des lettres. Peut-être, en acceptant cette dernière charge, avait-il trop présumé de ses forces? La fatigue et, comme on dit aujourd'hui, le surmenage résultant d'un excès de travail fut l'origine de difficultés qui provoquèrent son départ en 1842. Il fut alors remplacé par M. Benoît (depuis doyen de la Faculté des lettres de Nancy), puis par M. Delavigne, ancien professeur de 3e.

Quelques noms, parmi ceux des professeurs de l'ordre littéraire, appellent encore l'attention à des titres divers.

M. Pitard, ancien prix d'honneur du Concours général, ancien élève de l'École normale, fut professeur de 2e de 1839 à 1841 ; plus tard, devenu professeur à Louis Le Grand, il quitta l'Université pour entrer dans la compagnie de Jésus et mourut jeune encore, en 1859.

M. Damien, ancien élève du Collège royal, y rentra, au sortir de l'École normale, comme professeur de 3e. C'était, au témoignage de M. Chauvet, son contemporain, un esprit droit, bien doué, d'une curiosité sans bornes et d'un zèle sans défaillance. Souffreteux et physiquement assez disgracié de la nature, il semble avoir fait preuve, à l'égard de l'administration, d'une susceptibilité assez ombrageuse (1), mais il est douteux que les élèves aient eu lieu de s'applaudir de son départ : son successeur,

(1) M. Damien fut plus tard professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

M. Materne, ancien élève de l'École normale, était assurément fort instruit et fort laborieux; outre une *Étude sur Commines*, qu'il fit paraître à Caen, il a publié de nombreuses éditions et traductions de classiques latins et grecs, des traductions de romanciers allemands et suédois, mais il rebutait les élèves par son excessive sévérité et ceux-ci se vengeaient de ses rigueurs par de mauvais procédés: c'est ainsi qu'au cours d'une inspection, ils s'entendirent pour rester muets ou répondre mal aux questions qui leur étaient posées. M. Materne fut plus tard censeur à Versailles et prit sa retraite en 1870.

M. Puiseux, professeur d'histoire à partir de 1840, fut membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen et se mêla très activement à la vie littéraire du pays. Il publia un grand nombre d'études d'histoire locale, telles que *Le siège et la prise de Caen par les Anglais en 1417; Le siège et la prise de Rouen par les Anglais, 1418-1419; Les insurrections populaires en Normandie pendant l'occupation anglaise au XVe siècle; L'émigration et la colonisation anglaise en Normandie au XVe siècle*, etc. Causeur charmant autant que profond érudit, très aimé des élèves, M. Puiseux occupa la chaire d'histoire jusqu'en 1869; il devint alors inspecteur d'Académie à Tours et plus tard inspecteur général de l'enseignement primaire. M. Puiseux s'était marié à Caen à la fille d'un maître de pension, et se trouvait ainsi être le beau-frère d'un autre profes-

seur, M. Toussaint, dont nous aurons aussi l'occasion de parler.

Dans l'ordre scientifique, nous relèverons seulement le nom de M. Jamin (1841-1848), qui, à sa sortie de l'École normale, remplaça comme professeur de physique M. Paul Desains (octobre 1841). M. Jamin, très connu pour ses études sur la réflexion et la réfraction de la lumière, devint professeur à la Sorbonne et membre de l'Académie des sciences.

M. Merget occupa la chaire de physique de 1843 à 1850; il devint plus tard professeur à l'École de médecine de Bordeaux.

A cette époque, la chaire de mathématiques spéciales était occupée successivement par M. Schmidt (1839-1843), qui devait mourir inspecteur de l'Académie de Paris, et par M. Vasnier (1843-1850), qui, de Caen, passa à Toulouse, où il mourut jeune encore, en 1853.

Il convient enfin de rappeler ici le nom d'un homme qui, chargé d'abord de fonctions des plus modestes, réussit, à force de mérite et de travail, à prendre une place très en vue dans le monde universitaire caennais. M. Morière, né à Cormelles en 1817, après avoir suivi les cours spéciaux du Collège royal, se fit recevoir instituteur primaire, puis bachelier ès lettres et ès sciences et licencié ès sciences physiques. Attaché dès 1837 aux cours spéciaux en qualité de professeur, il en devint directeur en 1848 et, plus tard, ayant conquis le grade de docteur ès sciences naturelles, entra à la

Faculté des sciences, dont il fut le doyen jusqu'à sa retraite, en 1887. M. Morière avait fait une étude particulière des questions agricoles et il jouissait, grâce à sa science et aux services rendus, d'une très légitime popularité dans ce pays. Il fut l'un des fondateurs et le premier président de l'Association des anciens élèves. Son buste en bronze décore aujourd'hui la bibliothèque de la ville, et une copie en plâtre en a été placée au parloir du lycée.

Les professeurs du Collège royal sous le régime censitaire. — La querelle Charma. — Manifestations d'indépendance.

Les professeurs sous le régime censitaire restaient, presque sans exception, en dehors du pays légal, et l'on peut croire qu'au Collège royal comme ailleurs, cette étroite conception de la capacité électorale ne manquait pas d'exciter la verve des adversaires du régime. Nous trouvons dans *Le Haro,* journal républicain, l'écho de ces plaintes trop légitimes: « Nous avons dans la ville de Caen, disait-il, un Collège royal. C'est la seule institution de ce genre pour trois ou quatre départements les plus importants de la France. Le Collège renferme en administrateurs, professeurs, maîtres d'études, etc., près de 40 individus, dont la plupart parleraient au besoin le grec comme Démosthène, le latin comme Cicéron, feraient des vers comme Virgile,

de la littérature comme Villemain, de l'histoire comme Guizot, de la philosophie comme Cousin, etc.

« Pour tous ces hommes d'élite, qui ont passé chacun au moins vingt années de leur vie à recevoir et à s'approprier l'instruction la plus étendue qu'il y ait au monde, à qui nous confions la direction absolue, au physique et au moral, de nos enfants les plus chéris, l'espoir de la patrie, savez-vous quelle est la seule capacité politique? Allons, devinez, je vous le donne en cent...

« Hé bien! c'est celle du portier. Lui seul paie 200 francs de contributions directes. Lui seul a assez de moralité, d'intérêt et de capacité politique pour être admis à concourir à la nomination d'un député de la ville de Caen ». (14 septembre 1839.)

Quelles que fussent les restrictions de la loi électorale, l'esprit de liberté avait pénétré dans les collèges depuis 1830, et il ne manquait pas de professeurs, surtout parmi les plus jeunes, pour manifester des idées d'indépendance et des opinions fort éloignées de l'idéal napoléonien. En 1840, une querelle violente éclata entre le proviseur, M. Sandras, et un professeur qui s'obstinait à ne pas faire la classe en robe. Des mots très vifs furent échangés publiquement et, dans le premier moment, M. Sandras, pour venger sa dignité méconnue, n'hésitait pas à demander officiellement qu'il fût procédé contre le fonctionnaire coupable, « suivant les voies légales et disciplinaires de l'Université »: « Il faut soumission au chef, concluait-il, réparation à

l'homme, ou il n'y a plus de loi! » Le professeur fut déplacé à la fin de l'année scolaire.

Le cas de M. Garsonnet, professeur de rhétorique, eut un bien autre retentissement. M. Garsonnet, arrivé à 25 ans professeur de rhétorique et chargé en outre, en qualité de suppléant, du cours de littérature française à la Faculté des lettres, très aimé du public et adoré des élèves, se jeta avec l'ardeur et l'imprudence de la jeunesse dans le parti qui soutenait M. Charma, professeur à la Faculté des lettres. M. Charma, esprit original et vigoureux, d'une indépendance farouche et d'une hardiesse qui allait jusqu'au paradoxe, soulevait contre son enseignement de terribles colères. Dénonçant comme une bassesse l'esprit de conciliation de la philosophie officielle et revendiquant hautement pour le philosophe le droit de tout examiner, même le fondement des religions, et de tout nier, même les notions réputées les plus incontestables, il n'hésitait pas à déclarer que l'humanité, dans son évolution naturelle, en était arrivée au stade de la maturité, qui est celui de la raison, et n'avait plus besoin du concours de la religion, utile seulement aux époques de barbarie. « Malheureusement, la religion, forte d'une longue domination, ne se résignait pas à céder la place à sa jeune rivale, la philosophie : elle faisait appel au bras séculier, ouvrait les cachots et allumait les bûchers ». On lui attribuait cette phrase qu'il n'a peut-être jamais prononcée : « Il y a du sang séché sur la main de plus d'un prêtre ». D'autre part,

poussant à l'extrême rigueur les conséquences de son principe, il niait le droit de légitime défense et défendait à l'honnête homme de résister par la force au scélérat qui menace sa vie. Un tel enseignement était dénoncé comme un scandale public par ses adversaires, mais si ceux-ci l'attaquaient avec fureur, il trouvait des défenseurs non moins convaincus et non moins ardents parmi les auditeurs de son cours et en général dans les rangs du parti libéral. Des polémiques violentes s'engageaient à son sujet dans les journaux. M. Garsonnet professait à l'égard de son éminent collègue des sentiments d'une admiration exaltée. Il mit à le défendre tout son talent et toute la fougue de sa nature passionnée. A propos d'une étude publiée par la *Revue des Deux Mondes*, où Jules Simon, parlant du mouvement philosophique en province, avait omis de mentionner M. Charma, il fit paraître dans *Le Pilote*, journal d'opposition libérale, trois articles qui constituaient un véritable pamphlet contre l'imprudent organe de la philosophie officielle (1).

(1) Nous croyons utile d'en citer quelques passages caractéristiques pour montrer à quel degré de vivacité la polémique était alors portée et quelle verve le jeune professeur de rhétorique savait mettre au service de ses amitiés. Aprés avoir raillé l'écrivain de la *Revue des Deux Mondes* d'avoir exhumé de la poussière des classes d'honnêtes professeurs de philosophie qui n'aspiraient pas à tant d'honneur et signalé à la postérité les beaux noms de Rogniat, de Rousselot, de Blanc Saint-Bonnet, il lui reproche de n'avoir pas même mentionné celui de Charma. « Au milieu de cette foule de provinciaux,

Cette polémique violente, « ces fusées plus ou moins littéraires », pour employer l'expression de M. Sandras, ne pouvaient être du goût des autorités

ajoute-t-il, on cherche vainement l'auteur de la *Philosophie orientale*. Or, M. J. Simon n'ignore pas que, dans la ville de Caen, où le jugement, le mérite et le savoir ne sont pas plus rares qu'ailleurs, M. Charma, depuis tantôt douze ans, occupe sans relâche, en des sens divers, l'attention publique. On ne dit pas que tous l'aiment et l'admirent, mais que tous ou presque tous l'ont entendu, c'est-à-dire ont rendu hommage à son incontestable supériorité de talent. C'est le droit, c'est le devoir des amis de M. Charma de demander raison du silence injurieux que le jeune critique garde envers lui.

« Ce silence est d'autant plus étrange que, dans quelques ignes fort louangeuses consacrées comme un souvenir à la ville de Caen, M. Saisset, ami de l'auteur, et M. Berger, professeur de rhétorique et de poésie française, obtiennent, et c'est justice, une place fort distinguée parmi les gloires de la philosophie provinciale. Et cependant, M. Berger avait la modestie de venir s'asseoir au pied de la chaire de M. Charma. En revanche, il parle avec dédain de manuels et de livres bizarres auxquels on ferait trop d'honneur en les réfutant et en les tirant de l'obscurité qui leur convient. Or, le manuel de philosophie de M. Charma a été vendu à 15.000 exemplaires, ce qui prouve sans doute que l'auteur n'est pas si obscur. Les livres bizarres, c'est: *La Philosophie sociale, l'Essai sur les bases de la moralité, l'Essai sur le langage, l'Essai sur la Philosophie orientale*. La critique de M. Simon est parfois bien divertissante.

« Qui êtes-vous pour traiter si lestement le public dont vous infirmez si cavalièrement les sentences?

« *Où sont-ils les combats que vous avez rendus?*

« *Quels flots de sang pour elle avez-vous répandus?*

« Votre petit livre sur Proclus et Aristote montre bien que, comme Vadius, vous savez du grec autant qu'homme de France, mais vous n'avez pas affaire à un Trissotin ».

universitaires. Mais ce qui acheva de les indisposer contre le jeune professeur de rhétorique, c'est que celui-ci, dans l'ardeur de la lutte, semblait oublier

Le troisième article, le plus piquant, a pour titre: « Où les Normands se vengent des Gascons de Paris ». M. Garsonnet y raille avec un esprit mordant les prétentions des Parisiens et le dédain dont ils frappent les ouvrages et les hommes que la province leur envoie; et cependant, les talents vrais, le mérite solide et les gloires de bon aloi dont Paris peut s'enorgueillir — et qui sont infiniment plus rares que les médiocrités vantardes qui y pullulent — viennent généralement de la province. Où s'alimente la gloire et la supériorité de Paris? Le Collège royal de Caen le sait mieux que personne. « Paris n'est qu'un larron qui pille et dévalise la province. Paris est tout couvert des dépouilles de Caen ». Enfin, s'adressant directement à J. Simon: « N'êtes-vous pas vous-même, Monsieur, une preuve de la supériorité des provinciaux? Il y a trois ans, la Sorbonne se croyait à court de sujets: elle vint en remonte dans le Calvados, concurremment avec toute la cavalerie française. Dans les gras pâturages de la vallée d'Auge s'élève un grand philosophe, se dit-elle,

Qui nunc in lœtis adolescit herbis
In mea vota.

« Nous fûmes volés encore une fois. Paris nous enleva M. Simon, comme il nous enlève pour la cuisine des rois et des députés tant d'*élèves* magnifiquement monstrueux: Paris fut tout fier de montrer à la Sorbonne éblouie ce *bos perpetuus*, cet *apis* de l'éclectisme, ingrat qui délaisse aujourd'hui le sol plantureux où s'engraissait sa philosophie triomphale, laquelle maintenant, au milieu des jardins de Platon, s'étale dans une nonchalance superbe,

Ilice sub nigra pallentes ruminat herbas,

et mugit comme ce philosophe qu'on a surnommé le grand bœuf de Sicile ». (*Pilote du Calvados*, mai-juin 1842.)

parfois ses devoirs professionnels. On lui reprochait de ne pas rendre dans les délais réglementaires les compositions faites, d'affecter un dédain superbe pour les remontrances qui lui étaient adressées à ce sujet et, ce qui était plus grave, de mêler ses élèves à la querelle, en leur lisant en classe ses articles du *Pilote*. La situation du proviseur devenait difficile; des familles se plaignaient de l'attitude du professeur. D'autres, il est vrai, répondaient par des protestations d'admiration et de reconnaissance et les élèves rédigeaient des pétitions en faveur de leur professeur. A la suite d'une scène pénible qui eut lieu dans la classe même entre le proviseur et M. Garsonnet, celui-ci quitta brusquement le Collège royal. La fatigue et les violentes émotions des derniers temps lui rendaient le repos absolument nécessaire. Villemain, alors ministre, lui portait beaucoup d'intérêt: il lui donna un congé avec traitement complet jusqu'à la fin de l'année scolaire (juin 1842).

Quelques mois plus tard, une querelle d'un caractère particulier éclatait entre les professeurs du Collège royal et la Faculté des lettres. Dans son rapport sur les examens du baccalauréat en 1842, le doyen, M. Bertrand, constatant la faiblesse des études latines, avait employé à l'adresse des collèges et surtout du Collège royal des expressions qui parurent désobligeantes aux professeurs. Ceux-ci, n'admettant pas la leçon qu'on prétendait leur donner, décidèrent de s'abstenir, lors de la séance de rentrée des Facultés. L'abbé Daniel, aussitôt

informé, les réunit au parloir, leur adressa un long discours pour les ramener à des sentiments plus conciliants, mais eut le chagrin de constater que ses conseils comme ses menaces étaient demeurés sans effet : seuls le proviseur et le censeur du Collège royal parurent à la séance de rentrée des Facultés. Le recteur, dont l'autorité avait été méconnue, proposa au Ministre d'infliger un blâme à « quelques esprits chagrins » et d'envoyer dans une autre résidence le professeur qu'il considérait comme l'auteur de la manifestation. Villemain refusa d'entrer dans cette voie. Tout en reconnaissant que la présence de MM. les Professeurs à une solennité universitaire était un devoir de convenances et en regrettant qu'ils s'en fussent affranchis, il déclarait que l'assistance à de pareilles cérémonies ne pouvait leur être impérativement imposée.

Les assemblées de professeurs dans l'enseignement secondaire depuis la fondation de l'Université.

A diverses reprises, depuis la fondation de l'Université, l'administration supérieure a autorisé ou même invité les professeurs des lycées et collèges à se réunir périodiquement pour traiter de questions intéressant les études ou la discipline.

On ne pouvait, en principe, qu'approuver l'idée d'associer d'une manière plus intime le corps enseignant à la vie des établissements : aussi ces ten-

tatives libérales furent-elles d'ordinaire bien accueillies par les professeurs — surtout par les plus jeunes — qui se flattaient d'introduire dans les lycées d'heureuses réformes, mais elles demeurèrent toujours stériles. La belle ardeur du début faisait bientôt place à une complète indifférence et si, dans certaines académies, les assemblées de professeurs conservèrent plus longtemps leur caractère de périodicité, ce succès tout relatif fut dû à la pression de l'autorité supérieure. Là comme ailleurs, elles devinrent de plus en plus rares du moment où les recteurs cessèrent d'en réclamer les procès-verbaux et de gourmander les fonctionnaires peu zélés. En tout cas, ce fut toujours un rouage inutile. Les professeurs se rendaient aux séances comme à une corvée, bien loin d'y apporter le concours empressé de leurs lumières et de leur expérience : les administrateurs n'en attendaient aucun secours et en redoutaient les surprises; tous s'entendaient pour laisser tomber l'institution en désuétude. En vain, l'administration supérieure voulut, à diverses époques, substituer au lourd appareil des assemblées générales des délégations plus ou moins nombreuses, qui portèrent le nom de Conseils d'enseignement ou de Conseils de perfectionnement; les résultats furent toujours les mêmes. Ces corps, s'ils rendirent parfois des services, n'apportèrent en fait aucun changement appréciable dans le régime des lycées.

Quel pouvait être, d'ailleurs, l'objet de ces délibérations de fonctionnaires? Les questions d'ordre

administratif ou financier réglées par décisions ministérielles échappaient à leur compétence et, d'autre part, qui aurait consenti à se faire juge d'un collègue, soit au point de vue strictement professionnel, soit au point de vue de sa conduite privée? Pouvait-on, enfin, attendre de professeurs totalement étrangers à la vie intérieure du lycée un jugement approfondi sur les méthodes disciplinaires?

De temps à autre, il est vrai, on soumettait à leur examen quelque grave question de pédagogie, quelque plan de réforme des programmes ou du régime disciplinaire, mais trop souvent ils pouvaient constater que leurs conclusions allaient grossir des dossiers ignorés dans les archives des académies: c'est qu'il n'y avait guère de place pour les initiatives locales dans le système d'excessive centralisation et d'uniformité absolue qui a prévalu depuis un siècle dans l'organisation de l'enseignement secondaire. Peut-être l'esprit de libéralisme et de décentralisation qui s'est fait jour dans la grande réforme de 1902 finira-t-il par s'introduire dans les lycées devenus autonomes, comme il l'a fait dans les universités de l'enseignement supérieur? Il y a du moins dans l'institution nouvelle des lycées à subvention fixe une tentative intéressante pour concilier deux principes jusque-là opposés: le droit de l'État de diriger et contrôler, au nom de l'intérêt général, des établissements qu'il fait vivre de ses deniers, et l'initiative des administrations collégiales, qui ne saurait exister et pro-

duire d'heureux effets qu'à la condition de jouir d'une certaine liberté.

L'arrêté de M. de Salvandy. — Les réunions de professeurs de 1839 à 1853.

Le statut du 4 septembre 1821 avait institué des assemblées de professeurs qui devaient se tenir le 1er lundi de chaque mois. Une circulaire de M. de Salvandy, en date du 22 février 1839, prescrivit aux proviseurs de convoquer exactement les assemblées, soit le 1er lundi du mois, soit même chaque dimanche, comme quelques proviseurs le pratiquaient, paraît-il, avec succès. Ces réunions devaient, dans la pensée du Ministre, entretenir l'esprit de corps dont l'Université avait plus besoin que jamais pour lutter contre de redoutables concurrences. En se réunissant fréquemment, en se communiquant leurs idées, les fonctionnaires d'un même établissement contribueraient à établir dans toutes les parties du service cette unité si désirable. « Il n'y a pas, ajoutait M. de Salvandy, de difficulté grave dont on ne puisse triompher par le concours de toutes les volontés. Il n'y a pas d'abus qui résiste à l'opinion qu'une discussion publique et consciencieuse a éclairée. Ces réunions de famille entretiennent ou font naître des rapports d'intimité toujours précieux pour des hommes qui parcourent la même carrière et regardent certainement comme une récompense de leurs pénibles travaux l'affec-

tueuse estime de ceux qui les voient chaque jour à l'œuvre ». Le Ministre oubliait qu'elles pouvaient mettre aussi en présence des intérêts rivaux et parfois des amours-propres exaspérés, et que la publicité des délibérations, excluant toute discussion d'un caractère personnel, interdisait par cela même d'y produire les arguments les plus forts et les faits les plus capables d'entraîner les convictions.

A en juger par les procès-verbaux qui nous ont été conservés, il y eut pendant la période de 1839 à 1853, 59 assemblées de professeurs, dont 46 sous l'administration de M. Sandras (1839-1844), 10 sous celle de M. Renard (1844-1848), 3 seulement sous le provisorat de M. Landois (1848-1853). Nous n'en trouvons plus trace à partir de l'avènement de M. l'abbé Desprez. Le second empire, pas plus que le premier, ne fut un régime de libre discussion, et le caractère même du nouveau proviseur ne le portait pas à aliéner en faveur des subordonnés une part quelconque de son autorité personnelle.

Dans le principe, les assemblées se succédaient assez ordinairement de mois en mois, mais il ne semble pas que les professeurs s'y soient jamais portés avec un grand empressement. Elles se tenaient à 7 heures ou 7 heures 1/2 du soir et beaucoup, sans doute, après une journée laborieuse, hésitaient à quitter leur foyer de famille ou leur table de travail pour venir dans cette vaste et froide pièce du parloir, si difficile à chauffer en hiver, se

livrer à des discussions dont l'utilité n'était pas toujours incontestable. Une seule fois, nous voyons un professeur, apparemment plus zélé, réclamer des réunions mensuelles. Un autre fit aussitôt observer qu'il était difficile d'imposer à tous une rigoureuse exactitude et l'assemblée décida que les réunions auraient lieu comme par le passé, c'est-à-dire lorsque le besoin en serait reconnu (14 avril 1845).

Dans les premiers temps, les questions soumises à l'examen des professeurs présentaient un réel intérêt. On arrêtait la liste des livres classiques pour les diverses classes ou les conditions des examens de passage; on étudiait les moyens d'exciter l'émulation des élèves, tels que la création du cahier d'honneur pour les meilleurs devoirs et celle des cahiers de notes hebdomadaires pour les externes, celle, enfin, de médailles d'argent ou de bronze pour les élèves ayant obtenu les meilleures notes dans les classes. D'autres fois, le proviseur rappelait aux professeurs la nécessité de revoir en classe les cahiers de textes, surtout pour les devoirs grecs; rendait compte des inspections générales ou rappelait les arrêtés du Conseil royal interdisant les exclusions de classes et les pensums d'une longueur excessive. Malheureusement, dès cette époque, il était plus facile de signaler un abus que de le faire disparaître: en dépit des circulaires ministérielles ou rectorales, de la précaution même que prenait M. Daniel de se faire signaler dans les rapports hebdomadaires du proviseur les exclusions prononcées dans le courant

de la semaine, certains professeurs continuaient à considérer l'exclusion de classe comme un moyen normal de discipline, et les cellules aménagées à proximité du couloir des classes pour les élèves exclus restaient rarement inoccupées (1).

Parfois les assemblées de professeurs étaient saisies de questions d'un ordre plus particulier : port de la robe, récitation de la prière au commencement et à la fin des classes, etc. En **1840**, au moment où le recteur créait une sorte de revue littéraire, sous le nom de *Bulletin de l'Académie et des Sociétés savantes*, il demanda le concours des professeurs soit pour y publier des travaux personnels, soit pour la soutenir de leurs souscriptions (2). L'année suivante, au sujet de la loi en

(1) S'il faut en croire les allégations d'un médecin, père de famille, dans une lettre insérée au *Pilote du Calvados*, en 1842, les pensums de 20 et même 100 pages à copier n'auraient pas été rares dans les classes du Collège royal. Par suite, des élèves auraient été privés de classes pendant plusieurs jours, parfois pendant une semaine entière (car ils ne pouvaient être admis qu'en présentant le pensum complètement terminé), et cela pour des fautes parfois légères. « Pourquoi, ajoutait ce père de famille, les circonstances atténuantes récemment introduites dans la législation criminelle ne le seraient-elles pas dans celle des collèges ? Il est regrettable que quelques-uns de MM. les Professeurs appliquent trop souvent le maximum de la peine. Ils devraient se souvenir que la peine qu'ils appliquent est sans appel ».

(2) Cette revue, dirigée par M. Julien Travers, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres, contenait, outre des informations intéressant les divers ordres de l'enseignement, l'analyse de certains cours professés dans les Facultés, des

préparation sur la liberté de l'enseignement, le proviseur invitait ceux des professeurs qui devaient s'absenter pendant les vacances à recueillir des renseignements sur les dispositions du projet ministériel, et à présenter leurs observations et réflexions : « C'était une question de vie ou de mort pour l'Université, disait-il; les universitaires n'y pouvaient demeurer indifférents. Il serait même bon d'écrire, de parler, d'agir, le cas échéant. L'union seule pouvait sauver l'Université ».

Ces questions ne laissaient pas les professeurs indifférents. Mais, en attendant le vote d'une loi qui devait se faire attendre pendant de longues années encore, ils se préoccupaient davantage de leurs intérêts matériels mis en péril par le système des exemptions de frais d'études. S'ils applaudissaient la décision du Conseil académique portant de 72 à 80 francs la rétribution des externes (on sait que le traitement éventuel des fonctionnaires était constitué par le produit des rétributions scolaires), en revanche, ils s'élevaient fort légitimement, il faut le reconnaître, contre la réduction de leur traitement éventuel résultant de la création de divisions nouvelles dans certaines

travaux originaux. (On y trouve notamment un article de M. Milfaut, censeur du Collége royal, contre la liberté de l'enseignement.) Mais, bien que non dépourvue d'intérêt, elle s'adressait à un public trop restreint et ne pouvait lutter contre la concurrence de publications périodiques telles que le *Journal général de l'Instruction publique*. Elle disparut en 1844, après avoir publié six volumes.

classes devenues trop nombreuses : ces créations, en effet, en augmentant le nombre des copartageants, diminuaient la part de chacun dans le produit de la rétribution scolaire.

L'émotion que soulevaient les questions de ce genre fit naître parfois de fâcheux incidents. En 1839, à l'occasion du dédoublement de la classe de 6e — (laquelle ne comptait pas moins de 72 élèves) — certains professeurs critiquèrent vivement la décision du proviseur, et le censeur lui-même, intéressé au partage de l'éventuel, crut pouvoir s'associer à leurs réclamations. Sévèrement admonesté par le recteur, il dut s'excuser et promettre de réparer sa faute. L'affaire n'eut pas d'autres suites, mais chaque année voyait reparaître les mêmes protestations quand le proviseur présentait à l'assemblée la liste des élèves ecclésiastiques à exempter des frais d'études. Parfois la discussion se prolongeait outre mesure et des séances extraordinaires devenaient nécessaires pour l'épuiser. Le proviseur était surtout frappé des avantages que présentait pour la bonne renommée de l'établissement la présence d'une centaine d'élèves appartenant au petit séminaire, et dont plusieurs comptaient parmi les meilleurs du Collège. Il y avait intérêt, disait-il, à ce que les futurs prêtres reçussent la même éducation que les jeunes gens destinés à occuper diverses fonctions importantes dans la société et pussent nouer avec eux des relations d'amitié, précieuses pour l'avenir ; si l'Église trouvait son avantage à former ainsi des prêtres

éclairés, n'était-ce pas pour le Collège royal la meilleure réponse aux attaques dirigées contre l'éducation universitaire, en même temps qu'un excellent moyen d'émulation pour ses élèves ? Enfin, les exemples de gravité et de réserve que donnaient les futurs ecclésiastiques n'étaient-ils pas propres à corriger la légèreté de leurs jeunes condisciples ? Les finances de l'établissement y trouvaient encore leur compte, même s'il ne percevait que la moitié de la rétribution scolaire, et ne valait-il pas mieux pour lui conserver une clientèle qui échapperait sans aucun doute, si on voulait la soumettre à la loi commune ?

Les professeurs faisaient observer que les exemptions avaient pour effet de diminuer d'environ 3.000 francs par an le montant de l'éventuel : c'était la présence des séminaristes qui obligeait de dédoubler les classes et si le petit séminaire cessait d'envoyer ses élèves au Collège royal, ne pouvait-on lui interdire de garder les nombreux élèves qui ne se destinaient pas à l'état ecclésiastique ?

Les plaintes des professeurs n'étaient pas sans valeur, mais l'administration supérieure craignait de compromettre la prospérité du Collège royal et de mécontenter l'autorité ecclésiastique : en dépit des protestations des professeurs, elle augmentait chaque année le nombre des séminaristes exemptés des frais d'études. En 1847, la liste dressée par l'assemblée des professeurs comptait 44 noms (sur 112 séminaristes) ; elle fut portée à 71 par décision

ministérielle. De tels faits, on le conçoit, n'étaient pas de nature à inspirer aux professeurs une haute idée du rôle des assemblées générales. Celles-ci, d'ailleurs, ne devaient pas tarder à disparaître : la dernière, dont le procès-verbal nous ait été conservé, est du 8 janvier 1853. Elle avait décidé la création de cahiers de correspondance pour les élèves internes ou externes: mesure excellente, sans doute, mais d'une application bien difficile dans les classes nombreuses et que la négligence ou la faiblesse des familles laisse trop souvent sans effet.

Régime des études. — Changements de programmes.

Vers 1840, l'Université, attaquée dans son monopole, menacée même dans son existence par les partisans de la liberté d'enseignement, s'efforçait de justifier son privilège par l'excellence de ses méthodes et elle accueillait volontiers les réformes que l'expérience et le souci de l'intérêt général lui montraient comme désirables. De ce nombre furent les dispositions édictées en 1840 par V. Cousin, alors ministre de l'Instruction publique, concernant les examens de passage, les programmes des études et la forme du baccalauréat. Dès lors, pour être admis dans une classe supérieure, les élèves devaient figurer dans les trois premiers quarts d'une liste de mérite formée d'après les résultats des compositions, ou subir un

examen de passage devant une commission présidée par le recteur ou un inspecteur d'Académie. Les cours accessoires d'histoire naturelle, d'arithmétique, de géométrie et de cosmographie, donnés dans les classes depuis la 3e jusqu'à la rhétorique, étaient reportés dans celle de philosophie; enfin, l'enseignement d'une langue vivante devenait obligatoire pour tous les élèves à partir de la 4e et des prix de langues vivantes étaient institués. Quant au baccalauréat, l'organisation en soulevait déjà de vives et légitimes critiques : une pétition signée de tous les professeurs du Collège royal s'élevait avec force contre des abus avérés; il pouvait s'obtenir (et s'obtenait souvent, surtout à Paris) par une préparation hâtive et nulle précaution sérieuse n'était prise pour forcer les candidats à suivre les cours réguliers des collèges, ou au moins à faire dans leurs familles des études régulières. Certains allaient jusqu'à réclamer la suppression de cet examen sans valeur réelle, parce qu'il était trop superficiel et d'ailleurs d'une difficulté fort inégale selon les jurys, et qui donnait lieu, disait-on, à des condamnations sommaires et cependant sans appel. L'arrêté du 14 juillet 1840 répondit à quelques-unes de ces critiques. Chaque candidat devait se présenter au chef-lieu de l'Académie où il aurait terminé ses études ; l'examen serait uniforme dans toutes les facultés du royaume et comprendrait trois séries d'épreuves : une version latine, une explication d'auteurs latins, grecs et français, tirés au sort, des interrogations sur des

sujets de philosophie, littérature, histoire, mathématiques et physique, également tirées au sort au moment de l'examen. Le Ministre insistait avec raison sur l'importance de la version latine : « De toutes les épreuves, disait-il, c'est celle qui met le mieux en valeur la capacité réelle du candidat : une version latine bien faite témoigne suffisamment de cette connaissance solide de la langue latine sans laquelle il ne peut y avoir de fortes études de médecine ou de jurisprudence ; c'est aussi une page de français, dans laquelle on peut reconnaître si le candidat sait écrire sa langue avec la clarté, la pureté, l'élégance qui témoignent elles-mêmes d'une bonne culture intellectuelle ».

C'était aussi une innovation que l'explication de classiques français à côté des classiques de l'antiquité : « On y considérera, disait V. Cousin, les chefs-d'œuvre de notre langue sous un point de vue littéraire et même philologique, comme les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Je compte sur cette mesure pour affermir et accroître dans nos écoles la connaissance et le respect de notre langue nationale ».

Beaucoup de bons esprits et, parmi eux, l'abbé Daniel, réclamaient des réformes plus larges; ils auraient voulu des épréuves écrites plus nombreuses, surtout, ils souhaitaient la gratuité et la publicité réelle des examens, et cela en vue de sauvegarder la dignité des professeurs (on sait qu'à cette époque les professeurs des facultés recevaient un traitement éventuel formé du produit des droits d'examen et étaient, par suite, intéressés à ne pas

se montrer trop sévères). Ils ne devaient pas être soupçonnés d'obéir à des considérations d'intérêt personnel quand ils se prononçaient sur le sort des candidats. Quant à la publicité, elle n'existait pas jusqu'alors puisqu'on tenait ordinairement séance pour un très petit nombre de candidats et assez souvent pour un seul à la fois. Des raisons d'ordre financier firent sans doute écarter le principe de la gratuité, mais le nombre des sessions fut réglementé : il y en eut trois régulièrement chaque année, et une quatrième en cas de besoin, avec autorisation ministérielle.

Dès cette époque, à côté des études littéraires considérées comme l'essence même de toute bonne culture, on faisait place dans les programmes à des enseignements d'un caractère plus pratique, dont les exigences de la vie moderne faisaient sentir chaque jour plus vivement le besoin. Mais ces enseignements nouveaux ne pouvaient vivre qu'au détriment des anciens et dans toutes les facultés les connaissances étaient moins profondes, si elles étaient plus étendues. Les vieux maîtres se plaignaient. En imposant simultanément tant d'objets d'études, on finira, disaient-ils, par rendre les études impossibles pour la masse des élèves, et ils ajoutaient cette observation éternellement vraie et bien faite pour rendre modestes les auteurs de programmes : « La masse de ceux qui, dans l'état actuel des choses, tirent de leurs études un profit réel est beaucoup plus petite qu'on ne croit ». Le doyen de la Faculté des lettres, dans son rapport

sur la 1re session de 1842, déplorait l'affaiblissement des études latines : « L'intelligence de la langue latine est moindre qu'il y a 15 ou 20 ans, disait-il. Les meilleurs élèves méritent rarement la note *satisfait* ». Les plaintes des humanistes de nos jours ne sont point, on le voit, chose nouvelle.

Le doyen de 1842 semblait même s'en prendre aux méthodes des professeurs du Collège royal de la faiblesse des compositions du baccalauréat. Ceux-ci protestèrent vivement contre une telle attitude et, comme nous l'avons vu plus haut, manifestèrent leur ressentiment en s'abstenant de paraître à la séance solennelle de rentrée des facultés. Le recteur lui-même, avec toute son autorité, ne put triompher de leur résolution.

Le niveau des études, en dépit de ces critiques, telles après tout qu'on en relève à toutes les époques, restait élevé (1). Pour la seule année 1841, dont nous

(1) Le concours général établi en 1838 entre les élèves de philosophie et de rhétorique des collèges royaux des départements, qui avait valu au Collège royal de Caen cinq nominations — dont le prix d'honneur de discours latin — fut supprimé dès l'année suivante. Le Ministre, en vue d'exciter l'émulation entre les élèves et aussi, sans doute, de tenir en haleine le zèle des professeurs, prescrivit de lui envoyer chaque année les meilleures compositions couronnées dans chacune des facultés des classes supérieures. Les noms des correcteurs devaient être indiqués ; le Ministre se réservait de les examiner et de les renvoyer avec les observations convenables, comme aussi d'accorder des récompenses spéciales, en dehors de la distribution des prix, aux élèves qui se seraient distingués en même temps dans plusieurs facultés.

avons le compte-rendu sous les yeux, en même temps que deux élèves, les jeunes Goupil et Bertrand, étaient reçus à l'École polytechnique, deux autres, Arthur de Fournès et Jouaux, entraient, le premier à Saint-Cyr, le second à l'École forestière. Au baccalauréat, sur 32 élèves présentés, 25 avaient été jugés dignes du diplôme, soit en juillet, soit en octobre.

Il est fort difficile de retrouver, après trois quarts de siècle, la trace des élèves même les plus distingués qui sortirent à cette époque du Collège royal; seuls les contemporains pourraient nous renseigner à cet égard et ils sont devenus rares: nous rappellerons seulement quelques noms qui, par leur notoriété ou par suite de circonstances souvent fortuites, sont venus à notre connaissance, sans qu'ils aient fourni peut-être une carrière particulièrement brillante ou conquis des titres plus éclatants que certains autres à figurer au Livre d'or du lycée. Nous avons déjà cité les noms des deux brillants élèves de Berger et de Saisset, qui, en 1839, furent admis à l'École normale supérieure: MM. Legentil et Chauvet. L'un et l'autre devaient revenir au bout de quelques années comme professeurs dans l'établissement où ils avaient fait leurs études et, à ce titre, nous aurons à rappeler leur carrière universitaire. Parmi leurs camarades plus jeunes, nous trouvons le jeune Goupil, qui fut plus tard ingénieur en chef et inspecteur des manufactures de l'État, et, après sa retraite, l'un des premiers présidents de l'Association des anciens élèves; Gustave Dupont, qui

devint conseiller à la Cour et occupa les loisirs de sa verte vieillesse à des travaux historiques justement estimés, comme l'*Histoire du Cotentin et des îles anglo-normandes,* Jules Houel, de Thaon, qui, après son passage à l'École normale, fut successivement professeur de mathématiques dans divers collèges royaux, revint occuper au Lycée de Caen pendant quelques mois, en 1856, la chaire de mathématiques spéciales et devint enfin professeur et doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux. M. Houel, savant des plus distingués, a publié de nombreux travaux sur les mathématiques dans les Revues françaises et étrangères. Sa famille jouit à Caen de la plus honorable notoriété, l'une de ses filles ayant épousé M. René Perrotte, ancien maire et ancien président de l'Association des anciens élèves. En 1844, le premier prix de discours français en rhétorique fut remporté par Émile Charles, depuis, professeur de philosophie au lycée Louis le Grand et recteur de Lyon, dont la fille a épousé M. Louïse, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen. Parmi les lauréats des classes inférieures, nous remarquons les noms de M. de Marcère, depuis ministre sous la 3e République, sénateur inamovible et président de l'Association des anciens élèves, de M. Charles Frémont, qui jouit encore dans la ville où il a passé presque toute sa vie de la plus honorable notoriété. M. Frémont est aussi l'un des anciens présidents de l'Association des anciens élèves.

La vie intérieure du Collège royal de 1839 à 1844. — Les maîtres d'études. — Un concert en 1841.

M. Sandras s'attacha avec un soin scrupuleux à maintenir les bonnes traditions d'ordre et de travail qui avaient fait la prospérité du Collège royal et, pendant les premières années tout au moins, il y réussit sans peine. La création de classes préparatoires lui permit non seulement d'augmenter l'effectif et, par suite, les revenus du Collège royal, mais aussi d'assurer aux classes latines un meilleur recrutement. Il se plaignait toutefois d'être médiocrement secondé par des répétiteurs mal préparés à leur tâche. « Ce n'est pas toujours à la jeunesse qu'il faut s'en prendre quand il y a quelques écarts, disait-il, — les personnes qui sont souvent et immédiatement en contact avec les élèves peuvent beaucoup en mal comme en bien ». M. Sandras estimait d'ailleurs qu'on ne devrait admettre « dans les fonctions de discipline » que des hommes qui, au talent éprouvé, joindraient autant que possible l'expérience et la raison. C'était aussi l'avis du Conseil de l'Université qui songeait même à former par un enseignement approprié les maîtres d'études et les professeurs de collèges (1).

(1) La situation des maîtres d'études des collèges royaux avait été améliorée par l'ordonnance royale de 1829; elle le fut encore par celle du 17 janvier 1839, qui créait des maîtres d'études supplémentaires, jouissant des mêmes droits

L'ordonnance du 6 décembre 1845, rédigée par M. de Salvandy, le dernier ministre de l'Instruction publique de Louis-Philippe, organisait en effet des écoles normales secondaires destinées à pourvoir les collèges royaux de maîtres d'études et de maîtres élémentaires et les collèges communaux de maîtres d'études et de régents. Les nouvelles écoles tiendraient un rang intermédiaire entre les écoles normales primaires et l'École normale de Paris,

et exemptions (notamment en ce qui concernait le service militaire et les pensions de retraite) que les autres membres de l'Université. Elle instituait aussi des conférences préparatoires à la licence et à l'agrégation, et spécifiait que les fonctions de maîtres élémentaires dans les collèges royaux, et la moitié au moins des chaires des collèges communaux leur seraient réservées.

L'ordonnance du 14 novembre 1844, s'inspirant également du désir d'environner les maîtres d'études de tous les moyens d'encouragement et d'influence morale, décida que tout candidat à un poste de maître d'études dans les collèges royaux ou les collèges communaux de 1re classe, devrait, indépendamment du diplôme de bachelier ès lettres, soutenir un examen spécial devant une commission nommée par le Ministre, sur la proposition du recteur. En outre, elle les admit à recevoir le titre d'officier d'Académie et à être appelés directement aux fonctions de principal des collèges communaux.

Le nombre des maîtres d'études devait être augmenté dans chaque Collège royal, de manière à leur assurer, en outre du temps des classes, une demi-journée de liberté par semaine pour leur travail personnel et la préparation aux grades supérieurs. « La surveillance devenant ainsi le noviciat de l'enseignement, disait le ministre Villemain, il arrivera au grand profit de la discipline que, dans l'estime des élèves, ceux qui seront chargés de cette première fonction paraîtront plus rapprochés de ceux mêmes qui donnent l'instruction ».

qui formait les professeurs pour les facultés et les collèges royaux. Celle-ci prit dès lors le nom d'École normale supérieure qu'elle a conservé, mais ce fut à peu près la seule disposition de l'ordonnance qui fut mise à exécution. Une école normale secondaire fut bien organisée à Aix, mais dans des conditions qui ne permettaient pas d'en espérer le succès; elle fut supprimée en 1848. On continua de s'en fier au hasard pour fournir des régents aux 300 collèges communaux et des maîtres d'études aux 50 collèges royaux de l'Université.

Les cinq années de l'administration de M. Sandras ne furent marquées par aucun événement important; mais pour donner une idée aussi exacte que possible de la vie au Collège royal à cette époque, nous croyons devoir signaler les principaux incidents qui occupèrent alors les esprits des élèves et des maîtres et apportèrent quelque imprévu dans la régularité de la vie universitaire.

La distribution des prix en 1839, présidée, comme toutes celles qui devaient suivre jusqu'en 1848, par l'abbé Daniel, recteur de l'Académie, fut précédée, comme c'était d'ailleurs l'usage, d'un concert organisé par les élèves au bénéfice des salles d'asile. Cette fête traditionnelle tenait alors une grande place dans les préoccupations des derniers jours de l'année scolaire : il nous semble donc légitime d'en parler avec quelque détail. Le compte-rendu, dont nous empruntons les éléments aux journaux du temps, nous dispensera de revenir sur les concerts suivants. Une foule nombreuse et

brillante s'y était rendue, attirée, dit le compte-rendu, par le double sentiment de l'art musical et du bien public. On y vit paraître avec les élèves les artistes et les amateurs de musique les plus distingués de la ville. La séance commença par l'exécution du « Dieu et la Bayadère », que l'on entendit avec plaisir, quoiqu'elle manquât peut-être un peu d'ensemble et que les instruments de cuivre trop nombreux et trop zélés n'eussent pas toujours permis de goûter le charme d'une composition dont le caractère est surtout la légèreté et la grâce. Une « délicieuse romance » vint ensuite, selon le goût du temps, exciter d'unanimes et bruyants applaudissements. Puis on vit « un jeune virtuose exécutant sur le violon la belle et difficile fantaisie de Mayseder, dédiée à Paganini, interrompue par les applaudissements et bravos, excitant ainsi parmi la foule un véritable enthousiasme, faire voler de bouche en bouche le nom de Guilbert qu'il devait faire répéter sept fois le lendemain à la distribution des prix ».

Deux professeurs, M. et Mme Schecht exécutèrent ensuite deux jolis morceaux de leur composition, avec un ensemble et une précision remarquables, qui leur méritèrent de chaleureux applaudissements.

L'air et le chœur du Brasseur de Preston, le chœur de l'Introduction du siège de Corinthe, ainsi que le chœur de Villageois et de Condottieri, de l'Introduction de Guido et Ginevra furent, avec le solo de violon exécuté par M. Guilbert, les morceaux

qui permirent de mieux remarquer la bonne éducation musicale des élèves. Ces morceaux furent, en effet, exécutés avec beaucoup de justesse et de précision.

Le lendemain, à la distribution des prix, à laquelle assistaient aux côtés du recteur, le préfet, le premier président et le procureur général, le général commandant le département, le maire avec les personnes les plus éminentes de la ville, le discours fut prononcé par M. Collin; enfin, « après une allocution du proviseur, on entendit la voix éloquente du vénérable recteur de notre Académie exprimer ce qu'il y avait de beau et de saint dans les solennités comme celle à laquelle nous assistions, ce qu'il y avait de grand, de vaste et d'élevé dans la tâche de l'enseignement, ce qu'il y avait de consolations pures et vives à goûter dans les fonctions des maîtres de la jeunesse ».

A la fin de 1842, la mort tragique de Dumont d'Urville, victime du terrible accident du chemin de fer de Versailles, fournit aux élèves l'occasion de rendre hommage à la mémoire du plus glorieux de leurs anciens camarades. Sur l'invitation du proviseur, une souscription fut ouverte pour contribuer à l'érection d'un monument au célèbre navigateur sur l'une des places de Condé, sa ville natale. Elle produisit en quelques jours plus de 300 francs.

Quelques mois plus tard, éclatait l'incendie de La Pointe-à-Pitre, et les élèves du Collège royal manifestaient avec leur empressement habituel la générosité de leurs sentiments: plus de 600 francs

furent envoyés en leur nom aux familles ruinées par le désastre. C'est le lieu de remarquer qu'il y avait à cette époque et qu'il y eut longtemps après au Collège royal, une colonie de créoles provenant des Antilles Françaises, du Brésil ou de l'Amérique Espagnole (mars 1843).

Le gros événement de l'année 1843 pour le Collège royal fut la visite du duc et de la duchesse de Nemours. Après une revue passée dans le parterre, le fils de Louis-Philippe entendit un discours prononcé par le sergent-major de la 1re division, qui lui exprima au nom de ses camarades leur joie de recevoir un prince qui avait été comme eux élevé dans un collège ; M. Sandras rappela également qu'en sa qualité de professeur du collège Henri IV, il avait été témoin des premiers succès du prince, « qui présageaient ce qu'il avait si bien tenu ». Enfin, un élève ecclésiastique, le jeune Martin, célébra dans une pièce de circonstance le passé universitaire et les services militaires de l'auguste voyageur. Nous n'en citerons que les deux vers les plus remarquables :

« Vous étiez le premier dans nos doctes batailles,
Vous fûtes le premier encore au champ d'honneur ».

Le jeune poète fut d'ailleurs largement récompensé de sa peine : quelques jours plus tard, il recevait un porte-crayon en or, envoyé par le prince, et les œuvres d'un de nos classiques français en huit volumes in-8°, reliés et dorés sur tranche, offertes par le ministre de l'Instruction publique.

Prospérité matérielle. — Achèvement de l'aile occidentale de l'ancienne abbaye.

Le chiffre des élèves n'avait cessé de s'accroître sous l'administration de M. Sandras et, en 1844, il était de 670, dont 250 internes. L'éventuel atteignait le chiffre de 1.560 francs pour le censeur, celui de 1.400 francs pour les professeurs. Aussi le Gouvernement avait-il, par des réductions successives, ramené la subvention du Collège royal à 9.000 francs. Le proviseur protestait contre de telles mesures qui mettaient les établissements même les plus prospères, hors d'état de faire, dans l'intérêt des élèves et de l'Université, bien des améliorations désirables, « et cela au moment où une lutte incessante allait s'établir avec des maisons rivales, qui trouveraient facilement les moyens d'offrir aux familles ce que le temps présent réclame sous le rapport du bien-être et de l'instruction ».

Toutefois le Collège royal, grâce à des excédents de recettes qui atteignaient et dépassaient parfois 30.000 francs, pouvait faire face sans trop de peine aux dépenses qu'entraînaient les améliorations de toute sorte et même les constructions neuves qui s'exécutaient alors. La réfection des toitures des cloîtres fut, il est vrai, exécutée aux frais de la ville; celle-ci fit même à cette occasion une expérience dont les conséquences financières furent fort onéreuses : on avait eu en effet l'idée singulière de remplacer les anciennes couvertures en tuiles par

des plates-formes recouvertes de bitume qui résista fort mal aux variations de la température; on le remplaça par l'asphalte que l'administration avait recommandé à la municipalité, « sous le rapport de la solidité et au point de vue monumental, dans l'intérêt de la conservation et de l'embellissement d'un de ses principaux monuments ». Mais l'asphalte ne donna pas de meilleurs résultats. Les dépenses à la charge du Collège royal étaient bien autrement lourdes : dans la seule année 1839, les dépenses extraordinaires soldées par la caisse de l'établissement atteignaient le chiffre de 70.000 francs. Sans parler de travaux d'importance secondaire, tels que la peinture des dortoirs, la consolidation des voûtes et l'établissement de lavabos, on avait entrepris sur les terrains achetés aux hospices des travaux qui ne se terminèrent qu'après le départ de M. Sandras.

Les bâtiments de l'ancien palais ducal, acquis en 1838, avaient été cédés au département, qui y établit l'École normale d'instituteurs; d'autres constructions : le moulin, le logis neuf de l'évêque de Castres, furent démolies pour permettre l'agrandissement de la cour des moyens et l'achèvement de l'aile occidentale. Cette partie de l'abbaye était restée dans l'état où l'avait trouvée la Révolution et s'arrêtait aux locaux des cuisines ; elle fut prolongée selon les plans de l'aile orientale, dont elle ne fut d'ailleurs qu'une médiocre copie; la construction nouvelle ne rappela que par le dehors les travaux des anciens architectes de l'abbaye :

les murs sans épaisseur, les matériaux moins bien choisis, les escaliers plus raides, avec des rampes dépourvues de tout caractère artistique, où la fonte remplaçait le fer délicatement ouvragé, témoignent du mauvais goût de l'époque. Cependant l'administration du lycée exaltait son œuvre. « La magnifique abbaye, disait-elle dans le *Journal de Caen,* est maintenant entièrement et correctement finie. L'aile qui se déploie à l'ouest, en ajoutant à l'harmonie du coup d'œil, a permis de faire à la fois des études plus vastes et plus saines, une magnifique classe de dessin, une salle de bains: les cours, agrandies de plus de moitié, ajoutent aux avantages de cette résidence vraiment royale, la plus belle de toutes celles qui appartiennent en France à l'Université »; mais les gens de goût regrettaient la disparition du *logis neuf de l'évêque de Castres,* gracieux monument du XVe siècle décrit par tous les historiens de la ville de Caen. Ils eussent voulu conserver le vieux manoir et prétendaient qu'on l'avait sacrifié à des convenances d'importance secondaire. Les crédits prévus étaient de 74.882 fr. 23 pour le gros œuvre, de 28.189 fr. 45 pour les aménagements. Ils furent largement dépassés. L'architecte était M. Guy, le même qui avait élevé, en 1829, le bâtiment des classes (1).

(1) Il faut reconnaître que si l'abbé Daniel et M. Sandras avaient beaucoup dépensé pour compléter et embellir les bâtiments du Collège royal, leur installation personnelle continuait d'être singulièrement négligée. Voici, en effet, dans

Ces dépenses considérables ne pouvaient manquer de compromettre, au moins pour un temps, la situation financière. En 1844, l'actif du Collège royal n'était plus que de 57.428 francs (au lieu de 109.000 francs, chiffre de 1838). Il fallait d'ailleurs déduire de ces chiffres 27.941 fr. 69, montant d'une ancienne créance de la ville datant de 1828, qui ne devait jamais être remboursée.

Il est juste de remarquer que la subvention payée par l'État pour les traitements des fonctionnaires était inférieure à celle de tous les autres collèges royaux, et que l'établissement conservait ses 12.000 francs de rentes, acquises à l'époque de la Restauration.

Fin de l'administration de M. Sandras.

Les rapports de M. Sandras avec l'abbé Daniel n'avaient jamais été empreints d'une grande cordialité. En 1843 et 1844, certains incidents d'importance médiocre en eux-mêmes contribuèrent à les rendre de plus en plus difficiles. Lors du concert précédant la distribution des prix, en 1843, un des anciens élèves, rappelé après une romance qui avait été chaleureusement applaudie, en fit enten-

quels termes M. Sandras parle de son appartement dans un rapport au Conseil académique : « il est au nord et pavé ; sans tapis, il est inhabitable. Il n'y a qu'une mauvaise couchette de bois blanc, de vieilles tables, de vieilles chaises, de vieux fauteuils, pas une pendule, bref, excepté le bureau qui se trouve dans le cabinet, le reste du mobilier est misérable ».

dre une autre, dont certains couplets parurent déplacés au recteur : le lendemain, à l'issue de la cérémonie qui s'était prolongée à l'excès, quelque impatience se manifesta parmi les élèves. Le proviseur en fut rendu responsable et une correspondance assez aigre fut échangée à ce sujet entre le Collège et l'Académie. M. Sandras avait d'ailleurs de temps à autre à faire face à des difficultés disciplinaires. Un beau soir, les élèves des cours spéciaux, mécontents d'un maître d'études, se mirent tout à coup en révolte. Après avoir éteint les quinquets et contraint le maître à s'enfuir précipitamment, ils se barricadèrent dans leur salle d'études et troublèrent le lycée de leurs cris et de leurs chants, jusqu'au moment où le proviseur put entrer dans l'étude ; sa présence suffit pour rétablir l'ordre. Cette échauffourée n'avait au fond aucune importance. Aucune des autres divisions n'avait suivi les élèves des cours spéciaux, assez mal vus et quelque peu dédaignés de leurs camarades. Les mutins n'avaient pas de griefs sérieux contre l'administration : ils avaient seulement voulu imiter les révoltes qui se produisaient à ce moment dans un grand nombre de collèges royaux, tels que ceux de Versailles et de Rouen. Aussi l'exclusion définitive ou temporaire des principaux meneurs suffit-elle à rétablir l'ordre.

M. Sandras voyait avec raison une des causes de cet esprit de révolte dont étaient alors travaillés les établissements universitaires, dans les attaques calomnieuses alors dirigées contre l'Université par

le parti clérical. Il faisait remarquer aussi combien il était injuste de s'en prendre à l'enseignement de l'État des tendances et des habitudes d'esprit des nouvelles générations. « Le mal, disait-il fort justement, remonte plus loin. On ne trouve plus au même degré qu'autrefois, dans l'enfance, dans la jeunesse, les sentiments de famille qui étaient une sauvegarde pour tous, et sans vouloir altérer le respect dû aux parents, ne pourrait-on pas se demander si la prudence règne dans tous les discours que les enfants entendent, si la tendresse n'aveugle pas certaines personnes, enfin, si quelquefois un blâme trop violent ou peu fondé ne tend pas à déconsidérer ceux qu'on a volontairement chargés de l'instruction de ce qu'on a de plus cher ? » Les éducateurs d'aujourd'hui se plaignent souvent de l'excessive indulgence des parents, et ils ont raison, mais ils se trompent quand ils pensent que leurs devanciers ont été plus heureux.

M. Sandras, lui-même, ne trouvait pas grâce devant les colères de certaines familles, ainsi qu'en témoigne une lettre qu'il adressait à l'un des hommes les plus considérables de la ville, père d'un des élèves compromis dans la révolte et qui se répandait en plaintes amères contre l'administration du proviseur. « J'en appelle de M. R..., sous le poids d'une impression pénible, à M. R..., calme et, comme il le dit lui-même, à un bon père, à un digne magistrat et au chef de notre milice citoyenne. J'ai témoigné à votre fils, et il doit le savoir, une bienveillance souvent paternelle : si elle n'a pas produit

ce que j'en attendais, il ne faut pas être injuste envers moi ». Rien ne nous autorise à penser que le recteur ait embrassé contre le proviseur la cause « du digne magistrat et du chef de la milice citoyenne », mais il ne fit assurément rien pour retenir M. Sandras, lorsque celui-ci, aux vacances de 1844, par une permutation avec M. Renard, échangea le provisorat de Caen contre celui de Strasbourg (20 août 1844). M. Sandras termina sa carrière universitaire comme inspecteur d'Académie.

M. Renard (1844-1848).
Ses relations avec le recteur. — L'abbé Desprez, censeur, 1846.

M. Renard (Michel-Mathurin-Hippolyte), né à Orléans en 1798, docteur ès lettres, avait été successivement régent au collège de Blois, professeur de philosophie aux collèges royaux d'Orléans et de Tours. En 1839, proviseur de ce dernier établissement, il avait été appelé à succéder à l'abbé Daniel, mais avait obtenu, avec l'appui des autorités locales, de rester à Tours. Devenu plus tard proviseur du Collège royal de Strasbourg, qui était d'une classe supérieure, il consentit à prendre la succession de M. Sandras, à la condition de recevoir une indemnité de déplacement et de conserver les avantages de la première classe.

M. Renard avait une expérience administrative déjà longue, ayant dirigé successivement les Col-

lèges royaux de Tours et de Strasbourg. D'un caractère moins énergique que son prédécesseur, il était moins porté aux mesures de rigueur : on le savait, et lorsqu'il était forcé d'y avoir recours, beaucoup affectaient de s'en montrer surpris et d'y voir le résultat d'un emportement momentané. On disait aussi qu'il n'abordait pas volontiers de front les obstacles. Au reste, pas plus que son prédécesseur, il ne se trouvait bien à l'aise en présence d'un recteur, tel que l'abbé Daniel, et, même avant la guerre ouverte qui devait éclater plus tard, bien des froissements s'étaient produits entre le chef d'établissement, justement jaloux de son autorité, et le recteur, arbitre et juge trop sévère parfois des actes de son successeur. Dès 1845, à propos d'une punition infligée à un élève et désapprouvée par le recteur, celui-ci se déclarait « affligé et inquiet de rencontrer tout à la fois de la faiblesse et de l'entêtement dans ce fonctionnaire si recommandable à tous égards ». Une telle appréciation ne saurait être considérée comme élogieuse, mais était-elle absolument impartiale ? L'abbé Daniel ne se souvenait-il pas trop qu'il avait longtemps dirigé le Collège royal et ne cédait-il pas à la tentation de le diriger encore ?

Ce qui rendait la situation du proviseur particulièrement délicate, c'est que le Collège royal était peuplé de créatures de l'abbé Daniel et que les autres fonctionnaires, plus indépendants du recteur par leurs origines, devaient chercher à se concilier

la faveur ou tout au moins l'estime d'un chef dont dépendait leur avenir.

Au premier rang de ces hommes que l'abbé Daniel avait appelés de la Manche et qu'il honorait d'une confiance particulière, était l'abbé Desprez, aumônier, officier de l'Université en 1841 (1), et, à partir des vacances de 1846, censeur des études. L'abbé Desprez, dépourvu, au début du moins, de titres universitaires (il n'était pas bachelier quand il vint au Collège royal comme sous-aumônier et professeur de 7e et obtint le grade de licencié

(1) Les distinctions universitaires créées par le décret organique du 17 mars 1808 étaient au nombre de trois : titulaire de l'Université, officier de l'Université, officier des Académies. L'ordonnance royale du 9 septembre 1844 substitua au titre de titulaire de l'Université, celui de haut titulaire de l'Université. En même temps, le droit d'admissibilité au titre d'officier de l'Université fut étendu aux aumôniers des collèges royaux, aux économes, aux principaux des collèges communaux et aux inspecteurs de l'enseignement primaire. Les maîtres d'études des collèges royaux, les régents des collèges communaux avaient déjà été admis à recevoir le titre d'officier des Académies. Ce droit fut étendu aux sous-inspecteurs primaires, ainsi qu'aux directeurs d'écoles normales primaires et aux instituteurs du degré supérieur ayant au moins dix ans de services. D'autre part, le titre d'officier des Académies fut remplacé par celui d'officier d'Académie. De même, en 1850, les officiers de l'Université devinrent officiers de l'Instruction publique. Ces titres étaient réservés au personnel universitaire et les insignes s'en portaient seulement sur le costume officiel. Ils consistaient, pour les officiers d'Académie, en deux palmes de soie bleue et blanche ; pour les officiers de l'Université, en palmes d'argent. Il en fut ainsi jusqu'en 1866, époque où les distinctions commencèrent à être attribuées à des personnes étrangères à l'Université.

dans une session spéciale), ne pouvait attendre que de la protection du recteur, les moyens d'arriver plus haut encore. D'ailleurs, sa nature énergique, son caractère impérieux qui se prêtait mal à la discussion, même avec ses supérieurs, formaient contraste avec les allures plus douces de M. Renard. Mais celui-ci aurait été ingrat, s'il n'avait tenu compte à son principal collaborateur de l'ordre qu'il faisait régner dans l'internat. L'abbé Desprez était en effet et avant tout un disciplinaire. Très actif et l'œil toujours ouvert sur les différents services, loyal et juste, mais inflexible dans la répression, il était redouté de tous, maîtres et élèves, et les anciens élèves citent de lui des traits qui attestent la grande autorité qu'il avait su prendre. On raconte, par exemple, qu'un certain plat de pommes de terre ayant été refusé par les élèves, il le fit servir deux jours de suite et finit par triompher de leur obstination (1).

Trop avisé pour s'ériger en rival de son chef et chercher à faire prévaloir son système personnel, l'abbé Desprez sut, pendant les deux ans de sa collaboration avec M. Renard, se renfermer dans

(1) Ceux-ci, dans de telles circonstances et dans bien d'autres, s'efforçaient de suppléer, au moyen de provisions apportées en fraude par les demi-pensionnaires ou les externes, à la pauvreté des menus. Mais le risque à courir était grand : le censeur ne plaisantait pas et le sobriquet de « Chippe », l'abréviation de « Chippe-Andouilles », sous lequel il était familièrement désigné, témoignait de la vigilance qu'il apportait à déjouer les ruses des élèves.

l'exercice de ses fonctions subordonnées. Mais il ne pouvait y avoir de sympathie entre deux natures aussi différentes et, bien que rien ne nous autorise à mettre en doute la loyauté du censeur, le proviseur devait subir avec quelque impatience cette intimité forcée avec un homme qu'il considérait comme l'âme damnée du recteur.

La vie intérieure du Collège royal de 1844 à 1848.
La question du baccalauréat.

Au reste, la vie du Collège royal pendant les trois premières années de l'administration de M. Renard se poursuivit sans aucun événement de quelque importance. Tout au plus, peut-on rappeler le retentissement qu'eut en 1846 la découverte faite par Leverrier, ancien élève du Collège royal, d'une planète inconnue, dont il avait signalé l'existence et décrit la marche par le calcul, et qui fut aperçue par les astronomes à l'endroit précis indiqué par lui. Leverrier n'avait quitté le Collège royal que depuis une quinzaine d'années, plusieurs des professeurs, encore en exercice, l'y avaient connu : le Collège tint à s'associer aux hommages qui lui étaient rendus et, selon le vœu de l'assemblée des professeurs, le buste en bronze du célèbre mathématicien, offert par le Ministre, fut déposé au parloir de l'établissement.

La question du baccalauréat continuait d'ailleurs à susciter des difficultés parfois assez graves entre

les fonctionnaires du Collège royal et la Faculté des lettres. Professeurs et familles s'étonnaient à chaque session de voir une part aussi considérable laissée au hasard dans un examen dont les conséquences étaient si importantes pour l'avenir des jeunes gens et la réputation de l'établissement. On s'en prenait au caprice des juges de l'imprévu de certains échecs. Le rapport du doyen de la Faculté des lettres sur les résultats des sessions de juillet-novembre 1846 provoqua de la part du proviseur d'assez vives observations. L'année suivante, le mauvais succès des élèves du Collège royal à la session de juillet fournit de nouveau à M. Renard l'occasion de protester contre le mode d'examen adopté par la Faculté. Celle-ci se défendait par l'organe de son doyen: M. Bertrand reconnaissait que les résultats n'étaient pas satisfaisants (sur 238 candidats, 115 seulement avaient été reçus dans les deux sessions de juillet et novembre 1844), mais il s'en prenait aux méthodes de certains professeurs qui n'auraient pas circonscrit les études secondaires dans leurs justes limites, ni conservé à leur enseignement le caractère dogmatique et élémentaire qui devait le distinguer des études supérieures. M. Bertrand passait pour n'être pas très versé dans la connaissance du grec, qu'il enseignait cependant à la Faculté. Qu'on juge si les brillants professeurs du Collège royal, anciens élèves de l'École normale, étaient disposés à s'incliner devant son autorité et à recevoir ses leçons! Il eût été plus juste d'ailleurs, pour expliquer certains échecs

regrettables et certains succès inattendus, de s'en prendre à la règlementation vicieuse de l'examen. Il était vraiment excessif d'ajourner un candidat, quels que fussent ses succès scolaires et sa valeur attestée par ses divers professeurs, d'après les résultats d'une composition unique, et il ne l'était pas moins de le soumettre, dans les conditions les plus faites pour le troubler, à un examen d'un caractère encyclopédique. « On fait soudain comparaître devant des examinateurs étrangers, écrivait un professeur dans le *Journal de Caen,* des élèves d'autant plus timides qu'il y va pour eux d'un diplôme, c'est-à-dire de l'avenir d'un grand nombre d'entre eux ! Et cet examen ne se passe plus dans l'ombre de la classe ; pour la première fois de leur vie, ils sont interrogés en public ! pour la première fois, on fait porter l'examen trois quarts d'heure au moins sur toutes les matières des études, depuis la grammaire jusqu'à la chimie ! Étonnez-vous après cela que beaucoup de jeunes gens se troublent et perdent une partie de leurs moyens. Étonnez-vous que des élèves médiocres, mais pleins d'assurance, donnent plus de preuves de capacité que des enfants bien supérieurs, mais modestes, timides, tellement paralysés par la peur, qu'on en voit se trouver mal ! Étonnez-vous enfin de certaines réceptions et de certains ajournements ! »

Pour faire droit aux réclamations formulées contre le règlement de 1840, le ministre Salvandy, en janvier 1848, fit signer un règlement provisoire qui fut lui-même critiqué et qui méritait de l'être ;

la principale réforme consistait à réduire de 50 à 40 le nombre des questions, à tirer au sort par les candidats, mais on ne diminuait nullement le nombre des matières de l'examen et quelques retranchements étaient plus que compensés par des additions : la cosmographie par exemple devait fournir dix questions ; l'histoire naturelle, qui n'était pas exigée jusque-là, en donnerait cinq. Et ce programme nouveau devait entrer en vigueur six mois plus tard, au grand préjudice des élèves qui se trouvaient alors en philosophie ; il devait être revisé l'année suivante, quelque trouble qu'il dût en résulter pour les études des élèves alors en rhétorique.

Cette tentative de réforme était évidemment malheureuse ; combien d'autres devaient suivre et bouleverser périodiquement les programmes de l'enseignement secondaire !

Principaux fonctionnaires et professeurs de 1844 à 1848 : MM. Toussaint, Chauvet, Hippolyte Rigault, Legentil.

La nomination de l'abbé Desprez aux fonctions de censeur après le départ de M. Milfaut, en 1846, permit au recteur de placer au Collège royal un nouveau prêtre de la Manche, l'abbé Rocquière, qui garda ce poste d'aumônier jusqu'en 1849 et termina sa carrière universitaire comme principal de l'important collège de Cherbourg.

En 1844 arriva au Collège royal un professeur qui devait y fournir une longue et brillante carrière :

M. Toussaint, ancien élève de l'École normale, fut d'abord professeur de mathématiques élémentaires, plus tard, pendant 21 ans, de 1850 à 1871, professeur de mathématiques spéciales. M. Toussaint était un professeur de haute valeur, qui a formé des élèves d'un grand mérite. Il s'était allié à une honorable famille de la ville et se trouvait ainsi être le beau-frère de M. Puiseux, professeur d'histoire.

M. Walras, professeur de philosophie, n'avait pas fait oublier ses illustres prédécesseurs : son enseignement ne laissait pas que de soulever certaines critiques et n'avait pas, en tout cas, le même succès. En 1846, il quitta le Collège royal pour la chaire de littérature française de la Faculté des lettres. Il fut remplacé d'abord en qualité de suppléant, puis, à partir de 1847, comme titulaire, par M. Emmanuel Chauvet, ancien élève du Collège royal.

M. Chauvet, né à Caen en 1819, était un de ces brillants élèves formés par Berger et Saisset, qui allèrent soutenir si honorablement à l'École normale la réputation du Collège royal. Nommé professeur de philosophie au Collège royal de Macon, après un brillant concours d'agrégation qui lui avait valu la première place, il arrivait professeur dans un collège de première classe et, comme il le dit, par un bonheur complet, auquel ne manquait pas même l'assaisonnement de l'imprévu, rentrait dans son pays, dans sa famille, dans tous ses souvenirs. M. Chauvet nous a raconté avec une charmante bonhomie l'émotion qu'il ressentit quand il vint occuper pour la première fois cette chaire, au pied

de laquelle il s'était assis quelques années auparavant, où avaient parlé avec tant de savoir, de talent et d'autorité un Vacherot, un J. Simon, un Saisset. Il se défend d'ailleurs modestement d'avoir jamais voulu créer un système : il bornait son ambition à former des esprits judicieux, solides, rompus à l'art de raisonner et de penser. Son évidente conviction, l'agrément de sa parole abondante et fleurie, ne tardèrent pas à créer entre lui et son auditoire de 50 à 60 jeunes gens la sympathie profonde, la réciprocité de bons sentiments qui assurent le succès du maître et le progrès des élèves. Je les aimais, dit-il, et l'amour engendre l'amour, et il avoue que dans sa carrière de conférencier justement applaudi, s'il eut souvent des auditoires plus nombreux et plus brillants, jamais applaudissements ne lui donnèrent une émotion plus forte et plus douce que cet ardent assentiment d'élèves qu'il sentait en étroite communion de cœur et de pensée avec lui-même.

Aussi consciencieux d'ailleurs comme professeur qu'il était brillant orateur et chercheur érudit, il trouva moyen, tout en corrigeant soigneusement les devoirs de ses élèves et en préparant ses leçons, d'élaborer des thèses, dont l'une au moins, la thèse française sur les *Théories de l'entendement dans l'antiquité,* obtint le plus légitime succès et mérita une mention très honorable dans le rapport de Ravaisson sur *La philosophie en France*, publié à l'occasion de l'Exposition de 1867. M. Chauvet resta au Collège royal jusqu'en

1858. A cette époque, il fut nommé professeur à la Faculté de Rennes. Il en revint en 1871 pour monter dans la chaire de philosophie de la Faculté des lettres, devenue vacante par la mort de Charma, et il l'occupa jusqu'à sa retraite, en 1890. Depuis cette époque, dans cette ville qui le respecte comme un ancêtre, près du Lycée et de la Faculté qui s'honorent de l'avoir compté parmi leurs membres, sa verte et studieuse vieillesse, que n'a affligée aucune infirmité, est consacrée à des œuvres de philosophie et de morale, où la gracieuse élégance de la forme recouvre une pensée toujours fine et ingénieuse, souvent émue et éloquente.

La chaire de rhétorique fut occupée pendant l'année scolaire 1844-1845 par un des plus brillants professeurs qui soient sortis de l'École normale, Hippolyte Rigault, dont la thèse de doctorat, la belle histoire de la *Querelle des anciens et des modernes*, excita une admiration générale, et dont la mort prématurée en 1858, alors qu'il était professeur de rhétorique à Louis-le-Grand, fut considérée comme une perte irréparable pour l'Université et pour les lettres françaises. Ses successeurs à Caen furent M. Rouvray (1845-1847), qui mourut en 1872, professeur au Collège Rollin, et M. Auguste Noel (1847-1850), plus tard professeur de rhétorique au Lycée de Versailles. M. Rouvray et M. Noel, sans avoir les brillantes qualités littéraires d'Hippolyte Rigault, n'en étaient pas moins des professeurs distingués, et leurs élèves ont conservé de leur enseignement le meilleur souvenir. Il en était de même de M. Roger

(Seymour), professeur de 2e, qui fut, au dire de M. le docteur Tillaux, son ancien élève, le meilleur des hommes, toujours empressé de donner de bons conseils aux élèves, qui ne craignaient pas de s'adresser à lui, tant sa bienveillance était véritablement paternelle. La caractéristique de son talent était une extrême clarté avec beaucoup de concision. Et l'illustre chirurgien ajoutait: On a bien voulu me dire quelquefois que je possédais ces mêmes qualités. C'est sans doute à M. Roger que je le dois.

M. Legentil, nommé en 1846 professeur de 3e, avait été, comme M. Chauvet, le nouveau professeur de philosophie, l'un des meilleurs élèves de Berger et de Saisset. Agrégé des lettres et de grammaire, il dirigea la classe de 3e et plus tard celle de 2e avec une sûreté de méthode, une conscience professionnelle à laquelle rendent hommage tous ceux qui l'ont connu; mais son caractère indépendant et sa parole caustique, ses habitudes d'irrégularité n'étaient pas de nature à lui concilier les sympathies de l'administration. Ses retards à l'entrée en classe faisaient le désespoir des censeurs et des répétiteurs, obligés de garder ses élèves presque chaque jour, parfois pendant un quart d'heure ou même davantage. Avertissements du proviseur, observations du recteur ou des inspecteurs généraux, rien n'y faisait. Quant aux élèves, les sentiments qu'il leur inspirait ont varié selon les époques, tantôt très sympathiques, tantôt moins favorables, mais tous s'accordent à louer la vivacité de son esprit pétillant, l'étendue de son savoir, la netteté

de sa parole. Il savait rendre l'étude intéressante, même celle du grec, et sa classe était une de celles où on travaillait le mieux. Peut-être faute d'ambition, sa carrière universitaire n'a pas eu l'éclat que promettaient ses brillants débuts. Toujours professeur de 2e, il prit sa retraite avant l'âge, en 1876, et pendant près de 25 ans encore conserva, avec une belle santé, un esprit toujours alerte et un persistant amour du travail. Ce fut longtemps un des membres les plus assidus des réunions de l'Association des anciens élèves.

Les cours de rhétorique supérieure (destinés aux élèves de mathématiques) étaient professés en 1847 par un jeune maître d'études, M. Émile Charles, destiné à parcourir une belle carrière universitaire. Après avoir professé avec éclat la philosophie au Lycée Louis-le-Grand, il devait finir comme recteur de l'Académie de Lyon. Sa fille a épousé M. Louïse, professeur de chimie à la Faculté des sciences et directeur de la Station agronomique du Calvados. M. Louïse est lui-même fils d'un universitaire, originaire du Nord comme M. Charles, qui, à ses débuts, vint à Caen en qualité de maître d'études et termina sa carrière comme principal de l'important collège de Sedan.

Élèves les plus marquants de 1844 à 1848.

Parmi les élèves dont les noms paraissent le plus fréquemment dans les palmarès de cette époque et dont quelques-uns vivent encore aujourd'hui, nous

nous bornerons à citer ceux dont la carrière nous est particulièrement connue. Dans la magistrature, nous trouvons M. Édouard Tiphaigne, qui fut président de Chambre à la cour d'appel; magistrat éminent et citoyen d'une haute valeur morale, M. Tiphaigne joignait à l'esprit le plus net et au jugement le plus sûr une aménité de caractère qui lui avait gagné de nombreuses amitiés; M. Émile de Marcère, qui était président de Chambre à la cour d'appel de Douai, lorsqu'il fut élu membre de l'Assemblée nationale après la guerre. Il ne tarda pas à se faire dans le Parlement une place des plus honorables parmi les fondateurs de la 3e République, fut ministre sous le ministère Dufaure et est aujourd'hui sénateur inamovible. M. de Marcère a été lui aussi président de l'Association des anciens élèves; M. Lemenuet, M. Manchon, furent l'un et l'autre conseillers à la cour d'appel.

Dans l'enseignement entrèrent M. Elphège Legentil, frère de Gustave Legentil, dont nous avons parlé plus haut; MM. Asselin et Ernouf, qui ont été professeurs dans des lycées de Paris; M. Galland, qui a terminé sa carrière universitaire comme professeur de 4e au lycée où il avait fait ses études et où, après lui, ses deux fils ont été d'excellents élèves. La médecine est représentée dans cette liste par M. Le Plat, qui a été directeur du service de santé au Mans, par M. le docteur Fayel, qui fut l'un des professeurs les plus en vue de notre école de médecine. Le docteur Bourienne, très populaire comme médecin, a joué un rôle politique à Caen

où il fut longtemps conseiller général; membre très dévoué de l'Association des anciens élèves, il resta jusqu'à sa mort médecin adjoint du Lycée. A la même classe appartenaient M. de Bretteville, qui a été général du génie, et l'un de ses camarades de l'École polytechnique, M. Roger, inspecteur des lignes télégraphiques, fils de l'économe du Collège royal, mort en 1870, à 40 ans, alors qu'il semblait appelé au plus bel avenir. Un autre brillant élève, M. Lemouton de Boisdeffre, frère du général, entré à l'École polytechnique en 1847, termina sa carrière comme contrôleur central du trésor public. M. Émile Tiphaigne, de deux ans plus jeune que son frère, Édouard Tiphaigne, et comme lui excellent élève, après une belle carrière dans l'administration de l'enregistrement, était devenu le chef de cet important service avec le titre de directeur général, lorsqu'il prit sa retraite avant l'âge et vint s'établir à Caen: il fut bientôt après choisi comme président de l'Association des anciens élèves. Un de ses anciens camarades, M. Letellier, était entré dans les ordres et s'était fait dominicain.

Entretien des bâtiments et constructions neuves.
État financier du Collège royal.

Les travaux commencés sous M. Sandras pour l'achèvement de l'aile occidentale, l'aménagement des nouveaux locaux où furent établis entre autres services ceux de l'infirmerie et de la bibliothèque,

l'agrandissement des cours et dépendances grâce à l'acquisition des terrains des hospices, eurent pour effet d'améliorer sensiblement les conditions du service de l'internat. D'autre part, le bâtiment des classes, construit en 1829, était devenu trop étroit : par suite du développement de l'École primaire supérieure et de la création de divisions nouvelles, le nombre des salles de cours n'était plus suffisant. En vue de pourvoir à ces nouveaux besoins, le proviseur rédigea un projet de constructions neuves, qui, selon les règlements, fut soumis au Conseil académique. Celui-ci l'approuva, après un examen attentif et de longues délibérations auxquelles prirent part les inspecteurs généraux de l'Université. On devait construire dans le jardin, au midi du parterre, une aile parallèle au bâtiment des classes, pour y installer les laboratoires, classes et collections de physique, chimie et histoire naturelle, ainsi qu'une grande salle des fêtes remplaçant l'ancienne, qui serait transformée en salles d'études. Un préau couvert devait mettre en communication les bâtiments nouveaux avec ceux de l'internat. Ce projet présentait d'incontestables avantages, mais il entraînait des dépenses considérables. Le ministre refusa son approbation, et l'on dut se contenter d'exhausser et d'élargir le bâtiment des classes. Ainsi furent construites, aux dépens des cours que l'abbé Daniel avait ménagées entre les classes et les propriétés riveraines, ces salles du nord vraiment indignes de l'établissement, qui ne peuvent être éclairées que par des vasistas et ne

reçoivent d'air que des couloirs; ces travaux eurent d'ailleurs pour effet d'aggraver la faute commise en 1829, en masquant plus complètement encore l'imposante abside de Saint-Étienne. C'est de cette époque aussi que datent ces calorifères établis à grands frais au-dessous des classes et qui remplirent si mal leur office, qu'on a dû, depuis longtemps, renoncer à les entretenir.

D'autre part, quelle que fût la solidité des voûtes de la salle de distribution et de la chapelle, on avait trop compté sur leur force de résistance. Depuis la fondation du lycée elles avaient à supporter les nombreuses cellules des dortoirs, séparées par de lourdes cloisons, et le poids du premier étage s'augmentait de celui du second, qui, n'étant pas voûté, avait dû être de bonne heure consolidé par des piliers. Dès 1843, la voûte de la salle de distribution commença à fléchir et il fallut la soutenir par des étais; une réfection s'imposait, mais le ministre, considérant que cette dépense incombait à la ville, refusait les crédits nécessaires; en 1847, cependant, la voûte menaçant ruine, les travaux durent être entrepris d'urgence; la voûte de la salle de distribution fut refaite; celle de la chapelle fut consolidée au moyen d'enchaînements en fer, mais le mal était plus grand qu'on ne l'avait cru : les poutres des planchers supérieurs étaient pourries et il fallut les remplacer à grands frais. La ville avait fourni une subvention de 20.000 francs, le surplus de la dépense resta à la charge du Collège royal.

Les ressources ordinaires de l'établissement ne pouvaient évidemment faire face à des charges aussi considérables. Des augmentations successives portèrent la subvention de 10.500 à 25.000 francs, mais ce secours était insuffisant, surtout lorsqu'il fallut assurer aux fonctionnaires l'augmentation de traitements, par suite de la promotion du Collège royal à la première classe (1er janvier 1846). On dut aliéner une partie du capital de l'établissement : 7.500 francs de rentes; et le produit de cette vente, qui dépassait 175.000 francs, ne suffit pas à rétablir le bon état des finances du Collège royal, car, outre les dépenses résultant des constructions neuves, des grosses réparations et de l'achat du mobilier, il devait subvenir à des dépenses tout à fait imprévues. On sait que, par suite de mauvaises récoltes, l'année 1847 fut une année de cherté excessive: pendant plusieurs mois, les dépenses de nourriture dépassèrent de 70 francs par jour les crédits alloués; de ce chef, le déficit pour l'année atteignit 12.000 francs. Aussi, en dépit de l'augmentation de l'effectif des élèves qui n'avait jamais été aussi élevé (715 élèves dont 228 internes au 15 novembre 1847), la situation financière restait très peu satisfaisante au moment où s'ouvrait l'exercice 1848.

Une conséquence singulière du déficit qui se produisait depuis deux ans dans le règlement des comptes annuels du Collège royal, c'est que l'économe se trouvait par ce fait même privé du traitement supplémentaire qui constituait cependant une

portion fort appréciable de ses appointements. En vain M. Renard insistait pour qu'on ne rendît pas ce fonctionnaire responsable d'un fait totalement indépendant de sa gestion : « M. Roger, disait-il, n'est pas un économe ordinaire. C'est un homme tout dévoué au lycée, dont les intérêts lui sont plus chers que les siens propres, qui, par les soins bien entendus qu'il donne aux élèves, s'est concilié l'estime et l'affection de tous les parents : c'est, en un mot, l'un des fonctionnaires les plus recommandables de l'établissement ». Le ministre répondait que le Conseil de l'Université avait pour règle inflexible de ne pas accorder de traitement supplémentaire aux économes quand le budget se solde en déficit. Il déclarait d'ailleurs que son refus, dicté par le respect des règlements, ne comportait aucune intention de blâme. C'était une étrange manière de récompenser un fonctionnaire méritant que de le priver d'une rémunération légitime, à l'occasion de dépenses autorisées par l'autorité supérieure et sur lesquelles tout droit d'initiative et même de contrôle lui était refusé. De nos jours l'administration, si elle n'échappe pas à toute critique, s'inspire généralement, dans ses rapports avec les fonctionnaires, de sentiments plus humains et plus équitables.

En dépit de ces difficultés d'ordre financier, la situation du Collège royal, considérée dans son ensemble, restait des plus satisfaisantes à la fin de 1847 : l'ordre et le travail y régnaient, le nombre des élèves n'avait jamais été aussi considérable ; mais à partir de 1848, la Révolution de février

et le trouble profond qui en résulta dans la vie universitaire comme dans la vie nationale, les inquiétudes des familles, que devait accroître le départ inattendu de l'abbé Daniel et du proviseur lui même, la réaction générale qui se produisit à la suite des agitations révolutionnaires, enfin la loi Falloux qui détruisit le monopole de l'Université, allaient porter à la prospérité de l'établissement des coups dont il devait difficilement se relever.

Le Lycée après la Révolution de 1848.

La Révolution de février et les événements qui en furent la suite: la proclamation de la République et l'établissement du suffrage universel, l'enthousiasme irréfléchi des uns, les alarmes plus ou moins raisonnées des autres, avaient naturellement leur contre-coup dans les établissements scolaires; ni les maîtres ni les élèves ne pouvaient se désintéresser des questions qui passionnaient le pays tout entier: on lisait les journaux dans les lycées et on les commentait. Le ministre de l'Instruction publique trouvait fort naturel que les élèves ne restassent pas étrangers aux grands événements qui intéressaient leur pays, et il allait même, pour écarter le danger des mauvais journaux, jusqu'à prescrire la lecture à haute voix du *Moniteur* au réfectoire, pendant la durée des repas. Mais les futurs citoyens de la République universelle,

la tête pleine des éloquentes tirades de Lamartine ou de Ledru-Rollin, trouvaient peu de charmes au thème grec ou au discours latin et répondaient aux objurgations des maîtres par le chant de la *Marseillaise*. Leur ardeur belliqueuse s'accommodait mal du costume civil, qui, depuis la Restauration, avait remplacé l'uniforme des lycées impériaux (1). Après la Révolution de février, une délégation des lycées de Paris se rendit à l'hôtel de ville pour réclamer du Gouvernement provisoire le rétablissement de l'uniforme militaire. Malheureusement Lamartine, indisposé ce jour-là, ne put la recevoir, et Ledru-Rollin, qui lui donna audience, lui fit le plus méchant accueil. Il invita sévèrement les délégués à regagner sans retard leurs collèges, sous peine d'y être ramenés par les gardiens de la paix. La déception des mandataires de la jeunesse universitaire fut cruelle. On craignit un moment que dans leur dépit, ils ne brisassent tout dans les dortoirs, mais Hippolyte Carnot, ministre de l'Instruction publique, rétablit l'ordre en donnant quelque satisfaction à

(1) On sait que le décret du 11 floréal an X fixait ainsi qu'il suit le costume des élèves des lycées : culotte, habit à basques, étroit et boutonné jusqu'au cou, col de crin, chapeau rond pour les petits, tricorne en bataille pour les grands.

Sous la Restauration, la culotte fut remplacée par le pantalon, le tricorne par le chapeau haut de forme, et le col droit de l'habit par un col rabattu.

L'ordonnance du 27 novembre 1832 confirma les règlements antérieurs ; il n'y eut d'autre changement dans le costume des élèves des Collèges royaux que celui du col, remplacé par la cravate en 1837.

leurs sentiments patriotiques. L'arrêté du 24 avril, en même temps qu'il réglait l'uniforme des élèves de l'École normale supérieure, donnait à celui des lycées un caractère militaire.

Les élèves de l'École normale devaient porter la tunique bleue, fermée par un seul rang de boutons dorés, avec collet et parements en velours vert, palmes brodées en or au collet, le pantalon bleu, large, avec bande verte, tombant sur la chaussure, le col noir, le chapeau tricorne et l'épée.

L'épée fut refusée aux lycéens et ils durent le regretter, mais leur uniforme en faisait de petits soldats; il comprenait en effet: souliers demi-bottes, pantalon bleu, large, avec liseré rouge, tombant sur la chaussure, tunique bleue bordée d'un liseré rouge au collet, aux parements et sur le devant, fermée par une seule rangée de boutons dorés et ornée de palmes brodées en or au collet, ceinture de cuir noir avec plaque en cuivre au milieu, sur laquelle étaient les initiales du lycée. Pour coiffure, képi brisé avec galon, liserés et gland fixé au fond, en or.

Le même arrêté portait que les élèves de toutes les classes feraient deux fois par semaine l'exercice du soldat sans armes et du pas gymnastique. Les élèves âgés de 16 ans seraient exercés au maniement du fusil. Ils devaient être organisés en compagnies ayant un sergent-major et un sergent fourrier par cour, un sergent, un capitaine et 2 caporaux par compagnie. La direction des exercices appartenait à un officier nommé par le ministre, sur présentation du recteur. Indépendamment des

exercices, cet officier présiderait aux mouvements généraux des élèves, s'occuperait de leur tenue les jours ordinaires et les jours de sortie ; il devait recevoir le traitement des maîtres d'études titulaires, être nourri et logé dans l'établissement, à moins qu'il ne fût pas célibataire. Les hommes de 1848 s'inspiraient volontiers des traditions de l'Empire, au moins en ce qui touchait l'exaltation de l'esprit militaire. Ces dernières dispositions ne furent d'ailleurs jamais complètement appliquées.

Le Gouvernement provisoire, avec les meilleures intentions du monde, ne prenait pas toujours les mesures les plus propres à rétablir le calme dans les esprits : en mai 1848, une enquête fut instituée par la commission du travail, que présidait M. Serres, sur la durée du travail dans les lycées, et les proviseurs furent invités à répondre, après avis des médecins, à un questionnaire qui ne comportait pas moins de 17 articles. Ce fut naturellement l'occasion de manifestations diverses. Au reste, pendant plusieurs mois, la situation des lycées resta précaire : plus d'un établissement dut être licencié, et ce fut une période pénible à traverser pour ceux qui avaient la responsabilité du bon ordre et de la préparation des examens. Beaucoup de familles, inquiètes des progrès de l'esprit d'indépendance ou atteintes dans leur fortune, rappelèrent leurs enfants. Beaucoup de chefs d'établissements virent leur autorité ruinée et leur situation compromise.

Sans aller jusqu'à la révolte ouverte, l'agitation au lycée de Caen se manifesta parfois d'une ma-

nière inquiétante et dura longtemps, non sans préjudice pour les études et la discipline. Déjà, au lendemain de la Révolution, à la suite de manifestations turbulentes, huit élèves avaient été invités à rester chez eux jusqu'à nouvel ordre. Mais comment obtenir des lycéens qu'ils fermassent les oreilles aux bruits du dehors, lorsqu'on les faisait figurer dans les cérémonies patriotiques, où les autorités de tout ordre manifestaient l'ardeur de leurs convictions républicaines: le 28 février, ils assistaient à la revue de la garde nationale et à la proclamation solennelle de la République, et le 1er avril, au *Te Deum* chanté à la même occasion (1); le 20, ils formaient le cortège des autorités à la plantation d'un arbre de la liberté place Saint-Pierre, et on leur faisait crier: « Vive la République universelle! » Un peu plus tard, lors des Journées de Juin, ils offraient fièrement au maire de Caen de concourir au maintien de l'ordre et de la paix publique. L'administration municipale ne crut pas devoir accepter le concours de leur dévouement, mais on leur fit fabriquer des paquets de charpie pendant les récréations et on les conduisit au-devant de la garde nationale revenant de Paris après les Journées de Juin. L'autorité militaire leur ayant

(1) Comme récompense, un congé fut accordé aux élèves du lycée, et le commissaire général de la République en donna connaissance à l'abbé Daniel, dans une lettre de sa main, qui se terminait par la formule suivante : *Veuillez* donc, citoyen recteur, *vouloir bien* (sic) transmettre cet avis à M. le Proviseur. — Salut et fraternité. — Félix Avril.

confié de vraies armes (12 mousquets d'artilleurs et 8 fusils de dragons), ils pouvaient faire admirer leur allure martiale, notamment au service funèbre célébré pour les citoyens morts pour la République dans les Journées de Juin.

En toute occasion, les autorités civiles témoignaient aux jeunes défenseurs de la République des égards particuliers. A la suite de certains désordres qui avaient entraîné l'exclusion de deux élèves de philosophie, boursiers communaux, le maire de Caen, prenant fait et cause pour les pupilles de la ville, se plaignit avec vivacité de n'avoir été ni consulté ni prévenu et réclama des explications. Le proviseur dut consentir, bon gré, mal gré, à recevoir de nouveau ces élèves, en qualité d'externes, et à ne pas réclamer d'eux les frais d'études. Quelques jours après, les commissaires du Gouvernement, Avril et Marie, venaient au lycée, demandaient à voir en particulier les élèves les plus mutins de toutes les divisions et les invitaient à choisir entre eux une délégation de trois membres pour faire un rapport sur l'état du lycée et exposer leurs revendications. Cette visite eut naturellement pour effet d'accroître encore l'exaltation des élèves : l'autorité des maîtres était ouvertement méconnue et ceux-ci se déclaraient impuissants à maintenir l'ordre. Le proviseur alla le lendemain trouver M. Avril et lui fit part des résultats immédiats de sa visite : d'une part, les élèves se croyant tous les droits, et de l'autre, les maîtres voulant donner leur démission. Le citoyen Avril, reconnaissant un peu tard l'imprudence de

sa conduite, promit de saisir la prochaine occasion de détruire par une allocution publique les fâcheux effets de son imprudence, mais le temps lui fit défaut, et il quitta Caen avant d'avoir pu exécuter son projet. Quant aux élèves, dès le premier jour de sortie, au nombre d'une vingtaine, ils allèrent porter à la Préfecture les rapports de leurs commissaires et leur desiderata. Le soir, au parloir, on racontait qu'ils avaient reçu le meilleur accueil des représentants du Gouvernement et qu'un arrêté allait ordonner la rentrée de tous les élèves rendus à leurs familles; par contre, beaucoup de parents annonçaient l'intention de retirer leurs enfants. si des mesures n'étaient prises pour rétablir l'ordre et en imposer aux meneurs. Fort heureusement, les commissaires de la République comprirent enfin leur devoir: ils vinrent au lycée et, devant tous les élèves réunis au parloir, parlèrent avec fermeté de la nécessité de revenir à d'autres pratiques. Leur allocution fut naturellement peu goûtée, et ils ne recueillirent pas les vivats habituels, mais le but fut atteint, et il n'y eut plus à signaler d'atteinte grave à la discipline générale.

Si l'ordre matériel cessait d'être troublé au lycée, la politique continuait d'y agiter les esprits, et le proviseur se voyait dans la nécessité d'avertir les familles d'un bon nombre d'élèves de philosophie que, faute de travail, ils compromettaient de la manière la plus grave le succès de leurs examens. D'autre part, certains maîtres se livraient à des

intempérances de langage ou de conduite qui forçaient le proviseur de se séparer d'eux, et des professeurs même ne savaient pas se garder de la fièvre générale. On en vit manquer leurs classes pour siéger aux bureaux d'élections. Le proviseur dut leur rappeler que le premier devoir d'un professeur, c'est sa classe. Un professeur, dépourvu d'ailleurs d'autorité, menaçait les élèves de dénoncer à la Préfecture les opinions rétrogrades qu'ils mettaient un malin plaisir à afficher devant lui. C'étaient là, du reste, des exceptions et, en 1848 comme à toutes les époques, les professeurs et fonctionnaires du lycée, en grande majorité, surent concilier leurs obligations professionnelles avec leurs devoirs civiques et s'abstenir de toute manifestation indiscrète de leurs sentiments politiques. Ce fut, du reste, grâce à la sage modération des professeurs principaux, qu'en 1848, les examens de fin d'année donnèrent des résultats comparables à ceux des années précédentes. Le proviseur n'était que l'interprète de la reconnaissance des familles lorsqu'il remerciait officiellement MM. Chauvet, professeur de philosophie, Noel, professeur de rhétorique, Roger, professeur de seconde, Puiseux, professeur d'histoire, de l'excellente direction donnée par eux aux élèves et leur attribuait le mérite des succès obtenus au baccalauréat.

L'abbé Daniel et M. Renard. — Fin de l'administration de M. Renard.

Ce qui était plus fâcheux, c'était l'opposition qu'on remarquait entre l'attitude du recteur et celle du proviseur. L'abbé Daniel passait pour un républicain des plus tièdes : M. Renard manifestait volontiers, depuis le 24 février, ses sentiments démocratiques. Aussi les rapports manquaient-ils de cordialité entre le lycée et l'académie, et déjà des froissements s'étaient produits. L'abbé Daniel s'étant mis en opposition avec le ministre Carnot à propos de la distribution du manuel Renouvier, M. Renard, sans attendre qu'il eût donné sa démission, posa sa candidature au rectorat et se rendit à Paris pour la soutenir. Le seul résultat de ses démarches fut d'exciter contre lui l'indignation des amis nombreux et influents que l'abbé Daniel comptait à Caen même et dans la haute université. Le recteur donna sa démission en mai 1848, mais ceux qui le remplacèrent à l'académie, MM. Patrice Larroque (1) et Camaret, ne firent que passer. Dès le mois de février

(1) M. Patrice Larroque (1801-1879), beaucoup plus connu comme philosophe et comme écrivain que comme recteur, a laissé plusieurs ouvrages dont les titres seuls disent l'importance. Nous rappellerons ici les plus connus :

Influence du théâtre sur les mœurs (thèse de doctorat, 1827) ; *Cours de philosophie* (1840) ; *De la guerre et des armées permanentes* (1856) ; *De l'esclavage chez les nations chré-*

1849, l'abbé Daniel reprenait sa place à la tête de l'académie.

Quant à M. Renard, dont la situation était devenue difficile après la publication d'une lettre ouverte de l'abbé Daniel à M. Carnot, ancien ministre, où l'attitude du proviseur à l'égard de son chef était sévèrement appréciée, il fut nommé, en septembre 1848, proviseur du lycée de Tours. C'était le poste qu'il avait quitté six ans auparavant. Il l'occupa jusqu'en 1852 et, la même année, après un court passage au lycée de Nancy, fut admis à la retraite.

tiennes (1857); *Examen critique des doctrines de la religion chrétienne* (1859). Cet ouvrage éveilla, dit-on, les alarmes du gouverneur impérial, et faillit être l'objet de poursuites, bien que l'auteur fût le beau-frère de Mme Vaillant. *Rénovation religieuse* (1859); *Opinions des déistes rationalistes sur la vie de Jésus selon M. Renan* (1863); *De l'organisation du gouvernement républicain* (1871); *De la création d'un code de droit international et de l'institution d'un haut tribunal juges des différends internationaux* (1875); *Religion — Politique* (1878).

Patrice Larroque, qui fut mis en disponibilité par M. de Falloux et qui refusa tout service après le coup d'État de 1851, fut une grande figure: elle mériterait de revivre. (Notes communiquées par M. E. Zevort, recteur de l'Académie de Caen.)

DICTONS ET SENTENCES

PAR

M. le Comte de CHARENCEY,

Membre correspondant.

DICTONS ET SENTENCES

1

Au dire de Buffon, une longue patience suffit à faire un homme de génie; cela ne saurait suffire, en tout cas, à faire un homme d'esprit.

2

Tenir un langage raisonnable à la plupart des hommes, ce n'est pas, à vrai dire, leur parler raison, puisqu'ils ne pourraient ou ne voudraient comprendre, c'est savoir dire à chacun des choses qu'il consent à accepter, sans trop s'inquiéter, d'ailleurs, si elles sont sensées ou non.

3

On doit reconnaître le droit de n'être pas souvent satisfait des autres, à celui qui sait, à propos, se montrer mécontent de soi.

4

Se repentir d'une faute est bien malaisé, à qui sait d'avance qu'elle lui sera pardonnée.

5

Si l'Évangile nous prescrit d'aimer notre prochain comme nous-même, cela ne veut pas dire qu'il nous autorise à l'aimer aussi sottement qu'en général nous nous aimons nous-même.

6

La médisance offre cet avantage sur la calomnie, qu'elle est moins facile à guérir, et qu'en cas même de repentir ultérieur, notre conscience nous rendra la réparation difficile.

7

Un des plus grands miracles de la toute-puissance divine, c'est d'avoir préparé pour ses élus un bonheur de telle nature, qu'ils ne puissent jamais s'en lasser.

8

C'est, d'ordinaire, grande sagesse, pour un prétendant, de ne pas craindre de s'aliéner des partisans, lorsque, par là, il peut compter ramener ses adversaires.

9

Ça été parfois, en politique, un problème bien difficile à résoudre que de savoir, en même temps, rester fidèle à ses principes et à ceux qui les représentent.

10

La charité nous défend de croire, à la légère, notre prochain coupable d'une faute. La prudence exige d'ordinaire que nous l'en jugions très capable.

11

Nier la vérité, constitue une erreur plus lourde encore que de la méconnaître, et voilà pourquoi le scepticisme et l'esprit critique des périodes de culture raffinée démontrent, davantage encore que l'esprit superstitieux des époques primitives, l'imbécilité naturelle de l'esprit humain, et son incapacité à s'élever, par ses seules forces, aux vérités de l'ordre métaphysique.

12

L'art de conduire les hommes est, on l'a dit souvent, celui de les persuader. Ce n'est pas, à coup sûr, celui de les convaincre, puisque l'on chercherait vainement à leur inspirer une conviction contraire à leurs intérêts, leurs préjugés ou leurs passions.

13

L'Évangile, qui nous ordonne d'aimer notre ennemi, n'a pas été, cependant, jusqu'à nous prescrire quelle sorte de sentiment nous doit inspirer un sot ami.

14

L'homme judicieux, c'est celui qui sait se diriger lui-même, et l'homme habile, celui qui ne sait que profiter des fautes des autres.

15

Supposer son prochain idiot, est bien souvent un acte d'exquise charité, puisque ce n'est que par là que nous pouvons éviter de le juger un coquin.

16

De bons esprits estiment un parti politique sagement organisé, sûr du triomphe final, quelle que soit sa faiblesse présente. Mais ce n'est là, sans doute, que pure hypothèse, le cas ne s'étant, que nous sachions, guère présenté jusqu'à ce jour.

17

Nous recherchons volontiers, comme un complice celui que nous trouvons capable de nous persuader,

mais fuyons, comme un gêneur, celui que nous estimons susceptible de nous convaincre.

18

Des hommes supérieurs sont souvent nécessaires pour commencer les révolutions, aussi bien que pour les finir. Des personnages médiocres ne semblent pas moins requis pour les exploiter et les faire durer.

19

C'est par la supériorité de l'intelligence et de la volonté qu'on s'élève, par le bon sens et la modération qu'on se maintient.

20

En politique, on n'a jamais le droit de regarder une chose comme trop difficile, lorsqu'elle est reconnue plus nécessaire qu'elle ne paraît impossible.

21

Si les bons souffrent, c'est qu'ils sont éprouvés; si les méchants souffrent, c'est qu'ils sont punis. De la sorte, chacun a sa part raisonnable de misères en ce monde, et la providence se trouve justifiée dans toutes ses voies.

22

C'est, généralement, chose bien moins difficile de réconcilier deux ennemis l'un avec l'autre, qu'un obligé avec son bienfaiteur, ce dernier trouvant d'ordinaire qu'on ne lui sait jamais assez gré du service rendu, et l'autre se jugeant injustement frustré de tout ce qu'il est impossible de lui accorder.

23

Celui qui détient l'autorité ne saurait guère se flatter d'inspirer du dévouement à ceux auxquels il n'a pas su commencer par inspirer de la confiance.

24

L'homme a ceci de commun avec une foule d'espèces animales, que la nature l'a créé essentiellement éducable. Comment s'étonner qu'une éducation appropriée soit parvenue à faire des corps de magistrats intègres et des guerriers intrépides, lorsque l'on songe qu'elle vient bien à bout de rendre des éléphants acrobates et des caniches mathématiciens ?

25

Qu'une personne, ayant jadis donné des preuves d'honnêteté ou de réserve, en vienne à com-

mettre une vilenie, voilà un fait étrange sans doute, mais dont nul ne songera à s'étonner. Qu'un homme de bien résiste à quelque tentative de corruption, rien de plus naturel et, néanmoins, force gens trouveront la chose si extraordinaire, qu'ils se refuseront même à la croire possible.

26

Le prétendant qui attendrait, pour agir, que l'esprit public revienne à lui, ne saurait être mieux comparé qu'au médecin qui ne consent à entreprendre la cure de son malade, que lorsque celui-ci, déjà en convalescence, n'a plus que faire de ses soins.

27

Quels que soient ses crimes et ses vices, le chef d'État qui sait inspirer confiance à ses sujets par la supériorité de son intelligence, sera toujours sûr d'en être suffisamment estimé.

28

Il n'y aurait pas d'amitié possible, en ce bas monde, si nous soupçonnions le meilleur de nos amis capable de nous juger tel que nous sommes en réalité.

29

Si le comble de la vertu consiste dans le désinté-

ressement, comment nier la supériorité écrasante de l'avare, qui se prive de tout par pur amour de l'art et sans profit pour lui-même ni pour les autres, sur l'ascète, qui ne se mortifie qu'en vue de plaire à Dieu et, par là, de mériter le bonheur éternel.

30

L'infinie charité du Christ éclate surtout en ceci : qu'il a aimé les hommes non en raison de leurs mérites, mais bien en raison de ceux qu'ils seraient capables d'acquérir, s'ils voulaient bien s'en donner la peine.

DOCUMENTS

LA CHRONIQUE

DE

SAINTE-BARBE-EN-AUGE

PAR

M. R.-Norbert SAUVAGE.

LA CHRONIQUE

DE

SAINTE-BARBE-EN-AUGE

Par un hasard, dont on ne sait s'il le faut rapporter à la négligence des moines ou à l'infidélité du temps, les églises de la moyenne Normandie ne paraissent pas avoir notablement accru la littérature historiographique des XIe et XIIe siècles. Le compte surtout est bientôt fait des annales ou chroniques composées aux abbayes des diocèses de Bayeux et de Lisieux. C'est ainsi que s'augmente pour nous l'intérêt des récits peu nombreux que l'on a conservés ou qu'une heureuse fortune permet de remettre au jour. Tels sont les textes provenus du prieuré augustin de Sainte-Barbe-en-Auge (1).

(1) Commune d'Écajeul, canton de Mézidon (Calvados). Il ne reste plus rien des bâtiments de ce prieuré qui relevait de l'ancien diocèse de Lisieux et qui fut, en 1607, rattaché aux Jésuites de Caen.

En effet, Artur Du Monstier (1), en 1663, le père Alain Le Large, en 1697 (2), ont imprimé, le premier, une : *Vera narratio fundationis Ecclesiœ et monasterii seu Prioratus Conventualis S. Barbarœ in Algia,* l'autre, un : *De vita Guillelmi primi Prioris S. Barbarœ in Algia.* A dire vrai, ces deux narrations, pareillement relatives aux premiers temps du prieuré de Sainte-Barbe, représentent, selon toute probabilité, ainsi que l'a écrit M. Delisle (3), « un seul et même texte différemment arrangé au gré des éditeurs ». Ce texte initial nous le possédons, sinon dans sa forme originelle, du moins dans une copie du XIVe siècle, incluse au manuscrit 1643 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (4),

(1) *Neustria pia.* Rouen, 1663, in-f°, p. 716 et suiv.

(2) *De canonicorum ordine disquisitiones, quibus hujusce ordinis origo, propagatio varia ac multiplex et natura dilucide articulateque tractantur.* Paris, 1697, in-4°, p. 537-545.

(3) *Histoire littéraire de la France,* t. XXXII. Paris, 1898, in-4°, p. 213-219 : *Chronique de la fondation de Sainte-Barbe,* p. 214.

(4) Voir : Ch. Kohler : *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,* t. II. Paris, 1896, in-8°, p. 109. — On trouvera une description encore plus minutieuse du manuscrit dans Ét. Deville : *Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève,* fascicule X. Évreux, 1906, in-8°, p. 7-9.

Ce manuscrit passa de Sainte-Barbe à Sainte-Geneviève, où il se trouvait au début du XVIIIe siècle. (Voir : Ch. Kohler, *op. cit. Introduction.* Paris, 1898, in-8°, p. LXIV-LXV.) Son existence est mentionnée, mais non sa présence à Sainte-Barbe, dans la *Table des papiers existants dans le chartrier* [de

et M. Delisle, qui, le premier, en a relevé l'importance, le tient pour « l'une des compositions qui font le mieux connaître quel était, au XII[e] siècle, en Normandie, l'état temporel et spirituel d'une communauté de chanoines réguliers, et les rapports de cette communauté avec les frères détachés dans les maisons d'Angleterre » (1). Voici brièvement ce que relate cette Chronique, que nous voulons ici donner pour la première fois dans son intégrité, d'après le seul manuscrit présentement connu, celui de Sainte-Geneviève.

Dans les premières années du XII[e] siècle, un jeune homme, Guillaume, trésorier de Henri I[er] d'Angleterre, duc de Normandie, et fils de Gilbert, préchantre de Notre-Dame de Rouen, qui lui-même, avant son fils, avait eu la garde du trésor royal, abandonna le monde et le « roi des Anglais » pour le service du « roi des Anges ». Avec l'un de ses clercs, Hubert, il alla aux environs de Breteuil vivre près de Hugue du Désert, disciple de ce fameux ermite Vital qui fonda l'abbaye de Savigny. Là, Guillaume, insoucieux des regrets de sa famille et du roi, s'appliqua au travail, à la prière et à la pénitence. Il y acquit assez de renom pour être, contre son gré, commis à régir le prieuré canonial de Sainte-Barbe-en-Auge.

Sainte-Barbe] *en 1741*. Ms. in-f°, t. I, p. 52-3. Archives du Calvados. H. Sainte-Barbe. — Sur les manuscrits de Sainte-Geneviève provenant du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, voir : É. Deville : *Notices*, etc., fascicule I. Évreux, 1904, in-8°.

(1) *Loc. cit.*, p. 219.

A l'époque de Guillaume le Conquérant, Eude Stigand, seigneur de Mézidon, avait fondé là une église pour placer des reliques de sainte Barbe, apportées d'Orient; il y avait établi un collège de chanoines séculiers. En 1127, Rabel de Tancarville, petit-fils d'Eude, remplaça ces séculiers par des réguliers, et, en 1128, Guillaume en devint le prieur. Son humilité, en effet, se refusa au titre d'abbé. Il n'eut d'abord avec lui que deux frères venus aussi du Désert; la vie trop austère qu'il menait écartait les vocations : il l'adoucit et bientôt le nombre de ses chanoines augmenta. De Rouen surtout, où avait grandi Guillaume pour la gloire spirituelle et la prospérité de Sainte Barbe, lui vinrent des compagnons, deux de ses frères et son père même. Alors s'accrurent les domaines de Sainte-Barbe. Rabel donna deux manoirs en Angleterre (dont celui de Beckford, au comté de Glocester) et le Mesnil-Guéroult en Normandie. Le roi confirma cette donation sur les instances de Guillaume et lui accorda en plus l'exemption de diverses redevances. Guillaume obtint encore d'autres concessions, et notamment des prébendes au Mesnil-Mauger; puis il alla à Rome agréger sa maison à l'ordre des chanoines réguliers et faire confirmer par privilège apostolique les biens du monastère. De retour, les soins de sa charge et principalement l'ordonnance des offices, le requirent. Liturgiste et chantre excellent, il composa la musique d'hymnes et de séquences. Prédicateur et théologien, il écrivit des abrégés des évangiles qu'on lisait le dimanche

au chapitre. Ayant rapporté de Saint-Maurice-en-Valais quelques reliques des martyrs de la Légion Thébéenne, il leur fit dresser un autel dans son église. Sous son administration Sainte-Barbe florit ; *parvula erat,* comme l'écrivait au pape ingénieusement Guillaume, *sed tamen jam ubera habebat*. En fait, c'est de Sainte-Barbe qu'Auger, évêque de Coutances, et Hugue, archevêque de Rouen, tirèrent les chanoines réguliers qu'ils établirent à Saint-Lo, au diocèse de Coutances, et à Saint-Lo de Rouen.

Mais Henri Ier était mort ainsi que Rabel de Tancarville. L'anarchie qui suivit la mort du roi dans l'empire anglo-normand, où chacun devint maître selon sa force et aux dépens des églises, amena pour Sainte-Barbe de griefs dommages. Un seigneur, Guillaume de Beauchamp, persécuta les frères installés à Beckford, et devant l'inaction des évêques semblables, dit l'auteur qui reprend le mot d'Ésaïe, « à des chiens muets qui n'osent aboyer », le prieur Guillaume retourna à Rome. Il trouva le pape, Eugène III, à Viterbe, et le 6 décembre 1146, fête de saint Nicolas, à la demande de Jacintus, cardinal-diacre de Sainte-Marie-*in-Cosmedin,* il fit office de chantre, l'évêque d'Évreux, Rotrou, dirigeant l'autre partie du chœur. Rotrou et l'évêque d'Avranches, Richard de Subligni, alors aussi outremonts, subvinrent aux dépenses de Guillaume, qui d'ailleurs sut retirer ses protecteurs d'entre les mains de brigands.

Fort de l'autorité pontificale, Guillaume revint

en Angleterre, s'employant à surmonter le mauvais vouloir et la lâcheté des évêques de Worcester et de Lincoln. Ainsi se passait sa vie en voyages périlleux et qu'il faisait toujours avec le train le plus modeste. Jeté par la tempête sur la côte de Ponthieu, il vit son navire entouré par des pillards, mais comme il était homme d'expérience, il ordonna à son serviteur de glisser l'argent qu'il portait dans ses chaussures, et ainsi évita-t-il d'être volé. Mais Guillaume déjà était souffrant et cette aventure aggrava son mal. Recueilli par des amis, on le porta à Jumièges, et les moines déjà se préparaient à retenir son corps; mais il guérit et retourna en Angleterre. Il y fit bâtir des chapelles dans les domaines de Sainte-Barbe. Le prieuré anglais de Beckford était fort prospère; des copistes y travaillaient, dont les œuvres étaient envoyées en Normandie. On y expédiait aussi ce que l'on pouvait de choses d'usage courant, mais non de l'argent, car la monnaie anglaise d'alors était peu estimée dans les autres pays. D'ailleurs, tant pour le développement de la vie spirituelle que pour la défense de leurs biens, les religieux de Sainte-Barbe luttaient de zèle; l'accueil des hôtes et le soulagement des pauvres, plus que dans les monastères voisins, étaient chez eux en honneur. Cela grâce à Guillaume.

Guillaume, au reste, conseiller sagace dans les affaires difficiles, avait la faveur de l'archevêque de Cantorbéry, Thibauld, et de l'impératrice Mathilde; elle le consultait fréquemment, et souvent

il lui fit tenir des avis utiles. On redoutait les actes et les paroles de Guillaume, *erat enim potens in sermone et opere*. Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, qui du seul aspect de son visage effrayait ses ennemis, lui était favorable. Guillaume eut à lutter contre l'évêque de Lisieux, Jean, mais il brisa plus d'une fois sa superbe. Arnoul, au contraire, successeur de Jean, estimait Guillaume à ce point de lui vouloir donner la garde de son diocèse au moment de partir pour la seconde croisade. . . Mais dans ses œuvres spirituelles comme temporelles, Guillaume eut parmi ses chanoines mêmes d'heureux auxiliaires. Hébert, son dévoué compagnon du Désert, éleva les bâtiments de Sainte-Barbe et y amena l'eau de la Dive; Robert de Roumare, prieur de Saint-Benoît-des-Ombres, fut appelé le père du pays, et c'est à lui que Guillaume remettait, durant ses absences, le soin de la communauté. Ces absences, on l'a vu déjà, étaient nombreuses et jusque vers le temps de sa mort, il semble que les affaires d'Angleterre aient sans cesse retenu la vigilance du prieur. Ce Guillaume de Beauchamp, qu'on a déjà cité, chassa deux fois les chanoines de Beckford. Se ménageant tour à tour le roi Étienne et l'Impératrice, il était l'intime ami de l'évêque de Worcester. Le prieur Guillaume dut, une troisième fois, aller solliciter l'appui de Rome. Mais, en route, il rencontra Arnoul de Lisieux, qui lui remit les lettres apostoliques désirées, et il repassa en Angleterre. Après encore bien des difficultés trop longues à rapporter ici, Guillaume de Beauchamp, enfin

excommunié, se soumit et répara ses torts. Mais ce ne fut pas le repos pour Sainte-Barbe. En Normandie, les religieux devaient, contre les ennemis, veiller la nuit sur leurs moissons. Guillaume lui-même ne s'y épargnait pas. Il était sévère à l'égard de ceux qui négligeaient la tâche assignée. Une fois il frappa de verges un bouvier qui avait laissé ses bêtes errer dans un clos de pommiers nouvellement plantés; mais, pris de remords, il alla avant le soir lui demander un humble pardon. Très prompt dans ses actes, Guillaume s'en excusait souvent près de ceux qu'il avait châtiés, mais il le faisait toujours d'une manière paternelle, sans amoindrir son autorité. Inflexible pour défendre la justice contre les forts, il était doux aux faibles; dur envers les pécheurs, il l'était à lui-même. Le souci de sa communauté, les labeurs de la mortification et la vigilance continuelle qu'il exerçait sur les âmes dont il avait la charge, lui furent un long martyre; *diuturnum duxit martyrium.* Aussi plus d'une fois tenta-t-il d'abandonner le priorat. On ne le souffrit pas. Jusqu'à la fin, autant qu'il le put, il assista au chapitre et célébra la messe. Le jour de l'Épiphanie, dans l'octave de laquelle il mourut, il chanta encore la grand'messe, puis se rendit au chapitre se faire absoudre par ses frères. Sa mort advint le 13 janvier 1153, vers le soir. L'évêque de Lisieux, Arnoul, qui lui avait toujours marqué un grand respect, vint exprès de Nonant pour célébrer ses funérailles. Le corps de Guillaume fut inhumé, suivant ses prescriptions, hors de l'église, derrière l'autel de sainte Barbe.

La mort ne finit point la sollicitude de Guillaume pour son ordre: par la suite, il apparut à un serviteur du monastère pour le rendre plus soigneux de ses devoirs. D'ailleurs, il semble que Guillaume se survécut dans son successeur. Ce successeur, dont l'élection par le chapitre fut approuvée aussitôt d'Arnoul, avait été en quelque sorte désigné par Guillaume de son vivant. C'était Daniel, alors prieur de Beckford. Anglais d'origine, il avait passé tout jeune en Normandie et grandement profité aux écoles. Sa bonne réputation le fit choisir par Guillaume, qui le reçut dans son ordre et l'amena bientôt à la prêtrise. Daniel devint l'aide de Guillaume et sous-prieur de Sainte-Barbe.

Les commencements de son priorat furent assez difficiles. Henri II d'Angleterre, qui avait remplacé Étienne, mit la main sur certains revenus du prieuré, et la miraculeuse intervention de sainte Barbe elle-même ne semble pas avoir pu assurer ses droits. Comme le dit l'auteur, le temps n'était plus où Henri II, alors seulement duc de Normandie, accourait recevoir le prieur Guillaume dans ses bras. Néanmoins, Daniel ne tarda pas à se faire estimer du roi, des évêques et des seigneurs. Sous son gouvernement, le domaine de Sainte-Barbe s'étendit par diverses offrandes que dénombre la Chronique, et c'est de son temps encore que furent achevés les bâtiments canoniaux. Lui aussi alla à Rome et s'employa beaucoup pour son église. Il semble avoir été prieur trente ans.

Là s'arrête notre Chronique. Le copiste du manuscrit de Sainte-Geneviève ne paraît pas avoir voulu même compléter la dernière phrase interrompue du texte qui lui servit de modèle. Par contre, il a transcrit à la suite une courte note, due, sinon à lui-même, du moins à un auteur sans doute autre que celui de la Chronique, et qui se rapporte à la première fondation de Sainte-Barbe, au temps de Guillaume le Conquérant.

Ainsi donc, dans son ensemble, cette Chronique, dont on vient de donner une sommaire analyse, nous présente l'histoire de Sainte-Barbe-en-Auge au XII[e] siècle, sous le gouvernement de Guillaume et de Daniel. Le récit circonstancié des premiers développements du prieuré suffirait à en faire, toute mesure gardée, un texte d'importance. Mais, outre que la figure austère et laborieuse du prieur Guillaume s'y retrace assez bien pour qu'on la puisse joindre, à distance convenable, à celles des grands abbés du temps, les renseignements que nous donne par surcroît la Chronique sur divers personnages et divers faits de l'histoire anglo-normande, en justifient la totale publication.

En effet, si les éditions de Du Monstier et de Le Large, à les compléter l'une par l'autre, peuvent relativement tenir lieu du texte original, il n'en reste pas moins que toutes deux sont partielles et l'une au moins fort défectueuse. Le P. Le Large, en effet, chanoine régulier de l'abbaye de Beaulieu, dans le Maine, et qui connut sûrement le manuscrit même de Sainte-Gene-

viève (1), n'en a publié (mais non entièrement et non sans modifications) que des fragments relatifs au prieur Guillaume (2). Artur Du Monstier, lui, dans la *Neustria pia,* donna bien une chronique de Sainte-Barbe-en-Auge assez semblable à celle du manuscrit de Sainte-Geneviève ; mais il la fit précéder d'un récit de la première fondation de Sainte-Barbe (3) ; il la retoucha selon son goût et en

(1) Certaines particularités du ms. 1643 de Sainte-Geneviève se retrouvent en effet dans l'édition de Le Large, par exemple : f° 59, v°, 2e colonne, le texte portait : *Interea, regno Anglorum...* Une main plus récente corrigea : *Postea, regno Anglorum..,* ce que Le Large (p. 540) a maintenu. F° 62, r°, 1re colonne: *...cui prefuit Eugenius papa...*Une main moderne a ajouté le numéro du pape, que Le Large donne aussi (p. 541).

(2) Le titre donné par Le Large montre assez son intention : *De vita Guillelmi primi Prioris...*

(3) Du Monstier (*op. cit.*, p. 717) déclare ce récit préliminaire venu d'un ancien ms. de Sainte-Barbe, dont le titre est : *Vera narratio fundationis Ecclesiæ et monasterii seu Prioratus Conventualis S. Barbaræ in Algia.* Nous n'avons jusqu'à présent rencontré de ce texte que deux copies du XVIIe siècle, intitulées toutes deux : *Narratio fundationis monasterii seu prioratus conventualis Stæ Barbaræ in Algia, alias Sti Martini de Escajoleto.* (Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 608, *Recueil de pièces concernant la fondation et l'histoire de plusieurs maisons de l'ordre de Saint-Augustin....,* fos 513 à 516, v° ; et ms. 616, *Recueil de divers auteurs touchant l'ordre des chanoines réguliers....,* fos 63 à 69, v°). Ces copies, pareillement données comme extraites d'un vieux manuscrit, ne sont pas identiques entre elles ni au texte de Du Monstier.

Quant à la narration analogue au texte du ms. 1643 de Sainte-Geneviève, elle formait, si l'on croit Du Monstier (p. 718, note c), la deuxième partie du manuscrit d'où il tira le récit précédent.

accommoda le style à l'antique (1). Dom Brial (2), qui n'ignorait pas la Vie du prieur Guillaume, de Le Large (3), n'y sut pas reconnaître les

(1) L'ordre des différents paragraphes de la Chronique n'est pas le même dans le ms. 1643 que dans la *Neustria pia*. Du Monstier combina à son gré l'arrangement intérieur des phrases, autant qu'il semble, pour des raisons d'élégance. Il modifia nombre d'expressions, leur en substituant de modernes (comme le remarquait dom Brial) et surtout d'antiques. Ainsi le ms. 1643, f° 60, 1re colonne, porte : *Videns autem episcopos tanquam canes mutos contra lupos non audentes latrare, coactus est romanum pontificem iterato adire. Qui, Viterbi illum inveniens, litteras in tempore importuno oportunas a sede apostolica postulabat. Interim instante die martyrii beate Barbare, cum dominus papa Eugenius sacro altari celebraturus astaret, accedens ad eum prior « Domine, inquit, hodie festum est beate Barbare. Memor esto peticionis illius ». Cui blando vultu arridens, dominus papa : « Hodie, inquit, fiet »*, etc. Et Du Monstier, p. 719-720 : .... *mutos lupis allatrare non audentes, Romanum pontificem iterum adire coactus est : a quo Viterbii invento, litteras importuno tempore, opportunas postulabat. Sed re de crastino in crastinum dilata, tandem die S. Barbaræ martyrii advenit ; quem opportunum urgendo Pontifici Prior arbitratus est. Itaque ad eum jam sacris altaribus astantem accedens, rogavit ut petitionis B. Barbaræ, eo die quod festum ei erat, et quo memoriam passionis ejus facturus erat, meminisset. Qui blando vultu arridens ; rem eo die confectam iri pollicitus est*, etc. Nous donnons ce seul exemple pris au hasard ; mais le remaniement est continu et pour ainsi dire aucune phrase n'y échappe.

(2) *Histoire littéraire de la France*, t. XIV, 1817, in-4°, *Anonyme. Auteur de l'histoire de la fondation du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge*, p. 601-603.

(3) P. 603.

ressemblances qu'elle offre avec la relation publiée par Du Monstier. Dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (1), il reprit le texte de la *Neustria pia* et, bien qu'en le tenant pour suspect (2), il se borna à le dégager des gloses dont l'avait encombré Du Monstier. Encore que prudent, ce système le conduisit trop loin et il prit pour des commentaires de Du Monstier des passages mêmes de la Chronique (3). Il en résulte que, plus net dans le *Recueil des historiens,* le texte de la Chronique de Sainte-Barbe se trouve néanmoins plus complet dans la *Neustria pia*. Jusqu'à l'étude de M. Delisle (dont procède directement la nôtre), la Chronique de Sainte-Barbe ne fut connue que par les éditions de Du Monstier, de Le Large et de dom Brial.

En vérité, Du Monstier avait projeté, et même accompli, un autre travail sur la Chronique. Dans une note de la *Neustria pia,* il annonça une

(1) T. XIV. Paris, 1806, in-f°. *Anonymi vera narratio fundationis*, etc., p. 498-506. Dom Brial a lui-même retouché en plus d'un point le texte de Du Monstier.

(2) *Recueil des historiens*, etc., *loc. cit.*, p. 498, note a.

(3) Des passages entiers de la Chronique, donnés par la *Neustria pia* (p. 723, 724, 726), sont absents dans dom Brial. Du Monstier, en effet, n'a pas cru devoir toujours distinguer du texte ses propres explications ; d'où il suit que le départ ne va pas sans difficulté. — C'est cette insouciance de Du Monstier pour l'intégrité de son texte qui nous autorise à lui rapporter immédiatement les variantes qui distinguent son édition, plutôt qu'à un copiste antérieur et inconnu dont il n'aurait fait que reproduire l'œuvre.

Vie complète du prieur Guillaume (1). Cette vie devait paraître dans la *Neustria sancta.* La *Neustria sancta* n'a pas, on le sait, été imprimée, mais nous en possédons le manuscrit et on y peut lire cette vie du prieur Guillaume (2). Elle résulte, semble-t-il, de la fusion de certains passages empruntés à la Chronique, avec un texte que nous avons retrouvé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, dans une copie du XVIIIe siècle, et qui s'intitule : *De vita Guillelmi protoprioris nostri.* Nous donnons ce *De vita* en appendice.

Assurément, si l'on n'en juge que d'après les remaniements notoires de la Chronique dans la *Neustria pia*, Du Monstier peut être tenu pour l'auteur responsable des combinaisons et des retouches que présente la Vie du prieur Guillaume dans la *Neustria sancta.* Mais il faut considérer que Du Monstier nous donne la *Vera narratio* de la *Neustria pia* aussi bien que la Vie de la *Neustria sancta*, comme extraites directement de manuscrits anciens de Sainte-Barbe-en-Auge. Il semble, en fait, qu'il y ait eu à Sainte-Barbe une suite de compositions historiques, rédigées dès le moyen âge, sur les origines et le développement du prieuré. Peut-être même a-t-il existé une Chronique unique (ou des Annales) de Sainte-Barbe-en-Auge, écrite au cours des

(1) P. 724, note e.

(2) Bibliothèque Nationale, fonds latin, ms. 10051, f°s 28 et suiv. *B. Guillelmus, primus prior S. Barbarœ in Algia. vita ex ms. codice prioratus S. Barbarœ in Algia excerpta compendio.*

temps et dont nous n'aurions plus que des débris. Un texte narratif se référant au XIII[e] siècle et qu'a aussi publié du Monstier (1), n'est pas pour infirmer cette simple hypothèse.

En tous les cas, c'est dès le XII[e] siècle qu'on eut à Sainte-Barbe le souci de garder mémoire des principaux faits accomplis au prieuré. L'auteur de notre Chronique, religieux de Sainte-Barbe, est contemporain des événements qu'il relate. *Mirabar et subtilitatem confessi et humilitatem prostrati* (2), dit-il du prieur Guillaume qu'il connut du moins en ses derniers temps. D'autre part, le texte portant mention de Lisiard, évêque de Séez, qui ne le fut qu'à dater de 1188, c'est aux années extrêmes du XII[e] siècle qu'avec dom Brial et M. Delisle, on se trouve conduit à reporter la composition de la Chronique. Mais qui conviendrait-il d'en tenir précisément pour auteur? Jusqu'à présent personne ne semble avoir cherché à le savoir; aussi bien n'avons-nous aucun indice. Et cependant nous connaissons par ailleurs un écrivain notable qui vécut à Sainte-Barbe, au déclin du XII[e] siècle. C'est Geoffroi de Breteuil, qui fut même sous-prieur de la communauté (3). Sa vie est fort mal connue, et nous ignorons vers quelle date il quitta la Normandie pour se retirer à Saint-Victor de Paris. Les œuvres que

(1) *Neustria pia*, p. 727-730.

(2) Voir p. 47.

(3) Sur Geoffroi, voir surtout dom Brial : *Histoire littéraire de la France*, t. XV, 1820, p. 69-85. — A. Charma : *Mémoires de*

nous possédons en assez grand nombre sous son nom, n'ont pas à dire vrai le caractère historique; mais la langue correcte, assez difficile et recherchée de la Chronique de Sainte-Barbe, ne serait pas indigne de lui. Assurément nous ne prétendons pas, même par simple conjecture (1), attribuer cette Chronique à Geoffroi de Breteuil. Mais il nous paraît que son séjour à Sainte-Barbe à la fin du XII[e] siècle, et la rédaction, vers les mêmes années, de la Chronique du prieuré sont deux faits dont la relative coïncidence s'imposait à l'attention (2).

la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXVII. Caen, 1869, in-4°, p. 1-50.

La dernière étude, dont nous n'avons encore que le sommaire, est de M. R. Griveau : *Geoffroi de Saint-Victor et la décadence des Victorins à la fin du XII[e] siècle. Positions des thèses des élèves de l'École des Chartes de la promotion de 1903.* Macon, 1902, in-8°, p. 99-104.

(1) Voir p. 29 la note 2, et p. 32 la note 3.

(2) Je ne saurais, en finissant, ne pas marquer ma gratitude à l'Académie de Caen, dont l'accueil me fut si bienveillant. Que M. Émile Travers, que mon excellent maître de l'Université de Caen, M. Prentout, veuillent bien aussi croire à toute ma respectueuse reconnaissance pour ce que le présent travail leur doit de ne pas être trop imparfait. A M. É. Deville enfin, qui, avec tant de bonne grâce, m'abandonna les droits que lui avait pour ainsi dire acquis sur la Chronique de Sainte-Barbe, sa longue pratique du fonds normand de Sainte-Geneviève, j'offre cordialement de sincères remerciements.

LA CHRONIQUE

DE SAINTE-BARBE-EN-AUGE

D'après le ms. 1643 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. f°s 57-70 (1).

[V]enerabilium (2) *patrum memorabiles mores posterorum memorie* (3) *stili officio commendare piorum est filiorum ; laudabile est priorum posteros memorari, laudabilius imitari. Agnoscant igitur filii ecclesie Sancte Barbare quo in temporalibus domus eorum gavisa sit fundatore, quove in spiritualibus adulta sit nutritore.*

Fuit in diebus superioris Henrici (4), regis Anglorum, quidam *clericus* in urbe Rothomagensi, nomine Gillebertus, *ex* clericali et militari prosapia editus. Hic et Rothomagensis ecclesie precentor et prefati

(1) Nous indiquons en italiques les passages omis par le P. Le Large. Certains sans doute se retrouvent dans l'édition de Du Monstier, mais sous une forme telle que nous n'en pouvons tenir compte. (Voir p. 14, note 1.)

(2) Nous restituons entre crochets les initiales dont la place, réservée à l'enluminure, est demeurée vide.

(3) Le Large a imprimé *æ* et *oe;* partout nous avons rétabli *e*.

(4) Henri Ier, né en 1068, roi d'Angleterre en 1100, maître de la Normandie en 1106.

regis thesaurarius erat. [C]um autem filios quinque haberet juvenes, egregios, literis deditos et in curia regis nominatos, primogenitum Willelmum *sibi* annis jam maturus *in* thesaurarii officio, ex regis beneplacito, subrogavit. In quo etiam officio reliqui fratres, quamdiu superstites fuerunt, ac si jure hereditario sibi invicem successerunt. [G]uillelmus igitur *patris* potitus officio, cum *pro* multiplici *preclare* indolis probitate regis et procerum gratiam et familiaritatem haberet, tandem spreta mundi maleblandientis prosperitate, spreto juventutis flore, *spreto patre dulcique fratrum consorcio,* spreto eciam latere regis Anglorum, regi militare *disposuit* Angelorum. *Quod et fecit.* Quadam etenim die, assumpto secum uno ex clericis suis, viro venerabili magistro Huberto, iter arripuit ad desertum locum, *scilicet* in nemore castro Britolio adjacente (1). Ibi quippe degebant viri religiosi, quibus preerat Hugo (2), cognominatus de Deserto, vir bonorum memoria dignus, et quondam bone memorie Vitalis (3) heremite discipulus. *Hubertus vero, intellecta voluntate et causa itineris domini sui, statim ad patrem et fratres ejus insperate novitatis nuncius, ferrata calce fatigato quadrupede convolavit. Quo audito Robertus de Ebroicis, secundus natus post*

(1) Notre-Dame-du-Désert, ermitage fondé au XIIe siècle, aux Baux-de-Breteuil (canton de Breteuil, Eure), plus tard confondu dans le prieuré de Lesme.

(2) Voir : Charpillon et Carême : *Dictionnaire historique de l'Eure*, t. I. Les Andelys, 1868, in-8°, p. 222.

(3) Vital l'Ermite, fondateur de l'abbaye de Savigny. Voir : Orderic Vital, édition Le Prévost et Delisle, t. III, p. 449-50.

Guillelmum, vir in regno nominatissimus, felicem fugitivum e vestigio insecutus, invenit dilectum fratrem suum veste jam religionis indutum. Ipse enim Guillermus illo adveniens confestim eam susceperat. « Ut si, inquit, me diabolus occasione aliqua ad seculum revocaverit, fiam obprobrium hominum et abjecio plebis ».

Ibi ergo tamquam in loco penitentie, vere penitentis operibus occupatus, tempus quod in vanitate consumpserat, mentis et corporis excercicio redimebat. Erat enim pro molibus cilicio indutus, pro jocis, silencio et lectioni intentus, pro modulacionibus, lacrimis et suspiriis assuetus. Gaudebat, *pro optimatum familiaritate, pauperum fratrum societate, pro curie frequencia solitudine, pro deliciarum torrente cibi et potus parcitate, et quia in multis Deum offenderat, multis modis eum sibi reconsiliare studebat.* Scripsit eciam venerando Rothomagensium archiepiscopo, Gaufrido (1), sic inter cetera dicens : « [E]go, miser Guillelmus, reddo prebendam quam male adquisitam et male possessam hactenus tenui ». Quibus verbis multi audiencium conpuncti, *eciam* in lacrimis prorupe-runt. Rex *eciam,* audito ejus discessu, fertur dixisse fideliorem clericum domus sue se amisisse. *Quem vero rex terrenus amisit, celestis inventum recepit.*

Illo ergo in vocacione sua perseverante, accidit ut Rabellus (2), filius Guillelmi Camerarii, cujus consilio

(1) Geoffroi, archevêque de Rouen, de 1110 (?) à 1128.

(2) Rabel le Chambrier, de la célèbre famille des Chambriers de Tancarville, fils de Guillaume de Tancarville et de Mathilde

tota fere regalis curia tunc temporis incombebat, Deo inspirante, disponeret ponere in ecclesia, que dicitur Sancte Barbare, canonicos regulares (1), in qua proavus (2) ejus Stigandus (3), tempore Guillelmi Anglorum regis et domitoris, prebendas et canonicos instituerat seculares (4). *Patris* itaque *et filii communicato consilio,* habito *quoque* super hoc regis *et episcoporum* assensu pariter et suffragio, Guillelmus coactus est de nido sue conversionis exire domusque regularis ordinande, adhuc in ordine recens, curam suscipere. *Qui,* abbatis nomen *prorsus* refugiens, nomine et officio prioris contentus *est,* contemptor pompe qua male in seculo usus est. [*A*]*d*duxit autem secum duos fratres, viros strenuos, qui de civitate Rothomagensi apud Desertum, relictis opibus suis,

d'Arques; il épousa Agnès de Mézidon, petite-fille d'Eude Stigand. Voir : A. Deville : *Histoire du château et des sires de Tancarville.* Rouen, 1834, in-8°, p. 121 et suiv. — Orderic Vital, édition Le Prévost et Delisle, t. IV, p. 412.; t. V, p. 81, 83. Le mariage de Rabel est forcément antérieur à 1128, date que lui assigne A. Deville (*op. cit.*, p. 154, n. 1), puisque c'est par sa femme que Rabel devint seigneur de Mézidon et patron de Sainte-Barbe, réorganisée en 1127. Voir plus loin, p. 58.

(1) Sur cette deuxième fondation de Sainte-Barbe, accomplie dans des circonstances miraculeuses, voir le récit préliminaire donné par Du Monstier, *op. cit.,* p. 717-718.

(2) D'après le récit de la première fondation (Du Monstier, *loc. cit.*), c'est la fille même d'Eude Stigand qu'aurait épousée Rabel. Ce qui paraît assez peu vraisemblable. Voir plus loin, p. 57, notes 1 et 2.

(3) Sur Eude Stigand, voir notamment : Orderic Vital, édition citée, t. II, p. 104.

(4) Voir : Du Monstier, *loc. cit.*

causa religionis, se contulerant, Ernaldum et Hebertum. *Et iste est Hebertus, qui post mortem Guillelmi prioris, sub patre Daniele a latere dextro ecclesie aulas hospitum, officinas fratrum, per sedecim annos instanter edificavit, et per eas aquam fluminis* (1) *magno somptu ac sudore adduxit.* Hi*i* tres in nomine sancte Trinitatis ecclesiam Beate Barbare, comitante obediencia, unanimiter adierunt, seque in ea omnibus diebus vite sue sub beati Augustini regula militaturos, voto pari Domino obtulerunt. Factum est anno M° C° XX° VIII° ab Incarnacione Domini, gaudente fundi domino et favente Johanne Lexoviensi episcopo (2). Ecclesia vero que dicitur Sancte Barbare, in honore beati Martini ab antiquo fundata et dedicata consistit (3). Porro illatis in eam reliquiis beate Barbare, virginis et martyris (4), per manum Roberti, filii Stigandi, qui de Grecia easdem reliquias super aurum et topazion sibi preciosas attulerat, beata Barbara, ob miraculorum frequenciam, illam suo nomin*i* vendicavit ecclesiam (5). *Cujus rei consideracione, prior Guillelmus in sigillo capituli ejusdem ecclesie utriusque ymaginem effigiari fecit, versiculo*

(1) La Dive.

(2) Jean Ier, évêque de Lisieux, de 1107 à 1141.

(3) Voir dans Du Monstier, *loc. cit.*, le récit de la fondation primitive.

(4) Sainte dont l'histoire demeure fort incertaine. D'après Métaphraste, elle aurait été martyrisée à Héliopolis d'Égypte en 306. Sa légende est dans Surius : *De probatis sanctorum vitis*, t. XII. Cologne, 1618, in-f°, p. 123-124.

(5) Voir Du Monstier, *loc. cit.*

brevitate laudabili circomposito : « In re Martini Barbara nomen habet ». Alium quoque similis forme versiculum in sigillo proprio sculptum habebat : « Si recte vivis fac mihi quod tibi vis » (1). *[F]actum est autem divina, ut credimus, ordinacione, ut regina virginum, Virgo Maria, que ubique imperiosa est, advenienti famule sue tamquam Barbare in domesticis suis quasi mater honorificata occureret, mittens ei de clero suo viros illustres qui in ejus ecclesia et regulariter Deo servirent ipsamque ecclesiam bonis temporalibus et spiritualibus propagarent. [U]nde non immerito ecclesia Sancte Barbare uterina filia Rothomagensis ecclesie dicitur, pro eo quod de choro, tamquam de utero ejus, exisse illud examen dulciflui operis fervens artifex comprobatur* (2). *[F]ratres vero Ancensis cenobii* (3), *qui ibidem causa rei servande per aliquod tempus fuerant commorati, advenientibus sancte hereditatis possessoribus, ad domum suam regressi sunt, firmata inter utrosque familiaritate a die illa et deinceps.*

(1) M. Delisle (*op. cit.*, p. 215, note 2) fait remarquer que « ce type n'était plus employé au XV[e] siècle, comme on le voit par un sceau que Léchaudé d'Anisy a dessiné dans son Recueil de sceaux normands, pl. XXII, n° 5. C'est seulement dans les temps plus modernes qu'on fit revivre l'ancien usage. En souvenir du sceau gravé au XII[e] siècle, les chanoines se servaient en 1680 d'un cachet portant la légende : *In re Martini Barbara nomen habet*. Demay : Sceaux de Normandie, p. 339, n° 3019 ».

(2) Le père de Guillaume était préchantre de Notre-Dame de Rouen. Voir plus haut.

(3) Notre-Dame d'Eu, abbaye augustine fondée au XI[e] siècle.

Prior autem Guillelmus, cum vitam parcam nimis et austeram cum hi*i*s quos secum adduxerat, duceret, invenire non pot*erat* tante parcitatis consortes. Quapropter altiore usus consilio, rigorem propositi temperavit, et ceperunt ad eum fratres comfluere et maxime de Rothomagensium civitate. [S]ecutus est eum pater suus et duo ex fratribus suis, viri quorum memoria in benedicione est, alieque venerabiles persone de prefata civitate. [V]idens autem Camerarius ramusculum novelle plantacionis bone spei flores producere, prioribus donis adjecit *Maisnil Giroldi* (1) in Normannia, Be*quefort* et Colesteordiam (2) in Anglia. Que dona, cum prior Guillelmus a regia majestate confirmari in perpetuam elemosinam postularet, [r]ex, Be*quefort,* quod de reg*ali* corona patri Rabelli dederat, confirmare in elemosinam penitus renuebat. [S]ed prior, qui*a* regi regisque consiliariis familiaris *et quasi de curia* erat, instans oportune importune, tandem, opitulante Deo, quod peciit impetravit (3).

(1) Le Mesnil-Guéroult, à Saint-Pierre-des-Ifs, canton de Lisieux.

(2) Beckford, dans le comté de Glocester; *Colesteordia,* peut-être dans le comté de Lincoln. (Voir : Archives du Calvados. H. Fonds de Sainte-Barbe, n° 307.)

(3) Voir la charte de Henri Ier. Archives du Calvados. H. Sainte-Barbe, n° 1. — Disons une fois pour toutes que les diverses donations à Sainte-Barbe que mentionne la Chronique, se retrouvent dans les chartes ou l'inventaire ancien de Sainte-Barbe, aux Archives du Calvados. Voir aussi le *Monasticon Anglicanum,* t. II. Londres, 1661, in-f°, p. 1010-1012, et L. Duval : *Inventaire sommaire des Archives... Orne, H.,* t. II. Alençon, 1894, in-4°, p. XXXVII et suiv., p. 34 et suiv.

[O]btinuit quoque immunitatem regalium vectigalium et *etiam* pontagii (pontagium vero vocant IIIJ^or argenteos quos ministri regis pro singulis equis per pontem in nav*i*m ascendentibus et a transfretantibus exigunt). *Porro Johannes, Lexoviensis episcopus, audito quod Rabellus Camerarius dedisset Mesnil Giroldi ecclesie Sancte Barbare, protulit cartam que testabatur jam dictum manerium datum fuisse Lexoviensi ecclesie a Roberto, post fratrem suum Ricardum tercium, duce Normannorum* (1). [F]acta est *ergo* contencio *longua inter Johannem episcopum et priorem Guillelmum; sed, quia Barbara vinci non noverit, tandem obtinuit. [O]rta est eciam contencio* super quadam terra, quam Camerarius ecclesie nostre dare volebat, *eamque prior suscipere rennebat : terra (?) quippe littigiosa erat.* Nam quidam miles, Adam scilicet de Magneio (2), terram ipsam calumpniabatur, dicens se eam de Camerario debere tenere in feodo et hereditate. Cum ergo Camerarius totam illam terram nobis dare vellet, et prior propter calumpniam talem donacionem differret, tandem, favente Camerario, finem hujusmodi sortita est illa contencio : media pars canonicorum devenit domini*cus,* reliquam tenuit Adam de ipsis in feodo, per servicium prestandi *unum* equum bis in anno ad neccessaria itinera eorum infra

(1) Richard III, duc de Normandie, de 1026 à 1027. Robert Ier le Magnifique, de 1027 à 1035. Voir la charte de donation du Mesnil-Guéroult à l'Église de Lisieux dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIII, 1844, in-4°. A. Le Prévost : *Pouillés du diocèse de Lisieux*, p. 10, note.

(2) Magny-le-Freule, canton de Mézidon.

Normanniam, et eundi ad placita eorum et alia negocia, circa quinque vel septem leugas convenienter. [*V*]*idens autem prior quod in ecclesia Beati Stephani de Mesnilo Maugeri* (1), *ex feodo Theodorici, prebende quedam essent pauperes quidem et pauce, sed revera nobis imposterum plurimum profuture, favente Arnulfo Lexoviensi episcopo* (2) *et illius ecclesie advocato* (3), *possessioni ecclesie nostre, providus futurorum, adjecit.*

[P]rior *igitur Guillelmus* ad dominum papam iter aggressus, domum suam in ordine canonicorum regularium conformari fecit, donis *quoque* regis et Camerarii *apostolice* dignitatis privilegio confirmatis (4). Regressus *a* Roma in ordinanda domo, et maxime in ecclesie officio, multam et longam adhibuit diligenciam. Cujus officii ordinacio adeo pluribus placuit ut eciam archiepiscopi, episcopi alieque venerabiles persone in capellis suis *eadem ordinacione* celebriter uterentur. Fecit eciam abbreviaciones Evangeliorum que dominicis diebus in capitulo leguntur; ymnis quoque et quibusdam *sequenciis* delectabiles cantus

(1) Le Mesnil-Mauger, canton de Mézidon.

(2) Le célèbre Arnoul, évêque de Lisieux, de 1141 à 1182, mort en 1184. — Le plus récent travail sur Arnoul est celui de M. Bouteron : *Positions des thèses des élèves de l'École des Chartes de la promotion de 1905.* Macon, 1905, in-8°, p. 25-31.

(3) Sur les avoués normands, voir : F. Senn : *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France.* Paris, 1903, in-8°, p. 95-100.

(4) La bulle d'Innocent II, datée de 1130, a disparu.

Voir : *Table des papiers existants dans le chartrier en 1741* (Archives du Calvados. H. Sainte-Barbe), p. 44.

apposuit. Cantor quippe egregius fuit ; sed conversa est in luctum cythara ejus, *quando* de morte Henrici, regis Anglorum (1), *filiis pacis* lamentabile accidit infortunium. Mortuo quoque non multo post tempore, Camerario (2), domui nostre *du*plicati doloris lacrimosa incubuit lamentacio. *Si quidem adhuc parvula erat, et, sicut prior scripsit domino pape, primos gressus religionis attentans, parvula erat sed tamen ubera jam habebat. Nam* per idem tempus, cum presul Constanciensis, Algarus (3), vir religiosus ac timens Deum, canonicos regulares in ecclesia Sancti Laudi Constantini (4), constanti animo constituere decrevisset, *illa,* duce Guillelmo priore, bonorum coadjutore, primum conventum illuc direxit, *filios adoptionis ibidem Domino paritura eosque sane doctrine lacte dulcifluo nuctritura.* Revoluto *eciam* anno, ea scilicet dominica, *in* qua canitur officium « Letare Jerusalem et conventum facite » (5), conventum ex fratribus suis prior Guillelmus induxit in ecclesiam Sancti Laudi, apud Rothomagum (6),

(1) Au château de Lyons-la-Forêt (Eure), dans la soirée du dimanche 1er décembre 1135.

(2) En 1140, selon Robert de Torigni, édition Delisle, t. I. Rouen, 1872, in-8°, p. 218.

(3) Évêque de Coutances, de 1131 à 1151.

(4) Abbaye de Notre-Dame-de-Saint-Lo, ordre de Saint-Augustin, à Saint-Lo (Manche).

(5) Le quatrième dimanche de Carême ; le 2 avril 1139, d'après la *Gallia christiana*, t. XI, 1759. Paris, in-f°, c. 935.

(6) Le prieuré augustin de Saint-Lo, à Rouen. Voir : De Glanville : *Histoire du prieuré de Saint-Lo de Rouen...* Rouen, 1890-91, 2 vol. in-8°.

presente Hugone Rothomagensium archiepiscopo (1), et Argalo Constansienci *(sic)* episcopo, quem prior ad tam bona opera *animabat,* pro eo quod utraque ecclesia de jure Constanciensis ecclesie erat. [*A*]*dduxit eciam secum fratrem suum Galterum, qui apud Sanctam Barbaram habitum religionis susceperat, ut videlicet in illa ecclesia viveret regulariter, cujus prebenda usus fuerat seculariter.*

[*I*]*nterea,* regno Anglorum in se ipso diviso, secuta est ecclesi*arum* Dei non minima desolacio. Quicunque viribus prevalebat aggerem erigebat, castrum firmabat, ecclesi*arum* vel monasteriorum possessiones atrociter invadebat. [U]nde factum est ut Guillelmus de Bello Campo fratres nostros de Be*quefort* crudeliter exturbatos eiceret *(sic).* Quo audito, prior in Angliam properans fratres ejectos multa instancia proprie possessioni restituit. [V]idens *autem* episcopos *tanquam* canes mutos contra lupos non audentes latrare (2), coactus est romanum pontificem iterato adire. Qui Viterbi illum inveniens, litteras in tempore importuno oportunas a sede apostolica postulabat (3). [*I*]*nterim instante* die *martyrii* beate Barbare (4), cum dominus papa

(1) Hugue III d'Amiens, archevêque de Rouen, de 1130 à 1164.

(2) Cette citation d'Ésaïe (LVI, 10) se retrouve dans la lettre IV de Geoffroi de Breteuil. *Patrologie latine* de Migne, t. CCV, c. 833.

(3) Voir la bulle d'Eugène III, aux Archives du Calvados, H. Sainte-Barbe, nº 110.

Elle est de 1146 ; mais l'humidité a détruit le quantième.

(4) Le 4 décembre.

Eugenius (1) sacro altari celebraturus astaret, accedens ad eum prior : « Domine, inquit, hodie festum est beate Barbare. Memor esto peticionis illius ». Cui blando vultu arridens, *dominus* papa : « Hodie, inquit, fiet ». [I]mminente autem solennitate beati Nicolai (2), domnus Jacintus (3), cardinalis nominatissimus, peciit a priore ut in illo festo precentoris officio fungeretur. Quod officium, dispositis in choro cantoribus, ut erat *usus,* et cantus ecclesiastici gnarus, cum magno omni favore, *voce* ac modulacione dulciflua consummavit, [R]otroldo, tunc Ebroicensi episcopo, postea Rothomagensi archiepiscopo (4), ex opposita parte chorum regente. *Hic priorem usque ad curiam sumptibus suis satis liberaliter sustentavit. Redeuntem vero Abrincensis episcopus, Ricardus, cognominatus de Solennio* (5), *non minus honorifice procuravit. Hii duo episcopi cum Romam pariter peterent, a predonibus cujusdem castri in ipsum castrum adducti sunt* (6). *Quod videns, prior statim pertransiit, acu pallio cruce affixa.* [*V*]*eniens autem ad episcopum in cujus diocesi*

(1) Eugène III, pape, de 1145 à 1153.

(2) Le 6 décembre.

(3) Plus tard Célestin III, pape, de 1191 à 1198.

(4) Rotrou de Beaumont, fils de Henri, comte de Warwick, évêque d'Évreux, de 1139 à 1165, puis archevêque de Rouen, mort en 1183.

(5) Richard II de Subligny, évêque d'Avranches, de 1142 à 1153.

(6) Sur l'insécurité des routes italiennes, voir les lettres de Geoffroi de Vendôme (Migne, t. CLVII, c. 47-8, 54, 55) et Eadmer : *Historia novorum*, éd. Rule. Londres, 1884, in-8°, p. 95 et suiv., etc.

situm est castrum, egit gratia eum ut secum mitteret qui sacrilegis anathematis sentenciam minarentur, nisi capti liberi redderentur. Instabat prior ut in talibus noverat esse instandum, nec mora socios et patronos suos sua instancia liberavit, ostendens non solum in terra sua, verum eciam in aliena, probate virtutis virum se esse. Probata autem virtus corripit insipientes.

Denique reversus in Angliam, apostolica auctoritate fretus, terribilis factus est pontificibus et predonibus, quia pontificalis sententie obprobrium metuebant. *[V]enienti autem priori ad Vigornensem episcopum* (1) *et dampna sua conquerenti respondebat episcopus : « Modo faciam vobis justiciam ». Iterum atque iterum venienti idem respondebat episcopus. Sed sicut prior coram episcopis de illo conquerens dixit : « Modo illud et modo aliud nunquam modo habuit quod sine modo, inquit, labores et tedia mihi multiplicavit ». Presul de injustis justiciam facere differebat. Prior instanter, frequenter, sed inaniter, senis segnitiem stimulabat. [U]nde factum est ut fortes quererent animam prioris, sed quia fideliter conservavit ecclesiam sibi a Deo commissam, Deus conservavit illi misericordiam suam, dans ei constanciam periculis fluminum, periculis latronum, periculis in mari. In itineribus, sepe uno pedite contentus, sarcinula selle astricta, cum ab insidiantibus interrogaretur quis vel unde esset, respondebat se esse presbiterum Sancti Martini de Escagolio* (2)*, id est quodam*

(1) L'évêque de Worcester, Simon, 1125-1150.

(2) Écajeul, canton de Mézidon. C'est sur le territoire de Saint-Martin d'Écajeul qu'avait été fondée Sainte-Barbe.

viculo eidem ecclesie proximo. [Q]uem viculum prior Guillelmus et successor ejus, nummorum terrarumque commutacione in suum redegerunt dominium, pro eo quod a parte illa apcius construi poterant regulariter vivencium domicilia. [D]ominus quoque proxime pleroxime Pleeville (1) *Guillelmus territorii prefati partem viculique emenda remanserat emit, emptamque ecclesie Sancte Barbare laudabili devotione donavit. [P]rior ergo Guillelmus modo apud Bekefort, modo apud Calesteordiam, utriusque possessionis deffensor indefessus, utrobique pro tempore commoratus, [L]incoliensi quoque episcopo* (2) *auctoritate apostolica vehementer institerat ut gladium ecclesiastice vindicte vibraret in hostes ecclesie. Sed Finees gladius nimis obtusus erat illis diebus* (3).

Pacatis, ut poterat, rebus, iterum ad suam ecclesiam remeabat ; sed in frequenti itu et reditu plurima impelago (sic) *passus pericula, quandoque eciam marina tempestate jactatus, homines fluctibus ferociores invenit. Nam pago Pontivo ipsa, in qua navigabat, ventorum rabie navis appulsa, irruentibus subito predonibus circonfusa est. [V]ir autem multa expertus, precepit puero calceis nummos inicere* (sic) *ut scilicet inter plantas et soleas reconditi rapaces manus evaderent. Quod et factum est.*

(1) Plainville, hameau de Percy-en-Auge, canton de Mézidon.

(2) Alexandre, évêque de Lincoln, de 1123 à 1148.

(3) Voir : Geoffroi de Breteuil, *loc. cit.*, lettre XXXVIII, c. 871.

Sur Phinees : *Les Nombres*, 25.

In illius tempestatis articulo prior, gravi egritudine gravatus, viribus pristinis admodum destitutus est. Sed quia viro notissimo non in partibus illis amici deerant, ipsi eum deduxerunt et adduxerunt in tabernacula sua, de salute ejus satis soliciti. [Q]uo audito prenominatus Hebertus illuc quamtotius convolavit. Quem inde sublatum paulatim usque cenobium Gemmeticense (1) *reduxit. Eatenus reduto redivivus langor incubuit. Monachi vero parabant, ut postea nobis innotuit, corpus ejus honorifice sepultum retinere, sed nundum appropiaverant* (sic) *dies mortis Matathie.*

Interea hostibus nostris in Anglia consilium fuit ut fratribus apud Bequefort commorantibus, tantum unde viverent relinquentes, cetera asportarent. [Q]uo audito prior plures in Angliam canonicos misit, quorum acies, etsi modica tamen ordinata, inimicis suis terribilis erat. [E]t quia indecens erat ut tot fratres singulis diebus ad ecclesiam extra septa positam procederent, jussit intra curiam construi oratorium in honore beate Barbare, virginis et martiris. [I]n quod oratorium ipse intulit nonnullam partem reliquiarum ejusdem virginis ut ipsa possessionem suam de Bequefort sua tuicione deinceps custodiret. Quod et ipsa fecit sicut in sequentibus referemus. Constitutum est eciam in honore ejusdem virginis, apud Colesteordiam, oratorium ubi, sicut apud Bequefort, fratres nostri divina officia celebrabant. [Q]uia vero apud Bequefort victualium major copia

(1) Jumièges.

erat, scriptores eciam ibi habebantur quorum opera ad nos in Normaniam mittebantur. *Mittebantur eciam*, prout mittentes poterant, quecumque usui neccessaria erant. Nam moneta illius temporis extra Angliam pene reprobabilis habebatur. [E]rat autem inter fratres, tam de ordinanda conversatione quam de tuenda possessione, cotidiana contencio, adeo ut de illis bona eciam ab hostibus opinio haberetur. *[C]uram quoque suscipiendis hospitibus et sustinendis pauperibus non minimam adhibebant, ut curia nostra, magis quam vicinorum monasteriorum, habundare elemosinam petentibus et accipientibus videretur. [U]nde amplius eis et dabatur et parcebatur.*

Prior vero pro variis rerum eventibus, hodie in Anglia, cras in Normannia erat. Nam et ipsa Normannia pluribus dominis serviebat. [I]pse autem, cum esset vir consilii et in *causis* difficili*ori*bus vivus et efficax, plerumque a primate Anglie Cantuarensi archiepiscopo, Thebaldo (1), plerumque a domina imperatrice Matilde (2), ad consilium vocabatur. [Q]ue Matil*lis (sic)* dedit ei ejusque domui in perpetuam elemosinam singulis diebus VJ. argenteos apud Claudiocestriam (3). *[Q]uem redditum post mortem*

(1) Thibaud, ancien prieur puis abbé du Bec, archevêque de Cantorbery, de 1138 à 1161.

(2) Mathilde, née après 1100, du mariage de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, avec Édith d'Écosse, épousa en 1114 l'empereur Henri V, dont elle devint veuve en 1125. Fiancée en 1127, puis mariée en 1129 au comte d'Anjou, Geoffroi Plantegenêt, elle mourut en 1167.

(3) Glocester.

prioris Henricus, imperatricis filius (1), *sumpto diademate, in suum revocavit dominium.* [P]rior *tamen* illius possessionis pensionem multis diebus obtinuit, nobisque super hoc cartam imperatricis moriens dereliquit. [I]llo autem vivente adhuc et valente, cum quidam ex nobis ad alborum monachorum ordinem furtim transsisset, ipse non destitit, donec in generali consilio exutum cucul*a* ad ordinem canonicum revocaret. *[Q]uod ideo fecit ne ordo, adhuc in partibus nostris recens, artioris obtentu minus discretis in contemptum veniret. [T]alem quippe gratiam divina munificencia illi contulerat, ut eciam potentes operis ejus et sermonis ejus potenciam pertimescerent. [E]rat enim potens in sermone et opere.* [P]hilippum Baiocensem episcopum (2), virum cordatum suisque adversariis sola vultus feritate terribilem, ad hoc egit ut locum Sancti Albini (3) quem nobis auferre modis omnibus conabatur, non solum nobis liberum et quietum dimitteret, verum eciam priorem euntem ad Remense consilium (4), cui prefuit Eugenius *papa,* suis sumptibus honorifice duceret et reduceret. *[J]ohannis, episcopi Lexoviensis, qui ei adversari et invidere videbatur, sepe cornu contrivit. [C]apellam Beate Marie de Boterelli-*

(1) Henri II, d'Angleterre et de Normandie, né au Mans en 1133, de Geoffroi Plantegenêt et de Mathilde.

(2) Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, de 1142 à 1164.

(3) A Bray-en-Cinglais, commune réunie à Fontaine-le-Pin, canton de Bretteville-sur-Laize (Calvados).

(4) Mars 1148.

villa (1), *quam presbiter ibi serviens nomine parrochialis ecclesie, in rotulo episcopali scribi fecerat, volens scilicet viribus episcopi contra priorem niti, ipse prior, diu reluctante sed non prevalente episcopo, de rotulo episcopatus fecit abradi. Possessionem nostram de Ageyo* (2), *que fuerat patris et fratrum suorum, a fratre suo Ricardo super altare ecclesie nostre fecit offerri et in perpetuam elemosinam confirmari. [N]ichil enim cum hiis habebat commune quorum cura est dare parentibus res ecclesie. [C]apellam quoque Sancti Michaelis de Salquancia* (3), *quinque tantum solidos andegavensium annua pensione reddentem, longo sudore in suam juridicionem redegit. [E]cclesiam vero Beate Marie de Tertu* (4) *ab adversariis nostris, qui etiam in fratres nostros usque ad verbera exarserunt, post multos labores vel laborum circuitus liberavit, eorumdem adversariorum signifero ergastulo regis injecto. [E]t quia sermo incidit de ipsa ecclesia que quidem de jure beati Benedicti esse cognoscitur, aperire placet quo modo locus Sancti Benedicti* (5)

(1) Peut-être le Val-Boutri, commune de Mesnil-Bacley, canton de Livarot (Calvados).

(2) Agy, canton de Bayeux.

(3) Soquence, commune d'Écajeul, canton de Mézidon.

(4) A Villedieu-lès-Bailleul, canton de Trun (Orne).

(5) Le prieuré de Saint-Benoît-des-Ombres ; non pas celui sis au canton de Saint-Georges, dans l'Eure (voir A. Le Prévost : *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, t. III. Évreux, 1869, in-8°, p. 86), mais à Sainte-Marie-de-Tertu. (*Table des papiers existants dans le chartrier en 1741*, t. I, p. 30.)

dominio nostro evenerit. [F]uit in domo nostra quidam canonicus de pago Rothomagensi ducens originem. [I]ste, duobus digitis contractis et aliquantulum arefactis, velud incipientis lepre indicia preferebat. Prior autem, quesito et invento loco future, ut credebatur, egritudini congruo, ibi eum posuit, missa sepe eidem de monasterio alimonia. Vocabatur autem Robertus de Rollonismara (1). *Qui, Deo opitulante, ibidem in honore beati Benedicti oratorium construens et regulariter vivens, quasi pater patrie cepit haberi. Habuit etiam secum nonnullos fratres qui ei in Domino serviebant. A die qua de domo nostra exivit, signum lepre in eo penitus non excrevit; missas sepe celebrabat, potens laboris erat. [In] festis IX lectionum psalterium, ut ferebatur, priusquam comederet decantabat. Gratiam tantam invenit apud patronum suum Ricardum de Tornaio, ut ei daret agellos, unde, suo labore faciente, fructus annuatim perciperet. Notum fecit eum domine imperatrici, adeo ut ipsa ad eum veniret, partemque nonnullam vicini nemoris ei ejusque loci habitatoribus in perpetuum, ipso priore interveniente, tribueret. Prior plerumque in Angliam transfretans, domus sue curam eidem fiducialiter committebat, uno interim vel duobus ex fratribus nostris apud Sanctum Benedictum, causa divini officii, commorantibus. [N]on fuit post eum qui tanta de predicto loco nobis bona transmitteret quamta ipse qui omnia elaboraverat,*

(1) Roumare, cant. de Maromme, arr. de Rouen (Seine-Inférieure).

transmittebat, aliquando per annum summam X librarum estimacionem de laboribus suis nobis imperciens. Priori superstes fuit, sed ibi sepultus ubi in tanta diu indigencia Deo est tanta diligencia obsecutus. [P]ost inceptum locum Sancti Benedicti data est nobis a comite Pontivi, Guillelmo (1), *Salta-quoqueria* (2), *ubi a quodam fratre nostro oratorium sancte Dei genitricis Marie constructum est, quod a beato Girardo* (3), *successore Johannis* (4) *Sagiensi episcopo, qui ecclesiam Beati Benedicti dedicaverat, dedicatum est. [P]riori a Roma redeunti placuit divertere ad ecclesiam sanctorum martyrum Thebeorum* (5). *Qui a prioribus illius loci aliqua sanctorum martyrum pignora petens seque in honore eorum altare erecturum promittens, id responsi accepit ab eis : « Nos de hiis que petis jam non audemus aliquid dare, quia dantibus quandoque signum incubuit plenum terrore ». Ille ut erat vir desideriorum vehementer instabat. « [N]os, inquiunt, petita ponemus super altare, si audes tollere tolle ». Ille premissa prece altari imposita tulit et attulit. [A]ltare vero in honore beati Mauricii sociorumque ejus instruxit, impositisque reliquiis divina ihidem ministeria mul-*

(1) Guillaume II Talevas, comte de Ponthieu, de 1113 (?) à 1171.

(2) Un vidimus rappelant cette donation, a été publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXV, p. 416. Il s'agit de La Cochère, canton d'Exmes (Orne).

(3) Gérard II, évêque de Séez, de 1144 à 1157.

(4) Jean de Neuville, évêque de Séez, de 1124 à 1144.

(5) Saint-Maurice-en-Valais.

tociens celebravit. [I]n ipso prioratus sui inicio, cum vellet aperire scrinium in quo reliquie ecclesie nostre continebantur, dictum est ei ab antiquioribus neminem posse introspicere quin moreretur : « Volo, inquit, mori ». [I]llo itaque aperto quoddam ibi breve indecens repperit quod projecit (1). *[V]idens autem ibi multorum reliquias contineri sanctorum, statuit certa die per singulos annos solemniter celebrari commemoracionem ipsorum. [E]cclesiam Beate Marie de Ouvilla* (2) *a Guillelmo, patrono ejus, in redemptionem molendini nostri quem ille et fortitudo ejus combusserant, multiplici persuasione obtinuit, primum quidem renitente, sed postea favente, Arnulfo Lexoviensi episcopo. Ipse enim priori et plurimum deferebat et in multis multum parcebat.*

[E]o tempore quo rex Francorum Ludovicus, ex consilio Eugenii pape, Jerosolimitano se itineri cum suis commilitonibus (3) preparabat (4), electi sunt ab eodem summo pontifice duo preclari pontifices Lingonensis (5) et Lexoviensis, qui vice ejusdem domini

(1) Rapprocher du *De pignoribus sanctorum* de Guibert de Nogent (Migne, t. CLVI, c. 607 et suiv.), *passim,* surtout, liv. II, ch. Ier : liv. III, ch. Ier, § 3 ; ch. 3e. — A. Houtin : *La controverse de l'apostolicité des Églises de France au XIXe siècle.* Paris, 3e éd., 1903, in-12, p. 98 et suiv.

(2) Ouville-la-Bien-Tournée, canton de Saint-Pierre-sur-Dive (Calvados).

(3) Sur le mot *commilitones,* voir : P. Guilhiermoz : *Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge.* Paris, 1902, in-8°, p. 247, note 10.

(4) La seconde Croisade.

(5) Geoffroi, évêque de Langres, de 1139 à 1164.

pape fungerentur in regimine populi christiani, cum prefato rege in Jerusalem profecturi. [E]lectis indultum est unicuique in provincia sua viros eligere, dignos vocari in partem regiminis. [U]nde Lexoviensis episcopus *Arnulfus* in provincia sua elegit priorem Guillelmum, vie et vite sue custodem pariter et consortem. [C]ui volens gratiam super hoc habere conventus ecclesie nostre, capitulum nostrum, non auctoritate apostolica sed benignitate paterna fultus, introivit, *orans et* hortans fratres ut bono animo paterentur quod eum facere instantis negocii neccessitas perurgebat ; auctoritati apostolice obniti fas non erat. [R]ecedente episcopo, patrem filii unanimiter implorabant ne domui adhuc titubanti columpnam subtraheret. [M]ajor quippe videbatur esse in eo voluntas eundi quam remanendi ; *tamen,* quia non potest mater non misereri filii sui uteri, concussa sunt viscera ejus et promisit eis se domino pape, qui tunc A*u*tisiodori morabatur, statum domus nostre fideliter intimaturum et quod ille *sibi* injungeret, hoc se *facturum.* [Q]uo facto, cum domini pape et domini Lexoviensis pace et gratia, ad solitam sollicitudinem rediit, subrogato Lexoviensi ecclesie domino Ebroicensi Rothroaldo, qui *quam*diu custos episcopatus fu*erit,* ecclesie nostre mirum in modum propicius fuit.

[I]nterea fratres nostri in Anglia multiplices adversancium inquietaciones perpessi, prioris adventum desiderabant, *redituri pendula semper expectacione suspensi.* [*S*]*uorum vero cum pro domo sua multas adversus multos querelas haberet, tamen adversus Guillelmum de Bello Campo qui fratres nostros*

de Bequefort bis ejecit, eodem manerio per plures annos nobis ablato, fratribusque nostris .eciam in patria manere prohibitis, singulare certamen pro ovibus mori paratus susceperat. [I]pse autem Guillelmus, filius iniquitatis, nocere apponens nec pro voto prevalens, cum modo regi Stephano (1) *faveret, modo imperatrici pareret, Vigornensi episcopo semper familiariter adhereret, priorem Guillelmum, quem tanquam advenam et pe[re]grinum videbat, sed invictum invenerat, non tam cotidie quam continue infestabat. Cujus infestacionis tribulaciones et angustias prior verbis propriis expressit cum dixit : « [O]mnibus pene per Angliam ecclesiis notus est « labor meus, quo, jam per annos duos et dimidium, « pro causa ecclesie nostre possessione sua de « Bequefort cum omnibus facultatibus spoliate, tam « irrationabiliter vexatus sum ut quicunque sciunt « me pertulisse mirentur. [Q]uivis enim referat, « vel referentem sustineat, quantas in eo negocio « terra marique pertulerim angustias corporis et « anime in egestate et erumpna, in itineribus fere « cotidianis, laboriosis, sumptuosis, periculosis et « sepe infructuosis, per manus et insidias hostium « nichil minus quam capud mihi auferre comminan- « cium. [I]n hiis omnibus non adeo conqueror « nullos aut paucos in curia vel ecclesia deffensores « invenisse, quam plerosque judices ecclesiasticos, « maxime per quos negocium hoc tractabatur,*

(1) Étienne de Blois, petit-fils, par sa mère Adèle, de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre en 1135.

« *adversarios comperisse. [E]piscopus Vigornensis* « *in cujus diocesi jacebat ablata nobis possessio, ex* « *ore legati et archiepiscopi de justicia mihi facienda* « *presencialiter districtum accepit mandatum. [E]go* « *cum hoc precepto prosecutus episcopum de precepta* « *promissaque mihi justicia nichil consecutus sum.* « *[C]um vero me ad majorem audienciam pro-* « *perare didicisset, fecit, me absente, presen-* « *tibus tamen quibusdam ex nostris, per quendam* « *dyaconum pronunciari senienciam. [I]terum,* « *cum promissam mihi pronunciare deberet sen-* « *tenciam, fecit eam coram se per diaconum reci-* « *tari* ».

[C]rescente de die in diem divisione et desolacione pacisque desperacione regni Anglorum, crescente luporum audacia et pastorum ignavia, tercium ad summum pontificem prior iter arripuit. [Q]ui medio itinere obvium habens Lexoviensem episcopum, Arnulfum, litteras ab eo accepit quales eunti Romam ipse prior intimaverat. *Parte igitur nummorum, quos secum ferebat, domum remissa,* aries noster suis subventurus ovibus, recta via in Angliam properavit. [O]ves, luporum dentibus jam patentes, desiderato pastoris letabantur adventu. [L]upi insperato illius conturbabantur occursu. [C]oacti sunt pontifices apostolica auctoritate in malefactores nostros divine maledicionis dare sentenciam. *[C]onturbati omnes sunt, qui videbant eos quorum causa et constancia erant et vinculo anathematis sicut innodati et oprobrio infamati. [V]ix enim inveniebatur qui contra eos aperiret os et ganniret. [C] eperunt etiam fratres*

nostri, absente priore, constanciam prioris induere; unde quidam nostrum, per medios hostes duce constancia, veniens ad synodum Vingornensis episcopi, instabat episcopo ut malefactores nostros excommunicaret sicut dominus papa preceperat. [I]lle vero anxius, tum quia potentes patrie excommunicare non audebat, tamen quia de inobediencia redargui formidabat, respondit se scriptam excommunicacionem non habere. [C]anonicus continuo eam scribi fecit, et scriptam episcopo obtulit. At ille tam subtillem (sic) *litteram legere se non posse respondit. [C]anonicus grossiore littera conscriptam iterum episcopo obtulit. Quam ille videns et lacrimans loqui vix poterat. Legebat canonicus, audita prosequebatur episcopus. [Q]ua quoquo modo perlecta, conversus ad canonicum, episcopus dixit: « Hodie amicos et proximos meos occidisti ». At ille: « Domine, inquit, nundum usque ad sanguinem restitistis ». Reverso ad hospicium canonico, per fideles suos innotuit quod egressuro de civitate insidie pararentur. [Q]uo comperto quidam prior ordinis nostri, relicto in civitate canonico, proprio sub specie illius nostrum inde pia fraude ab impiis liberatum eduxit. Hec autem ideo referimus ut agnoscant posteri quanta priores pro novelle domus deffensione tulerunt, vivatque fortitudo parentum in moribus filiorum. [S]umma vero dampnorum computata est ad CCC. marcas argenti, de quibus singulis annis ad minus marce reddi debebant* XV. *[P]ost factum a Guillelmo de Bello Campo insin[u]andum (?) ita ut si quid contra fieret statim ipsa corrigeret vel corrigi legitime faceret. [J]uravit Gal-*

terus, frater ejus, pactam pacem canonicis et rebus eorum de se legitime servaturum. [Q]uod si primogenitus ejus Guillelmus interim moreretur, mortuoque in hereditatem succederet, pactionem penitus sicut ille juraverat, observaret. [J]uravit frater eorum Petrus, sicut Galterus juraverat frater ejus.

Horum igitur hoc modo impugnacione sopita, ab aliis hostibus requiem non habuimus. Sed neque in Normannia sine hostibus vitam ducentes, messes nostras, per acervos intra murorum ambitum congregatas, multis noctibus velud in acie positi ante et post matutinas distribucione vicaria servabamus. Ceterum prior Guillelmus, cui de congregandis et conservandis cura et sollicitudo principaliter incombebat, primas partes vigiliarum tenebat, adhibitis canibus lactratu (sic) *et magnitudine terribilibus. [E]rat in congregacione nostra quidam canonicus qui, horis quietis subito quasi expergefactus, sed revera dormiens, et in lecto suo sedens et tumultuans, intorelabilem quiescentibus molestiam ex consuetudine sed nescius inferebat. [P]rior vero quadam nocte, more solito tumultuantem virgis graviter attrectavit, et sic ab eo speciem perturbacionis penitus exturbavit. [I]pse autem, cum quadam die boves in pomerio novellis arboribus consito invenisset, iratus custodem boum propter incuriam suam virga cecidit. [Q]ui penitencia ductus, ad eum quem ceciderat ante solis occasum perrexit et ab eo cum omni humilitate veniam postulavit. [C]ras quoque super hoc se ipsum in communi capitulo culpans et indicans, illum quoque redarguit qui interfuerat excessui nec contradixerat excedenti. [E]os*

quos plus justo forte corripiebat plerumque verbis et obsequiis demulcebat. [Q]uod quidem tanta arte operabatur in patre pietas ut in rectore regendi non frangeretur auctoritas. [Q]uadam die sacro astans altari, cum, lecto evangelio ubi habetur: « Vade reconciliari fratri tuo », videret quemdam clericum cum quo controversiam habuerat, sicut erat sacris vestibus inductus venit ad eum: « Frater, inquit, ecce munus oblaturus sum ad altare, dimitte, queso, mihi sic peccavi in te ». Ita, relicto munere et reconsilito fratre, securior reddiit ad altare. [V]ir igitur iste, qui sic erat in causa propria erga humiles inclinatus, contra elatos in causa justicie stabat erectus. Hi*i*s ita in Anglia se habentibus redire in Normanniam prior proposuit. Quo *jam* iter agente, misit post eum Guillelmus de Bello Campo, specialis persecuter nost*er*, rogans ut secum loqui priusquam de terra discederet, dignaretur. [Q]ui ad eum reversus, tirannum de sua iniquitate corripuit, de corrigendis, que impie gesserat, *pie* admonuit. Tandem inter eos amicis *de pace* hinc inde tractantibus hujusmodi convencio intervenit: [p]rior per homines suos sacramenti religione probari fecit summam dampnorum, que nobis ille tirannus intulerat. Ipse etiam juravit manu propria super textum Evangelii se *ulterius* super Be*que*fort calumniam non moturum, donec prefacte summè *integram* restitucionem fecisset. [N]am in tempore hostilitatis ipsum *manerium* dicebat jure hereditario se contingere. [M]isit in Normanniam quendam clericum suum qui, vice ejus, a conventu ecclesie Beate Barbare quam to*ciens* offenderat, cum omni humilitate veniam

postularet. [P] rior autem per litteras nobis insinuavit ut prostracio et clamor, qui per singulos dies in majore missa fiebat a ministris altaris *et* toto conventu ante percepcionem corporis Christi, eodem clerico presente, fieret et sic cessaret, volens scilicet relatu clerici dominum suum a solita invasione penitus deterreri.

Elapsi sunt in illa tribulacione malorum et dolore regni Anglorum plurimorum curricula, tamen fex ejus non est exinanita, aliis adhuc Stephani regis, aliis Henrici, filii imperatricis, partes, ut dicebant, tenentibus, sed revera predis et rapinis gaudentibus. Porro Henricus *interim* crescebat et confortabatur. Nam, favente rege Francorum, dux Normann*ie* creatus (1) *deinde* miles effectus (2), contra regem Anglorum Stephanum suas acies instruebat. Cum ecce, Deo propicio, ipsi principes convenerunt in unum, pace inter eos firmata, ut scilicet rex Stephanus regnum usque ad mortem pacifice possideret, Henricus morienti succederet (3). [C]irca idem *tempus,* post tantas occupaciones occupatus est gravi egritudine prior Guillelmus. Consulti medici dixerunt eum salubrioris victus inopia nature pati defectum. *Multa* quippe que carni neccessaria erant, causa coher-

(1) C'est en 1151 que, selon Robert de Torigni (édition Delisle, t. I, p. 255), Henri II fit hommage à Louis VII pour son duché de Normandie.

(2) Le 22 mai 1149, jour de la Pentecôte, par David, roi d'Écosse (Robert de Torigni, *loc. cit.*, p. 251-2), donc antérieurement à la reconnaissance par Louis VII de Henri II comme duc de Normandie.

(3) En 1153.

cende carnis, carni subtraxerat. [*N*]*am quia regnum celorum vim patitur et violenti rapiunt illud, dum se sibi exhibuit violentum, rapere didicit regnum celorum.* [U]t autem de hi*i*s taceam, que illum extrin*ce*cus pro domus sue deffensione tenebant vehementer implicitum et sollicitum, ipse, in aliis quibusdam, quibus se ipsum voluntarie, *quociens poterat,* implicabat, *id est* in studio lectionis, meditacionis, predicacionis, oracionis, lacrimarum, gravique sup*ra* communem modum verberum frequentacione, et super omnia, non tam cotidiana quam continua sollicitudine animarum sibi a Deo commissarum, diuturnum duxit martirium. [S]acris altaribus astans, ita se habere videbatur ac si staret ante tribunal Christi, adeo affectus videbatur et reverencia officii et terrore judicii. [*P*]*residente in capitulo nostro aliquo, ut fieri solet, religioso prelato, ipse prior, more eorum qui pro suis excessibus veniam petunt, veniens ante illum, premissa sui accusacione, prostrato in terram corpore, offensarum, que cotidiana injuria incurrebat, veniam cum omni humilitate petebat. Mirabar et subtilitatem confessi et humilitatem prostrati. Ita se et subtiliter accusabat et humilitater prosternebat.* Rigor, quem erga ordinis transgressores habebat, erga se non vacabat. [*Deu*]*m ultionum, sumpta de se multiplici vindicta, placavit.* [S]epe temptavit, se a prioratu amoto, sibi alium subrogare. Sed qui*a* a Deo, ut credimus, in pastorem vocatus est, eciam ab hominibus quod erat esse compulsus est. [*Q*]*uando* vero egrotanti virium defectus ingrueret, ipse sibi elegit secretam mansionem, in qua liber ab exterioribus, liberius Deo vacabat. [R]o-

gaverat autem ut quiquid sine ipso determinari posset, in ejus presenciam non veniret. Sedens ad *mansulam* cum aliquibus ex fratribus, unum quoque pauperem coram se ad ygnem comedere faciebat. Capitulum, quamtum potuit, frequentavit ; missas sepe celebrabat. Die sancto Epyphanie, in cujus octava deffunctus (1), majorem missam in conventu, licet jam nimia fessus infirmitate, cantavit. Infra octavam extremam celebravit. [I]nde in capitulum veniens, ab omnibus absolvi se fecit. *[D]icebat autem medicus ei assistens mirum sibi valde esse quod illa infirmitas, quam prior habebat, illum non dementabat. Sed qui pie filium flagellabat flagellum misericorditer temperabat.* [I]mminente hora exitus sui, suppriorem sibi assistentem rogavit ut *pro se* diceret : « Dirige ». [J]am enim illud dicere non valebat. Alteri quoque sibi assistenti jussit ut cilicium afferri faceret. [I]nter hec *sepe* jam nominatus Hebertus in luctum et lamentacionem, tactus dolore *cordis* intrinsecus, inmoderate erupit. Porro prior, conversus ad eum : « Nunquid, ait, muliercula es, *prona* ad planctum ? » [C]um vero supprior ad lectum suum divertisset (jam enim nox erat), injunctum sibi officium cum magna devocione agebat, cum ecce insonuit tabula (2). [Exci]tati sonitu, fratres accurrunt, facta ejus autem anime commendacione delatoque in ecclesiam corpore, prius deffunti, dehinc octavarum officium, illud flebiliter, istud

(1) Le mardi 13 janvier 1153, puisque c'est en 1154 que mourut le roi Étienne. Voir p. 50, note 2.

(2) *Tabula morientium.* Voir *Du Cange*, v^bo^.

solemniter celebratum est. [D]ucta in vigiliis nocte illa et nocte secunda, secundo die advenit Arnulfus, Lexoviensis episcopus, qui eandem reverenciam, quam exhibebat vivo, exhibuit et defuncto. Nam de Nonanto (1), juxta Baiocas posito, ad exequias prioris festinus occurrit, nec temporis intemp*erie* superatus; *tercia* igitur nocte transacta, sequenti mane *patris* nostri corpus humatum est, prefato episcopo misse et sepulture officium lacrimabiliter celebrante. [C]orpus autem deffuncti positum est ubi ipse adhuc vivens preceperat, id est rectro (*sic*) altare beate Barbare, extra ecclesiam. [P]rohibuit enim intra ecclesiam se humari; *cum vero locum sepulture sue designasset, subjunxit ibi matutinalem missam cotidie audibilem.* Sepulto itaque *patre,* fratres in ecclesiam dehinc in capitulum convenerunt. [C]onvenit eos episcopus de facienda et acceleranda electione, quod et factum est. Nam priusquam exirent de capitulo, electus est Daniel in priorem, quem fratribus apud Be*que*fort consistentibus Guillelmus prior prefecerat, et quem moriens laudaverat et nominaverat. [*N*]*ominantis vero autoritatem* (sic) *et sanctitatem presul commendans, dixit animam illius pro sua estimacione in toto episcopatu suo nulli secundam fuisse.* [*D*]*icebat eciam inter familiares suos talem auro sive in argento esse repositum, cujus meritum Guillelmi prioris merito minus esset.* [M]issus est unus de primoribus nostris in Angliam cum litteris episcopi et capituli nostri, ut electum nostrum

(1) L'exemption de Nonant (canton de Bayeux) appartenait au diocèse de Lisieux.

ad onus cum honore deduceret. At ille, onus et honorem refugiens, seipsum, multa pretendens, litteris excusavit. Excusanti rescripsit episcopus, interdicens ei introitum omnium ecclesiarum *Dei, nisi officium ad quod vocabatur obedienter susciperet* (1). [Q]ua ille *comminacione* perterritus, Normaniam adiit, nobisque illum pontifici presentantibus, de manu ipsius episcopi regende domus nostre curam suscepit. [S]equenti anno, mortuo Stephano, rege Anglorum (2), Henricus filius imperatricis, ad quem legitima sussessio (*sic*) regni spectabat, cum favore omni diadema suscepit in Natali Domini (3). *Qui, cum regios redditus, qui diu dispersi fuerant, in suum redigi dominium instantissime precepisset, inventum est manerium de Bequefort xxxij. libras annuatim regi persolvere. [C]um enim superior Henricus, rex Anglorum, predictum manerium dedisset camerario suo Guillelmo, cujus filius Rabellus, tamquam propriam hereditatem, illud in perpetuam elemosinam nobis donaverat, deletum de rotulo regis, negligencia interveniente, non fuerat. [U]nde factum est ut ministri regis a fratribus nostris apud Bequefort constitutis, predicte pensionis quantitatem exigerent. [C]rescebat improbitas exactorum, nec jam restabat nisi aut xxxij. librarum redditio aut fratrum de sua possessione expulsio. Sustinuerant pacem et ecce tur-*

(1) C'est la lettre VIII d'Arnoul de Lisieux, dans Migne: *Patrologie latine*, t. CCI, c. 23.

(2) A Douvres, le 25 octobre 1154.

(3) Henri II fut sacré à Westminster, le dimanche 19 décembre 1154.

bacio. [T]andem tanti infortunii tristis nuncius ad nos pervenit. [E]xpavit prior, conventus ingemuit; fugit consilium, nullo adversus regiam majestatem nobis ferente suffragium. Introivit in conspectu Domini gemitus. compeditorum. Nam ubi humane advocacionis defensio defuit, beate Barbare efficax subvencio affuit. [Q]uadam etenim nocte virgo et mater nostra minaci vultu et affatu adeo in sompnis regem exterruit ut advenienti priori Danieli benigne tangens aliquid de hoc quod viderat, responderet predicta possessione nobis in perpetuam elemosinam regii sigilli munimine confirmata. [T]emptavit prior per quosdam regis familiares illum redditum, quem imperatrix priori Guillelmo contulerat et rex abstulerat, *revocare, sed hoc* non potuit impetrare. [M]ortuus quippe erat Guillelmus, cui advenienti ipse rex, cum adhuc esset dux, expansis in amplexum brachiis occurrebat. [I]mperatrix tamquam patri et consultori favebat, *cui eciam unam de regularibus officinis, claustrum sive dormitorium, se facturam promiserat.* [P]rior quippe Guillelmus causam ejus et futuri regis, quantum potuit, *su*perfovit. [V]olens eam plerumque de aliquo imminenti sibi periculo premunire, mittebat ei secretas litteras per quemdam conversum, cu*i* barba festivior erat, litteris inter condempsa barbe implicitis et repositis. *[H]ic prior, qui tunc obiit quando tempus amplificande domus advenerat, quam estimacionem de successore suo habuerit, in vita sua satis ostendit. [I]turus enim in Jerusalem, illum de Anglia fecit venire, domus sue curam eidem commissurus, nisi ipse ab illo itinere esset dimissus. [S]ed*

quem in vita sua sibi subrogare non potuit, in futurum officii et conversacionis sue heredem moriens commendavit.

[I]ste ergo Daniel de Anglia duxit originem, qui, duce quodam clerico postea ejus canonico, in Normanniam juvenculus transfretavit, scolasque frequentans magistri nomen et honeste juventutis obtinuit testimonium (1). *[I]n quo statu Guillelmo priori notum faciens se et ab eo verbum edificacionis suscipiens, non post multos dies ejus se, magisterio sumpto, religionis habitu mancipavit. [E]odem anno prior, bona spe de illo habita, professum in presbiteratum provexit, cura ei eciam medicine adhibita, pro eo quod in scolis penuriam passus, quasdam corporis molestias substinebat. [Q]uo sanitati redito, licet in domo viri litterati et religiosi tunc temporis haberentur* (sic), *illum tamen sibi in officio supprioratus substituit. [C]ui ille, quantum nobis videbatur, valde humiliter obsequens creditumque sibi officium fideliter exequens, tam in absencia quam presencia patris, paterne sollicitudinis participem se prestabat. [U]nde prior, amplius de illo confidens, fratribus nostris qui, tempore hostilitatis in Anglia morabantur, illum prefecit. [U]nde ad prioratum assumptus, tempore suo fecit fructum honoris honestatis, humilitate conversacionis patrem in filio representans. [I]pse nova-*

(1) Dom Brial rapporte à Daniel *(Histoire littéraire de la France,* t. XIV, p. 602-3) une lettre d'un prieur de Sainte-Barbe qu'a publiée dom Martène. (*Veterum scriptorum... amplissima collectio,* t. I. Paris, 1724, in-f°, c. 784-7.)

rum edium fundamenta, partim ex materia quam predecessor ejus preparaverat, partim ex ea quam ipse congregaverat, jacere et edificare cepit. [*H*]*ebertus super edificavit. Iste autem Hebertus sub utroque priore multa bona opera operatus est, unde et domus meliorata et posteritas honorata est.*

[P]aucis diebus evolutis post mortem prioris, accidit ut quidam canonicus lecto *vacans,* etate et infirmitate laborans, quadam nocte ministrum suum frequenter vocaret, lateris mutacionem satis dolenda *vel* voce expostulans. [Q]uo in vocando perseverante et vocato dissimulante, [e]cce affuit prior Guillelmus, vocatum asperius inquietans. « Quare, inquit dominum tuum tota nocte feci*t (sic)* clamare ? » Qua voce ille statim exterritus et consurgens posteriora egredientis se vidisse nobis testatus est, deinceps ad vocem domini sui redditus vigilancior. [H]ujus igitur *patris* eciam post mortem, ut credimus, suorum solicitudinem gerentis, filius *ejus* Daniel *factus suscessor (sic),* pro bona opinione gratiam regis, pontificum et procerum cepit habere. [U]nde factum est, fortuna quoque temporis arridente, ut, largicione plurimorum, domui nostre plurima, Deo propicio, beneficia provenirent. [*R*]*ex ipse ecclesiam de Perceio* (1), *que jurejurando vicinorum militum ejus dominio adjurata* (2) *est, nobis donavit, primum quidem reluctante, sed postea favente Frogerio, Sagiensi episcopo* (3). [*Q*]*ui episcopus eccle-*

(1) Percy-en-Auge, canton de Mézidon.

(2) *Adjurata* est répété.

(3) Froger, évêque de Séez, de 1157 à 1184.

siam quoque de Aisnes (1) *nobis dedit, ejus donacioni assencientibus Guillelmo de Sola et Rogero de Combrai, qui de jure patronatus inter se acriter in curia regis contemdebant. [S]uccessor vero Frogeri, Lisiardus* (2), *tempore Galteri prioris* (3), *prefatam ecclesiam nobis auferre multis modis temptavit, sed tandem rogatus a rege illam nobis in pace possidendam dimisit. [D]edit eciam nobis predictus Sagiensis episcopus, Frogerius, ecclesiam de Centilli* (4), *ad peticionem Luce sacerdotis et Ricardi, fratris ipsius Luce, qui patroni esse illius ecclesie videbantur. [R]obertus vero de Sequeinvilla id juris, quod in ecclesia illa habebat, nobis satis benigne concessit. [E]cclesiam quoque de Cecamis* (5) *dedit nobis jam dictus episcopus et Gaufridus illius ecclesie advocatus* (6), *ita sane ut ex eadem ecclesia fratribus de Deserto* (7), *lx^a solidos cenomanensium annuatim per manum prioris Beate Barbare, omni contencione sopita, in perpetuum persolvantur. [M]emoratus vero episcopus dedit eciam nobis ecclesiam Beati Petri de Brollio* (8), *ad peticionem Rogeri, filii comitis Clau-*

(1) Ernes, canton de Morteaux-Coulibœuf (Calvados).

(2) Lisiard, évêque de Séez, de 1188 à 1201.

(3) Troisième successeur de Guillaume, d'après la *Neustria pia* (p. 727). Il vivait vers 1195.

(4) Sentilli, canton d'Écouché (Orne).

(5) Sans doute faute de lecture du copiste. Il s'agit d'Occagnes, canton d'Argentan (Orne).

(6) Voir p. 27, note 3.

(7) Le prieuré du Désert, canton de Vassy (Calvados), qui relevait de l'abbaye de Troarn.

(8) A Mézidon.

diocestrencis, tunc episcopi Vingornensis (1), *qui apud nos diu familiariter conversatus, suo sumptu et instancia, illam nobis elaboravit ecclesiam. [U]nde quoque, ipso postulante, statutum est ut in die anniversaria obitus sui ex redditu prefate ecclesie procuretur. [P]resul quoque Lexoviensis, Arnulfus, dedit ecclesiam Beate Marie de Plaissicio* (2), *ad peticionem domini R. de Monteforti* (3), *[e]cclesiam de Pontfol* (4), *ad peticionem et instanciam Hugonis de Viguetot; eciam dedit nobis, assensu capituli Lexoviensis ecclesie, quittanciam eorum que venduntur et emuntur in foro Lexoviensi ad usum domus nostre sive manerii nostri quod dicitur Mesnil Giroldi* (5). *[D]edit etiam nobis ecclesiam Beati Martini de Monte Fouqueren* (6) *ad petitionem Henrici Lovet* (7). *Presul Ebroicensis, Giro* (8), *donavit nobis ecclesiam Beati Martini de Osmundivilla* (9) *ad petitionem R. abba-*

(1) Roger, fils de Robert, comte de Glocester, fut évêque de Worcester, de 1163 à 1177 (?).

(2) Dozulé, arrond. de Pont-l'Évêque (Calvados), dont le nom ancien était Notre-Dame-du-Plessis-Ermengard.

(3) Sans doute Robert de Montfort-sur-Risle. Voir : Robert de Torigni, édition Delisle, t. II, 1873, in-8°, p. 77.

(4) Commune de Victot-Pontfol, canton de Cambremer (Calvados).

(5) Le Mesnil-Guéroult, voir p. 26, note 1.

(6) Fouquerand, commune de Saint-Gervais-des-Sablons, canton de Trun (Orne).

(7) Cette phrase et la suivante sont, dans le ms. 1643 de Sainte-Geneviève, écrites d'une autre main et placées hors du texte dans deux sortes d'écussons.

(8) Gilles Ier du Perche, évêque d'Évreux, de 1170 à 1179.

(9) Commune du Tremblay, canton de Neubourg (Eure).

tis, filii R. de Tornayo qui locum Sancti Benedicti nobis dedit (1). *Presul Baiocensis H.* (2) *donavit nobis ecclesiam Beati Martini de Grae* (3), *ad peticionem Serlonis, ejusdem ecclesie advocati* (4), [*e*]*cclesiam quoque Beati Andree de Coutun* (5), *concedentibus ejusdem ecclesie advocatis,* [*R*]*ogero Malo Filiastro et Guidone de Bovilier.* [*P*]*resul quoque Constanciensis, Ricardus* (6), *donavit nobis ecclesiam Beate Marie de Savineio* (7), *ad peticionem Gaufridi de Bruelcort.* [*O*]*liverus Sanson dedit nobis locum de Esties* (8). [*G*]*uillermus, cytharista Rabelli Camerarii* (9), *quamdam terram aqud Colescordiam nobis donavit, assensu domini sui W. Camerarii* (10), *quam ipse Camerarius dederat ei pro servicio suo.*

[*H*]*ec in diebus Danielis prioris, divina miseratione antiquis possessionibus acceserunt* (sic). *Ipse autem, etsi in diebus pacis, fuit tamen pro domus sue utilitate multos sudores passus; etiam Romam profectus est.* [*A*]*nno prioratus ejus*   *in nova domicilia in-*

(1) Voir p. 36, note 5.

(2) Henri II de Beaumont, évêque de Bayeux, de 1164 à 1205.

(3) Graye, canton de Ryes (Calvados).

(4) Voir p. 27, n. 3.

(5) Cottun, canton de Bayeux.

(6) Richard II de Bohon, évêque de Coutances, de 1151 (?) à 1178 (?).

(7) Savigny, canton de Cerisy-la-Salle (Manche).

(8) L'Aitre, à Putot-en-Auge, canton de Dozulé (Calvados) ??

(9) Voir : Archives du Calvados, H. Sainte-Barbe, n° 14; voir aussi n° 42.

(10) Guillaume II le Jeune, fils de Rabel, mort vers 1190. Voir : A. Deville, *op. cit.*, p. 129, 337.

troivimus, instante die marcii advocate nostre beate Barbare. Ipse ergo, cum per annos circiter xxx[ta] *predictam sibi ecclesiam paterna sollici*

[*O*]*ctavo idus novembris obiit Odo Dapifer* (1), *qui sex canonicos in ecclesia Sancti Martini cons*[*ti*]*tuit, que modo Sancte Barbare vocatur.* [*G*]*uillermi, ducis Normannorum* (sic), *ab Incarnacione Domini mlxij. anni erant, a sua nativitate autem erant viginti et sex anni et sex menses. et viginti et unus dies* (2), *patrocinante Rome Alexandro papa* (3), *regnante Philippo, rege Francorum* (4), *Maurilio* (5) *archiepiscopo residente Rothomago.* [*E*]*t Nicolaus, abbas Sancti Petri apostoli et Sancti Audoeni confessoris* (6), *tumulavit*

(1) Il y a là confusion : Eude le Sénéchal est un tout autre personnage. (Voir entre autres : Orderic Vital, édition Le Prévost et Delisle, t. II, p. 109, n. 1; t. III, p. 29, n. 5. Pezet : *Les seigneurs de Ryes-en-Bessin*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux*, t. VIII, 1879, in-8°, p. 50 et suiv.) — Au surplus, il ne peut s'agir ici d'Eude Stigand, puisque la charte de fondation de Sainte-Barbe est postérieure à 1067, date de l'avènement au siège de Rouen de l'archevêque Jean II, qui y a souscrit. (Voir : Archives du Calvados, H. Fonds de Sainte-Barbe, n° 1.) Stigand, d'ailleurs, vivait encore en 1063. Voir : Orderic Vital, édit. cit., t. II, p. 104. — Selon toute apparence, l'auteur a confondu avec Eude Stigand, un de ses fils, qui mourut vers cette date. Voir : Orderic Vital, édit. cit., t. II, p. 104, n. 1.

(2) Age, sans nul doute, du fils d'Eude Stigand.

(3) Alexandre II, 1061-1073.

(4) Philippe Ier, 1059-1108.

(5) Maurille, archevêque de Rouen, de 1055 à 1067.

(6) Nicolas, abbé de Saint-Ouen de Rouen, de 1042 (?) à 1092.

eum in claustrum ipsius monasterii, deprecacione sui patris qui adhuc vivebat christianissime confessum. [E]t supradictus archiepiscopus adfuit obsequio. In tempore ipsius Guillermi Nothi, gallice Bastart, ducis Normannorum, ipse autem Odo cujusdam Romanorum imperatoris consanguineus fuit, necnon a regibus Francorum et Anglorum nobilitatem accepit. [C]ommunioni (sic) (1), *Constantinoque Ducillo* (sic), *imperatoribus Constantinopolimi* (sic) (2), *tribus annis in palacio prothopatarius* (sic) *et thamatephilatus* (sic) *servivit. [L]ingue etenim grece, aliarumque plurium quarum ignoro vocabula, facondiam habens, hominibus et equis atque avibus egris medicaminibus prodesse potuit. [F]unde Deo preces, lector, sibi quo requiem det* (3).

[A]nno mcxxvij. posuit Rabellus Camerarius de Tanqu*ar*villa canonicos in ecclesia Sancti Martini et Sancte Barbare regulares.

(1) Isaac Comnène, empereur d'Orient, de 1057 à 1059.

(2) Constantin XI Ducas, empereur d'Orient, de 1059 à 1067.

(3) Ce paragraphe, indépendant de la Chronique, a eu peut-être son point de départ dans une indication d'obituaire.

APPENDICE

Nous donnons ici, d'après le manuscrit 350 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (1), une Vie du prieur Guillaume, distincte de celle que comprend la Chronique. C'est, autant qu'il semble, une œuvre d'édification (2), où le caractère moral l'emporte de beaucoup sur l'historique. Telle quelle cependant, elle ajoute quelques traits curieux à la figure du prieur et quelques détails à l'histoire de la communauté. L'auteur connut le prieur Guillaume (3); il ne paraît pas toutefois devoir être confondu avec l'auteur de la Chronique (4). Son style en effet, peu sûr, offre plus d'une incorrection et d'une obscurité. Mais il convient de noter que nous ne connaissons le *De Vita* que par une copie du XVIII[e] siècle et d'une fidélité douteuse (5).

(1) Qui est un recueil de diverses pièces relatives aux Augustins. Voir: Ch. Kohler : *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,* t. I, p. 214.

(2) Remarquons le titre de saint donné au prieur Guillaume : *De vita beati Guillelmi...*

(3) *Vidi* enim proprias... p. 62. *Vidi* eum sub cappa... p. 64. *Memini* quemdam senem... p. 66. Etc.

(4) Le *De Vita* présente plus d'un rapprochement avec la Chronique ; voir plus loin.

(5) Nous croyons inutile d'indiquer les divers remaniements qu'a subis le *De Vita* dans la biographie insérée par Du Monstier dans sa *Neustria sancta.* (Voir p. 16.)

DE VITA BEATI GUILLELMI PROTOPRIORIS NOSTRI

(D'après le ms. 350 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, f°s 32-35.)

Forma relligionis, quæ futuris nostris patribus imprimenda sit, in primi patris Guillelmi moribus expressa præcessit. Ipsius enim prioris inprimis profitum erat marsupium præter commune penitus non habere, sic enim de beato scriptum est Augustino, qui, etsi episcopus erat, tamen de communi sibi accipiebat. Vir igitur prædictus, juxta exemplum b. Augustini, tales etiam vestes habebat qualibus diaconus aut subdiaconus uti posset. Lectum extra dormitorium, mensam extra refectorium non habebat, nisi infirmitate cogente vel causa rationabili exigente : in mensa cypho pauperculo utebatur, cui etsi operculum superpositum erat, tamen nihil habente eburneum vel argenteum, ferculum quando ei tanquam priori præcipuum apponebatur, fratrum alicui sæpe mittebat ferculumque sibi apponi faciebat : cultro simplici utebatur nihil habente eburneum vel argenteum. Magnam conventui reverentiam exhibebat et exhibendum esse docebat; percusso ante prandium cymbalo, mox ut conventus de ecclesia ad lavatorium veniebat, advenienti deferens in refectorium divertebat. Inclinationes sibi a fratribus debitas quantum poterat devitabat. Diebus dominicis quando sacerdos hebdomadarius aquam benedictam aspersurus erat, ipse primus sacerdoti ad gradum sanctuarii humiliter occurrebat, et ab eo aquam benedictam sicut unus e cæteris sus-

cipiebat. In festis quando ad incensandum altare pergebat, non patiebatur ut ille, de cujus manu thuribulum suscipiebat, vel cum illud porrigebat, manum ejus oscularetur, hac reverentia tantummodo contentus erat, quando sacro altari celebraturus astabat. Privatis diebus missam majorem vel matutinalem, pro quolibet fratre aliquod incommodum patiente, pondus portans alterius celebrabat. Cum in infirmaria ægrotaret quandoque minimus eorum qui ad mensam sedebant, manum cum eo in paropside intingebat. Confessores pia consideratione sibi adhibuit, quibus in confessionibus suscipiendis potestatis *(sic)* qua fungebantur *(sic)* commisit ; de ordinandis hanc considerationem habebat ut quicumque, suffragante fratrum testimonio, ordinandi essent in capitulo nominati, missi ad ordinationem procederent. Vir ipse cum tam fervens ac regulæ disciplinis et humilium socius, rebellium debellator erat invictus. In itineribus quæ pro domus adhuc novellæ negotiis sæpe agebat, moderatissime se habebat (1) : multoties causam itineris sui in capitulo exponebat vel antequam iret, vel postquam rediisset. Ocreas delicatas et albo corrigio circa femora decoratas nunquam in diebus ejus apud nos vidimus : satis superque illis diebus sufficienter si tantum poplites operirent. Sellæ equi ejus aperte *(sic)* posteriori semper corrigiæ inerant, quæ et vestium ejus sarcinulam deferebant et equitantis humilitatem notabant. Sic domini papæ, sic regis curiam adibat, magnam utrobique in peragendis negotiis suis habens gratiam.

(1) Voir la Chronique, p. 31.

Plerumque unum canonicum duosque famulos, unum equitem et unum peditem secum ducebat, minore comitatu sæpe contentus ; equus ejus et equi operimenta nulla præferebant nisi discretæ mediocritatis indicia, de patera circumferenda nulla mentio erat. Pompam sæculi, quam in sæculo reliquerat, post votum voluntariæ paupertatis penitus abjuraverat ; non enim erat de illis qui pompa, quam habere non poterant in sæculo, ubutuntur in paupertatis proposito (1). Circa veros infirmos multam charitatem habebat, ostendens se nullius gravari infirmitate corporea, dummodo sanus esset mente. Quodam fratre conquerente quod imminente hyeme botas minus idoneas haberet, vidi enim proprias pedibus suis detrahere seque his quæ frater deposuerat calciare. Fratres plerumque vocabat eosque de statu animæ et sagaciter inquirebat efficaciterque confortabat. Non enim efficacior consolatio quam post verbum bonum boni operis executio. Cuidam fratri clam recedere cupienti, dum persuadere non posset ut remaneret : « Frater, inquit, « dic mihi quando volueris recedere et deducam te » ; in hoc benignitatis verbo et fratris animum mitigavit et mitigatum sibi devinxit.

Hospitalitatem in domo adhuc recenti tam liberalem instituit ut quemdam fratrem laïcum qui apud commissam sibi obedientiam, cuidam abbati in ipso vespere eo advenienti, hospitium negaverat, post abbatem imposito humo avena dirigeret, nec eum nisi abbate pro eo supplicante, reciperet. Hospites qui tardius

(1) Voir la Chronique, p. 31.

invenirent benignius suscipiendos esse monebat, dicens eos humanioris hospitii indigere amplius quos necessitas cogeret etiam in nocte venire. Fœminas juxta exemplum b[ti] Augustini, qui nec germanam sororem secum morari patiebatur, etsi per diem in domo comedere concedebat, non tamen eas per noctem ibi quiescere permittebat, nisi reginam forte vel uxorem patroni ecclesiæ nostræ, ipso ejus marito. Cæteris in villa quiescentibus de domo necessaria mittebantur. Niveos caprones fratribus suis pie affectus indulsit, volens eos Paschæ diebus et angelicæ nivis vestem prætendere temporisque adhuc frigidi molestias evitare.

Fratrem quemdam quadam animi levitate de monasterio fugientem, misericordiæ intuitu prosequitur, ipsa nocte inventum ad lectum suum, pii Pastoris officio usus, reduxit (1). Alium quemdam cum graviter doleret pro eo quod eum a pueritia in puritate intraverat, lacrymis et orationibus deducere abeuntem decrevit. Sequente die cum plebs in die cœnæ in cœna Domini ad absolutionem venisset, prior astanti multitudini lacrymabiliter supplicavit ut pro fratre fugitivo Patrem misericordiarum oraret ne errantem actor perditionis, Diabolus, absorberet; inde quemdam fratrem assumens, cui gratia lacrymarum erat, psalterium cum eo ex integro verbatim stillantibus lacrymis decantavit, singulis psalmis subjungens *Veni creator Spiritus;* quod totum fiebat ut salvum reciperet amissum. Post paucos dies alter juvenis simulata ægritu-

(1) Voir p. 35.

dine infirmariam petens, horam fugiendi competentem expectabat : quid multa expertus prior comperiens diligenter, sciscitabatur ab eo quorsum frater, qui nuper recesserat, an fugisset. Quem nolentem confiteri, prælatis quæ sub veste latebant virgis, acriter urgere cæpit ; ille vero vehementer exterritus priori aperuit, et quo ille abiisset et quando illum in proximo secuturus esset, ita ut vir prudens et fugitivum ab urbe Pictaviensi revocavit et furtivum domi retinuit. Denique recepti cognita conscientia gratias egit Domino quia salvum illum reperit ; venit salvus quia illum quem de puro domicilio Spiritus fornicationis ejecit, a die egressionis ejus, patris ut credimus deductum precibus, dereliquit. Hanc tamen clementiam erga omnes fugitivos nisi discretus non habuit, nam cum de recipiendo quodam qui ex nobis exierat sed ex nobis non erat, a Johanne Lexoviensi episcopo multis et magnifice rogaretur, ipse reprobabilem recipere recusavit ; noverat enim quibus parcere vel debellare debebat.

Vidi eum sub cappa palliò satis paupere et sine pelle tempore hyemali indutum, cui cum a quodam fratre suggeretur ut tantum pallio pelliculas juberet apponi ; cum vero ipse ferventis adeo naturæ esset, ferebatur urticas pudendis apponere, mutatis incendia libidinum incendiis urticarum. Fervor spiritus in eo tantus erat ut ei satis non esset lavare pedes pauperum, nisi pedes ablueret et leprosorum, furtivo, ut ferebatur, itinere non tamen domum separationis solus adibat. Pedes eorum quos mundus abjicit ipse qui elegit, in domo Domini abjici abluebat. Calcea-

menta etiam oblitus beneficentiæ tribuebat. Ita causam animæ suæ et fratrum, quos a Deo custodiendos susceperat, apud Dominum piis operibus commendabat. De sustentandis pauperibus et maxime in diebus famis, curam semper non minimam habuit, pro eorum necessitatibus etiam in vasa et ornamenta santuarii bonæ spei fiducia manum mittens, fratribus quoque persuasit quandoque singula quæ eis apponebantur epulantibus dimidiare pauperibus. Fratres vero, quia tunc satis erant tractabiles, singulis diebus mediam partem sui victus pauperibus impendebant. Quam petitionem comperi alio quoque tempore fieri a priore, ingruente, ut assolet, aliqua temporis intemperie quæ vel præsentia damna inferebat vel futura minabatur, congregatum in ecclesia populum instanter hortabatur clamare ad Dominum in fortitudine, ipsa inchoante cæteris respondentibus et dicentibus *Kirie eleison, etc.*, monebat autem populum Domini in tali articulo conventum facere, litanias et jejunia celebrare ; nam utique ista istantia *(sic)* agitur ut divinæ ultionis sententia sopiatur.

Circa multa multum evigilavit spectatoris nostri industria : cæci duris *(sic)* et muti canis notam non habuit. B. Martini limina sicut in mari voverat, nudis pedibus uno fratre secum peregre proficiscente petivit. Decimationem totius panis qui in domo nostra expendebatur eleemosynæ assignavit, ita ut eleemosynarius pro arbitrio suo eandem decimationem sive in pane sive in annona susceperit, in pane propter instantem, in annona propter futuram necessitatem. Decimam quoque vini et siceræ, emptis tamen exceptis,

attribuit eleemosynæ inopum, miseriæ nunquam immemor, quæ decima, cum sufficeret cæterum, in cellario cum reliquo potu est reposita, ut nisi potus continuus habebatur ibi per manum eleemosynarii dandus pauperibus sumeretur. Indultum est etiam eleemosynario ut quando vellet molere et panes facere, omnia utensilia et famulos pistoris haberet materiamque ad calefaciendum clibanum de communi acciperet. Prior autem domum construi fecit, in qua pauperes tempore gelido et nimboso eleemosinam expectabant et accipiebant, in qua etiam domo plerumque languidi et debiles habebantur quorum cura et procuratio eleemosynario manebat... Morientibus sepulturæ officium exhibebat. Ea vero quæ de jure eleemosinarii erant, ut sunt reliquiæ refectorii, infirmariæ, mensæ hospitum, prior admodum conservari et volebat et jubebat. Quicumque in hac parte peccabat, ultricis sententiæ stimulam non facile evadebat. Prior enim in his quæ justicia exigit, facilis ad flectendum non erat. Memini quemdam senem, qui primum post priorem in conventu locum tenebat, pro eo quod ante remanens sæpius dederat eleemosynam asperius corriperet; delinquentem plerumque videns aliquem, subito animi calore accensum corrigendum differebat in crastinum plerumque horam capituli ne mala progrederentur præveniebat (1). Quando enim aliquid turbationis in fratrum colloquia contingebat, ad horam collationis quando corrigebat, nolens cæpta progredi sed de proximo corrigi. Custos autem ordinis, cum tali casu sententiam rationi dederat, ipsum

(1) Voir p. 44.

quoque virga correptionis tangebat. Prior vero cum zelo Dei fervidus esset, tamen quando se modum excessisse sentiebat, læsum delinire verbis et obsequiis plerumque studebat et licet secundum Regulam non exigeretur ab eo ; hoc tamen faciebat pro Deo (1). Plerumque innatæ feritatis impetum, ut compertum est, compescebat, more equitis equi tyrannidem refrenantis. Illo quondam aliquem accusante et accusato vehementer se excusante : « Ecce, inquit, Adam adhuc semetip- « sum excusans »; ille vero hujus verbi sagitta confossus erubuit et timuit et conticuit.

Priore ad viam profecto, quidam ex nostris vir litteratus et religiosus, gravi detentus incommodo, interim lecto diu cubuit. Hic visitantibus se fratribus fertur dixisse nihil se aliud expectare nisi ut cum priore loqueretur priusquam moreretur. Quod et factum est, nam reverso a Roma priore, cum diu desiderato ejus colloquio æger potitus fuisset, post modicum de medio factus, imminente autem exitus sui hora, vocavit fratrem qui sibi ministrabat postulans suo supellicio festinanter indui : « Ecce, inquit, prior et conventus « procedit in albis, cum quibus oportet me ambulare ». Quæ verba cum ministro somniantis videntur, ille extensa manu ad supellicium spiritum exhalavit.

Multis multum profuit visitatio et exhortatio Guillelmi prioris. Magister Christianus nominate, Anglia reclusus, narravit mihi quod, cum habitu sæculari adhuc esset et ægrotaret, visitatione et exhortatione prioris ad emendationem vitæ preteritæ adeo anima-

(1) Voir p. 45.

tus est ut, recepta sospitate, ad altioris vitæ propositum properaret. Matildis imperatrix, cum post mortem imperatoris et sobolis quam de illo susceperat (1), de Allemannia in Normaniam ad patrem suum reversa fuisset, post tanta infortunia graviter infirmata est ; ad quam visitandam nepote regis filiam Angliæque et Normanniæ hæredem futuram cum religiosæ personæ venirent, nec tamen ei dispergendi et dandi pauperibus, metu regis, consilium dare auderent, prior Guillelmus indignatus, regis non veritus, ægrotanti non solum sua dispergere persuasit verum et dispergenda ipsa supplicante suscepit universis ægrotantibus ; convaluit imperatrix multorum inopia ex copiis imperialibus relevata. Super quo cum rex priori Guillelmo cum indignatione aliqua loqueretur, respondit prior patre copioso inopem filiam non futuram.

Didici quemdam militem in sua infirmitate ab ipso priore visitatum fuisse, qui verba visitatoris sui alta mente, etiam recepta sanitate, reponens, plurimis annis in domo sua satis religiose vixit, et postea Clarevallensis cœnobii sub præclaro abbate Bernardo monachus fuit.

Ita ergo ut prædictum est et conversus et conversatus, canticum graduum *(sic)* cantabat et cantando docebat et reliquerat viam suam jam cum suis cantabat in viis Domini. *Quoniam magna est gloria Domini* (2). In extrema sua ægritudine nec caligas

(1) Orderic Vital dit nettement que Mathilde n'eut aucun enfant de l'empereur. (Édition Le Prévost et Delisle, t. IV, p. 221 et p. 467.)

(2) Psaume 137, verset 6.

sibi detrahi passus est, nisi petita prius licentia a superiori. Exiturus de corpore de quodam fratre ejiciendo, si se purgare nollet, fortem sententiam protulit, ut comitantia viderentur et exitus prioris de sæculo et ejectio transgressoris de domo.

Hoc de primo priore nostro breviter annotavi ut cognoscat generatio quo patre prima generatio fuit instituta. Migravit a sæculo anno 1153.

Finis vitæ protoprioris nostri Guillelmi.

LES
ÉCOLES VÉTÉRINAIRES
ET LA
GÉNÉRALITÉ DE CAEN

PAR

M. A. GALLIER,

Membre titulaire.

LES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

ET LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN [1]

C'est le 8 juillet 1767 que fut ouverte, dans le château d'Alfort, acheté près de deux ans auparavant et spécialement aménagé à cet effet, la deuxième École vétérinaire.

Le 14 juillet, M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, en informe l'intendant de Caen, M. de Fontette, par la lettre suivante :

A Compiègne, le 14 juillet 1767.

L'expérience, Monsieur, n'a que trop confirmé tout ce que les habitans des campagnes ont à souffrir lorsque leurs bestiaux sont attaqués de maladies contagieuses. On abandonne les pâturages et la terreur qui s'empare alors des cultivateurs intercepte entre eux la communication. Car ils sont au dépourvu de toute espèce de secours contre un fléau qui désole des provinces entières. Elles ne sont pas encore relevées de la perte que l'épidémie des bestiaux de 1745 leur occasionna et si un pareil malheur les affligeoit aujour-

(1) *Archives départementales du Calvados, Intendance de Caen*, C. 2503.

d'huy, quelles ressources y auroit-il dans votre généralité pour en prévenir les effets ? C'est dans la vue de secourir les campagnes dès le retour de ces circonstances funestes et pour en arrêter les suites que je crus devoir proposer au Roy, il y a sept ans, de former sous les yeux de personnes éclairées qui s'occupent uniquement et depuis longtemps de la connoissance de cet objet, des Écoles de médecine vétérinaire où l'on instruiroit des élèves dans l'art de connoître les bestiaux, leurs maladies et les moyens de les guérir. La première fut établie à Lyon, par arrêt du Conseil du 4 aoust 1761, et ouverte le 1er janvier 1762. Ses succès ont été publics, par les secours que les élèves ont porté dans plusieurs provinces où les bestiaux ont été attaqués d'épidémies particulières. Presque toutes les cours de l'Europe y ont envoyé et entretiennent encore des élèves qui soutiennent l'émulation et qui concourrent aux prix avec les élèves envoyés des différentes provinces du Royaume.

Mais l'École de Lyon ne pouvant suffire à l'instruction d'un plus grand nombre de sujets, j'ai pensé qu'il étoit nécessaire de multiplier ces secours et de former un établissement pareil près de la capitale. Le château d'Alfort, près Charenton, situé entre la Seine et la Marne, a été préparé à cet effet, par ordre du Roy, et toutes choses ayant été disposées, l'École vétérinaire a été ouverte le 8 de ce mois, les leçons y sont données par les professeurs et démonstrateurs formés depuis sept ans à ce genre d'étude. *Je vous envoye ci-joint quelques exemplaires des règlemens qui doivent être observés par les élèves.* Vous y verrés aussi les con-

ditions auxquelles ils y sont reçus. Ce sont les mêmes que celles de Lyon. Je ne puis, Monsieur, que vous inviter de faire profiter votre généralité des secours qui sont offerts pour l'instruction publique dans un art aussi indispensable pour la conservation des bestiaux qu'il a été ignoré jusqu'à présent.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Bertin (avec paraphe).

P.-S. — D'après ce que nous avons dit quelquefois à ce sujet, M. le Contrôleur général et moi, je sçais que vous n'éprouverés aucune difficulté de sa part pour les fonds que vous pourriés avoir besoin de tirer de votre généralité à l'effet de pourvoir aux frais des élèves que vous envoyeriés aux Écoles.

Le règlement de l'École royale vétérinaire de Paris, envoyé par M. Bertin à l'intendant de Caen, imprimé en 1767 à Paris, par Hérissant, imprimeur du Roy, forme une brochure de 31 pages, qui débute par un avertissement.

« L'établissement d'une École vétérinaire dans la ville de Lyon — dit cet avertissement — n'a, dans son principe, été qu'un simple essai. Les secours efficaces et puissans que plusieurs provinces du Royaume en ont tiré, ont déterminé Sa Majesté à en confirmer l'existence par un titre honorable; et la formation d'une École semblable, à portée de la capitale et des yeux du ministre, est une suite de ces premiers succès. Nous

donnerons ici le programme qui fut publié en 1762, lorsqu'on jetta les fondemens de la première École; nous y joindrons les règlemens qui doivent être observés tant dans celle-ci, de la part des directeurs et des élèves, que dans l'auberge établie dans l'hôtel, de la part des élèves et de l'entrepreneur chargé de les nourrir. Nous y ajouterons les règlemens auxquels le suisse de la porte doit se conformer.

« Les instructions étant purement gratuites, il ne s'agit que de pourvoir aux besoins des élèves, en ce qui concerne leur nourriture et leur entretien.

« *Trois cents livres* pour chacun d'eux, par année, suffisent : l'entrepreneur étant engagé de les nourrir moyennant le prix de dix sols par jour. Ce qui reste de cette somme de 300 livres, leur est compté le premier jour de chaque mois.

« On ne reçoit aucuns élèves à moins qu'ils n'habitent à l'hôtel et qu'ils ne soient entièrement soumis aux règlemens, parce que l'expérience a démontré que l'admission des étrangers aux leçons est aussi infructueuse pour eux que funeste aux disciples qui sont confiés aux soins des directeurs.

« On recevra dans les hôpitaux tous les animaux malades qui y seront envoyés, pour la rétribution modique de trente sols par jour, tant pour la nourriture que pour le traitement de ces mêmes animaux : cette rétribution devant rentrer dans la caisse des Écoles et suppléer en partie aux dépenses, sauf une légère augmentation dans la suite, si les circonstances l'exigeoient.

« Ceux qui voudront envoyer des élèves, s'adresseront à M. Fragonard, directeur et démonstrateur de l'École royale vétérinaire de Paris, au château d'Alfort, près Charenton ; et, en son absence, à M. Chabert, démonstrateur de ladite école ».

Cet avertissement est suivi d'une dissertation sur l'*Art vétérinaire ou médecine des animaux,* déjà publiée en 1761, quelques mois avant l'ouverture de l'École de Lyon, et dans laquelle on indique le but que se proposent les fondateurs de cette École.

Viennent ensuite les règlements qui seront observés dans l'hôtel de l'École royale vétérinaire de Paris.

Ces règlements, qui comprennent 35 articles et qui seront modifiés plus tard, en 1777, sont intéressants à plus d'un titre. Ils montrent combien sévère était la discipline, combien stricte était la surveillance, et, à coup sûr, ne doivent pas faire regretter aux étudiants actuels ce qu'on a coutume d'appeler *le bon vieux temps.*

Le réveil ne sonnait pas de très bonne heure et il suffisait aux élèves, conduits par les chefs de brigade, de se rendre dans la salle de dissection à sept heures précises en été, à huit heures en hiver. L'après-midi, le travail reprenait à deux heures (art. 1er).

Matin et soir, il était fait un appel, brigade par brigade, par le directeur de l'École ou son suppléant (art. 2).

Après l'appel, les élèves, choisis chaque semaine pour être de service ou de garde dans la salle de

dissection, les écuries servant d'hôpitaux, la pharmacie, la forge, se rendaient à leur poste. Les autres, placés à une place fixe et marquée, devaient obéir à ce qui leur était prescrit (art. 3 et 4).

Il y avait trois classes dans l'École. Celle de la première année s'occupait de l'étude de l'extérieur, des os et des muscles.

En seconde année, après avoir répété ce qui avait été professé l'année précédente, on abordait l'étude des viscères, en y joignant celle de la ferrure, des bandages et appareils, enfin celle de la botanique.

La troisième et dernière année était consacrée à la pathologie externe et interne, au manuel opératoire et à la matière médicale (art. 5).

Les élèves trop faibles n'étaient pas admis à suivre les cours de l'année suivante. Il ne devait sortir de l'École « aucuns demi-sçavans, plus entreprenans et plus dangereux mille fois que des hommes ignorans et qui auroient assez de bonne-foi pour avouer leur impéritie » (art. 6).

Les cours et démonstrations étaient faits tant par les maîtres que par les chefs de brigade, et les élèves, sous peine d'être sévèrement punis par le directeur, devaient écouter les leçons avec attention et dans le silence, s'y comporter décemment (art. 7).

Les élèves, à peine d'exclusion de l'École, étaient tenus de la plus grande obéissance envers les chefs de brigade et ceux-ci, de leur côté, devaient surveiller attentivement l'instruction de leurs subordonnés, leur faire étudier d'une façon toute spé-

ciale les parties sur lesquelles ils demeuraient faibles (art. 8).

Les élèves de service étaient tenus de balayer tous les jours la salle de dissection, de l'entretenir dans une grande propreté et de signaler ceux de leurs camarades qui en auraient sali les murs en s'essuyant les doigts contre eux. Sinon, ils en étaient rendus responsables (art. 9).

La police des salles de dissection était sévère. Les élèves ne devaient pas quitter leurs places sans autorisation, toucher aux instruments de leurs voisins ; ils avaient, après chaque séance, un quart d'heure pour laver leurs scalpels, quitter leur tablier et remettre tout en ordre (art. 10, 11 et 12).

A peine de punition exemplaire, les élèves étaient tenus d'assister exactement à toutes les leçons ou démonstrations (art. 13).

Les élèves de garde à la pharmacie ne pouvaient abandonner leur poste, laisser entrer d'autres élèves sans permission. Il leur était défendu de toucher à aucune drogue sans autorisation du pharmacien (art. 14).

S'ils en prenaient ou laissaient prendre, ils devaient être chassés honteusement. Défenses leur étaient faites de traiter des animaux malades sans l'aveu du directeur et hors de l'École (art. 15).

Les élèves de service à la pharmacie devaient être à la disposition du maître chargé des hôpitaux et lui donner les médicaments et les appareils de pansement nécessaires. C'était à eux qu'incombait le soin de saigner les animaux. Ils devaient préparer

les drogues sous la surveillance du pharmacien (art. 16).

Ces élèves balayaient tous les soirs la pharmacie, nettoyaient les pots, cruches et autres ustensiles (art. 17).

Il leur était recommandé de ménager le bois et de ne pas faire du feu inutilement, comme aussi d'avoir soin du livre contenant les formules médicinales de l'École (art. 18).

Les appareils et bandages confiés aux élèves de service l'étaient sous leur responsabilité. En cas de négligence, leur valeur était retenue sur leur prêt (art. 19).

Un des élèves de garde était chargé d'une mission de confiance: celle d'écrire les ordonnances, de veiller à leur exécution, conjointement avec le pharmacien; d'en donner, toutes les semaines, un relevé au directeur et de noter les élèves qui rempliraient leurs devoirs d'une façon imparfaite (art. 20 et 21).

Les élèves de service à la pharmacie ne pouvaient avoir de congé, sauf dans les cas exceptionnels (art. 22).

Les élèves de garde dans les hôpitaux devaient aider ceux de la pharmacie dans l'administration des remèdes, panser les chevaux, leur donner les rations prescrites et tenir les écuries dans le plus grand état de propreté (art. 23 et 24).

Les élèves de garde devaient refuser l'entrée des hôpitaux à ceux qui n'étaient pas de service, recevoir les étrangers avec politesse (art. 25).

L'entrée et la sortie des chevaux malades devaient être enregistrées sur un registre spécial. Aucun animal ne devait sortir ou être déplacé sans l'ordre du démonstrateur (art. 26).

Il était expressément défendu, sous peine d'expulsion, de promener des lumières dans les hôpitaux. De crainte d'incendie, les portes des lanternes devaient être cadenassées (art. 27).

Les élèves de garde à la forge ne pouvaient sortir que les jours de fête. Il leur incombait de la tenir très propre, de ne laisser toucher à aucun outil sans permission et d'en interdire l'entrée aux élèves qui n'y étaient pas appelés par leur service (art. 28).

Le démonstrateur de la forge tenait un registre des matières employées et des ouvrages effectués. Il en vérifiait l'exactitude à chaque changement d'élèves de garde (art. 29).

Les élèves ne pouvaient entrer au jardin des plantes sans la permission du directeur. Il leur était défendu de toucher ou de déranger les plantes (art. 30 et 31).

Les chefs de *brigade*, de *pharmacie* et d'*auberge* n'étaient tenus de faire aucun service. Ils devaient toutefois veiller sur leurs brigades, contribuer à l'instruction des élèves et pouvaient être récompensés par une gratification plus ou moins forte (art. 32).

Chaque année devaient avoir lieu un concours et une distribution des prix. Ne pouvaient concourir que les élèves en état de disserter d'une façon satisfaisante devant le public. Les questions étant

écrites sur des billets séparés, numérotés et cachetés, ces billets étaient mêlés, puis tirés au sort.

Le meilleur élève était couronné, immédiatement après le concours, par le ministre ou son délégué (art. 33).

Il était prescrit aux élèves de discuter avec politesse et de se tenir avec décence en public. Il leur était indiqué que seraient renvoyés impitoyablement ceux dont les mœurs ne seraient pas irréprochables et dont l'exemple pourrait être contagieux (art. 35).

Toutes les semaines, il était rendu compte aux directeur et inspecteur général de ce qui s'était passé dans l'École. Le directeur en informait ensuite le ministre (art. 35).

Les règlements qui étaient observés à l'auberge (c'est-à-dire au réfectoire), tant par les élèves de l'École royale vétérinaire que par l'entrepreneur chargé de leur nourriture, méritent d'être cités, parce que, à l'heure actuelle, ils nous paraîtraient quelque peu singuliers.

L'entrepreneur avait le soin de la propreté des salles à manger et des tables. Il était tenu de servir les repas exactement à l'heure (art. 1er).

Chaque élève devait avoir sa portion séparée (art. 2).

Défense était faite à l'entrepreneur de laisser entrer les élèves dans les cuisines, de leur fournir des suppléments aux repas, sauf à ses risques et périls (art. 3 et 4).

Le pain, remis le matin par l'entrepreneur au chef d'auberge, était distribué par ce dernier aux élèves, après l'appel. Les élèves ne devaient le manger ni dans les salles de dissection, ni aux hôpitaux, ni à la forge (art. 5).

Les chefs de brigade étaient responsables des fautes commises à leurs tables, à moins qu'il n'en aient rendu compte au chef d'auberge (art. 6).

A chaque repas, il était fait un appel. Un quart d'heure après la sonnerie, les élèves en retard n'avaient point le droit de toucher leurs portions, celles-ci demeurant au profit de l'entrepreneur. Le repas avait une durée d'une demi-heure. Les élèves de service se relevaient pour les repas (art. 7).

Les élèves étaient tenus des dégâts causés à table. Les chefs de brigade, sous peine d'être déclarés responsables, devaient avertir le chef d'auberge (art. 8).

Il était défendu aux élèves d'emporter de l'auberge le pain, la viande et autres choses qu'ils n'auraient pu manger (art. 9).

Le dîner avait lieu à midi, en tout temps; le souper, à 7 heures en hiver et à 8 en été. Les élèves devaient se comporter décemment aux repas (art. 11).

Chaque chambrée était mise sous la surveillance d'un chef de brigade responsable, qui devait rendre compte au chef de l'auberge. Le chef de brigade était tenu de veiller à ce que chaque élève se lève aux heures prescrites, fasse son lit, change de draps tous les mois, renferme son linge et ses effets, s'habille décemment. Il devait, toutes les semaines,

nommer un élève chargé de balayer et de tenir propre la chambrée (art. 12).

Les élèves devaient payer les meubles ou objets cassés. Faute d'en prendre note, les chefs de brigade étaient responsables des dommages (art. 13).

Les chefs de chambrée faisaient l'appel tous les soirs, notaient les absents et rendaient compte au chef de l'auberge. La nuit, ils devaient tenir les portes fermées à clef (art. 14).

Défense était faite aux élèves d'entrer dans une autre chambrée que la leur (art. 15).

Ils devaient toujours se rendre par brigades, sous la conduite de leur chef, et non individuellement, soit à la messe, soit aux salles d'exercice, soit à l'auberge.

Les jours de congé, après la messe, il était fait un appel et les élèves pouvaient alors sortir (art. 16).

Le chef de l'auberge, quant à la police de la table et de l'auberge, avait sous ses ordres les élèves et les chefs de brigade. Il désignait, à tour de rôle, les élèves chargés de balayer les escaliers ou corridors. Toutefois, il lui incombait de tenir propres les salles à manger (art. 17).

Le chef de l'auberge procédait tous les soirs à un contre-appel, après quoi les chefs de brigade fermaient les portes à clef. Les élèves devaient se coucher à 10 heures au plus tard, en toute saison (art. 18).

Le chef de l'auberge rendait compte tous les jours au directeur et lui remettait ses notes sur les

élèves ou chefs de brigade ayant manqué à leurs devoirs (art. 19).

Le suisse de la porte de l'hôtel de l'École royale vétérinaire avait à remplir un certain nombre d'obligations. Exact à son poste, il ne lui était défendu de le quitter que dans des circonstances exceptionnelles (art. 1er).

Il devait conserver les clefs de la porte et ne pas laisser sortir les élèves sans une permission du directeur (art. 2); leur interdire la cour du château, leur défendre l'entrée du parc, sans une autorisation spéciale (art. 3).

Les étrangers n'étaient admis qu'après avoir obtenu l'agrément du directeur (art. 4), qu'on ne devait pas déranger d'une façon indiscrète au cours d'une démonstration (art. 5).

Le suisse devait balayer le cabinet d'anatomie et n'y introduire personne, élèves ou étrangers (art. 8); allumer les lampes de la salle de dissection, des écuries et des hôpitaux, et les renfermer dans des lanternes fermées à clef (art. 9).

La loge du suisse était interdite aux élèves (art. 10).

Le suisse était tenu d'annoncer au son de cloche et aux heures indiquées le lever, le coucher, la messe et les repas (art. 11).

Le jour de la distribution des prix, il ne devait admettre que les personnes munies d'autorisations du directeur, du ministre ou de l'inspecteur général des Écoles (art. 12).

A peine est-il en possession de la lettre de M. Bertin et des exemplaires du règlement de l'École vétérinaire d'Alfort, que l'intendant s'empresse de chercher des jeunes gens ayant du goût pour la médecine des animaux. Il écrit à M. Fragonard la lettre suivante :

Caen, le 4 août 1767.

M. Bertin, Monsieur, en m'envoyant quelques exemplaires des règlemens qui doivent être observés par les élèves de l'École royale vétérinaire, m'a invité de faire profiter ma généralité des secours qui sont offerts pour l'instruction publique dans un art aussi indispensable pour la conservation des bestiaux ; en conséquence, j'ai fait chercher des sujets et il vient de s'en présenter un qui marque de la bonne volonté. Il est âgé de 16 ans et sait seulement lire. Je l'ay prévenu que 300 livres suffiront pour sa nourriture et son entretien ; qu'il faut qu'il habite à l'hôtel et qu'il soit entièrement soumis aux règlemens. Ainsi il ne s'agit plus que de savoir quand il partira pour s'y rendre. Je vous prie de vouloir bien me le marquer et, s'il s'en présente d'autres, si je peux vous les envoyer tout de suite aux mêmes conditions.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, votre très humble et très obéissant serviteur.

FONTETTE.

Le directeur de l'École d'Alfort répond ainsi à M. de Fontette.

A Alfort, ce 6 août 1767.

Monsieur,

Je reçois dans le moment la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire à l'occasion d'un jeune homme de seize ans que vous vous proposés d'envoyer à notre école. Nous y recevrons toujours avec plaisir et nous nous donnerons tous les soins possibles pour les élèves que vous voudrés bien nous confier. Les conditions auxquelles vous nous présentés celui-cy seront les conditions de tous les autres et *cent écus par année suffiront;* mais il est indispensable que chaque élève sache écrire et je ne vois d'autre difficulté pour recevoir celui dont il s'agit que son ignorance sur ce point. Il lui seroit impossible de mettre à profit nos leçons.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

L'École d'Alfort est à peine ouverte, que, pour la faire apprécier, pour faire connaître leurs talents, les élèves convient le grand public à assister à la distribution d'un prix, qui sera précédée d'un concours.

L'invitation est ainsi conçue :

Monsieur,

Les élèves de l'École royale vétérinaire, établie et ouverte depuis deux mois au château d'Alfort, près

le bourg de Charenton et au delà du pont, osent vous supplier très humblement de leur faire l'honneur d'assister à la distribution d'un PRIX, *qui y sera décerné le mardi 22 du présent mois de septembre. La séance commencera à cinq heures précises du soir, et le concours aura pour objet: 1° l'Anatomie en général; 2° l'Hippostéologie ou l'Ostéologie du cheval, considérée aussi en général; 3° cette même partie considérée par rapport à chaque os en particulier. Les uns et les autres de ces élèves tâcheront, du moins par leurs efforts, de mériter votre indulgence.*

A Paris, le 15 septembre 1767.

M. Gournay, inspecteur des Haras de la Généralité, cherche également des sujets susceptibles de se rendre à Alfort pour y étudier la médecine des animaux. Il en trouve un à Saint-Lô, le jeune Thomas Lefèvre, et il le recommande d'une façon toute spéciale à l'intendant, par une lettre du 15 octobre 1767.

L'intendant l'agrée, lui donne trois louis pour son voyage et lui remet la lettre suivante pour le directeur de l'École d'Alfort, M. Fragonard.

Ce 4 novembre 1767.

Le jeune homme, Monsieur, qui vous remettra cette lettre se nomme Thomas Lefèvre, de la ville de Saint-Lô; il a fait ses études et désire d'entrer à votre école. Je vous l'envoye relativement à ce que vous m'avés

marqué le 6 août dernier et j'aurai soin de faire payer exactement la pension de 300 livres.

L'autre jeune homme que je vous ay proposé le 4 du même mois apprend à écrire ; aussitôt qu'il sera en état de profiter de vos leçons, je le ferai partir aux mêmes conditions.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

FONTETTE.

L'entrepreneur chargé de nourrir les élèves ne dispose pas toutefois de fonds suffisants pour attendre le payement plus ou moins régulier de la pension. D'un autre côté, le jeune Lefèvre, pourvu d'un fort maigre trousseau, doit se munir d'un uniforme. C'est ce que le directeur de l'École d'Alfort s'empresse de faire savoir à l'intendant, en le priant de lui envoyer, d'urgence, une année de pension et le prix de l'uniforme.

A Alfort, le 11 novembre 1767.

Monsieur,

Le sieur Lefèvre, de la ville de Saint-Lô, m'a remis la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser. Nous l'avons admis dans l'École et nous chercherons, Monsieur, à mériter par nos soins envers luy, la marque de confiance que vous voulés bien nous donner; nous en userons de même pour tous les sujets qui nous viendront de votre part et nous espérons que

nous les mettrons en état de remplir vos vuës, c'est-à-dire d'être vraiment utiles à leur patrie.

Sa Majesté ayant au surplus ordonné que chaque élève soit astreint *à porter hors de l'hôtel un uniforme* qui les feroit reconnoître, vous aurés, Monsieur, une dépence de 50 livres de plus à faire et nous croyons *qu'elle suffira pour tout le tems que dureront les études des élèves*. Je vous suplie de nous faire passer le montant de cette somme et celuy de la pansion de six mois afin que l'entrepreneur puisse être payé les premiers de chaque mois et que l'élève puisse en même tems avoir de quoy subvenir à son entretien.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

Pour répondre au désir exprimé par le directeur d'Alfort, l'intendant, à la date du 16 novembre 1767, rend une ordonnance de payement de la somme de 350 livres au sieur *Jean-Baptiste de la Haye*, pour la pension de la première année des études de Thomas Lefèvre et son uniforme, somme qui doit être imputée sur les fonds libres de la capitation de l'année 1765 et il l'envoie le 19 à M. Fragonard.

En accusant réception de la somme portée sur la rescription envoyée par l'intendant, Fragonard ajoute :

Au surplus, il paroît que le sieur Lefèvre répondra aux bontés que vous daignés avoir pour luy ; il s'aplique

beaucoup et se conforme exactement à tout ce qui est prescrit à l'école par les règlemens, ce qui marque son peu de dissipation et l'envie qu'il a de s'attacher à son état.

Je suis avec un profond respect, etc.

FRAGONARD (avec p.).

Depuis le mois d'août 1767, François Queudeville, dont le plus grand désir est d'entrer à Alfort, s'est appliqué à apprendre à écrire. Ses progrès ont été si rapides que, le 25 février 1768, l'intendant est en mesure de l'envoyer à l'École. Il écrit à M. Fragonard :

François Queudeville, Monsieur, qui vous remettra cette lettre, est le sujet pour lequel je vous ay écrit le 4 août dernier ; il sait écrire et a de la bonne volonté. Je vous l'envoye relativement à ce que vous m'avés marqué le 6 du même mois et j'aurai soin de faire payer exactement sa pension et son uniforme.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, etc.

FONTETTE.

Queudeville arrive à Alfort le premier mars, à midi.

« Il y a été — écrit Fragonard à l'intendant — sur-le-champ installé au rang des élèves et nous en avons tout le soin possible, heureux de pouvoir concourir au

bien que vous vous proposés d'opérer dans votre généralité ».

Le 4 mai suivant, le montant de sa pension n'ayant pas encore été envoyé au directeur, il adresse à l'intendant un pressant appel.

Monseigneur,

Je demande bien pardon sy je prend la liberté de vous écrire ses ligne pour vous remerciere de toute les bonté que vous avée pour moy. Je vous pris de macordere quel que grace quil me sont très nessesaire se seroit avoir la bonté pour moy de m'envoyez de largent de ma pencion parce que Cuissigné me demende de l'argent pour ma nouriture. Monsieur Fragonard est bien étonné que l'on ne men envois pas. Monseigneur je vous diré quil me fot de flamme, un étuy de scalpel, un tablier de forge, deux tablier de toille pour la farmacy et le déhépot (1). Monseigneur je vous pris d'avoir la bonté de m'acordé sette grace de ce que je vous demande.

Vous obligerés votre très humble et très obeïssant serviteur.

Francois QUEUDEVILLE.

Du chatot d'Alfort,
ce 4 may 1768.

(1) Mot incompréhensible. Queudeville a-t-il voulu écrire : *hôpitaux*.

Le 10 mai, M. de Fontette envoie à M. Fragonard une rescription de 350 livres pour la première année de la pension et l'uniforme de Queudeville, et, le 27 mai, le directeur d'Alfort lui en accuse réception.

Sans fortune, dépourvus à peu près de tout, non soutenus par leurs parents, les élèves vétérinaires entretenus à Alfort par la généralité de Caen, vont, d'une façon incessante, accabler l'intendant de leurs doléances et de leurs demandes.

Monseigneur, lui écrivent-ils à la date du 16 octobre 1768 (1), il est nécessaire, dans cette école où vous voulés bien nous entretenir, d'instrumens, de livres et de tabeliers. C'est pourquoi nous vous écrivons aujourdhui afin que vous daignés nous envoyer de quoi faire emplette. Le petit état cy inclus vous instruira du total et du détail de la somme requise. Nous nous promettons tout de votre libéralité, d'autant plus que nous ne demandons que des choses essentielles. Favorisés nos espérances, Monseigneur, donnés-nous de nouvelles marques de votre inclination à nous procurer notre bien estre et nous serons, si vous voulez bien l'agréer, Monseigneur,

Vos très humbles et très respectueux serviteurs.

QUEUDEVILLE, LEFÈVRE de Saint-Lô (avec p.).

(1) La lettre est écrite par Lefèvre.

ÉTAT

DES INSTRUMENTS NÉCESSAIRES AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE POUR LA DISSECTION ET LES OPÉRATIONS.

Premièrement un étui de scalpels dont quatre ordinaires et deux grands, cy	*10*l.	»s.	»d.
Un autre étui de scalpels	*10*	»	»
Une paire de flammes garnie	4	»	»
Deux paires de cizeaux à opération	3	»	»
Quatre bistouris	8	»	»
Une paire de cizeaux à linge	2	»	»
Une paire de pinces à anneaux	2	»	»
Deux stilets en acier	1	10	»
Un stilet et une sonde cannelée en argent	15	»	»
Un boutoir pour les opérations	10	»	»
Deux renettes	3	»	»
Un étui garni de douze aiguilles	4	10	»
Une gouge	1	10	»
Quatre feuilles de sauge	6	»	»
Un cure-pied	8	»	»
Deux lancettes	3	»	»
Quatre ratissoires	*4*	»	»
Un chalumeau	*1*	*10*	»
Pour des étuis et trousse	30	6	»
	129l.	6s	»d.

LIVRES A L'USAGE DES ÉLÈVES

Matière médicale	4l.	10s.	»d.
Dictionnaire de Lavoisier	4	10	»
Élémens de botanique	9	»	»
Mémoire sur les maladies épidémiques	2	»	»
Pour des tabeliers et fausses-manches propres aux dissections et au pansement.	*23*	»	»
Total pour chacun	172l.	6s.	»d

L'intendant, très étonné qu'il soit fait un nouvel appel à sa bourse, renvoie à M. Fragonard la lettre de Queudeville et Lefèvre et, à la date du 20 octobre 1768, écrit ce qui suit au directeur d'Alfort :

Je vous envoye ci-joint, Monsieur, une lettre des deux élèves que je vous ay envoyés par laquelle vous verrés qu'ils demandent que je leur fasse fournir les instruments et les livres nécessaires pour leur instruction; comme vous m'avés marqué plusieurs fois qu'il n'y a à payer que la pension de 300 livres pour chacun et 51 livres la première année pour leur uniforme, je crois qu'il est à propos que vous soyiés informé de la nouvelle demande de ces élèves.

J'ai l'honneur d'être, etc.

FONTETTE.

M. Fragonard, qui, comme directeur, doit veiller non seulement à l'instruction des élèves, mais encore à leur nourriture et à leur entretien, s'empresse de répondre à l'intendant de Caen et de lui donner les explications nécessaires.

D'Alfort, le 26 octobre 1768.

Monsieur,

Sur le renvoy que vous me faites l'honneur de me faire des demendes des nommés Quedville et Lefèvre je ne peux vous dire autre chause si non qu'il n'est pas posible que l'un et l'autre travaillent ici sans instrumens. Le Roy n'en fournit point. Les 10 livres qu'ils ont par mois pour leur entretien ne pourroient

suffire à de pareilles emplètes. Je pense néantmoins qu'il est prudent de ne pas leur accorder le tout dans le moment mais seulement ce qui importe le plus à leurs traveaux actuels ; je sousligne dans leur état ce qui convient de leur fournir sauf à leur procurer le reste si l'on voit qu'ils s'occupent scincérement de leurs études et qu'ils parvienent. Quant aux livres qu'ils demandent ils peuvent s'en passer, mais ils leurs seront necésaires dans la suite. Je joints ici le mémoire des médicamens qui leur ont été fournis dans leurs maladies.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et obeisant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

MÉMOIRE DES MÉDICAMENS QUI ONT ÉTÉ ADMINISTRÉS AUX ÉLÈVES DE LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN, sçavoir :

1767				
Décembre	27	A M. Lefèvre pour un mal de gorge avec ulcération, une médecine	1l.	10s.
	28	Une peinte de gargarisme antiphogistique	2	10
	29	Une peinte de gargarisme détersif	2	»
	29	2 lavements	1	10
	30	Une médecine	1	10
1768				
Janvier	3	Une peinte de gargarisme détersif	2	»
		A reporter	11l.	»s.

	Report....	11l.	»s.
Septembre :	A M. Quedville pour une playe à la tête.		
28	Un pansement...............	»	15
9	Idem.	»	15
10	Idem.	»	15
		13l.	5s.

Vu bon :

BOURGELAT (avec p.).

Le 3 novembre, l'intendant envoie à M. Fragonard une rescription de 105 livres pour payer les articles dont il est question dans l'état qui lui a été adressé par les élèves Queudeville et Lefèvre, mais il oublie de régler la note de médicaments; Fragonard, en excellent directeur, soucieux des deniers dont il est responsable, ne tarde pas à lui rafraîchir la mémoire.

« J'ay reçu — écrit-il le 27 novembre — la rescription de cent cinq livres que vous m'avès fait l'honneur de m'envoyer et qui doivent être employés à l'achat des instrumens nécessaires aux deux élèves de votre généralité. Je joints encore icy le compte (1) des remèdes fournis à l'un et à l'autre et je vous seray très obligé de vouloir bien les faire acquitter ».

(1) Le premier état porte en bas un : Vu bon et la signature de *Bourgelat*, le fondateur de l'École de Lyon. *Bourgelat* se trouvait donc déjà en 1768 à Alfort.

Queudeville et Lefèvre se rendent toutefois dignes des sacrifices consentis par l'intendant de Caen. Leur conduite est bonne, leur travail régulier et ils méritent les louanges du directeur.

Accusant réception à M. de Fontette d'une rescription de 313 livres 5 sols qui lui a été envoyée à la date du 7 décembre 1768, tant pour la seconde année de pension de Thomas Lefèvre que pour les médicaments qui lui ont été fournis ainsi qu'à François Queudeville, M. Fragonard ajoute :

« L'un et l'autre travaillent et font ce qui leur est
« possible de faire pour seconder le désir que j'ay
« qu'ils répondent à vos vuës ».

Quelque bien disposé qu'il soit en faveur de l'Agriculture et des Écoles vétérinaires ; quel que soit son désir d'avoir à sa disposition des artistes capables de soigner les animaux sans charlatanisme et d'arrêter par des précautions convenables les épizooties si préjudiciables à la fortune publique, M. de Fontette doit compter avec son budget. Les fonds libres de la capitation ne sont pas inépuisables et suffisent à peine à soulager quelques infortunes, quelques misères, à doter quelques œuvres intéressantes.

Aussi, est-ce avec un vif regret qu'il ne peut accepter d'entretenir un troisième élève à l'École d'Alfort, et qu'il répond par une fin de non recevoir à la lettre suivante de M. Genas de Rubercy, son subdélégué à Bayeux.

Bayeux, le 8 janvier 1769.

Monsieur,

On m'a prié de vous écrire au sujet d'un nommé *Michel Glinel,* fils d'un maréchal de cette ville, et exerçant avec son père la même profession. Ce jeune homme, âgé de 22 ans, et sçachant écrire, désireroit acquérir les connoissances nécessaires pour traiter avec succès les maladies des chevaux. L'École établie à Paris, pour y former des sujets capables, luy a fait naître l'envie d'y entrer et comme j'ay appris que vous aviez deja eû la bonté d'y en placer quelques-uns, je prends aujourdhuy la liberté de solliciter votre protection, Monsieur, en faveur de ce particulier, persuadé que je suis que vous ne désaprouverez pas le motif qui me fait agir qui est de rendre un service au public et à toute l'élection, où le haras est un objet des plus intéressant en luy procurant un homme expert en ce genre.

J'ay l'honneur d'être, etc.

GENAS DE RUBERCY.

L'intendant écrivit à M. Genas dans les termes ci-après :

Caen, le 16 janvier 1769.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 8 de ce mois. Il est vrai que j'ai placé deux élèves à l'École vétérinaire; mais, *comme cela coûte,* il faut nécessairement attendre

qu'ils en soient sortis pour que je puisse y en mettre d'autres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

FONTETTE.

L'intendant a d'autant plus de raison de n'accueillir que conditionnellement la demande de son subdélégué à Bayeux que la cherté des vivres, en occasionnant l'augmentation du prix de la pension, va grever d'autant le budget.

La lettre écrite par M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, à M. de Fontette, explique d'ailleurs les motifs de cette aggravation de charges.

A Versailles, le 17 janvier 1769.

L'entrepreneur de la nourriture des élèves de l'École vétérinaire, Monsieur, ne pouvant plus supporter l'augmentation du prix des denrées, a présenté un compte des indemnités qui lui sont duës et qui va pour les six mois de l'année dernière à près de 10 livres par mois par élève, ce qu'il est aisé de concevoir par le prix actuel de tous les comestibles. Cet entrepreneur a voulu cesser ses fournitures et j'aurois lieu de craindre si cela arrivoit de ne pouvoir aisément le faire remplacer sans une augmentation très considérable de la pension que lui payent actuellement les élèves. Je pourvoirai à son indemnité pour le passé; mais, à l'avenir, et *à commencer du premier de ce mois, l'augmentation de la pension des élèves sera de 60 livres par année*. En conséquence, vous voudrés bien employer cette augmentation dans les fonds de la

pension des élèves que vous entretenés à l'École en les faisant tenir à M. Fragonard, directeur de l'École vétérinaire d'Alfort. On tient une note exacte des progrès de chaque élève dont il m'est rendu compte tous les mois : je ne tarderai pas à vous adresser un relevé de l'état de ceux que vous y entretenés.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BERTIN (avec p.).

En même temps que la lettre de M. Bertin, M. de Fontette en recevait une autre, datée de Paris, par laquelle M. Bourgelat, alors inspecteur général des Écoles vétérinaires, l'informait que le ministre avait jugé bon de nommer à la Direction de l'École vétérinaire de Lion *(sic)*, le sieur PÉAN, « *l'un des élèves qui par ses talens et par ses mœurs avait justement mérité sa confiance* ».

Bourgelat, qui paraît avoir pour son protégé beaucoup d'estime et qui le vante au détriment de l'École d'Alfort, écrit ceci à M. de Fontette :

« Je crois devoir vous en instruire afin que, supposés que votre intention fût d'y envoyer des élèves, vous puissiés vous adresser directement à lui. Il est parfaitement instruit dans son art ainsi que de l'ordre et de la police qui doivent régner dans de semblables établissemens et il est bien plus à portée de juger des progrès des élèves que des personnes qui n'ont point été initiées dans ces sortes de connoissances. Le ministre a arrêté d'ailleurs que j'irois toutes les

années voir par moi-même ce qui se passera dans cette école que nous tâcherons toujours d'entretenir de manière à la rendre aussi utile que celle de Paris.

« Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur ».

Bourgelat (avec p.).

Si M. Fragonard se portait garant du travail et de la conduite des deux élèves entretenus à Alfort par l'intendant de Caen, le succès obtenu par *François Queudeville,* au concours ouvert le mardi 31 janvier 1769, en séance publique, à l'École royale vétérinaire, sous la présidence de M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, montra que cet élève méritait d'être encouragé dans ses études.

Sur seize élèves qui se présentèrent pour disserter sur l'ostéologie du cheval, sept furent également jugés dignes d'obtenir le prix. Ce furent les nommés Aubert, Weber, Godin, Hardouin, Tribaud, *Queudeville* et Thorel. Le sort favorisa Aubert, auquel échut le prix.

Le 28 février 1769, un nouveau concours, ayant pour objet les muscles du cheval considérés en général et en particulier, prouva tout le zèle des élèves de l'École vétérinaire de Paris et l'ardeur avec laquelle ils se livraient à l'étude de l'art qu'ils devaient embrasser.

Ni Queudeville ni Lefèvre ne concoururent et ce furent encore Weber et Godin qui se disputèrent l'honneur de remporter le prix.

L'entrepreneur chargé de la pension des élèves voulant être payé d'avance, l'intendant envoie, le 10 mars 1769, à M. Fragonard, une rescription de quatre cent vingt livres, savoir : 370 livres pour 14 mois de la pension de François Queudeville, y compris le supplément (du 1er janvier 1769 au 1er mars 1770), et 50 livres pour 10 mois et supplément de la pension de Thomas Lefèvre (du 1er janvier 1769 au 1er novembre de la même année).

Le directeur d'Alfort, qui, s'il fut un bon hippiatre, paraît un excellent comptable, s'empresse de rectifier une erreur commise par M. de Fontette.

Monsieur — écrit-il — j'ay reçu la rescription que vous m'avés fait l'honneur de m'envoyer montant à la somme de quatre cent vingt livres. Vous avés fixé l'employ de cette même somme à 370 livres pour 14 mois de la pansion de François Quedville, à compter du 1er mars de cette année. Ce n'est point 14 mois de pansion que vous payés, Monsieur, mais une année entière qui echerra le 1er mars 1770, puisque cette année est de 360 livres, mais les 10 livres en sus ont pour objet l'augmentation demandée pour le mois de janvier et février passés, à raison de 5 livres par mois. *Il est bon de s'entendre dans ces sortes de comptes.* Les autres 50 livres sont destinés à remplir dix mois d'augmentation de la pansion du nommé Lefèvre entré le 13 novembre 1767, *ainsi il y aura 13 jours d'augmentation à payer.*

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

Queudeville est à l'École d'Alfort depuis un an à peine qu'il tombe malade et qu'il éprouve la nostalgie du pays. Son état inspire des inquiétudes à ses maîtres et Bourgelat croit devoir en avertir lui-même son protecteur.

A Monsieur de Fontette, intendant de Caen, à Solsy par Mussi l'eveque, en Champagne.

Paris, le 3e may 1769.

Le nommé Quedeville malade depuis le mois de mars, Monsieur, a joint à ses indispositions le plus violent désir de retourner chez luy et je crois que si ce désir n'est pas satisfait cet enfant périra indubitablement. Il demande un congé, mais il demande en même temps qu'on luy remette l'argent qu'il auroit dépensé à l'école, s'il y étoit resté, et comme le congé après lequel il soupire peut être de trois mois, il voudroit qu'on luy donne la somme de 90 livres tant pour l'allée *(sic)* que pour le retour. Je pars incessamment pour l'école vétérinaire de Lion et je vous prie d'adresser à cet égard vos ordres à M. Fragonard, directeur de celle de Paris.

Je joins icy le mémoire des frais de sa maladie et un autre mémoire de livres pour le sieur Lefèvre l'aîné, qui va parcourir d'autres matières que celles qu'il a vû jusques à présent.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT (avec p.).

Mémoire des médicament qui ont été fournis au sieur Quedville dans sa maladie, sçavoir :

1769			
Mars	Pour un panaris		
26	Pour avoir fait l'ouverture du panaris..	3 l.	» s.
27	Pour une saignée....................	1	4
Id.	2 pansemens........................	1	10
28	Une médecine......................	1	10
Id.	2 pansemens........................	1	10
29	Idem	1	10
30	Une médecine......................	1	10
Id.	2 pansemens........................	1	10
31	2 lavemens........................	1	10
Id.	Le soir pour une indigestion avoir fait vomir..............................	1	10
Avril 1er	Pour la tisane....................	»	16
2	Une médecine.....................	1	10
4	2 lavemens.......................	1	10
6	Idem	1	10
7	Une médecine....................	1	10
Id.	Le soir prise d'élixir stomachique..	1	»
8	Idem ..	1	»
Id.	Plus, pour des accès d'asthme avec des suffocations		
9	Un lavemen......................	»	15
Id.	Le soir pour une potion antiasthmatique	1	10
10	Idem	1	10
Id.	Le soir Idem	1	10
Id.	Pour la tisane.....................	»	6
13	Une potion.......................	1	10
	A reporter....	32 l.	1 s.

	Report....	32l.	1s.
Id.	Un lavemen	»	15
Id.	Le soir une potion	1	10
14	Une médecine	1	10
Id.	Le soir une prise de diascordium...	»	3
15	Le soir une potion	1	10
16	Une potion	1	10
Id	Pour la tisane	»	6
17	Une médecine	1	10
18	Pour la tisane	»	6
19	2 lavemens	1	10
Id.	Pour la tisane	»	6
		42l.	17s.

Vû bon à Paris, le 3 may 1769.

BOURGELAT (avec p.).

ÉTAT DES LIVRES NÉCESSAIRES AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE VÉTÉRINAIRE.

Matière médicale	4l	10s.
Élémens de botanique	9	»
Dictionnaire de Lavoisier	4	10
Mémoire sur les maladies épidémiques	2	»
	20l.	»s.

Vu bon à Paris, le 3e may 1769.

BOURGELAT (avec p.).

Toujours bienveillant, M. de Fontette s'empresse d'accorder la faveur que sollicite le jeune Queudeville. Il annote ainsi la lettre de Bourgelat :

M. Marescot,

Il faut accorder la demande et m'envoyer une réponse toute faite pour mon retour à Paris, qui sera le jour de la Pentecôte.

Dès son retour il écrit à M. Fragonard.

Le 15 may 1769.

M. Bourgelat, Monsieur, vient de m'écrire que François Quedeville, un des élèves que je vous ay envoyé, est malade depuis le mois de mars dernier et que sa santé exige absolument qu'il prenne son air natal. Je vous prie de lui donner le congé dont il a besoin pour 3 mois et 90 livres pour son voyage d'aller et de retour. J'aurai soin de vous faire rembourser de cette somme, ainsi que de celle de 42 livres 17 sols pour les frais de sa maladie et de 20 livres pour les livres qui sont nécessaires à Thomas Lefèvre, autre élève, suivant les mémoires que M. Bourgelat m'a envoyés, ce qui compose en tout 152^{l}. 17^{s}.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, etc.

Fontette.

Le directeur d'Alfort n'a toutefois pas attendu la réponse de l'intendant de Caen. Il sait combien il est bon et il ne doute pas que la demande de Queudeville n'ait été favorablement accueillie. D'ailleurs, il y a urgence, Queudeville va mourir de chagrin si, à bref délai, il ne revoit sa chère Normandie, et,

le 12 mai, Fragonard se décide à lui accorder son congé et à lui avancer la somme nécessaire pour accomplir son voyage.

Monsieur — écrit-il à M. de Fontette à la date du 19 may — le sieur Queudeville étant tombé dans une mélancolie mortelle à la suite de sa maladie et craignant qu'il ne pérît si j'attendais plus long tems à le renvoyer chez luy, je me suis déterminé à le faire partir le 12 de ce mois : je luy ai remis en conséquence la somme de 90 livres comme vous me le marqués par votre lettre. Comme M. Bourgelat m'avoit prévenu qu'il vous avoit écrit à ce sujet j'ay crû de ne pas éviter de luy en faire les avances, persuadé que vous auriés assés de bonté pour le luy accorder et que vous ne trouveriés pas mauvais que j'euse pris cette liberté sans vos ordres.

Je suis, etc.

FRAGONARD (avec p.).

Les élèves entretenus à Alfort par l'intendant de Caen ne sont pas riches ; leurs parents se trouvent dans l'impossibilité de pourvoir à leurs besoins les plus urgents et ils se trouvent dans la nécessité de faire appel à leur protecteur.

Le 3 octobre 1769, Thomas Lefèvre, de Saint-Lô, qui a reçu une certaine culture et qui en abuse, comme on va le voir, adresse à M. de Fontette la supplique qui suit :

Monseigneur,

J'avais eu l'honneur de vous écrire. Dans ma lettre je vous remontrais le besoin que j'avais de livres. Vous avez eu la bonté de vous informer si ma demande était juste. Ensuitte de la réponse de mes supérieurs vous avez écrit que vous enverriez la somme. J'ose aujourd'huy vous en rappeller le souvenir. Le montant est de vingt livres pour matière médicale, botanique, dictionnaire, et j'ai eu ordre de mes supérieurs de vous renouveller vos engagements. Je vous prie d'exécuter vos promesses. *Ayant fait voir le besoin où j'étois d'habits on m'a ordonné de vous l'écrire.* Je ne puis sortir sans l'uniforme de l'école; je ne puis par conséquent porter d'autres habits que celui qu'il vous a plût me donner il y a bientôt deux ans; il est très vieux et très usé. Si vous ne m'honorez de votre confiance daignez vous en assurer de la part de mes Maîtres. Il coûte cinquante livres. C'est sous vos auspices, Monseigneur, que j'ai formé l'entreprise de travailler au bien public. De grace continués-moi les moyens et les secours de finir glorieusement ma carrière. La lecture nous donne des connoissances; c'est elle qui déploie les facultés de l'esprit. Je ne puis rien sans livres, je les attends de votre libéralité. Le sçavant quelqu'il puis estre s'il ne se présente sous une écorce honneste est toujours l'objet de mépris.

Je me recommande à vous. En conséquence, occupé toute ma vie de la gloire de mon protecteur et de l'intérêt commun, je tacherai de prouver que rien n'est

si parfait que le zèle et la reconnoissance avec laquelle je suis,

Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Th. Lefèvre de Saint-Lô.

Alfort, ce 3 octobre
1769.

Le 9 novembre suivant, François Queudeville implore à son tour M. de Fontette.

Monseigneur — écrit-il — le besoin que i'ai d'habits m'engage à vous écrire. Le premier que vous avez bien voulu me donere est vieux et usé. J'ose le dire à ma confusion ie suis très méchamment habillé et que ie ne puis faire honneur à votre protection, persuadé Monseigneur que vous daignerez me portere les secours nécessaires ie prends la liberté de vous prier d'écrire à M. Fragonard, directeur de l'École, afin qu'il me rembourse le tems de mon absence c'est à dire *un mois dix huit iours,* qu'il vous plaise Monseigneur souscrire à ma demande; daignés exaucer mes prières. Pénétré de la plus vive reconnoissance ie ne cesserai de travaillier avec toute lardeur possible, ie ferai tous mes efforts dans les vues de service public de manière à m'en attirer confiance et vous prouver l'envie que i'ai de profiter.

Je suis avec respect, Monseigneur, de votre grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

Queudeville.

D'Alfort, le 9 novembre 1769.

Quelque navrante que soit la lettre de Queudeville, quelque bien disposé qu'il soit, l'intendant ne sait trop s'il doit répondre favorablement aux demandes qui lui sont faites. Il veut d'abord se renseigner auprès du directeur d'Alfort, et, à cet effet, il écrit le 19 novembre à M. Fragonard.

Je vous envoye cy-jointe, Monsieur, une rescription de la somme de 514$^{l.}$ 19$^{s.}$ 3$^{d.}$; sçavoir 362$^{l.}$ 2$^{s.}$ 3$^{d.}$ pour la 3me année d'avance et treize jours du suplément de la pension de Thomas Lefèvre élève de votre école suivant votre lettre sans datte par laquelle vous m'avez accusé la réception d'une autre rescription que je vous ay envoyée le 10 mars dernier et 152$^{l.}$ 17$^{s.}$ pour les objets raportés dans ma lettre du 15 may dernier. Je vous prie de m'en accuser la réception.

J'ay reçu deux lettres, l'une de Thomas Lefèvre et l'autre de François Quedeville, par lesquelles ces deux élèves me demandent chacun un habit. Je n'ay pas cru devoir me prester à leur demande d'autant que par votre lettre du 11 novembre 1767 vous m'avez assuré que l'uniforme que je leur ay fourni suffira pour tout le tems que dureront les études de ces élèves.

François Queudeville, en particulier, demande le remboursement d'un mois 18 jours pendant lequel il a été absent; comme vous m'avez marqué le 19 may dernier que vous luy avez payé 90$^{l.}$ pour son voyage dans son pays et dont je vous tiens compte par la rescription cy-jointe; que, d'un autre costé, je lui ay payé icy, 30$^{l.}$ pour s'en retourner suivant son reçu du 25 septembre dernier, je vous prie de me donner les éclair-

cissements nécessaires sur cette demande, ainsy que sur celle de $20^{l.}$ que Thomas Lefèvre me fait pour des livres ce qui, je crois, forme un double employ parce que pareille somme se trouve comprise dans la dernière rescription. Je crois qu'il convient de deffendre à ces élèves de m'écrire à l'avenir pour pareille chose et qu'il sera beaucoup mieux que je n'aye qu'une correspondance avec vous tant pour leur pension que pour leurs autres besoins, dont vous seul pouvez m'assurer.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement, M.

FONTETTE.

Vous remarquerés sans doute qu'avec les $90^{l.}$ comprises dans les $152^{l.}$ $17^{s.}$ que je vous rembourse et les $30^{l.}$ payés ici à Quedeville je suis en avance du tiers de la 3me année que je payerai d'avance au 1er mars prochain; ainsi je ne devrai plus que $240^{l.}$ à cette époque pour la pension de Quedeville.

Fragonard répond le 24 novembre à M. de Fontette.

Monsieur,

J'ay reçu le mandat de cinq cents quatorze livres dix neuf sols trois deniers payable le 25 septembre prochin (1), que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser.

De cette somme *362*$^{l.}$ *2*$^{s.}$ *3*$^{d.}$ seront employés pour

(1) A Jean-Baptiste Delahaye, régisseur de l'École.

acquitter la 3me année d'avance et 13 jours de suplément de la pansion de Thomas Lefèvre, *42*l. *17*s. pour les frais de la maladie du sieur Quedville suivant le mémoire qui vous a été adressé par M. Bourgelat dans le courant du mois de may, 20l. pour l'achat des livres qui sont nécessaires au sieur Lefèvre, dont le mémoire vous a été envoyé dans le même tems et dont il n'a pas fait un double employ, car la rescription que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser par votre lettre du 3e novembre 1768 de 105l. a été employée à payer les six articles que j'avois sousligné dans l'état que les nommés Lefèvre et Quedville vous avoit envoyé dans le mois d'octobre 1768.

Il me reste 90l. que vous me passerés en compte pour la 3me année de la pansion du sieur Quedville, et comme cet élève, suivant ce que vous me marqués par votre lettre, demande que vous luy fassiés rembourser 1 mois 18 jours qu'il a resté de plus hors de l'école que son congé ne luy permetoit, je crois que cette somme, qui est de 48l., doit être jointe à celle de 90l. pour le même objet, ainsy que les 30l. que vous luy avés remis le 25 septembre pour s'en retourner que je luy passeray en compte sur les dix livres qui luy revient chaque mois pour son entretien. Ainsi moyenant 192l. au lieu de 240l. que vous me fairés passer le 1er mars prochain, la pansion de la 3me année sera payée d'avance. Quand à la demande que ces deux élèves vous font pour avoir *chacun un habit uniforme, vous ni êtes neullement teneu luy ayant fourni celuy que sa majesté avoit ordonné;* les autres doivent etres faits à leurs frais. *C'est vray que leurs habits sont*

trés mauvais et qu'il n'est pas posible qu'ils puissent passer tout le tems qu'ils ont à rester à l'école si leur parens ne fournissent pas à cette dépanse.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

D'Alfort, le 24 novembre 1769.

Plusieurs mois se passent sans que la situation précaire de Lefèvre et de Queudeville s'améliore le moindre peu. Bien au contraire, leurs habits, déjà vieux et usés, ne sont plus que des loques et Fragonard vient lui-même faire appel à la générosité de l'intendant.

Monsieur, — lui écrit-il le 3 juin 1770 — par la lètre du 19 novembre dernier que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, vous m'avés marqué que vous me feriés passer le 1er mars dernier ce qui seroit dû pour compléter le payement d'avance de la pansion du sieur Quedville, un des élèves de votre généralité.

Cet élève a un besoin extrême de ce qui peut luy revenir chaque mois de sa pansion pour payer ses souliers, blanchissage, etc. N'étant nulement secoureu de ses parens, *il est aussi sans habit uniforme ainsi que le nommé Lefevre et par conséquent hors d'état de pouvoir sortir et aler avec leurs confrères.*

J'ose vous suplier, Monsieur, de vouloir bien avoir égard à leur situation, *d'ordonner qu'on leur fasse faire des habits,* quoique vous ni soyés point tenù, puis que leurs parents ne sont pas en état de fournir à cette

dépanse. Vous pourrés ci vous le jugés à propos, le leur faire passer en forme de gratiffication comme a fait M. l'Intendant de Mez, de Picardie, de Champagne, etc., dont les élèves qu'ils entretiennent étoient dans le même cas.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

D'Alfort, le 9e juin 1770.

Contre son habitude, M. de Fontette se montre peu disposé à accorder la demande qu'on lui expose pourtant avec tant de chaleur. Il trouve que ses protégés devraient se distinguer, obtenir des prix, en un mot faire honneur à la généralité de Caen qui les entretient libéralement à Alfort. Il s'en ouvre à M. Fragonard.

Le 16 juin 1770.

Suivant votre lettre du 24 novembre dernier, Monsieur, il vous est dû 192l. pour compléter la 3me année d'avance à compter du 1er mars dernier, de la pension de François Queudeville. Je vous en enverrai incessamment une rescription, *mais je ne vous dissimulerai pas que j'ai beaucoup de regret à la dépense que je fais et à celle que vous me proposés par votre lettre du 9 de ce mois* pour habiller cet élève et Thomas Lefèvre, son collègue, parce que je ne vois pas qu'ils obtiennent des prix. Il est vrai que Queudeville s'est distingué dans la séance du 31 janvier 1769; mais il ne parroît pas s'être soutenu depuis et Lefèvre n'a donné aucune

preuve de travail ; ainsi ce n'est que sous la certitude que vous me donnérés qu'ils deviendront bons sujets que je ferai encore les frais de les habiller, dont l'objet est de 50l. pour chacun. J'attendrai sur cela votre réponse positive.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

FONTETTE.

Fragonard répond à M. de Fontette le jour même de la réception de sa lettre ; il le rassure sur le degré d'instruction de ses protégés et lui explique que, sans avoir de prix, on peut néanmoins travailler avec ardeur et profiter des leçons données par les maîtres.

M. fonttet. Intendant de la generalité de Caën.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire au sujet du sieur Lefevre et Quedville élèves de votre généralité par laquelle vous me marqués avec raison que vous avés beaucoup de regret de faire de la dépanse pour eux puisqu'il ne se présentent point dans les concours qu'on fait et qu'ils n'obtiènent aucun prix ; je puis vous asurer que malgré cela ils travaillent beaucoup et *sont autant avancés qu'ils peuvent l'être dans leurs études* et que, s'ils continuent, ils ne pourront qu'être d'une grande utilité dans leurs provinces. Quand au sieur Lefevre il n'a jamais *été admis à aucun concours quoy qu'il fût très en état*,

par la difficulté qu'il a de l'anoncer et Quedville outre la maladie qu'il a eu, qui l'ont retardé beaucoup, n'a pas été admis aux études sur laquelle on a concouru depuis le 31 janvier, parce qu'il les avoit faites l'année dernière; *mais il travaille pour concourir au prix du choix des cheveaux et du soin qu'ils exigent* qui aura lieu dans le courant de l'été. Du reste, on n'y admet pas toujours les élèves quoy qu'ils sachent bien leurs parties *s'ils ne débitent pas avec fermeté ce qu'ils* ont apris; j'auray l'honneur, Monsieur, de vous informer de tems en tems du progrès qu'ils fairont dans leurs études dans chacune des parties de l'art.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéisant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

D'Alfort, le 18 juin 1771.

Malgré les excellents renseignements donnés par le directeur d'Alfort, l'intendant ne paraît pas toutefois encore disposé favorablement.

« J'ai bien envie d'attendre encore quelques succès avant de donner des habits », annote-t-il la lettre de Fragonard en la transmettant à M. Marescot, son subdélégué général. Mais ce dernier n'est pas de son avis et, avec raison, il ajoute à la note de l'intendant les quelques lignes suivantes :

« Je crois que les habits pouroient contribuer au succès, parce que la honte d'être malhabillé peut ôter le courage, surtout quand les autres sont bien habillés,

comme M. Fragonard l'a précédemment observé ; d'ailleurs ce n'est qu'un objet de 100l. pour les deux ».

M. de Fontette se rend cette fois à ces raisons ; il accorde les habits.

Je vous envoye cy-joint, Monsieur, — marque-t-il à Fragonard dans sa lettre du 8 juillet 1770 — une rescription de la somme de 292l., savoir 192l. pour compléter la 3me année d'avance, à compter du 1er mars dernier, de la pension de François Quedeville, et 100l. pour son habillement et celui de Thomas Lefèvre. Vous voudrés bien, Monsieur, m'accuser la réception de cette rescription *et dire à ces deux élèves que je compte qu'ils se rendront dignes par leur travail et leur application des dépenses que je fais pour eux.*

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

FONTETTE.

La joie d'avoir un habit neuf a-t-elle rendu le courage à Queudeville, comme le pensait M. Marescot ? A-t-il tenu à faire plaisir à son protecteur ? Toujours est-il qu'il a été admis à concourir et que, au concours du 1er octobre 1770, il a remporté le prix.

Il est heureux d'en informer M. de Fontette et il profite de l'occasion pour, malgré les ordres qui lui ont été donnés, lui faire une nouvelle demande relative à des instruments, des livres et un habit de

travail. C'est ce que nous fait connaître la lettre suivante de l'intendant à M. Fragonard.

Le 23 octobre 1770.

Je vous envoie cy-jointe, Monsieur, une lettre que François Queudeville, élève de votre école, m'a écrite, par laquelle, en m'annonçant qu'il est du nombre de ceux qui ont remporté le prix au concours du 1er de ce mois, il me demande des instruments, des livres et un habit à l'usage de la dissection et de la forge qui vont former ses occupations; mais il ne me marque pas l'objet de cette dépense. Je vous prie de me marquer si ce que contient la lettre de cet élève est vrai; en ce cas l'objet de la dépense qu'il propose et si vous la jugés nécessaire. Au surplus, comme je vous l'ay marqué le 19 novembre dernier, il faut deffendre aux élèves de m'écrire à l'avenir pour leurs besoins et leur enjoindre de s'adresser directement à vous parce qu'il sera beaucoup mieux que je n'aye qu'une correspondance avec vous et que je ne dois me décider que d'après ce que vous me marquerés. Vous ne m'avés pas accusé la réception de la rescription de 292l. que je vous ay envoyée le 8 juillet dernier.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

FONTETTE.

Fragonard répond :

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire au sujet de la demande que vous fait le sieur

Quedeville d'un habit de travail, malgré la deffance que je luy avois fait en luy communiquant votre lettre du 19e novembre de ne jamais vous écrire et que vous en raporteriés à moy surtout ce qui leur seroit nécésaire. Il est vray qu'une veste et une culotte luy seroit très nécésaire pour les traveaux des forges, ainsi que pour les dissections, ce qui ne contribuerait pas peu à conserver leurs uniformes; mais si vous luy faites la grace de le luy accorder ainsi qu'au sieur Lefèvre qui est dans le même cas ils ne doivent point regarder cela comme une chose qui leur est dûe mais comme un don dont vous voudrés bien les gratifier; quand aux fausses manches, livres et instrumens sont absolument nécesaires. En conséquence vous trouverés ci-joint les deux mémoires de ce qui leur faut actuelement pour les traveaux qu'ils vont exercer. J'ay eu l'honneur de vous accuser la réception de la rescription de 292l. que vous m'aviés adressé le 8e juillet pour entier payement de la pansion du nommé Quedeville *jusques au premier mars prochain;* il faut que la lettre se soit égarée; quoy qu'il en soit, je vous en accuse de nouveau la réception afin d'être en règle sur cet objet.

Je vous suplie de vouloir bien me faire passer vos ordres pour faire faire le tout si vous le trouvés agréable.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

D'Alfort, le 1er novembre 1770.

— 120 —

ÉTAT DES LIVRES ET DES INSTRUMENTS NÉCESSAIRES A QUEUDEVILLE.

Deux paires de cizeaux à opérations........	4[l.]	»[s.]
Deux bistouris............................	4	10
Deux lancettes............................	1	10
Deux stilets, un en acier et l'autre en argeant ainsi qu'une sonde canellée...............	15	»
Un boutoir à opérations...................	9	»
Un étui garni de douze éguïlles............	4	10
Quatre feuilles de sauges..................	8	»
Une paire de cizeaux à poil................	2	»
Une paire de pince à anneaux..............	2	»
Une gouge.................................	2	10
Une paire de flammes......................	3	»
Deux renettes..............................	3	10
Une trousse pour maitre les instrumens.....	18	»
	80[l.]	10[s.]
De l'autre part cy....	80[l.]	10[s.]
Matière médicalle.........................	5	»
Dictionaire de médecine...................	5	»
Botanique	9	»
Maladie épidémique........................	2	10
Anatomie complette........................	6	»
Exterrieur et proportions du cheval.........	3	»
Pharmacopée de Beaumé....................	7	»
Ferrure	4	»
Bandages..................................	6	»
Total....	128[l.]	»

ÉTAT DES LIVRES ET DES INSTRUMENTS NÉCESSAIRES AU SIEUR LEFÈVRE.

Premièrement.

Deux paires de cizeaux à opérations.........	4 l.	» s.
Deux bistouris...........................	4	10
Deux lancettes...........................	4	10
Deux stilets, un en acier et l'autre en argeant ainsi qu'une sonde canellée...............	15	»
Un boutoir à opérations....................	9	»
Un étui garni de douze éguilles.............	4	10
Quatre feuilles de sauge....................	8	»
Une paire de cizeaux à poil.................	3	»
Une paire de pince à anneaux..............	2	»
Une paire de flamme.......................	3	»
Deux renettes..............................	3	10
Une gouge.................................	2	10
Une trousse pour mettre les instruments....	18	»

Livres.

Anatomie complette........................	6	»
Exterrieur et proportions du cheval.........	3	»
Pharmacopée de Beaumé....................	7	»
Ferrure	1	4
Bandages..................................	6	»
Total....	103 l.	14 s.

L'intendant, toujours bien disposé, ne fait aucune observation et, le 19 novembre, il envoie à M. Fragonard la somme demandée.

Je vous envoie cy-joint, Monsieur, une rescription de la somme de 591 l. 14 s. : savoir 360 l. pour la 4me année

d'avance à compter du 13 de ce mois de la pension de Thomas Lefèvre et le surplus pour des livres, outils et habits tant à son usage qu'à celui de François Queudeville, pour les nouveaux travaux qu'ils vont entreprendre suivant l'avis que vous m'en avés donné par votre lettre du 1er de ce mois. Vous voudrés bien m'accuser la réception de cette rescription.

J'ai l'honneur d'être, etc.

FONTETTE.

S'ils ont des livres et des instruments, Lefèvre et Queudeville manquent de vêtements.

Monsieur, — écrit Fragonard à l'intendant, à la date du 20 novembre 1770 — j'ay receu la rescription de la somme de cinq cents quatre vingts onze livres, quatorse sol que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser dont 370l. payeront la pansion d'avance de la quatrième année du nommé Lefèvre, 103l. 14s. pour les livres et instrumens qui lui sont nécesaires et 128 pour les livres et instrumens fournis au sieur Quedville. Vous observerés, Monsieur, que la veste. la culote et les fausses manches que ces deux élèves ont demandé pour le travail ne ce trouve point payée; j'ay oublié d'en envoyer l'état que j'avois fait faire au tailleur de ce que cela couteroit, que vous trouverés ci joint et vous suplie, si vous trouvés que la dépense ne soit pas trop considérable de m'en faire passer le montant ou sulement me donner vos ordres afin que je le leur fasse faire ausitôt.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéisant serviteur.

FRAGONARD (avec p.).

M. fonttet, intendant de la généralité de Caen.

Mémoire pour M. Lefèvre et M. Quedeville savoir fest par Boubée tailleur de lecolle.

4 one de chatos rous pour faire deux veste croysé est deux culote 8l. 10s. l'one			34l	»s.
4 one est un car de serge aux malle pour doubler les deux veste à 2l. l'one			8	10
Plus doublure de deux culote de pos est poche de culote			6	»
Plus une douzène de bouton amille point pour les deux veste est deux culote à 6s. la douzène			2	2
Facon de deux veste est deux culote veste croysé			10	»
			60l.	12s.
Plus pour les fausses manches			6	18
3 aunes de coutis de Rouan à 36s. l'aune	5l.	8s.	Total.. 67l.	10s.
Pour la facon	1	10	moitié. 33l.	15s.
	6l.	18s.		

Le 10 décembre, nouvel envoi d'une rescription de la somme de 67l. 10s..

Suivant votre lettre du 20 novembre dernier, Monsieur, je vous envoie cy-joint une rescription de la somme de 67l. 10s. pour la valeur de deux habits de travail à l'usage des nommés François Queudeville et

Thomas Lefèvre, élèves de votre école. Vous voudrés bien m'accuser réception de cette rescription.

J'ai l'honneur d'être, etc.

FONTETTE.

Le 13 décembre 1770, Fragonard accuse réception de la rescription qui lui est envoyée.

Enfin, le 24 juin 1771, l'intendant rend une ordonnance par laquelle il accorde 360 livres pour la 4me année de la pension du sieur Queudeville, élève de l'École roïale de Paris *(Archives du Calvados, Capitation,* liasse C. 4702).

Pendant les quatre années qu'il avait passées à l'École, Thomas Lefèvre avait coûté 1.644^l.^ 13^s.^ 9^d.^ à la généralité de Caen. En quatre ans, la pension et les frais d'entretien de François Queudeville s'élevaient déjà à 1.463^l.^ 14^s.^ 6^d.^.

C'était là, on l'avouera, une jolie somme pour l'époque, et l'on s'explique les hésitations de l'intendant en présence des demandes réitérées de Lefèvre et de Queudeville.

Si, dès la fondation des Écoles vétérinaires, les intendants s'empressèrent d'y envoyer des élèves, sans doute leur zèle se ralentit, car, en 1777, le ministre d'État Taboureau crut devoir leur envoyer la lettre suivante :

A Versailles, le 22 janvier 1777.

Je suis informé, Monsieur, que MM. les Intendants ne se croyent pas suffisamment autorisés depuis quelque tems à envoyer des élèves aux écoles royales vétérinaires. Je ne puis à cet égard m'empêcher de vous

observer que pour entretenir la confiance que ces établissements ont paru mériter par les sujets qu'ils ont formés, il est au contraire à désirer que vous cherchiés les moyens de mettre ces écoles dans le cas de faire tout le bien qu'on est en droit d'en attendre. C'est dans cette vue que je vous prie de continuer à envoyer aux écoles vétérinaires un nombre de sujets proportionné à l'étendue et aux besoins de votre généralité, et j'aprouveray d'autant mieux que vous profitiés de ce moyen de multiplier les connoissances et les talens qu'on acquiert dans ces écoles que dans un cas de maladie il vous sera facile de vous procurer très promptement les secours qui seront nécessaires.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

TABOUREAU (avec p.).

Si nous ne considérons que la généralité de Caen, nous constatons que la lettre du ministre eut des résultats heureux et que les sacrifices consentis par l'intendant, qui, dans le début, ne s'élevaient qu'à 7 ou 800 livres, atteignirent jusqu'à 3.000 livres.

La pension, primitivement de 300 livres par an, avait été portée, par suite du renchérissement des denrées, d'abord, en 1769, à 360 livres, puis, à compter du 1er janvier 1785, à 420 livres.

On donnait à chaque élève, en entrant à l'École, un habit uniforme qui, dans le début, coûtait 50 livres, mais dont le prix, depuis l'augmentation des draps, avait été porté à 80 livres.

Cet uniforme était, en principe, renouvelé tous les

deux ans, mais parfois plus tôt, suivant la propreté et le soin des élèves.

La généralité payait en plus les instruments et les livres nécessaires aux élèves, ainsi que les frais de maladie.

Leur instruction terminée, les élèves étaient libres de s'établir partout où ils le jugeaient à propos.

« S'ils rentraient dans la généralité avec des « témoignages satisfaisants de leur capacité, l'inten- « dant leur accordait quelques secours pour lever « une boutique et les mettre à portée d'être utiles « à leur patrie » (1).

Grâce à mon distingué maître et ami M. le professeur Railliet, qui, malgré ses nombreuses occupations, a bien voulu se livrer au laborieux travail consistant à faire des recherches dans les premiers registres, d'ailleurs très mal tenus, de l'École d'Alfort; grâce aux documents que j'ai recueillis dans les *Archives du Calvados*, j'ai pu, à peu près exactement, je le crois, reconstituer la liste des élèves de la généralité de Caen entretenus à Alfort, de 1767 à 1800, soit par la généralité elle-même, soit par le Gouvernement, soit par de puissants et généreux protecteurs.

La voici :

(1) Réponse à une demande concernant les élèves de l'École vétérinaire et les fonds libres de la capitation faite en 1787 par le Bureau de la comptabilité.

Le Bureau désirait savoir quel était le nombre des élèves, de quelles élections ils étaient sortis, quels étaient leurs devoirs et obligations envers la généralité qui fait les frais de leur instruction (*Archives du Calvados, Capitation*, C. 8091).

NOM ET PRÉNOMS	LIEU D'ORIGINE	AGE	DATE D'ENTRÉE	DATE DE SORTIE	NOM DU PROTECTEUR	OBSERVATIONS
Thomas LEFÈVRE.	Saint-Lô.		10 novembre 1767.	10 novembre 1771.	Généralité de Caen.	
François QUEUDEVILLE.	Caen.	16 ans.	1er mars 1768.	Septembre 1771.	Id.	Sorti pour cause de maladie.
Thomas DUTRÔNE.	Normandie.	27 ans.	25 avril 1769.	2 janvier 1774.	M. de Meulan.	*Chassé pour vol.* On a essayé de bi la note portée sur le 2e registre de l'Ec d'Alfort.
Jacques-Louis LANGUENARD.	Bucéels.	16 ans.	1er août 1774.	2 juillet 1780.	Généralité.	Décoré de la chaîne et de la médai maréchal-expert au régiment de Cor dragons.
François-Michel LEFÈVRE.	Carentan.		1773.	1774.		Chassé après un an d'école et établi Carentan.
Jean-Jacques VINCENT.			20 janvier 1770.	1774.		Maréchal des logis au régiment de Dan dragons, cavalier surnuméraire de ma chaussée à Caen.
Jean-Baptiste RICHARD.	Barleroi ou Bouleroi. (Balleroy).	24 ans.	8 juillet 1774.	29 novembre 1777.	Id.	Il a demandé un congé pour aller pays; il l'a obtenu d'après le consentem de son intendant. Il a profité de ce co pour aller se marié (*sic*) avec une veuvo Fontainebleau où il a resté sans permiss et consentement de personne (2e et 3e reg tres d'Alfort).
n-Louis LANGUENARD (*le jeune*).	Bucéels (Saint-Germain-de).	16 ans.	11 novembre 1778.	1782.	Id.	A Caen en 1782.
François-Charles PERRIER.	Nicorps, près Coutances.	21 ou 23	6 mars 1782.	1er juillet ou 10 août 1785.	Id.	Établi à Valognes.
Jean-Baptiste DUBOIS.	Gassey ou Gacé.	19 ans.	22 septembre 1781.	1786.	M. de Bridge.	
Louis-Romain LANGUENARD.	Bucéels.	19 ans.	6 novembre 1782.	Mort en 1784.	Généralité.	
ré-Thomas-Jean DE CHAUMONTEL	Caen.	30 ans.	Avril 1782.	1787.	Ministre de la Guerre.	Envoyé en remonte en Normandie, *Ro ville*, puis émigré.
Pierre-Cliquet LA VALLÉE.	Caen.	14 ans.	18 janvier 1784.	1787.	Généralité.	
Pierre LONGUET.	Douvres-la-Délivrande.	20 ans.	1er septembre 1785.	31 août 1791.	Id.	Établi à Douvres. Est avec Sohier à la tête des hôpitaux
Jacques-Léon CARRUEL.	Carentan.	26 ans.	15 octobre 1785.	1789.	Id.	Établi en 1789 à Carentan.

Jacques SOHIER.	Mortain.	22 ans.	15 octobre 1785.	May 1792.	Généralité.	Établi à Mortain.
François THOMINE.	Coutances.		1er novembre 1785.	1789.	Id.	
Pierre HARDY.	Villers-Bocage.	15 ans.	18 avril 1789.	1794.	Aux frais du département à partir du 1er octobre 1790.	Intelligent. Envoyé au pays par congé, l 24 avril 1793, pour y être employé au traite ment de la morve, sur la route de Stras bourg. D'après une commission qui lui été donnée par les ministres de la Guerr et de l'Intérieur, il est parti le 16 pluviôs an II (février 1794). Ayant fini ses cours, doit rester dans son département où, le 3 thermidor an II (août 1794), la Commissio d'agriculture et des arts l'a envoyé pou y traiter une épizootie.
Germain LOIR.	Firfol.	18 ans.	1er septembre 1788.	8 septembre 1792.		Maréchal expert du régiment d'hussard de la liberté.
Louis ANGOT.	Carentan.	19 ans.	16 août 1790.		Aux frais du département à partir du 1er janvier 1791.	
Nicolas LETULLE.	Villers-Bocage (district de Caen).	23 ans.	6e jour de vendémiaire an III.	Breveté en germinal an V.		A obtenu divers prix. Parti chez lui le 1 messidor an V. — *Est huissier à Paris.*
Pierre-Nicolas LÉPINE.	Falaise.	19 ans.	9 ventôse an III.	13 germinal an VII.		
Jacques ÉTIENNE.	Creully.	27 ans.	21 ventôse an III.	Mort en prairial an III.	Département.	
Richard-Jean LAMARRE.	Bayeux.	20 ans.	21 ventôse an III.	Germinal an VI.		Parti chez lui le 20 messidor an VI. *Mor* à la suite d'un ulcère rongeant de la poitrine
Pierre-Amand LEREBOURS.	Lisieux.	18 ans.	11 messidor an III.			Au pays par congé le jour de son arrivée — Rentré le 9 fructidor. — Parti pour n plus revenir : l'art vétérinaire lui a fait peur — Remplacé par *Cosnard.*
rre-Augustin-Abraham DURAND.	Outrepont (district de Pont-l'Évêque).	23 ans.	8 brumaire an III.	Germinal an VII.	Gouvernement.	Parti chez lui le 2 floréal an VII.
François-Jean LAMARRE.	Bayeux.	18 ans.	3 nivôse an IV.	Pas de date de sortie.	A ses frais.	
Michel-Pierre COSNARD.	Lisieux.	20 ans.	18 nivôse an IV.	Breveté germinal an IX.	Gouvernement.	Parti pour chez lui le 30 germinal an IX — A été *répétiteur.*

Voici, d'autre part, par année, la liste des élèves suivant les cours de l'École d'Alfort :

1767. Lefèvre (Thomas).
1768. Lefèvre (Thomas), Queudeville.
1769. Lefèvre (Thomas), Queudeville, Dutrône.
1770. Lefèvre (Thomas), Queudeville, Dutrône, Vincent.
1771. Lefèvre (Thomas), Queudeville, Dutrône, Vincent.
1772. Dutrône, Vincent.
1773. Dutrône, Vincent.
1774. Dutrône, Vincent, Languenard (Jacques-Louis), Lefèvre (François), Richard.
1775. Richard, Languenard (Jacques-Louis).
1776. Languenard (Jacques-Louis), Richard.
1777. Languenard (Jacques-Louis), Richard.
1778. Languenard (Jacques-Louis), Languenard (Jean-Louis).
1779. Languenard (Jacques-Louis), Languenard (Jean-Louis).
1780. Languenard (Jacques-Louis), Languenard (Jean-Louis).
1781. Languenard (Jean-Louis), Dubois.
1782. Languenard (Jean-Louis), Dubois, de Chaumontel, Perrier, Languenard (Louis-Romain).
1783. Languenard(Louis-Romain),de Chaumontel,Dubois, Perrier.
1784. Languenard (Louis-Romain), de Chaumontel, Dubois, Perrier, La Vallée.
1785. De Chaumontel, Dubois, Perrier, La Vallée, Carruel, Longuet, Sohier, Thomine.
1786. De Chaumontel, Dubois, La Vallée, Carruel, Longuet, Sohier, Thomine.
1787. De Chaumontel, La Vallée, Carruel, Longuet, Sohier, Thomine.

1788. Carruel, Longuet, Sohier, Thomine, Loir.
1789. Carruel, Longuet, Sohier, Thomine, Loir, Hardy.
1790. Longuet, Sohier, Loir, Hardy, Angot.
1791. Longuet, Sohier, Loir, Hardy, Angot.
1792. Sohier, Loir, Hardy, Angot.
1793. Hardy.
1794. Hardy.
1795. Letulle, Lépine, Étienne (Jacques), Lamarre (Richard-Jean), Lerebours, Durand.
1796. Letulle, Lépine, Lamarre (Richard-Jean), Durand, Lamarre (François), Cosnard.
1797. Letulle, Lépine, Lamarre (Richard-Jean), Durand, Cosnard.
1798. Lépine, Lamarre (Richard-Jean), Durand, Cosnard.
1799. Lépine, Durand, Cosnard.
1800. Cosnard.
1801. Cosnard.

LISTE DES MEMBRES
TITULAIRES ET HONORAIRES

PRIX DÉCERNÉS

TABLE

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1906.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1905-1906

MM.

POUTHAS, *président*.
BOURGEON, *vice-président*.
PRENTOUT (H.), *secrétaire*.
CARLEZ (JULES), *vice-secrétaire*.
HETTIER, *trésorier*.

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

POUTHAS, *président*, PRENTOUT (H.), *secrétaire*, CARLEZ (JULES), *vice-secrétaire*, — membres de droit.

DE SAINT-GERMAIN, SOURIAU, TRAVERS, Dr GIDON, DE LONGUEMARE (PAUL), VANEL, — membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

Date de l'élection.	
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Faculté des lettres.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Faculté des sciences.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, ancien député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Société des Antiquaires de Normandie.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.	
1887 28 janv.	VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), professeur à l'École de médecine.
1889 22 fév.	LETELLIER, docteur ès sciences, professeur honoraire au Lycée Malherbe.
1891 27 fév.	BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat, conseiller général.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (Comte DE), sénateur, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIÈRE, vice-président de la Société des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), professeur à l'École de médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
1895 22 fév.	POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.
1896 27 mars.	LONGUEMARE (Paul DE), sous-directeur de l'Association Normande.
1896 24 déc.	DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque publique.

Date de l'élection.	
1898 25 fév.	DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1899 23 juin.	TESNIÈRE (Paul), bâtonnier de l'Ordre des avocats, conseiller général du Calvados.
1900 26 janv.	LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.
1900 26 janv.	PRENTOUT, professeur à la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LE VARD, artiste peintre, secrétaire de la Société des Beaux-Arts.
1901 27 déc.	MOISY, président du Tribunal civil.
1901 27 déc.	SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.
1904 24 fév.	VANEL (Gabriel), ancien magistrat.
1905 27 janv.	BIRÉ, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.
1905 24 fév.	GRELÉ (E.), docteur ès lettres, publiciste.
1905 24 mars.	JASINSKI, docteur ès lettres, professeur au Lycée.
1905 26 mai.	PETIT, premier président de la Cour d'appel.
1905 24 juin.	DEMERLIAC, docteur ès sciences, professeur au Lycée et à l'École de médecine.
1905 22 juil.	GALLIER, vétérinaire.
1905 22 juil.	LE PAGE, ingénieur civil, ancien maire de Caen.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Date de l'élection ou de la nomination.	
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.)(1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1872 26 janv.	CHAUVET (2), professeur honoraire à la Faculté des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs,** qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs,** dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

DOCUMENTS.

Caen. — Imp. H. Delesques, rue Demolombe, 34.

a. n. col


Princeton University Library
32101 064257221



